BnF Gallica

Mémoires du chevalier d'Arvieux, envoyé extraordinaire du Roy à la Porte, consul d'Alep, d'Alger, de Tripoli et autres [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Arvieux, Laurent d' (1635-1702). Auteur du texte. Mémoires du chevalier d'Arvieux, envoyé extraordinaire du Roy à la Porte, consul d'Alep, d'Alger, de Tripoli et autres Échelles du Levant : contenant ses voyages à Constantinople, dans l'Asie, la Syrie, la Palestine, l'Égypte et la Barbarie.... T. 5 / recueillis... de ses Mémoires originaux et mis en ordre par le R. P. Jean-Baptiste Labat,... 1735.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

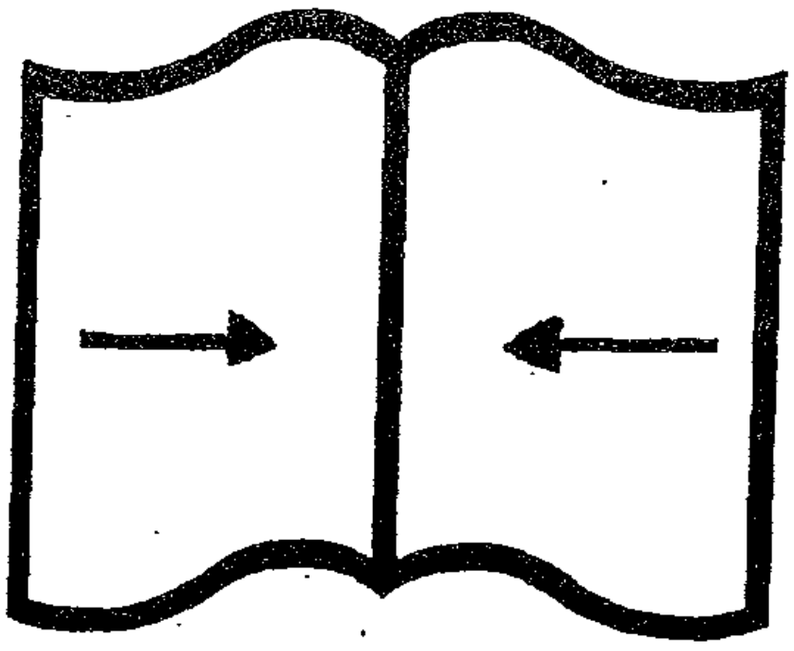

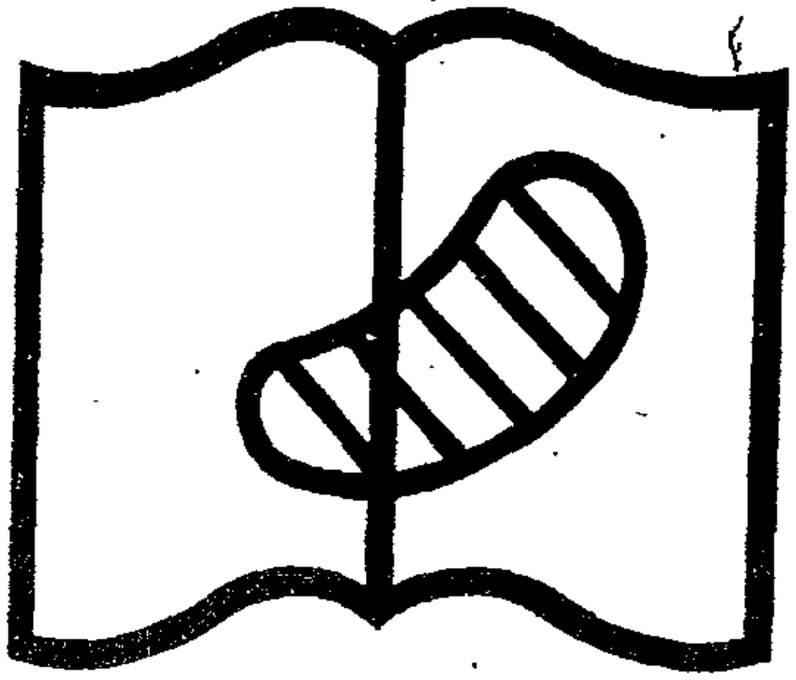

Original illisible

NF Z 43-120-10

"VALABLE POUR TOUT OU PARTIE
DU DOCUMENT REPRODUIT".

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Q

19019

MEMOIRES

DU

CHEVALIER D'ARVIEUX,

ENVOYE' EXTRAORDINAIRE DU ROY à la Porte, Conſul d'Alep, d'Alger, de Tripoli, & autres Echelles du Levant.

CONTENANT

Ses Voyages à Conſtantinople, dans l'Aſie, la Syrie, la Paleſtine, l'Egypte & la Barbarie, la deſcription de ces Païs, les Religions, les mœurs, les Coûtumes, le Négoce de ces Peuples, & leurs Gouvernemens, l'Hiſtoire naturelle & les événemens les plus conſiderables, recüeillis de ſes Memoires originaux, & mis en ordre avec des réflexions.

Par le R. P. JEAN-BAPTISTE LABAT, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs.*

TOME CINQUIE'ME.

BIBLIOTECA REGIA

A PARIS,

Chez CHARLES-JEAN-BAPTISTE DELESPINE le Fils, Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë des Noyers, à la Victoire.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES du cinquiéme Volume.

CHAP. I. *LE Chevalier d'Arvieux part de Constantinople, & revient en France ; Journal de son Voyage,* 1

Second Journal de Paris du Chevalier d'Arvieux, 6

Memoire presenté au Roi par le Chevalier d'Arvieux à son retour de Constantinople le 24. Septembre 1672. 10

Rétablissement de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem, 28

Histoire de Raphaël Levi Juif, & aujourd'hui Chrétien sous le nom de Loüis de Bizance, 41

Journal du Voyage du Chevalier d'Arvieux à Alger, 57

Traduction des Lettres du Pacha, du Day, du Divan, & Milice d'Alger, écrites au Roi le 23. Septembre 1674. 104

Copie de la Lettre du Roi au Day d'Alger. 166

Traité de paix fait entre le Royaume de France & la Ville & Royaume d'Alger, 209
Description de la Ville & du Royaume d'Alger, de son Gouvernement & de ce qui s'y est passé depuis 1660. jusqu'en 1675. 217
De la Ville d'Alger & de son territoire, 219
De la Ville de Bougie, 136
Du Gouvernement d'Alger, 242
De la Milice, du Conseil d'Etat d'Alger; & du nombre & des fonctions des Officiers de la République, 249
De la maniere dont les Algeriens font leurs courses, du partage, des prises, & du rachat des Esclaves, 262
Des supplices qui sont en usage à Alger, 272
Des habillemens des hommes & des femmes d'Alger, & des ornemens des nouvelles mariées, 280
Arrivée à Marseille, 289
Troisiéme Journal de Paris, 299
Traduction du Khat-Cherif du Grand Seigneur en faveur des Grecs, contre les Religieux Latins possesseurs des Saints Lieux de Jerusalem, & autres de la Terre-Sainte, 305
Traduction du Certificat des Interpretes Catholiques qui ont assisté à l'Audien-

ce que le Grand Visir a donné au Patriarche des Grecs sur les affaires de la Terre Sainte, 309
Memoire sur les Consulats de la Nation Françoise au Levant, 319
Memoire de M. Colbert sur les désordres qui arrivent aux Echelles du Levant, avec les réponses de l'Auteur, 341
Lettre au Day d'Alger Hagi-Mehemed Tric-Ogli, 352
Traduction d'un Memoire, touchant les dépenses faites par les Turcs au siege de Candie, 358
Memoire presenté au Prince Régent de Portugal, pour châtier les Corsaires d'Alger, & ruiner leur République, 363
Capitulations accordées entre l'Empereur de France & le Grand Seigneur, 372
Traduction de la Lettre que le Grand Seigneur a écrite au Roi pour accompagner les Capitulations, 399
Traduction de la Lettre du Grand Visir écrite au Roi en lui envoyant les nouvelles Capitulations, 402
Memoire presenté au Roi pour réprimer l'insolence des Corsaires de Tripoli d'Afrique, & pour les forcer à une paix avantageuse aux sujets de Sa Majesté, 413

TABLE DES CHAPITRES.

Journal du Voyage à Alep, 424
Commission du Roi pour exercer le Conſulat d'Alep, 438
Négociation dont le Chevalier d'Arvieux fut chargé, auprès du Grand Duc de Toſcane par le Commerce de Marſeille, 587
Inſtructions à M. le Chevalier d'Arvieux Député par la Chambre du Commerce de Marſeille, pour aller à Florence pourſuivre la liquidation des priſes des Bâtimens François, faites par les Vaiſſeaux armez en courſe d'Plumen Anglois priſonnier à Livourne, 5[illegible]

MEMOIRES

MEMOIRES
DU
CHEVALIER D'ARVIEUX.

CINQUIE'ME PARTIE.

CHAPITRE I.

Le Chevalier d'Arvieux part de Conſtantinople, & revient en France. Journal de ſon Voyage.

LE Vaiſſeau du Roy appellé le Diamant, dans lequel j'étois embarqué, mit à la voile des Iſles du Prince le 29. Juillet 1672. avec un vent aſſez favorable, & le courant étant pour nous, nous ſortîmes du Canal bien plus vîte que nous n'y étions entrez. Départ des Iſles du Prince.

Le 31. nous paſſâmes devant les Châ-

Salut des Châteaux.

teaux, nous nous saluâmes reciproquement sans la moindre contestation; & étant arrivez à la hauteur de Tenedos, nous trouvâmes un petit Bâtiment de Marseille commandé par le Capitaine Maurice qui vint à nous, & nous apprit les conquêtes que le Roy avoit faites en Hollande, & que M. Dalmeras avec une Escadre de six Vaisseaux étoit à Ipsara, dans le dessein d'aller à Smyrne chercher quatre Vaisseaux de guerre Hollandois, qui étoient venus pour escorter huit Vaisseaux Marchands de leur Nation, & qu'il n'en partiroit point qu'il n'eût des nouvelles de M. de Preüilli.

Le bruit avoit couru à Constantinople, que ces Vaisseaux Hollandois attendoient notre Vaisseau à la sortie du Canal. Ce bruit n'avoit pas retardé notre départ d'un moment, étant bien résolus de le leur vendre bien chérement s'ils se presentoient pour nous enlever. *Nous ne les rencontrâmes* point. Comme ils n'avoient en vûë que de convoyer leurs Marchands, ils s'étoient pressez de partir, & quand M. Dalmeras arriva, il y avoit huit jours qu'ils étoient en route.

Arrivée à Chio.

Le premier Août, nous mouillâmes devant l'Isle de Chio, pour y prendre

quelques Vaiſſeaux François & Anglois ſortis de Smyrne pour nous y attendre, & que nous devions eſcorter ; mais ils étoient partis. Nous laiſſâmes des Lettres pour M. Dalmeras au Sieur Mile Vice-Conſul des François, & nous continuâmes notre route.

Le 2. Ayant paſſé entre Tino & Micocco où nous allions débarquer, nous apperçûmes l'Eſcadre du Marquis de Martel. Elle étoit de cinq Vaiſſeaux de guerre, & d'un Brûlot moüillez à l'Argentiere. Rencontre du Marquis de Martel.

Nous allâmes les joindre, & demeurâmes deux jours enſemble à nous réjoüir.

Il y avoit trois Vaiſſeaux de guerre Venitiens commandez par le *Capitan de Naue*. Ils étoient moüillez plus près de terre que nous. M. de Martel les avoit forcez à ſaluer le pavillon de France & à ſouffrir la viſite, & leur avoit enlevé ſoixante Matelots ou Soldats qu'ils retenoient malgré eux. Ce Venitien eut l'inſolence de dire qu'il feroit pendre le premier Capitaine François qui tomberoit entre ſes mains, & qu'il envoyeroit le cadavre au Roy. Il fut heureux que M. de Martel ne fut informé de ſon mauvais diſcours, qu'après qu'ils furent partis : car il lui auroit Inſolence d'un Venitien.

appris à parler, & le moins qu'il auroit pû esperer auroit été d'avoir la calle, ou d'être mené en France avec ses trois Vaisseaux, & de servir le Roy sur ses Galeres.

Départ de l'Argentiere.

Le 4. Nous partîmes de l'Argentiere, & le 7. nous nous trouvâmes à l'entrée du Golphe de Venise. Nous nous séparâmes de M. de Martel, & nous fîmes route pour Malte, pendant qu'il alla croiser avec son Escadre vers le Cap Spartivento.

Arrivée au Golphe de l'Aristan.

Nous navigeâmes jusqu'au 22. pour arriver au Sud de Malte, les vents nous ayant toûjours contrarié & nous ayant empêchez d'y entrer. Nous moüillâmes pour remedier à une voye d'eau que nous avions & qui augmentoit.

Le 24. veille de S. Loüis, on solemnisa la Fête par des salves d'artillerie & de mousqueterie. Le Vaisseau du Roy & les Marchands que nous escortions étoient pavoisez, & les Equipages crierent vive le Roy à plusieurs reprises.

Le 25. Nous partîmes de l'Aristan, & trois jours après nous moüillâmes à la grande Rade de Toulon.

Arrivée à Toulon.

Le 29. Nous entrâmes dans la petite Rade, après avoir salué la Tour de trois coups de canon qu'elle nous rendit.

Nous ſaluâmes enſuite l'Amiral, qui étoit le Royal Loüis, de ſept coups, il nous en rendit cinq.

M. de S. Tropez Capitaine du Port vint nous apprendre des nouvelles, nous ne mîmes pas à terre. Mais M. de Preüilli ne ſalua point la Ville, parce qu'il s'en crut trop éloigné.

M. Calenne troiſiéme Conſul vint à bord avec les Intendans de la Santé. On ne le connut point, parce qu'il n'avoit aucune marque de ſa dignité. A la fin pourtant on ſçût qui il étoit, parce qu'on apperçût ſon chaperon ſur le bras d'un de ſes Valets de Ville qui l'accompagnoient. Comme il ne fit aucune civilité à M. de Preüilli ni de ſon chef, ni de celui de ſes Confreres, on ne lui en fit point auſſi. Les Intendans de la Santé, & le Medecin de la Marine parlerent ſeuls, & s'en retournerent pour faire aſſembler le Bureau de la Santé, & déliberer ſur mon entrée en particulier.

Difficultez avec les Conſuls de Toulon.

Le Sieur de Lucil Major de la Ville vint dire à M. de Preüilli, que les Conſuls prétendoient être ſaluez, & que tel étoit le reglement de la Cour. M. de Preüilli prétendoit au contraire n'y être obligé que par pure civilité. Il y eut là-deſſus bien des allées & des

venuës. A la fin le Major ſignifia à M. de Preüilli le Reg'ement du Roy pour le ſalut, & M. de Preüilli promit qu'il s'approcheroit de la Ville & qu'il la ſaluëroit, & il le fit quelques jours après.

Le Chevalier d'Arvieux débarque à Toulon.

Pour moi j'eus permiſſion de deſcendre à terre ; mais ſeulement avec un de mes gens, & les hardes dont j'avois beſoin pour prendre la poſte. Je me retirai à la Baſtide du Sieur Bary. Mes hardes furent parfumées & expoſées au Soleil & au ſerein. Je laiſſai le reſte de mes gens & de mes hardes dans le Vaiſſeau, avec ordre de venir avec elles à Marſeille.

Fin du Journal de Conſtantinople.

Second Journal de Paris du Chevalier d'Arvieux.

JE partis de Toulon le 3. de Septembre ; & j'arrivai le même jour à Marſeille. J'employai le 4. à voir mes amis & à donner ordre à mes affaires. Je partis le 5. ſur les dix heures du matin, & le jour ſuivant j'allai coucher à Lyon.

Le Cheva- Je pris la poſte le 7. & j'arrivai le

9. à Paris, & j'allai coucher à S. Germain chez Madame la Maréchale de la Mothe, qui fut surprise de me voir si-tôt revenu de Provence, d'où je lui avois écrit une Lettre qu'elle n'avoir reçûë que le jour d'auparavant. Le Chevalier d'Arvieux arrive à Paris.

Le 10. Je me rendis à Versailles sur les dix heures du matin. J'allai d'abord rendre à M. de Pomponne les dépêches de M. de Nointel. Il me dit de me rendre dans la chambre du Roy à l'heure du Conseil, pour lui rendre compte de mon Voyage. J'allai ensuite porter à M. Colbert les Lettres que j'avois pour lui, & puis j'allai les attendre à l'anti-chambre du Roy, afin qu'ils me presentassent à Sa Majesté.

Si je fus bien content de l'accüeil de Messieurs les Ministres, je le fus bien davantage de celui du Roy. Dès qu'il m'apperçût vers la porte de sa chambre, il s'avança quelques pas, & me fit l'honneur de me dire d'un ton de voix doux & gracieux à son ordinaire, qu'il avoit bien de la joye de me voir de retour. Il me demanda aussi-tôt des nouvelles de mon voyage. Je lui dis en substance ce qui s'étoit passé dans la négociation, & j'ajoûtai que j'étois au désespoir de n'avoir pû faire quelque chose de mon Accüeil que le Roy fait au Chevalier d'Arvieux.

chef, qui auroit prouvé à Sa Majeſté mon zele & ma fidelité. Que mon voyage avoit été inutile; mais que je n'avois pas cru manquer en executant les ordres de M. de Lionne, & que j'avois donné le Journal de mon Voyage à M. de Pomponne, qui renfermoit la négociation d'Andrinople; mais que j'apprehendois qu'elle ne parût à Sa Majeſté peu propre à la ſatisfaire. Il me répondit qu'il étoit content de moi, qu'il verroit mon Journal, & que cependant je lui dreſſaſſe un mémoire de ce que je croirois neceſſaire pour mettre le Grand Viſir à la raiſon, & que je le lui portaſſe au plûtôt.

Le Conſeil étoit déja aſſemblé. Je me retirai bien content & j'allai me repoſer.

Je fus enſuite à Paris me faire habiller, & mettre quelque ordre à mes affaires, & je revins à S. Germain continuer mes ſervices à Madame la Maréchale de la Mothe, & porter tous les matins au Roy & à la Reine des nouvelles de la ſanté de M. le Duc d'Anjou, qui étoit alors un peu malade.

J'entretins pendant deux longues audiences Meſſieurs les Miniſtres du détail des affaires de Conſtantinople. Les

interrogations & les réponſes durerent ſi long-tems, qu'il fallut en remettre la ſuite dans une autre audience qu'ils me promirent. Cependant ils trouverent bon que je preſentaſſe moi-même au Roy le Mémoire que j'avois dreſſé, & que je leur avois fait voir auparavant.

J'avois remis au Roy à ma premiere audience deux rouleaux de papiers dans des étuys de maroquin rouge, contenans des atteſtations & des confeſſions de Foi de pluſieurs Egliſes Orientales, pour faire voir aux ennemis de la nôtre la conformité de l'Egliſe Grecque avec la Latine, ſur la preſence réelle & autres points de Foi.

Atteſtations des Egliſes d'Orient ſur le Myſtere de l'Euchariſtie.

Sa Majeſté les remit entre les mains de M. de Pomponne, pour autoriſer M. Arnaud Docteur de Sorbonne ſon oncle, ſur ce qu'il écrivoit contre le Miniſtre Claude, touchant la perpetuité de la Foi ſur le Myſtere de l'Euchariſtie. Voici le Mémoire que j'eus l'honneur de preſenter au Roy.

Memoire presenté au Roy par le Chevalier d'Arvieux à son retour de Constantinople le 24. Septembre 1672.

AU ROY,

SIRE, Votre Majesté aura déja vû dans le Journal qu'elle m'a commandé de remettre à M. de Pomponne, tout ce qui s'est passé à Andrinople dans les négociations de M. de Nointel, le succès n'en a pas été heureux.

Quelque déplaisir que j'aye eu d'avoir fait ce Voyage inutilement, & de rapporter la Lettre que j'avois pour le Grand Visir, il me reste cependant la consolation d'avoir rempli mon devoir, malgré les incommoditez d'une longue & fâcheuse maladie; mais ce qui m'est encore plus important, c'est que Votre Majesté m'a témoigné en arrivant qu'elle étoit satisfaite de ma conduite. Je crois pouvoir dire à Votre Majesté, qu'à ne considerer que le simple renouvellement des Capitulations, il vaudroit beaucoup mieux se contenter des anciennes, qui seroient plus honorables à Votre Majesté & plus utiles au bien de ses Sujets, sur-tout si on ne peut

obtenir que la diminution des Doüannes.

Il eſt vrai que ſi on l'obſervoit, les Sujets de Votre Majeſté ne payeroient que trois pour cent, au lieu qu'ils en payent cinq. Mais ils y ſont accoûtumez depuis long-tems, & le profit de cette diminution n'eſt pas aſſez conſiderable, pour le mettre en parallele avec les autres avantages qu'on tireroit du renouvellement des autres privileges que le Grand Viſir ne veut pas accorder ni inferer dans les nouveaux Traitez, & encore moins y faire entrer les autres articles qu'on lui a propoſez.

Tout ce que l'on peut négocier à la Porte, ſe réduit à trois choſes auſquelles ſeules il faut donner une attention toute entiere.

La premiere eſt l'interêt de Dieu, la qualité de Roy Très-Chrétien y oblige Votre Majeſté plus que pas un autre des Princes de la terre.

La ſeconde regarde ſon honneur & ſa gloire.

Et la troiſiéme, la ſûreté des perſonnes & des biens de ſes Sujets.

Quant à la premiere, les Rois de France ont été de tout tems les protecteurs de notre Religion dans les Etats

du Grand Seigneur, & ce n'eſt que par leur autorité & leur protection, que les Saints Lieux de Jeruſalem ont été conſervez aux Catholiques. Les ordres qu'elle a donnez à M. de Nointel de proteger les Chrétiens Orientaux, & de faire rendre à nos Religieux de Jeruſalem, les Saints Lieux que les Grees ont uſurpez ſur eux, eſt une preuve du ſoin tout particulier qu'a Votre Majeſté de travailler pour la gloire de Dieu, pour la conſolation des Catholiques, & pour conſerver ce qu'il y a de plus vénérables reſtes des lieux où les Myſteres de notre Religion ont été operez, & elle s'en eſt chargée ſeule, pendant que les autres Princes Chrétiens ſont dans une inaction qui ne ſe peut comprendre.

Sur cet article Votre Majeſté doit être avertie, que le Grand Seigneur ſouffre ſans peine qu'elle protege les Chrétiens Latins; mais il ne peut ſouffrir qu'elle ſe mêle & qu'elle prenne la protection des Chrétiens qui ſont ſes Sujets. Le Grand Viſir favoriſe en toutes choſes Panaïaoty ſon premier Drogman, & celui-ci ſoûtient les Grecs ſes Compatriotes de toutes ſes forces. Il eſt cependant très-important pour la gloire de V. M. d'obliger les Grecs à

reſtituer les Saints Lieux qu'ils ont uſurpez ſur les Latins, dont ils prétendent même leur refuſer l'entrée. Mais il faut que cette reſtitution ſoit autoriſée non-ſeulement par un commandement particulier du Grand Seigneur; mais qu'elle ſoit inſerée dans les nouvelles Capitulations, qui ſont d'une toute autre conſideration que les Catakerifs, que les Miniſtres du Divan font revoquer quand ils veulent par d'autres qui leur ſont oppoſez, après quoi il faut recommencer tout de nouveau, ce qui n'arrive jamais ſans des dépenſes extraordinaires & des négociations laborieuſes. Car le deſſein des Grecs & de leur protecteur Panaïaoty a été de tout tems de ſe rendre maîtres des Saints Lieux & d'en chaſſer les Latins. Les fourberies & les plus grandes dépenſes ne leur coûtent rien pour y parvenir.

Quant au ſecond point, il n'y a rien de plus glorieux pour Votre Majeſté, que d'être le protecteur de tant de Nations differentes qui abordent les Etats du Grand Seigneur ſous vos étendarts, & à qui elle accorde ſa protection & les fait joüir des mêmes avantages & des mêmes privileges dont joüiſſent les Sujets naturels de Votre

Majeſté depuis un tems immemorial.

Cependant le Grand Viſir prétend mettre dans les nouvelles Capitulations, que les Etrangers qui voudront venir en Turquie ſous la Banniere de France ſeront conſiderez comme les François, & recevront le même traitement. Mais ces termes ne les obligent point à y venir ſous votre Banniere, comme ils y ſont obligez par les anciennes Capitulations; ils les laiſſent dans une liberté qui les fait aller de pair avec vos Sujets, & met une égalité qu'il ne convient pas de ſouffrir, d'autant que quand les Nations Etrangeres ſont en guerre avec les Turcs, elles y viennent ſous la Banniere de Votre Majeſté, & continuent ainſi leur commerce que vos Sujets feroient ſeuls dans ces tems, & quand elles ont fait leur accommodement, elles y viennent ſous leur propre Banniere, ſans entrer dans les frais que la Nation Françoiſe a été obligée, & eſt obligée de faire pous ſatisfaire à l'avarice & aux avanies des Turcs.

Sur le troiſiéme point, il ne s'agit pas tant de donner aux Sujets de Votre Majeſté un moyen de s'enrichir par le commerce du Levant, qu'on ne doive ſonger auſſi à la conſervation des biens

qu'ils y ont acquis, & à la ſûreté de leurs perſonnes.

C'eſt peu de choſe d'obtenir les deux pour cent de diminution ſur la Doüanne, ſi en renouvellant les anciennes Capitulations, on n'y fait pas inſerer l'article le plus important de tous, ſans lequel les Sujets de Votre Majeſté ne peuvent négocier avec ſûreté dans ce Païs.

Cet article dans les anciens Traitez, porte que les Sujets du Grand Seigneur ne ſeront point reçûs en témoignage contre un François en matiere civile; & qu'ils ne pourront être condamnez au payement de ce qu'on leur demandera, que ſur leurs billets écrits & ſignez de leurs mains, ou ſur un acte public. Il eſt vrai qu'il y avoit quelques termes qui faiſoient naître quelquefois des difficultez. Il paroît très-neceſſaire de faire éclaircir ces termes dans les nouvelles Capitulations. Or ce n'eſt pas remedier à ce déſordre que ſe contenter de ce que le Grand Viſir offre. Sçavoir qu'on n'écoûtera pas les faux témoins: car il ſera toûjours impoſſible de prouver qu'un Turc eſt un faux témoin. Il faudroit pour cela avoir des témoins Turcs, & jamais un Turc ne portera témoignage

contre un autre Turc en faveur d'un Chrétien, c'eſt leur uſage, c'eſt leur pratique conſtante. D'ailleurs les François ne ſont point reçûs à porter témoignage contre un Turc. On nous regarde comme des Infidéles, dont le témoignage ne doit point être reçû en juſtice. Le François dans une ſemblable rencontre ſera accablé par une nuée de témoins Turcs, il ſera declaré faux témoin, & comme tel puni ſur le champ de la peine du talion. Il faudra donc qu'il ſe reſolve à perdre ſon bien ſans oſer ſe plaindre, parce qu'il ne trouvera perſonne qui veüille dire la verité en ſa faveur.

La diminution des deux pour cent n'eſt pas générale pour tous les Etats du Grand Seigneur. On paye vingt pour cent pour celle d'Egypte, & le Grand Seigneur n'en veut rien diminuer. Ainſi ce modique avantage ne ſeroit que pour le reſte des Etats du Grand Seigneur, & le commerce qu'on y fait n'eſt pas à comparer avec celui d'Egypte, & par conſequent ne peut être que très-peu conſiderable pour le commerce.

Il eſt conſtant, SIRE, ainſi que j'ai eu l'honneur de le repreſenter à Votre Majeſté dans mon pre-

mier Memoire, que les Turcs ſont les plus fiers & les plus arrogans de tous les hommes. Ils croyent que tout leur eſt dû, & que les manieres honnêtes qu'on a pour eux, ſont bien moins des marques de notre politeſſe naturelle, que de notre foibleſſe, & du beſoin que nous avons d'eux. Mais un très-long uſage m'a convaincu qu'ils ne ſont jamais amis que de ceux qui les maltraitent, & qu'ils n'accordent jamais rien que par la force. Ils ſont incapables de goûter les meilleures raiſons, que quand elles partent de la bouche du canon. Il faut même obſerver que les coups ſuivent de bien près les menaces, ou imiter les Allemans qui frapent avant que de menacer. Tout cela bien ménagé & bien ſoûtenu fera infiniment plus d'effet ſur ces ſortes de gens que tous les ménagemens & toutes les politeſſes qu'on a pour eux, & dont ils ne ſont pas ſuſceptibles.

Le renouvellement des Capitulations, comme le Grand Viſir l'offre, n'étant point du tout convenable à la gloire de Votre Majeſté, ni au bien de ſes Sujets, il ſemble qu'il conviendroit que Votre Majeſté ordonnât à M. de Nointel de laiſſer le Grand Viſir ſe

rapprocher de lui-même, & faire de bonne grace ce qu'il a refuſé avec tant de hauteur juſqu'à preſent; car quelque mine qu'il faſſe, il craint extrêmement une rupture avec la France. Ses ennemis en profiteroient, & on verroit infailliblement un ſoulevement général contre lui.

Votre Majeſté peut mettre ce Miniſtre & tous les Turcs à la raiſon, ſans qu'elle ſoit obligée à d'autre dépenſe qu'à celle qu'elle fait ordinairement dans la Méditerranée. Et ſi elle prend ce parti, elle verra les Turcs venir au devant de tout ce qui peut être agréable à Votre Majeſté, & renouveller les Capitulations de telle maniere qu'elle voudra l'ordonner.

En voici le projet.

Votre Majeſté a déja quinze Vaiſſeaux de guerre qui croiſent dans la Méditerranée. Ils ſont ſuffiſans, ſi elle ne veut pas en augmenter le nombre juſqu'à vingt, y compris les Brûlots. Elle peut en donner le commandement à M. de Martel, qui connoît parfaitement les Turcs, ou à tel autre de ſes Lieutenans généraux que Sa Majeſté connoîtra avoir aſſez de réſolu-

tion pour faire réüſſir cette entrepriſe.

Il faudroit les faire partir ſans que le deſſein fût éventé, & qu'ils allaſſent moüiller à la vûë des premiers Châteaux, d'où on détacheroit trois Vaiſſeaux & deux Brûlots qui iroient moüiller aux Iſles du Prince, où l'on débarqueroit la perſonne que Votre Majeſté auroit choiſie pour porter ſes ordres & les faire executer, dont le premier ſeroit de faire embarquer M. l'Ambaſſadeur, qui demeureroit dans les Vaiſſeaux ſans plus mettre pied à terre, & que l'Envoyé de Votre Majeſté partiroit auſſi-tôt pour ſe rendre à la Cour du Grand Seigneur, & feroit ſçavoir au Grand Viſir que Votre Majeſté a ordonné à ſon Ambaſſadeur de s'embarquer & de repaſſer en France avec tous les Marchands François, & lui déclarera en même tems que l'Ambaſſadeur eſt déja embarqué, & que tous les Marchands de Conſtantinople & des autres Echelles ont des ordres poſitifs de s'embarquer auſſitôt qu'ils auroient payé, ou ſe feroient fait payer ce qui leur ſeroit dû réciproquement ſur les lieux; il l'aſſureroit auſſi que Votre Majeſté ne veut plus avoir de commerce avec eux.

Une pareille déclaration faite avec une fermeté convenable, feroit faire des réflexions au Grand Visir & à toute la Cour Ottomane. Ils seroient sans doute informez du nombre de Vaisseaux qui seroient aux Châteaux, & quoique préoccupez de la force de ces Châteaux, ils en connoissent fort bien la foiblesse, & sçavent qu'il n'est pas impossible de s'en rendre maître en les attaquant avec un peu de vigueur. La description que j'en ai faite le prouve clairement. D'ailleurs ils se verroient comme bloquez, & en peu de jours on réduiroit cette grande Ville à une étrange famine; car elle ne tire sa subsistance journaliere que par la mer. On ne fait jamais de provisions, on vit au jour le jour. Dès que cette porte est fermée pendant dix jours, on crie à la famine, le peuple se souleve, & malheur au Grand Visir, & peut-être au Grand Seigneur. Leurs têtes ne tiennent gueres sur leurs épaules, surtout si les Vaisseaux de Votre Majesté arrêtoient toutes les Saïques & autres bâtimens de quelque Nation qu'ils fussent, qui se trouveroient chargez de provisions pour cette Ville si aisée à ffaamer.

D'ailleurs le bruit des conquêtes &

de la puiſſance formidable de Votre Majeſté s'eſt répandu dans tous les Etats du Grand Seigneur. On les admire, on craint Votre Majeſté & on aimeroit mieux rompre avec tous les autres Princes Chrétiens qu'avec elle. Ils ſont éloignez, & vous êtes à leur porte, vous les auriez bien-tôt affoiblis, vaincus, terraſſez, & votre puiſſance qui croît à vûë d'œil, fera toûjours reſpecter Votre Majeſté des Turcs comme des autres Nations que vous avez vaincuës en tant d'occaſions. Le moment eſt favorable pour exiger des Turcs tout ce qui conviendra à votre gloire, & à l'avantage de vos Sujets; & le Grand Viſir qui a de l'eſprit & de la politique, ne riſquera jamais ſa vie, ſa fortune, & celle de ſon Maître, pour ſoûtenir ce que l'inhabilité de ſes Miniſtres lui a fait entreprendre, il ſe prêtera à tout. Votre Envoyé doit avoir à la main les nouvelles Capitulations & leurs additions toutes prêtes, & dire au Grand Viſir avec fermeté: Signez, ou je me retire; ſçachez que ſi vous me faites la moindre violence, les Vaiſſeaux de l'Empereur mon Maître inonderont vos Mers, pilleront vos côtes, déſoleront vos Sujets, ruineront votre commer-

ce, vous affameront & me vengeront d'une maniere que les ſiecles à venir s'en ſouviendront.

Que ſi malgré ces vives repréſentations, qui ſont fondées ſur la juſtice & ſur le reſpect qu'on doit à Votre Majeſté, le Grand Seigneur étoit aſſez mal conſeillé, & ſon Miniſtre aſſez fier pour ne pas ſe rendre, il ſemble que le parti le plus convenable à l'honneur & à la gloire de Votre Majeſté, & même au bien de ſes Sujets, ſeroit de rompre tout commerce avec eux, ou du moins de l'interrompre pour deux ou trois ans, afin de les voir venir. J'ai dit que cela ſeroit plus avantageux aux Sujets de Votre Majeſté, que de ſouffrir plus long-tems qu'ils ſoient expoſez comme ils ſont aux caprices des Grands Viſirs, Gouverneurs des Provinces & des Villes, & aux avanies continuelles qu'on leur fait.

Il ne faut pas craindre que cette interdiction porte aucun préjudice notable au commerce des Sujets de Votre Majeſté. Ils pouſſeront leur commerce en Eſpagne & ſur toutes les côtes Chrétiennes de la mer Méditerranée, ils en rapporteront des ſoyes & de l'argent, au lieu que tout l'argent qu'on

tire d'Eſpagne va s'abîmer dans les Etats du Grand Seigneur, d'où il n'en revient jamais la moindre parcelle. En ſecond lieu, il eſt conſtant qu'il y a à Marſeille des marchandiſes du Levant depuis plus de dix ans qui ne ſont pas venduës, & qui ſuffiſent pour la conſommation qui s'en fait en France plus qu'il n'en faut pour vingt ans. Et enfin je puis aſſurer Votre Majeſté que les Marchands les plus experimentez du Royaume, & ceux qui ſont le plus au fait du commerce, ſouhaitent pour une infinité de bonnes raiſons, que Votre Majeſté les délivre des avanies qu'on leur fait dans toutes les Echelles du Levant, en y interdiſant le commerce, ou pour toûjours, ou pour un tems, & que Votre Majeſté, au lieu d'un Ambaſſadeur, n'ait qu'un Conſul, ou tout au plus un Agent qui aura ſoin des affaires du commerce à beaucoup moins de frais qu'un Ambaſſadeur.

Je dois ajoûter à ce que j'ai eu l'honneur de dire ci-deſſus de la facilité qu'il y a à ſe rendre maître des Châteaux, que ſi Votre Majeſté entroit en guerre avec le Grand Seigneur, elle ſe mettroit en poſſeſſion de toutes les Iſles de l'Archipel en moins d'un mois

ou de ſix ſemaines. Les Peuples qui les habitent ſoupirent après cet heureux moment, parce qu'ils ſe trouveroient affranchis du joug inſupportable des Infidéles, qui outre les pillages & les avanies continuelles qu'ils leur font, leur enlevent la cinquiéme partie de leurs revenus, non pas comme ils ſont en effet, mais comme ils ſuppoſent qu'ils doivent être.

Ces peuples ſeroient ravis d'avoir Votre Majeſté pour Souverain. Ils lui payeroient avec joye ce qu'ils payent aux Turcs, & cela ſuffiroit pour entretenir l'armée qui agiroit contre les Turcs. Les Echevins de Milo m'ont aſſuré de ce que j'avance ici, dans les conferences que j'ai euës avec eux pendant, que nous y avons ſéjourné.

Douze coups de canon peuvent mettre par terre le Château de Smyrne, qui eſt à l'embouchûre de la rade, après quoi rien n'empêche qu'on ne prenne la Ville & qu'on ne la pille. On en tireroit de grandes richeſſes.

Chio n'attendroit pas qu'on tirât un ſeul coup de canon pour porter les clefs à l'Officier qui commanderoit l'armée, & l'épouvante ſe répandroit bien-tôt dans toute l'Aſie.

On

On peut encore aſſûrer que les Saïques & autres Bâtimens qu'on prendroit, dédommageroient la dépenſe, & bien au-delà que l'armement auroit coûté. Il faudroit ſeulement obſerver de donner le Commandement des Vaiſſeaux autant qu'il ſe pourroit, à des Officiers qui ont fait la courſe dans le Païs, parce qu'ils connoiſſent mieux que les autres les endroits où l'on peut attendre & attaquer les Infideles. Mais ſur toutes choſes il faut du ſecret; car on eſt aſſuré de vaincre les Turcs dès qu'on les ſurprend & qu'on les prend au dépourvû.

Si Votre Majeſté daigne faire quelque attention à ce Memoire, & le mettre à execution, je la ſupplie de trouver bon que je ne ſois pas des derniers à y être employé, parce que je ne deſire rien avec tant de paſſion que de contribuer tout ce que mon zéle & une aſſez longue expérience pourront me fournir pour finir ma vie au ſervice de Votre Majeſté.

Fin du ſecond Memoire.

J'eus l'honneur de preſenter ce Memoire au Roi le vingt-quatre Septembre 1672. Sa Majeſté le reçût à ſon

ordinaire avec bonté, & me promit de le lire. M. de Pomponne à qui j'en avois donné une copie, me dit quelques jours après, que Sa Majesté l'avoit lû avec plaisir ; mais qu'ayant alors des affaires plus interessantes avec ses voisins, il falloit attendre qu'il fût en état d'entreprendre celle-là, qu'elle trouvoit bon de dissimuler pour le present, & de remettre à une occasion plus favorable les marques de son ressentiment, & l'attention qu'elle vouloit bien donner à mes avis.

Je demeurai cependant à la Cour, continuant mes services à Madame la Maréchalle de la Mothe, & portant tous les matins au Roi & à la Reine des nouvelles de la santé de M. le Duc d'Anjou. Elle étoit assez bonne, à quelques galles près, dont il avoit le visage presque couvert. Son corps se purgeoit par là, & on avoit lieu d'esperer qu'avec un peu de tems elles se seroient desséchées d'elles-mêmes, mais les Medecins en jugerent autrement, ils ne voulurent pas perdre leurs droits, ni attendre le cours ordinaire de la nature. Madame la Maréchalle de la Mothe, Madame de Venel, & les autres Sougouvernantes eu

rent beau s'y oppoſer, la Faculté l'emporta ſur elles. Le Prince leur fut abandonné, on le ſaigna, on lui fit un cautere à la nuque du col, & la Reine voulut être preſente à cette opération. Les Medecins s'applaudirent d'abord, & fort mal à propos; car la galle & l'humeur qui la cauſoit rentrerent, & le Prince mourut le dixiéme jour après qu'il eût été mis entre les mains des Medecins. Cette mort affligea beaucoup leurs Majeſtez & toute la France, mais particulierement les femmes qui étoient au ſervice de ce jeune Prince, qui voyoient leur fortune & toutes leurs eſpérances fonduës par cette mort, & celle de Madame Marie Thereſe de France.

Le vingt-huit Janvier 1673. Meſſieurs les Miniſtres m'ordonnerent de me tenir prêt pour faire un Voyage. Cet ordre me fit connoître que je ne pouvois pas davantage continuer mes ſervices à Madame la Maréchalle de la Mothe. Je la priai de me permettre de me retirer à Paris pour mettre ordre à mes affaires. Elle eut quelque peine à m'accorder mon congé. Elle le fit à la fin, & elle accompagna ſon conſentement de toutes les politeſſes imaginables.

Je demeurai à Paris juſqu'au mois d'Avril, attendant toûjours mes ordres pour le voyage qu'on avoit réſolu de me faire entreprendre.

Le Roi étoit prêt de ſe mettre en campagne, & j'avois réſolu de le ſuivre ; mais M. de Pomponne me le défendit, & me dit que M. Colbert demeureroit à Paris, & que ce ſeroit lui qui me donneroit les ordres du Roi. J'employai ce tems à me faire recevoir dans l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de Saint Lazare de Jeruſalem.

Rétabliſſement de l'Ordre de Notre-Dame de Mont Carmel, & de S. Lazare de Jeruſalem.

LE Roi ſongeoit depuis quelque tems à inſtituer un Ordre de Chevalerie, à l'imitation de ſes auguſtes Prédeceſſeurs, & il vouloit qu'il fût deſtiné au ſervice de l'Egliſe contre les Infidéles, & à celui de l'Etat.

Le Pere Ferrier alors Confeſſeur du Roi m'en avoit communiqué quelque choſe avant mon Voyage à Conſtantinople.

Sa Majeſté après bien des reflexions,

jugea qu'il étoit plus à propos de rétablir dans ſa ſplendeur celui que Henry le Grand avoit inſtitué ſous le titre de Notre Dame du Mont Carmel, & de le joindre à celui de ſaint Lazare.

M. de Nereſtang étoit Grand Maître de ce dernier, & il y avoit long-tems que cette dignité étoit dans ſa famille. Mais cet Ordre étoit beaucoup déchû de ſa premiere ſplendeur faute de fonctions, & par la qualité des perſonnes qu'on y avoit admiſes.

S. Majeſté voulut retenir cette dignité pour Elle-même, afin de lui rendre ſon éelat. Elle fit le Marquis de Louvois ſon Grand Vicaire, auquel elle ordonna de ne rien négliger pour mettre ces deux Ordres réünis, dans toute leur ſplendeur. Sa Majeſté fit donner à M. de Nereſtang cent mille écus pour le dédommager ; & par ſon Edit du mois de Decembre, Elle annulla toutes les Chevaleries de ſon Royaume, réünit tous leurs biens à celui-ci, & fit de nouvelles Ordonnances, tant pour la reception des nouveaux Chevaliers, que pour la recherche des biens de l'Ordre, qui avoient été uſurpez par des particuliers.

Des gens riches formerent une Compagnie, & offrirent de payer à M. de Nereſtang les cent mille écus, & faire toutes les pourſuites & tous les frais neceſſaires pour la recherche & la réünion des biens uſurpez ou alienez, à condition de joüir pendant ſix années des biens qu'ils feroient revenir à l'Ordre.

L'honneur de porter la Croix d'un Ordre dont le Roi étoit le Grand Maître, & pour lequel Sa Majeſté agiſſoit avec empreſſement à Rome & dans ſes Etats, jointe à l'eſpérance de joüir des biens que les Chevaliers pourroient meriter par leurs ſervices, obligerent quantité de gens des plus illuſtres Maiſons du Royaume à s'empreſſer pour y être reçûs ; il y en eut même qui négligerent de faire entrer leurs enfans dans celui de Malte, & qui les firent entrer dans celui-ci, parce qu'outre les biens qu'ils pouvoient en retirer, ils pouvoient ſe marier ſans quitter la Croix, & ſoûtenir ainſi leurs Maiſons.

Le Roi voyant la preſſe qu'il y avoit à y entrer, eut la bonté de ſe ſouvenir de moi. Il dit à M. de Louvois qu'il vouloit que je fuſſe reçû ; & qu'il falloit me faire grace du droit

de paſſage, qui étoit d'environ 1460. livres.

M. de Louvois lui répondit que cela ne ſe pouvoit, à cauſe de la conſequence, & que Sa Majeſté lui avoit promis que nul ne ſeroit exempt de cette regle. Hé bien, lui répondit le Roi, puiſqu'il faut payer, je payerai moi-même, recevez-le toûjours.

Sa Majeſté ayant demandé combien il falloit, M. de Louvois répondit qu'il falloit environ 1460. livres, & le Roi dit à M. de Pomponne de me donner une Ordonnance de cette ſomme, en conſideration de mes ſervices.

M. de Pomponne m'ayant trouvé en ſortant du Conſeil dans la cour du Château, me dit ce que le Roi vouloit faire pour moi; qu'il alloit faire expedier mon Ordonnance, & que cependant je devois aller remercier Sa Majeſté. J'y fus ſur le champ, je fis mon remercîment en peu de paroles, & le Roi me répondit avec ſa bonté ordinaire: Je ſuis bien aiſe d'avoir trouvé cette légére occaſion de vous faire plaiſir. Je le remerciai par une profonde reverence.

Je reçûs le dix Avril mon Ordonnance des mains de M. de Pomponne.

Je touchai mes 1460. livres le treize & j'allai ſur le champ les porter à M. Bernin de la Perraudiere Tréſorier de l'Ordre, dont je pris les quittances que je portai à M. Mallot Controlleur général de l'Ordre pour les faire enregiſtrer.

Enſuite je preſentai ma Requête à M. de Louvois, pour être admis à faire mes preuves & être reçû à l'Ordre. Il la répondit, & me nomma pour Commiſſaires Meſſieurs des Planes & de la Perraudiere, qui prirent jour pour examiner mes papiers, & dreſſer leur Procès verbal ſelon leur Commiſſion.

Les preuves ordinaires de la naiſſance, & les pieces que l'on produit pour cela, doivent conſiſter en contrats de mariages, teſtamens, baptiſtaires, & autres actes ſemblables.

Il faut encore produire trois Gentilshommes qui témoignent la pureté de la race, & qu'on n'a aucune tâche de Judaïſme ou de Mahometiſme. Je priai Meſſieurs de la Chaiſe, d'Epinoi & de Leſcamps d'aſſiſter à cet examen, & de répondre aux interrogations qu'on leur feroit, ce qu'ils m'accorderent, & leurs dépoſitions ayant été agréées de mes Commiſſaires, le Notaire de l'Ordre porta le Procès Verbal en parche-

min à M. du Verdier Genoüillac Procureur General, dont les concluſions furent que je devois être reçû. M. Merault Chancelier de l'Ordre y mit ſon *Viſa*, & on n'attendit plus que le jour de la promotion pour faire la cérémonie, qui ſe fit en cette maniere.

M'étant rendu à Paris à l'Hôtel de Louvois avec dix-huit autres, tant Chevaliers que Freres Servans, M. le Marquis de Sauleux Maître des Cérémonies nous conduiſit à la Chapelle. Le Pere Touſſaint de S. Luc Carme, Aumônier de l'Ordre, revêtu des ornemens Sacerdotaux, nous fit lire & ſigner notre Profeſſion de Foi, & nous en donna une copie. Il benit enſuite nos épées, & puis les croix qu'on nous devoit donner, & les Livres qui contenoient les regles de l'Ordre & l'Office de la Sainte Vierge.

Les croix qui étoient deſtinées pour les Freres Servans, étoient d'or toutes unies à trois branches, avec une Image de la Sainte Vierge d'un côté, & de S. Lazare reſſuſcitant de l'autre ſimplement gravées des deux côtez.

Celles des Chevaliers étoient d'or émaillées de blanc ſur la bordure à quatre branches, & émaillées de rouge & de verd dans les milieux avec les mê-

mes Images en relief. Les unes & les autres étoient attachées avec un ruban couleur de feu, que le Roy voulut qu'on y mît, au lieu de la couleur amarante, que M. de Nereſtang portoit avec tous ſes Chevaliers.

Après cela on nous fit paſſer dans la chambre de M. de Louvois. Nous le trouvâmes aſſis dans un grand fauteüil, nous lui fîmes une profonde reverence, & chacun à ſon tour, ſelon qu'il étoit appellé par le Heraut, s'approcha de lui, tira ſon épée, la lui preſenta, & s'étant mis à genoux à ſes pieds, en reçût trois coups ſur les épaules, pendant qu'il prononça ces paroles: AU NOM DE DIEU VIVANT: Je vous fais Chevalier de l'Ordre Royal de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeruſalem. *Amen.* Il nous rendit nos épées, & nous donna la croix que nous attachâmes à nos pourpoints, & enfin un Livre qui contenoit l'Office de la Sainte Vierge, & les devoirs & les regles auſquelles nous étions obligez. La cérémonie achevée, nous remerciâmes M. notre Grand Vicaire; & nous nous retirâmes.

Le Secretaire de l'Ordre ayant expedié nos Patentes, les remit à M. Merault Chancelier, qui après les avoir

ſcellées, nous les remit. En voici la teneur.

FRANÇOIS MICHEL LE TELLIER, Marquis de Louvois, Secretaire d'Etat, Chancelier des Ordres du Roy, & Grand Vicaire General de l'Ordre Royal de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeruſalem, tant au ſpirituel qu'au temporel, deçà & delà les mers : A tous ceux qui ces Preſentes verront : SALUT.

SÇAVOIR FAISONS : Qu'ayant ci-devant agréé l'humble priere qui nous a été faite par Laurent d'Arvieux, à ce qu'il nous plût le recevoir dans ledit Ordre Royal de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeruſalem. Et ayant été particulierement informé de ſes bonnes vie, mœurs, âge, Religion Catholique Romaine, & de ſa naiſſance legitime, tant par l'enquête qui en a été ci-devant faite en vertu de nos Lettres de Commiſſion, que par les autres titres & preuves qui ont été remiſes ès mains des Commiſſaires par nous à ceci députez, dont nous a été fait rapport, comme auſſi de ſes ſoins, ſuffiſance, experience, fidelité

& affection au ſervice de Sa Majeſté, même de ſa nobleſſe paternelle & maternelle.

A CES CAUSES, & autres conſiderations à ce nous mouvantes, nous avons icelui Sieur Laurent d'Arvieux, fait, créé, reçû, faiſons, créons & recevons Chevalier dudit Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeruſalem, pour joüir par lui des honneurs, dignitez, prééminences, franchiſes, libertez & privileges dont joüiſſent les Chevaliers dudit Ordre, tenir rang parmi eux, avec pouvoir de poſſeder Commanderies & penſions ſur toutes ſortes de Benefices, porter la croix & le collier dudit Ordre, à condition d'obſerver les Statuts d'icelui, ſans y contrevenir directement ou indirectement, ſe rendre auprès de nous toutes & quantes fois qu'il en ſera requis pour le ſervice du Roy notre Souverain Seigneur, ou pour le bien & utilité dudit Ordre.

Mandons à tous Commandeurs, Chevaliers, Freres Servans, & autres qu'il appartiendra de reconnoître ledit Sieur Laurent d'Arvieux Chevalier dudit Ordre, le recevoir en cette qualité dans toutes les Aſſemblées Capitulaires, qui ſe feront à l'avenir pour l'interêt dudit

Ordre, & de le laiſſer joüir des privileges dont joüiſſent les Chevaliers d'icelui. Car telle eſt notre intention. En témoin de quoi nous avons ſigné les Preſentes de notre main, icelles fait, ſcellées du ſceau dudit Ordre, & contre-ſignées par le Secretaire d'icelui. Donné à Paris le 26. jour du mois d'Avril 1673. Signé ſur l'original DE LOUVOIS, & ſur le replis *Viſa* Merault. Par Monſeigneur, ſigné de la Borde Secretaire.

Je fis mon arbre généalogique avec ſes armes & leurs blaſons, & je l'envoyai à M. Pierre le Blanc Peintre Généalogiſte & Heraut de l'Ordre, pour le mettre dans le Livre des Généalogies, & pour faire le tableau de mes armes, qui doit être rangé dans la grande ſalle avec ceux des autres Chevaliers.

Je demeurai à Paris le reſte du mois d'Avril. Le Roy étoit parti pour l'armée, il ne reſtoit preſque plus perſonne de la Cour, & tous les Chevaliers de notre Ordre avoient ſuivi Sa Majeſté. J'eus honte de paroître à Paris, & après avoir établi un commerce chez M. Colbert avec un de ſes Commis, pour m'avertir quand on jugeroit à propos de me faire partir, je réſolus d'aller paſ-

ser quelques jours à la campagne.

J'allai à Pontoise le 3. May, & je logeai chez M. François d'Aguillenqui Doyen de S. Melon, mon allié, à qui j'avois promis depuis long-tems d'aller passer quelques jours avec lui. C'étoit un Gentilhomme de Barjols en Provence. Il avoit été Prévôt de sa Cathedrale, qui est la premiere dignité du Chapitre & d'un revenu considerable; mais comme il a l'ame grande, qu'il est genereux & plein d'une noble ambition, il étoit venu à la Cour, & s'étoit attaché à M. du Harlay Archevêque de Roüen. Il demeura quelques années auprès de lui avec l'approbation de tout le monde; tant sa vie étoit exemplaire. Il avoit refusé plusieurs Evêchez, que le Cardinal Mazarin lui avoit offerts; & il leur avoit préferé la vie douce & retirée qu'il menoit à Pontoise, où il étoit Grand Vicaire de son Archevêque, & Doyen de la Collegiale avec quelques autres Benefices. Cette retraite ne pouvoit que lui être infiniment agréable. Il étoit très-bien logé, il joüissoit d'un très-bon air. Il vivoit en grand Seigneur. Sa table étoit ouverte à toutes les personnes de merite, les plus grands Seigneurs se faisoient un plaisir de le venir voir sou-

vent. Sa converſation les charmoit, & tous les Habitans de Pontoiſe & des environs le regardoient comme leur pere & leur protecteur.

Quelque tems avant ſa mort, il avoit fait venir de Provence un de ſes neveux, auquel moyennant une diſpenſe d'âge, il reſigna un Prieuré en Normandie & un autre en Provence. Après cela il tomba malade d'une rétention d'urine, qui l'emporta de ce monde le 10. Aouſt 1674. âgé de 78. ans, regretté de tout le monde.

Je demeurai à Pontoiſe juſqu'à la fin du mois de Juillet. J'employai mon tems à compoſer un Dictionnaire Turc & Latin, ſur les Memoires que j'avois apportez du Levant, & ſur la connoiſſance & l'uſage que j'avois de cette Langue. Il y avoit long-tems que je ſongeois à cet Ouvrage; mais mes differentes occupations ne m'en avoient pas donné le loiſir.

Je revins à Paris ſans être encore éclairci de la Commiſſion qu'on vouloit me donner, & en attendant l'iſſuë, je me retirai dans une autre ſolitude, pour mettre en ordre les Mémoires de mes Voyages, que pluſieurs Curieux me demandoient avec empreſſement. M. le Petit Imprimeur ordinaire du

Roy, me preſſa d'accepter ſa maiſon ruë de Charonne Fauxbourg S. Antoine. Je l'acceptai & je m'y établis, & j'y demeurai juſqu'à la fin de Septembre, & je mis en ordre mon premier Voyage du Levant juſqu'à mon retour de Seïde à Marſeille, comme on l'a vû au commencement de ces Mémoires. Cependant la belle ſaiſon ſe paſſa, & le froid m'obligea de revenir à Paris preſqu'en même-tems que le Roy revint de ſa campagne de Flandres, où il avoit fait de ſi glorieuſes conquêtes.

Je fus prié dans ce même tems par des Curieux de donner au Public la Relation de ce que j'avois obſervé chez les Arabes du Mont-Carmel, y ayant peu de gens qui connuſſent comme moi les mœurs & les coûtumes de ces Peuples. J'avois demeuré aſſez ſouvent avec eux pour les connoître, & j'avois fait des Mémoires exacts de tout ce que j'avois obſervé. J'y travaillai, & en un mois je mis cette Hiſtoire preſqu'en état d'être imprimée.

Cependant il arriva à Paris un Juif, que j'avois connu fort particulierement à Conſtantinople, dont on ne ſera pas fâché de ſçavoir l'Hiſtoire.

Hiſtoire de Raphaël Levy Juif, & aujourd'hui Chrétien ſous le nom de Loüis de Bizance.

RAphaël Levy Juif de Religion, étoit né à Conſtantinople. Il étoit fils d'un Orfévre. Il étoit aſſez bien fait ; mais laid & ſi brun, qu'il approchoit plus d'un Ethiopien que d'un Eſpagnol ou d'un Portugais. Il eut dès ſa plus tendre jeuneſſe de l'inclination pour les Langues qui ſont Etrangeres dans ſon Païs comme la Latine, la Françoiſe, l'Eſpagnolle, l'Italienne & la Portugaiſe. Il aimoit ſur toutes la Françoiſe, & l'apprit en aſſez peu de tems en perfection. L'Hebreux, le Grec, l'Arabe & le Turc lui étoient ſi familiers, qu'il paſſoit pour un des Sçavans de cette grande Ville. Il étoit homme de bien & de bonnes mœurs, & avoit des manieres toutes autres que ſon air barbare ne l'annonçoit. La lecture du Nouveau Teſtament qu'il confrontoit à l'Ancien, & les converſations frequentes qu'il avoit avec les Religieux Latins établis à Pera & à Galata, lui firent naître des doutes dont il chercha à s'éclaircir ; mais il le faiſoit avec tant de diſcretion & de ſecret,

qu'il étoit impoſſible de pénétrer quel étoit ſon deſſein. Il étudia ſa Religion & la Chrétienne avec tant de ſoin & d'application, qu'il ſe déſabuſa entierement des erreurs des Rabins, & qu'il perça le voile des obſcuritez qu'ils ont répanduës ſur les Saintes Ecritures. C'étoit dans le tems qu'il s'appliquoit à cette étude, que parut le faux Meſſie Sabataï Sevy à Conſtantinople. Le pere de Raphaël fut un des plus ardens à tout quitter pour ſuivre cet Impoſteur, malgré tout ce que Raphaël lui pût dire, pour lui faire connoître que cet homme n'avoit aucune des qualitez que doit avoir le veritable Meſſie. Mais ce bon homme étoit ſi entêté, que lui & un grand nombre d'autres n'ouvrirent les yeux, & ne reconnurent l'impoſture de Sabataï, que quand il ſe fût fait Mahometan.

Cet honteux changement renverſa la cervelle de tous les Rabins, qui ne pouvoient répondre aux cruelles railleries que Raphaël faiſoit d'eux, & dont la plûpart avoüoient qu'ils ne ſçavoient plus où ils en étoient, & qu'il falloit abandonner leur Loi & leur doctrine, & en chercher une meilleure & plus aſſurée.

Il ſe trouva alors à Conſtantinople

un Gentilhomme François, nommé M. de Monceaux, qui voyageoit pour ſon plaiſir, qui écrivoit des Relations de tout ce qu'il voyoit, & qui déſignoit toutes choſes. Il voulut paſſer à la Morée, & cherchoit quelqu'un qui pût lui ſervir d'Interprete. Il jetta les yeux ſur Raphaël, il le mena avec lui, & pour qu'il lui fût plus utile, il le fit paſſer pour Janiſſaire, lui en fit porter l'habit, lui donna le turban blanc avec le nom d'Ahmed Bachi. Rien n'étoit ſi aiſé que ce déguiſement. Raphaël étoit circoncis, il parloit Turc & Arabe naturellement, & à l'air de ſon viſage, tout le monde y pouvoit être trompé, & le prendre pour un Janiſſaire d'Egypte.

Il parcourut ainſi toute la Morée avec M. de Monceaux, ſans que perſonne s'aviſât jamais de le ſoupçonner d'être un Juif.

Le Pacha de la Morée à qui il eut occaſion de parler pluſieurs fois, lui trouvant de l'eſprit & de bonnes manieres, croyoit que c'étoient les Officiers du corps des Janiſſaires, qui l'avoient mis avec ce François pour le conduire & l'eſcorter, en même-tems qu'il lui ſervoit de Trucheman.

M. de Monceaux étant revenu à

Conſtantinople, ſe loüa ſi fort de Raphaël, que tous les François commencerent à l'aimer.

M. Laîné & autres qui voyageoient par ordre du Roy, ſe faiſoient un plaiſir de l'avoir chez-eux. Il leur rendoit ſervice pour les manuſcrits qu'ils achetoient pour la Bibliotheque de Sa Majeſté, il les connoiſſoit en perfection. M. l'Ambaſſadeur le conſideroit, & lui avoit promis un Office de Trucheman. Il avoit repris ſes habits ordinaires & ſon calpac, c'eſt-à dire, ſon bonnet à la Juïve.

En arrivant à Conſtantinople, je le trouvai dans le Palais de l'Ambaſſadeur. Nous fîmes connoiſſance, & la facilité que j'ai à parler les Langues Orientales me l'attacha tellement, qu'il venoit paſſer preſque toutes les ſoirées dans ma chambre. Nos converſations ne rouloient pour l'ordinaire que ſur la Religion & le Chriſtianiſme, & j'eus le bonheur de le détromper d'une infinité d'erreurs; mais j'affectai toûjours de ne le point preſſer, parce que je remarquois de jour en jour que ſes objections étoient plus foibles, & que ſouvent il n'avoit rien à me répondre.

Lorſque M. l'Ambaſſadeur partit

pour Andrinople, il lui ordonna de ſervir de Trucheman dans le Palais où il laiſſoit le Sr. de Blois ſon premier Secretaire, pour avoir ſoin des affaires courantes. Raphaël s'acquitta de cet emploi avec tant de dexterité & de ſuccès, que toute la Nation en étoit fort contente, & qu'on n'attendoit plus que le retour de Son Excellence, pour obtenir qu'il le déclarât Drogman.

Il arriva pendant l'abſence de M. l'Ambaſſadeur, que le Pacha de la Morée paſſa à Conſtantinople avec ſes troupes, pour aller joindre l'armée du Grand Seigneur.

Quelques-uns de ſes gens trouverent Raphaël chez le Caïmacan, où il ſollicitoit les dépêches d'un Vaiſſeau Marchand qui étoit prêt à partir. Ils eurent beau l'appeller Ahmed Bachi, il ne répondit rien. Ces gens ne ſe rebuterent pas. Ils coururent après lui, l'aborderent, & l'ayant bien reconnu, *ils lui dirent*: Eh quoi donc, Ahmed Bachi Janiſſaire, tu es devenu Chiffour, (c'eſt le nom de mépris qu'*ils donnent aux Juifs*) ce n'eſt pas ainſi qu'on abuſe de notre ſainte Loi? Ils le menerent à leur Pacha, qui l'ayant bien reconnu, lui fit de grands reproches, & le fit conduire au Caï-

macan pour en faire juſtice.

Il fut mis en priſon. On l'attendit tout ce jour-là & le lendemain au Palais de France. Ses parens qui en étoient fort en peine le chercherent de tous côtez. On ſçût à la fin ſon avanture. Son pere & ſa mere l'allerent trouver, & employerent toutes ſortes de raiſons & de careſſes, pour l'engager de ſauver ſa vie en ſe faiſant Turc.

Il demeura ferme pendant trois jours, & le Caïmacan étoit prêt de le condamner à mort, lorſqu'il fit réflexion que quoiqu'il fût réſolu de ſe faire Chrétien, il ne pouvoit ſe ſauver s'il n'étoit pas baptiſé; que mourant dans cette occaſion il ne pouvoit être tout au plus qu'un Martyr Juif; qu'il étoit déja circoncis, & que ne lui coûtant que quelques paroles qu'il avoit dites & écrites bien des fois, il valoit mieux faire ſemblant d'embraſſer cette Loi, en dirigeant ſon intention, que de perdre les moyens de ſe faire Chrétien. Dès-lors il réſolut ſa fuite, après qu'il auroit fait le funeſte ſacrifice que ſes parens ſouhaitoient de lui. Il fit donc la profeſſion ordinaire, & auſſi tôt on lui mit ſur la tête un grand turban blanc, tel que le portent les gens de lettres, avec le

nom de Mehemed. On lui donna auſſi des Précepteurs pour lui expliquer l'Alcoran, & lui apprendre les cérémonies de la Loi, & il fit ſous ſes Maîtres de ſi grands progrès, & ſi prompts, que les Turcs ne douterent point qu'il ne fût en très-peu de tems un grand Saint, puiſqu'il avoit tant de diſpoſitions à devenir un grand Docteur.

Depuis ce changement de Religion on ne voulut plus le voir chez M. l'Ambaſſadeur. Il vint pourtant me voir, & m'ouvrit ſon cœur, & me demanda mon avis ſur la conduite qu'il devoit tenir dans une affaire ſi délicate. Quoique je le cruſſe homme de bien & ſincere, je ne laiſſai pas d'être ſur mes gardes. Je ne loüai ni ne blâmai ce qu'il avoit fait, de peur qu'il ne m'en arrivât quelque choſe de fâcheux. Je me contentai de lui dire que dans ces ſortes d'affaires il falloit garder un très-profond ſecret, & qu'il devoit continuer de s'appliquer à bien apprendre tout ce que ſes Maîtres lui enſeigneroient, pour en faire tel uſage qu'il jugeroit lui être le plus convenable, ne doutant pas que Dieu ne l'aidât à mettre en execution les bons deſſeins qu'il avoit formés.

Quelque tems après mon départ pour France, Raphaël ſe ſouvenant qu'on l'avoit accuſé d'avoir été cauſe que le petit des Martins dont j'ai parlé ci-devant, s'étoit enfui, & s'étoit fait Turc le ſoir des réjoüiſſances que l'on fit pour la naiſſance de M. le Duc d'Anjou, ne voulut pas s'enfuir qu'il n'eût enlevé ce jeune homme qui demeuroit depuis ce tems-là chez le Caïmacan. Il prit ſi bien ſes meſures, qu'il l'enleva de la maiſon de ce Miniſtre, & ſe retira ſecretement avec lui au Palais de France. Il ſe juſtifia devant l'Ambaſſadeur ſi pleinement, que Son Excellence leur donna une chambre, où ils demeurerent cachez juſqu'à ce qu'il y eût un Vaiſſeau qui pût les porter en France.

Ils furent environ ſix mois dans cette priſon volontaire, parce qu'il ne ſe trouva aucun Vaiſſeau ni à Conſtantinople ni à Smyrne où on les pût embarquer.

M. de Nointel étant encore allé à Andrinople, pour travailler au renouvellement des Capitulations, les y mena avec lui habillez à la Françoiſe.

Les Janiſſaires de la garde de Son Excellence les connoiſſoient bien, & cependant

cependant ils ne les decelerent point : car il y a cette fidélité parmi eux, qu'ils ne trahiſſent jamais ceux dont ils mangent le pain & le ſel, & il n'eſt jamais arrivé que les Janiſſaires qui ont ſervi les Ambaſſadeurs ayent revelé la mort des inſolens qu'on a fait tuer & jetter dans les lieux ſecrets. Les Janiſſaires les appelloient M. Levy & M. Martin, & continuerent de les appeller ainſi, juſqu'à ce qu'il fallût leur faire reprendre leurs habits à la Turque, pour les faire paſſer plus ſûrement aux Dardanelles, où ils devoient s'embarquer ſur un Vaiſſeau François qui y étoit moüillé. On les mit ſur un Bateau du Païs qui deſcendoit par la riviere juſqu'au Canal. Les Janiſſaires de l'Ambaſſadeur les recommanderent aux Matelots comme leurs camarades qui alloient porter des ordres du Grand Seigneur à ce Vaiſſeau. Ils les embraſſerent, & quand ils furent embarquez, ils leur crierent : Mehemed Chelcby, bon voyage. Ils entrerent ainſi dans le Vaiſſeau ſans empêchement, & firent route pour Smyrne & delà à Marſeille.

M. de Nointel avoit donné quelque argent à Raphaël pour ſon voyage juſqu'à Marſeille. Y étant arrivé, il fut

empaumé par quelques Calviniſtes qui étoient dans la Compagnie du Levant, qui l'adreſſerent au Sieur Tronchin à Lyon, qui lui donna de l'argent pour ſon voyage juſqu'à Paris. Comme ces Meſſieurs ſçavoient le deſſein qu'il avoit de ſe faire Chrétien, & qu'ils eurent bientôt connu ſes talens & ſon merite, ils lui firent de grandes promeſſes pour l'attirer dans leur parti; mais il étoit trop bien inſtruit pour gagner quelque choſe ſur ſon eſprit. Il leur dit réſolument qu'il vouloit être Chrétien & Catholique Romain.

Il vint directement chez moi; je le logeai, & je lui fournis ce qui étoit néceſſaire pour ſa ſubſiſtance, même pendant une maladie qu'il eut preſque en arrivant.

Il ne fut pas long-tems ſans ſe faire connoître, & ſans acquerir des amis. Les lettres de recommandation qu'il avoit pour Meſſieurs Caze & Tronchin Directeurs de la Compagnie du Levant, me donnerent occaſion de les aſſurer que Raphaël n'avoit quitté ſon Païs que pour ſe faire Chrétien: je leur demandai ſur cela leurs conſeils & leur aſſiſtance.

Ils trouverent à propos que je parlaſſe à Madame Belinzani. Cette Dame

qui étoit pieuſe & charitable embraſſa avec joye une occaſion de marquer ſon zele. Je lui préſentai Raphaël après lui avoir conté ſon hiſtoire : elle le reçût très-bien, le fit habiller, lui aſſigna une penſion, & le mit entre les mains du Pere Richard Simon de l'Oratoire, fort ſçavant dans les Langues Orientales, pour l'inſtruire. Il fit en peu de tems de grands progrès ſous cet habile Maître, qui le mit bientôt en état de recevoir le Baptême. Il fut enſuite préſenté au Roi & à la Reine qui voulurent bien être ſes Parein & Mareine. Il fut tenu au nom de Leurs Majeſtez par M. le Duc Mazarin & Madame Colbert, qui le nommerent Loüis, & qui lui donnerent le ſurnom de Bizance, parce qu'il étoit né à Conſtantinople.

On le mit enſuite aux Nouveaux Convertis, où il donna des marques de ſa pieté, & voulut entrer chez les Carmes Déchauſſez. Madame de Belinzani qui étoit ſa protectrice, ne jugea pas à propos qu'il embraſſât ſi-tôt une vie chargée de tant d'auſteritez : elle lui conſeilla d'attendre quelque tems, & que cependant elle verroit ce qu'elle pourroit faire pour lui. On l'employa donc à quelques traductions,

& pendant ce tems-là il édifia tout le monde par ſa pieté & par ſon exactitude à remplir tous ſes devoirs de Chrétien. Il étoit ſobre, bûvoit très-peu de vin, jeûnoit fréquemment, & employoit à la lecture des livres de pieté & à l'Oraiſon tout le tems qu'il pouvoit dérober à ſon ſommeil & à ſes occupations.

Madame de Belinzani bien mieux perſuadée par ce qu'elle apprenoit tous les jours de Loüis de Bizance, que par tout ce que je lui avois dit de ſes bons ſentimens, lui rendit de ſi bons offices auprès du Duc de Mazarin & de Madame Colbert, qu'ils lui firent donner une penſion ſur le Clergé.

Mais ce nouveau Chrétien deſirant faire de plus grands progrès dans la ſcience & dans la pieté, lui dit un jour qu'il ſçavoit aſſez comment il falloit vivre chrétiennement, qu'il ne lui manquoit plus que de bons exemples, & qu'il ſouhaitoit ardemment d'entrer dans quelque Communauté de gens d'Egliſe. Cette Dame crut ne pouvoir rien faire de mieux que de le donner aux Peres de l'Oratoire. Elle en parla au Pere de Sainte Marthe General de cette Congrégation, qui le reçut avec joye, & l'envoya à Pro-

vins pour y achever ſes études, dans le deſſein de le recevoir un jour au nombre de ſes enfans. Loüis y trouva avec l'inſtruction tout le bon exemple, qu'il cherchoit. Il avoit alors environ vingt-cinq ans, & on pouvoit attendre de lui de grands ſervices pour la Religion.

Le Sieur de la Croix Secretaire de M. de Nointel Ambaſſadeur à Conſtantinople arriva à Paris vers la fin du mois de Novembre. Il étoit envoyé expreſſément pour y apporter les Capitulations renouvellées, il me pria d'aller avec lui à Verſailles pour le preſenter aux Miniſtres. M. de Pomponne les ayant reçûës, m'ordonna de les venir prendre le lendemain pour les traduire en François, avec les Lettres que le Grand Seigneur & le Grand Viſir écrivoient au Roy. M'étant rendu auprès de ce Miniſtre à l'heure qu'il m'avoit marquée, je trouvai que le Sieur de la Croix Peris Secretaire-Interprete du Roy pour la Langue Turque, avoit remontré à M. de Pomponne, qu'ayant acheté cette Charge pour ſervir Sa Majeſté en ces ſortes de Traductions, ce ſeroit lui faire injuſtice de ne l'y pas employer, & un grand tort à ſa réputation & à ſa fortune. Il

fallut le contenter & lui laiſſer faire la premiere Traduction. Mais le Roy voulut que j'en fiſſe auſſi une, & pour cet effet, il ordonna à M. de Pomponne de me les remettre entre les mains. Je travaillai à cette Traduction, & elle eut le bonheur de plaire. Celle du Sieur de la Croix fut d'abord copiée & envoyée par tout, afin qu'on connût qu'il avoit été employé & fait les devoirs de ſa Charge. Je ne voulus pas d'abord imprimer ma Traduction, afin de lui faire moins de peine. Je le fis dans la ſuite, & après l'impreſſion de la ſienne. Je les donnerai dans la ſuite de ces Mémoires.

Ce renouvellement des Capitulations fit grand bruit à la Cour & à la Ville, & beaucoup d'honneur à M. de Nointel. On en parloit comme d'une merveille. On mit ce grand évenement dans la Gazette. On fit crier par les Colporteurs des Relations imprimées qui avoient pour titre: *Le renouvellement & la nouvelle Alliance du G. S. avec le Roy, & le rétabliſſement de la Foi Catholique dans l'Empire Ottoman par M. de Nointel.* Ce Miniſtre profita ſi habilement des victoires continuelles du Roy, & des conquêtes glorieuſes que Sa Majeſté avoit faites dans les Païs-Bas,

qu'il fit changer tout d'un coup de face à la négociation. Le Grand Visir qui s'apperçût que les Ministres du Roy ne lui écrivoient plus sur cette affaire, craignit avec raison que le Roy ne songeât tout de bon à se venger des lenteurs affectées de la Porte. Il crut qu'il falloit conjurer la tempête, dont les suites auroient pû être funestes à son Maître & à lui : car quelque fierté qu'ils affectent, ils connoissent fort bien leur foiblesse, & sçavent qu'à un Monarque comme le nôtre, rien n'est si facile que de mettre le désordre chez-eux. Il fit dresser les Capitulations sur les Mémoires qu'on lui avoit donnez, & fit venir M. de Nointel à Andrinople ; il les lui remit avec des Lettres pour Sa Majesté & pour ses Ministres. Cela s'executa après le retour de la campagne de Pologne.

Il faut remarquer que le Grand Seigneur par une fierté mal entenduë, fondée sur un prétendu prérexte de Religion, ne veut point traiter avec les Princes Chrétiens, prétendant qu'ils ne doivent pas aller de pair avec lui. On voit assez le faux de cette prétention, sans que je prenne la peine de le découvrir. Les termes de Traité ne lui conviennent pas par cette raison. Celui

de Capitulations lui plaît davantage, parce qu'il regarde ces actes comme des graces qu'il accorde, & dont il eſt le maître ſi abſolu qu'il les revoque, les étend, les reſtraint, ou les annulle ſans cérémonie quand il le juge à propos.

M. de Nointel députa le Sieur Barie Commis de la Compagnie du Levant, pour porter les nouvelles Capitulations dans toutes les Echelles, accompagné du Sieur Perruca Kuper un de ſes Drogmans. Il fut d'abord à Smyrne, & voulant paſſer à Alep, il tomba malade en Chypres, & y mourut.

Le Sieur de la Croix Secretaire de l'Ambaſſade eut ſoin de faire faire pluſieurs copies de la Traduction du Sieur de la Croix en petits cahiers, & y peindre les armes du Roy & de M. de Nointel ſur les premieres pages, à deſſein de les donner aux Echevins de Marſeille, pour les envoyer aux Echelles du Levant.

Le Roy lui fit donner mil écus pour ſon voyage, & il partit, emmenant avec lui des violons, des hautbois & des trompettes pour M. l'Ambaſſadeur.

Le 20. Decembre 1673. M. Colbert me fit appeller, pour me dire qu'il falloit me préparer à faire un voyage à

la côte d'Afrique. C'étoit apparemment le voyage qu'on me préparoit depuis ſi long-tems, & pour lequel on attendoit des nouvelles du Païs. Je dis au Miniſtre que j'étois prêt à partir dès que j'aurois ſes ordres.

Mais avant d'entrer dans ce détail, il eſt à propos de préparer le Lecteur, & de lui rapporter l'Hiſtoire du Baſtion de France à la côte d'Alger, & les differends du Sieur Arnaud qui en étoit Gouverneur, qui furent cauſe du voyage qu'on m'y fit entreprendre, & c'eſt ce qu'on verra dans le Journal ſuivant.

Journal du Voyage du Chevalier d'Arvieux à Alger.

LEs François ont établi depuis long-tems un commerce avec les Maures dans un Port de la côte d'Afrique, *voiſin de l'Iſle de Tabarque* dépendante d'Alger, où les Genois étoient établis pour le commerce des bleds, des cuirs, de la cire & de la pêche du corail qui eſt abondante ſur cette côte. Les François ayant trouvé un profit conſiderable ſur cette côte, bâtirent un enclos de murailles qu'ils appellerent le Baſtion de France. Ils y

firent des magasins, des logemens & une maniere de Donjon; où ils mirent quelques canons, avec une Garnison pour la sûreté de leurs marchandises & de leurs personnes, parce que les Maures des environs sont très-méchans & naturellement grands voleurs.

Ils fortifierent ensuite un autre endroit voisin du Bastion, qu'ils appellerent la Calle, où ils mirent une autre Garnison capable d'empêcher qu'on ne les traversât dans la pêche du corail, & dans leur autre commerce qui roule principalement sur le bled.

On fait ce commerce par cüeillette, c'est-à-dire, qu'on achete à un prix reglé tout le bled que les Maures y apportent. On le met en magasin, & lorsque les Vaisseaux & les Barques Françoises viennent pour le charger, ils commencent par remettre leurs fonds entre les mains du Gouverneur, qui leur donne la quantité de bled qui leur convient, & en moins de quatre jours ils peuvent faire leur charge & remettre à la voile. Ces prompts chargemens sont fort utiles, parce que cette espece de Port, si tant est qu'on puisse l'honorer de ce nom, n'est pas assez bon pour qu'on y puisse demeurer long-tems en sûreté.

La ſeule pêche de corail peut fournir à toutes les dépenſes de cet établiſſement, & la traite du bled eſt ſi conſiderable qu'elle peut donner un très-gros profit à ceux qui ont aſſez de fonds pour fournir aux achats.

Le Sieur Sainſon premier Gouverneur du Baſtion de France.

Le Sieur Sainſon fut le premier en faveur de qui le Baſtion fut érigé en Gouvernement, & qui avec l'agrément qu'il obtint de la Regence d'Alger, fit augmenter les fortifications du Baſtion, & en augmenta la Garniſon & les Officiers. Le profit qu'il tiroit de ce commerce lui donna le moyen de munir le Baſtion & la Calle de tout ce qui étoit neceſſaire pour leur défenſe, & pour le ſpirituel & pour l'entretien & la ſubſiſtance de quantité de gens de toutes ſortes d'Arts & de Profeſſions qu'il y établit, pour pouvoir ſe paſſer des ſecours d'Europe.

François d'Arvieux, un de mes oncles, cadet des enfans de Baltazar d'Arvieux, qui a commandé une des Galeres du Roy, & qui s'eſt rendu ſi célébre ſous le nom du Chevalier Baltazar, fut fait ſon Lieutenant au Gouvernement du Baſtion; il commandoit ſous les ordres du Sieur Sainſon, & il le faiſoit avec tant de conduite, que ſi le Gouverneur eût ſuivi ſon conſeil,

il ne ſeroit pas péri comme il lui arriva dans une entrepriſe qu'il fit ſur le Fort de Tabarque.

La malheureuſe entrepriſe ſur le Fort de Tabarque.

Les Genois étoient maîtres de ce Fort & de l'Iſle ſur laquelle il étoit ſitué. Leur commerce incommodoit celui du Baſtion. Le Gouverneur Sainſon voulut le détruire en s'emparant de Tabarque : il ménagea une intelligence avec un Génois qui étoit Boulanger du Fort, qui l'y devoit introduire ; mais qui le trahit. En effet, y étant allé une nuit avec des Bateaux armez, & tout autant d'hommes qu'il pût prendre au Baſtion & à la Calle, il trouva la Garniſon de Tabarque ſous les armes qui l'attendoit, & qui fit feu ſur lui & ſur ſes gens ſi vigoureuſement, qu'il y fut tué avec une partie de ſes gens. La plûpart des autres furent bleſſez & eurent bien de la peine à regagner leurs Bateaux en déſordre, & revenir au Baſtion où mon oncle étoit reſté pour commander, après s'être oppoſé autant qu'il avoit pû à cette entrepriſe ; qui étoit auſſi mal concertée qu'elle étoit injuſte.

Le Sieur Picquet ſecond Gouverneur du Baſtion.

M. Picquet de Lion qui a depuis pris le ſurnom de la Calle, ſucceda au Sieur Sainſon. Mon oncle qui croyoit avoir plus de droit qu'aucun autre

d'y prétendre, ne pût ſouffrir le paſſe-droit qu'on lui faiſoit en l'en privant, il quitta la Lieutenance & ſe retira en France,& r'entra dans le corps des Officiers de Galeres.

Ce nouveau Gouverneur n'ayant pas avec lui des gens aſſez fidéles pour ſeconder ſes bonnes intentions & ſa bonne conduite, ne demeura pas longtems ſans ſe trouver engagé dans de grandes dettes avec les Habitans d'Alger, dont il avoit emprunté des ſommes conſiderables pour ſon commerce à change lunaire de deux & trois pour cent par mois. Le Day le menaça de le faire maltraiter, ce qui l'obligea à la fin de s'embarquer avec ſa Garniſon & tous les effets du Baſtion, & de ſe retirer en France. Il enleva même en partant une quantité de gens du Païs, qu'il alla vendre à Livourne aux Galeres du Grand Duc de Toſcane. Mais le Roy les retira & les renvoya à Alger.

Rétabliſſement du Baſtion.

Ce fut ainſi que le Baſtion fut abandonné, & l'enlevement que le Sieur Picquet avoit fait irrita tellement la Milice d'Alger, qu'elle fut long-tems ſans vouloir entendre parler du rétabliſſement du commerce. A la fin le Roy ayant accordé la paix aux Alge-

riens, voulut bien que ceux qui la traiterent parlaſſent du commerce & de la reſtitution du Baſtion.

Le Sieur Jacques Arnaud de Gap en Dauphiné & établi à Marſeille, s'étant trouvé dans ce tems-là à Alger, travailla beaucoup à la concluſion de cette grande affaire. Il fit pluſieurs voyages d'Alger en France, pour ajuſter les differends reciproques des deux Nations, & cela lui acquit l'eſtime de M. Colbert qui lui trouva beaucoup d'eſprit, de pénétration & de droiture. Enfin il négocia ſi heureuſement, que cette paix fut concluë à l'avantage du commerce & des Marchands.

Le Roy donne la paix aux Algeriens.

Le Day voulut donner en cette occaſion des preuves de ſa reconnoiſſance au Sieur Arnaud. Il lui permit en ſon nom de rétablir le commerce du Baſtion & de ſes dépendances, & les murailles que les Maures avoient abattuës après la fuite du Sieur Picquet.

Le Baſtion rétabli en faveur du Sieur Arnaud.

Il falloit donc réparer tous les bâtimens & les murailles, il falloit pourvoir le Fort d'artillerie & de munitions de guerre & de bouche, y mettre une Garniſon convenable, & faire un fond pour rétablir le commerce dans ſon ancien état. M. Arnaud n'étoit pas aſſez riche pour entreprendre ſeul ce grand établiſſement.

M. Arnaud obtint permiſſion du Day de paſſer en France pour faire une Compagnie. Il l'eût bien-tôt faite; mais les riches Partiſans qui y étoient entrez, eurent un revers de fortune qui les mit hors d'état de ſuivre cette affaire, & la Compagnie ſe diſſipa.

Nouvelle Compagnie du Baſtion de France.

Il en raſſembla une ſeconde, qui fut compoſée du Sieur Jacques le Maſſon de la Fontaine Controlleur General des Gabelles de France, du Sieur Alexandre de Vaſé Seigneur de Lalo, Conſeiller au Parlement de Grenoble, & du Sieur Jacob de la Font, Sieur de la Tour des Champs de Lion. Tous ces gens étoient ſages & fort riches; mais tous trois de la Religion Prétenduë Réformée. Ils paſſerent l'acte de leur Societé, enregiſterent les fonds, & demeurerent d'accord que le Sieur Arnaud paſſeroit au Baſtion en qualité de Gouverneur.

Le Day l'agréa & lui donna toutes les expeditions dont il avoit beſoin pour s'y établir de la maniere que la Compagnie le pouvoit deſirer. Le Sieur de la Font s'établit à Marſeille en qualité de Directeur, pour la correſpondance des affaires que le Sieur Arnaud feroit au Baſtion. M. de la Fontaine demeura à Paris auſſi en qualité de Directeur,

& M. de Lalo auſſi Directeur alloit tantôt à Paris & tantôt à Marſeille, & même au Baſtion ſelon le beſoin des affaires.

M. Arnaud avoit mené avec lui le Sieur de S. Jacques ſon gendre, autrefois Conſeiller au Siege de Marſeille. Il le fit Capitaine de la Calle, & y étant mort quelque tems après, M. Arnaud voulut donner cet emploi au fils aîné du défunt.

Broüilleries entre les Aſſociez du Baſtion.

M. de la Font voulut y mettre un homme de ſa part, & l'y envoya ſans avertir M. Arnaud, qui s'en trouvant choqué, ne voulut pas le recevoir & le renvoya en France. M. de la Font fut picqué de ce renvoy; ayant d'ailleurs une forte démangeaiſon d'être lui même Gouverneur du Baſtion, & pour cela d'en dépoſſeder M. Arnaud.

M. Arnaud en fut averti, & ſongea à ſe maintenir dans ſon poſte, & ſes Aſſociez chercherent à trouver des raiſons pour colorer le projet qu'ils avoient formé, ils obſerverent ce qui ſe paſſoit dans ſa maiſon à Marſeille, & crurent voir qu'on y faiſoit grande chere, & que les dépenſes que la famille faiſoit venoient des profits particuliers que leur Gouverneur faiſoit à leurs dépens.

Mademoiſelle Arnaud prit feu là-deſſus, & donna à ſon mari tous les avis qu'elle jugea neceſſaires. Ces avis le firent reſoudre à ne ſe pas laiſſer dépoſſeder ſans coup férir, après les peines qu'il s'étoit données pour la paix, & le rétabliſſement de ce commerce dont on lui avoit toute l'obligation. Il réſolut donc de s'y maintenir par la faveur du Day & de la Milice, qui avoient beaucoup de conſideration pour lui; de ſorte que les ordres des trois Directeurs étant arrivez au Baſtion par la Barque du Patron Legier, il répondit qu'il ne quitteroit point ſon poſte, & leur écrivit toutes les raiſons qu'il avoit d'en uſer ainſi. Elles parurent juſtes aux gens déſintereſſez; mais la Compagnie n'en jugea pas ſi favorablement.

L'animoſité augmenta beaucoup au retour de la Barque. Les Directeurs eurent recours à M. Colbert, qui leur promit ſa protection, & ſur l'expoſé qu'ils lui firent de la conduite de M. Arnaud & de ſa prétenduë malverſation, il leur donna une Lettre de cachet, & les ordres du Roy qui furent portez au Baſtion par un Vaiſſeau de guerre aux dépens de la Compagnie. M. Arnaud répondit qu'il ne pouvoit

quitter ſes Places dans l'état où elles étoient, ſans préjudicier aux interêts du Roy & de l'Etat, qu'il obéïroit aux ordres de Sa Majeſté dès qu'il le pourroit, & le Vaiſſeau revint ainſi ſans avoir rien avancé.

Cependant le commerce fut interrompu, parce que M. de la Font fit faire des défenſes à tous les Bâtimens d'aller au Baſtion, voulant le réduire pour ainſi dire, par famine. Le Sieur Arnaud ſe maintint par le commerce de Génes & de Livourne.

La Compagnie le fit condamner comme rebelle aux ordres du Roy, & réſolut d'envoyer d'autres Bâtimens à Alger. On y envoya le Sieur Turpin, & M. de Martel eut ordre de demander le Sieur Arnaud au Day. Il étoit alors à Alger, & la Milice demandant à être payée, & ne recevant point d'argent refuſa abſolument de le rendre, diſant que c'étoit un honnête homme, & que c'étoit à lui ſeul qu'ils avoient donné le Baſtion, & qu'ils ne connoiſſoient point ſes Aſſociez.

Le Sieur de Lalo alla enſuite à Alger, & offrit au Day une ſomme pour obtenir la deſtitution du Sieur Arnaud. On ſçait que le Sieur de la Font avoit été arrêté au Baſtion la premiere fois

qu'il y avoit été, & on l'accusa d'avoir promis vingt mille piastres au Beig de Constantine, pour faire tuer le Day d'Alger & son gendre, qui étoient les protecteurs du Sieur Arnaud; de sorte que quand il retourna à Alger, il n'osa mettre pied à terre, & demeura toûjours dans le Vaisseau, craignant qu'on ne le fît mourir, comme on l'en avoit menacé si on pouvoit le prendre.

Les offres de M. de Lalo ne furent point écoûtez; de sorte qu'il fut obligé de se retirer sans avoir pû rien faire.

M. Arnaud retourna au Bastion sous la protection du Day & de la Milice, & laissa à Alger le Sieur Pierre Estelle son beau frere & son Agent, qui continua de soûtenir puissamment le Sieur Arnaud contre tous ses ennemis, qui les uns après les autres furent contraints de s'en retourner à Marseille, après avoir fait inutilement de fort grandes dépenses.

Les trois Associez ne sçachant plus que faire pour faire sortir le Sieur Arnaud du Bastion, obtinrent des ordres du Roy pour se saisir de sa famille. En consequence sa femme & sa fille furent renfermées dans la Citadelle de Mar-

ſeille, où elles demeurerent fort long-tems, ces Meſſieurs eſperant que leur état toucheroit le Sieur Arnaud, & l'obligeroit d'obéïr aux ordres du Roy. On feroit des volumes entiers des procedures qui ont été faites dans cette affaire ; mais elles ſont aſſez inutiles dans ces Mémoires.

Cependant le Sieur Arnaud ne recevant aucun ſecours de Marſeille, & les Turcs ne voulant rien perdre de leurs droits, il ſe trouva obligé d'emprunter des ſommes conſiderables à change lunaire, pour entretenir les Garniſons de ſes Places & les Officiers ; de ſorte que le Baſtion ſe trouva en peu de tems auſſi chargé de dettes, qu'il l'étoit quand le Sieur Picquet l'abandonna.

On peut dire cependant avec raiſon, qu'il n'auroit pas été difficile aux trois Aſſociez de faire retirer le Sieur Arnaud, ſi au lieu des dépenſes exhorbitantes qu'ils firent inutilement, ils avoient voulu dédommager le Sieur Arnaud, & lui donner une récompenſe convenable. Il la meritoit aſſurément par les peines qu'il s'étoit données pour remettre ſur pied cet établiſſement. Leur interêt perſonnel devoit les y porter, & ils auroient joüi des grands

avantages que ce commerce leur preſentoit. Mais la paſſion les aveugloit, & ne leur permettoit pas de voir ce qui leur convenoit le plus.

Ils eurent à la fin recours à M. d'Ablancourt leur ami & le mien, qui leur fit entrevoir quelque eſperance d'accommoder cette affaire par mon moyen, parce qu'il me croyoit aſſez bon Négociateur auprès des Turcs, pour réüſſir dans les voyes que je pourrois prendre, en faiſant au Day d'Alger & au Sieur Arnaud des propoſitions qui pourroient leur convenir. Ce fut pour cette négociation qu'ils me demanderent à M. Colbert, & celui-ci me fit commander par le Roy de faire ce Voyage. On m'aſſura que la Compagnie fourniroit tout ce qui me ſeroit neceſſaire; & que Sa Majeſté ordonneroit pour ma récompenſe.

Je m'en retournai à Paris, où j'eus pluſieurs conferences avec M. de la Fontaine chez M. d'Ablancourt. Nous dreſſâmes les inſtructions dont je pouvois avoir beſoin, en attendant que j'euſſe conferé avec M. de la Font qui étoit à Lyon, & par les mains duquel toutes les affaires avoient paſſé, m'eût fait part de ſes lumieres.

Je fis mes adieux à la Cour & à la

Ville, & je partis de Paris par le carosse de la diligence de Lyon le 23. Decembre 1673. Les chemins étoient si mauvais, que nous n'arrivâmes à Lyon que le dernier jour du mois. J'allai voir M. de la Font, & après deux conferences, nous convînmes d'aller à Grenoble conferer avec M. de Lalo.

Le Chevalier d'Arvieux part de Paris pour son Voyage d'Alger.

Le second jour de Janvier 1674. nous montâmes à cheval, & nous arrivâmes le lendemain à Grenoble. M. de Lalo nous logea chez-lui. Nous fûmes deux jours entiers à raisonner sur mon Voyage, & nous convînmes enfin que je demeurerois à Toulon & à Marseille, sans rien divulguer de mon Voyage, parce qu'il étoit necessaire d'en conferer encore avec M. Colbert, & attendre le succès d'un accommodement qu'on avoit proposé à M. Arnaud, dont on attendoit la réponse par le retour d'une Tartane qu'on avoit envoyée exprès.

Le sixiéme Janvier ayant pris congé de Messieurs de la Font & de Lalo, je me mis dans une littiere qui me porta à Marseille en six jours. On fut bien surpris de m'y voir arriver. Je me retirai dès le lendemain dans une maison de campagne de mes parens, pour éviter les visites dont on assassine les nou-

veaux venus, & quelques jours après je m'en allai à Toulon.

Les gens qui avoient soin des interêts de M. Arnaud, ne manquerent pas de lui apprendre mon arrivée à Marseille, & le soupçon qu'on avoit que je dûsse faire un Voyage en Barbarie. Ces avis précéderent le retour de la Tartane, M. Arnaud écrivit de maniere qu'on le crut dans la disposition de s'accommoder. Il m'écrivit par la même occasion une grande lettre, dans laquelle il me fit le recit de toute son affaire, & me prioit en finissant, de faire les choses avec justice, en cas que mes ordres fussent d'aller à Alger.

La premiere intention qu'avoit eu M. Colbert avoit été que je fisse ce voyage en qualité d'Envoyé, pour revenir aussi-tôt que l'affaire seroit achevée ou manquée.

Les Algeriens renvoyent le Consul en France.

Mais il arriva dans ce même tems que le Consulat d'Alger se trouva vacquant, parce que le Day renvoya en France le Sieur du Bourdieu qui y étoit Consul, & le fit embarquer sur les Vaisseaux commandez par M. Dalmeras. Il écrivoit en Cour les raisons qu'il avoit de le renvoyer, & en demanda un autre. Il se plaignoit entre-

autres choſes, qu'il avoit favoriſé l'évaſion de pluſieurs Eſclaves qui s'étoient ſauvez à bord des Vaiſſeaux du Roi qui y paſſoient quelquefois. Cela avoit cauſé une ſédition, & ces Barbares avoient été prêts de rompre la paix. On avoit même refuſé le ſalut aux Vaiſſeaux de guerre commandez par M. de Goris, & on n'avoit pas voulu leur donner les proviſions de bouche dont ils avoient beſoin, & on avoit mis des gardes aux chaloupes pour empêcher la fuite des Eſclaves Chrétiens.

De ſorte qu'il s'agiſſoit alors non ſeulement des affaires du Baſtion; mais encore de celles du Roi, il falloit entretenir avec ces Barbares une paix qui étoit néceſſaire au commerce, que la quantité de Corſaires qui ſortent de cette Ville auroit pû troubler, en nous enlevant tous les jours les Bâtimens qui vont au Levant.

Cette diſpoſition dans les affaires fit croire à M. Colbert qu'il ne convenoit pas que Sa Majeſté commît ſon nom avec des gens qu'elle mépriſoit infiniment, comme ils le méritoient. Il changea donc ma qualité d'Envoyé en celle de Conſul, & m'en envoya les

les Proviſions, dans la penſée que cette qualité me donneroit le moyen de réſider pour les affaires du Baſtion, & des autres, au lieu que la qualité d'Envoyé m'obligeoit à me retirer dès que j'aurois accompli ma miſſion.

Je me défendis tant qu'il me fut poſſible d'accepter ce poſte. Je remontrai au Miniſtre, que Sa Majeſté m'ayant honoré de la qualité d'Envoyé extraordinaire en m'envoyant à Conſtantinople, Elle n'avoit pas accoûtumé d'abaiſſer ceux qu'elle avoit une fois élevez. Que ce Conſulat ne me convenoit point par cette raiſon, & parce que ce Conſulat qui n'étoit d'aucun revenu engageoit ceux qui reſidoient à Alger à de grandes dépenſes, par les frequens preſens qu'il falloit faire aux Puiſſances du Païs, & par les ſecours qu'il falloit donner continuellement aux Eſclaves, à qui les Patrons ne donnoient pas même la nourriture.

Raiſons du Miniſtre pour obliger le Chevalier d'Arvieux à accepter le

Je conteſtai long-tems avec le Miniſtre; à la fin il m'écrivit qu'il falloit ſervir le Roi tantôt en qualité d'Evêque, & tantôt en Meunier. Que ceux qui avoient du zéle pour ſon ſervice ne pouvoient qu'acquerir de la gloi-

Consulat d'Alger.

re, de quelque maniere, & en quelque qualité qu'il les employe. Que Sa Majesté n'examineroit point la qualité qu'elle m'avoit donnée, quand il faudroit récompenser les services que je lui aurois rendus en cette occasion. Qu'à son égard j'étois toûjours le même, & qu'à celui des Barbares, je devois considerer ses interêts plus que les miens, & qu'une des principales raisons étoit non seulement le service du Roi, mais encore le sien en particulier, parce qu'il étoit chargé de tout ce détail. Que d'ailleurs les Algeriens n'étoient pas accoûtumez à voir des gens avec une autre qualité que celle de Consul; qu'autrement ils prendroient ce prétexte pour me renvoyer après ma premiere audience, sans peut-être me donner le tems d'exercer le Consulat. A l'égard du bien qui me manquoit, il me fit dire par M. Roüillé Intendant de Provence, que je ne devois m'embarrasser de rien; que la Compagnie du Bastion me défrayeroit entierement, & qu'il se chargeoit envers le Roi de me faire donner une récompense dont j'aurois lieu d'être content.

Le Chevalier d'Arvalieux.

Il fallut me rendre à ces raisons, & accepter le Consulat sur le pied

que le Miniſtre le vouloit. Mon Voyage devint public, & cauſa bien de l'étonnement à ceux qui ne ſçavoient pas le ſecret de l'affaire. On laiſſa pourtant à mon choix de prendre la qualité d'Agent de Sa Majeſté en Afrique.

vieux accepte le Conſulat d'Alger.

Le parti de M. Arnaud en fut allarmé. Mademoiſelle ſa femme qui étoit dans la Citadelle ſe déchaîna très fort & très-mal à propos contre moi. Pour la faire taire, s'il étoit poſſible, je lui fis propoſer un accommodement par l'entremiſe de M. Pierre de S. Jacques, & de M. Gaſpary ſon gendre. Elle les écouta, & donna les mains à tout ce qu'ils feroient, d'autant plus volontiers que M. Arnaud avoit témoigné à M. Bougrand nouvellement arrivé du Baſtion, qu'il étoit réſolu de s'accommoder à quelque prix que ce fût.

On commença donc à travailler à cette affaire. Les conferences qui ſe faiſoient chez M. de S. Jacques duroient ſix heures entieres tous les deux jours. Mrs. Gaſpary & de S. Jacques faiſoient pour M. Arnaud, M. de la Font étoit pour ſa Compagnie, & M. Bougrand & moi étions les médiateurs. nous fûmes ſur ce pied-là plus d'un mois

ſans rien conclure. Ils étoient ſi échauffez, qu'ils penſerent pluſieurs fois en venir aux mains. A la fin on demeura d'accord de tous les articles, & la tranſaction fut dreſſée & ſignée chez Monſieur Darrigues fameux Avocat Monſieur Arnaud s'obligeoit de remettre le Baſtion à M. de la Font, & le Sieur Eſtelle à quitter Alger & à repaſſer en France. La Compagnie s'obligea à donner douze mille écus à M. Arnaud pour ſon dédommagement, à obtenir ſon amniſtie en bonne & dûë forme, & à payer toutes les dettes de l'établiſſement, & enfin à payer au Sieur Eſtelle tout ce qui ſeroit dû à Alger & autres lieux de la côte.

L'amniſtie de la Cour arriva, Mademoiſelle Arnaud & ſa fille ſortirent de la Citadelle, & le Sieur de la Font n'attendoit plus que l'agrément du Day d'Alger, & la paix que je devois faire en arrivant, pour ſe rendre au Baſtion, & ſe mettre en poſſeſſion des Places.

Mais M. de la Font alla ſecretement chez Boyer Notaire, faire une proteſtation contre la tranſaction qu'il avoit ſignée, ſous prétexte qu'il avoit été violenté, & forcé à faire cet accommodement. Il obtint enſuite de

Lettres de Reſciſion quelque tems après mon départ, qui ne parurent que quand je fus arrivé à Alger, & qu'il y fut arrivé lui-même pour ſe mettre en poſſeſſion des deux Places. Cela remit les affaires dans le même état qu'elles étoient auparavant.

Comme c'étoit par les ordres du Roi que cette Compagnie devoit me défrayer, il fallut qu'elle me fournît une voiture. Le Sieur de la Font fréta la Barque du Patron Legier pour me tranſporter à Alger, & pendant qu'on accommoda ce Bâtiment, j'eus le tems de mettre ordre à mes affaires. Ce que je trouvai de plus difficile, fut de tirer de l'argent de M. de la Font. Il m'en falloit pourtant pour mon équipage, mes proviſions & les ſalaires de mes domeſtiques. J'en reçûs à la fin, & je n'attendois plus que le beau tems pour mettre à la voile.

Barque d'Alger brûlée à Collioure.

Dans cet intervalle une Barque d'Alger ayant été battuë de la tempête, vint moüiller au port de Collioure en Rouſſillon. Mais comme elle ne put produire aucun paſſeport du Conſul de France à Alger, le Gouverneur ſuppoſa qu'elle n'etoit point d'Alger. Il la fit déſarmer, mit l'équipage en pri-

ſon, & ayant abandonné la Barque au milieu de la rade, des Armateurs Eſpagnols y mirent le feu pendant la nuit.

Dès que j'eus appris cet accident, j'écrivis à M. Colbert, qui m'envoya les ordres du Roi pour faire mettre l'équipage en liberté. Je fis porter ces ordres par le Sieur Emanuel Payen, qui devoit venir avec moi à Alger. Il arriva à Colioure, d'où il envoya par mer une partie des Algeriens à Marſeille, le reſte vint par terre avec lui. Je leur fis donner par le corps du Commerce un Bâtiment pour les reporter à Alger avec leurs hardes, leurs armes, l'artillerie, & tous les agrets qu'on avoit ſauvés de leur Barque brûlée. On les fournit abondamment de proviſions, on les combla de careſſes.

Le Patron de cette Barque étoit un Renegat Genois, il s'en alla chez lui la veille du départ de la Barque qu'on leur avoit donné. Les Maures qui étoient Eſclaves ſe firent Chrétiens, & prirent parti dans la Compagnie d'Infanterie de M. Signoret. Les Renegats François revinrent à l'Egliſe; de ſorte qu'il n'y eut que les Turcs & les Maures naturels qui s'en retournerent, ſans ſe ſoucier beaucoup de

leurs camarades. Il n'en coûta au corps du Commerce que la Barque qu'on leur donna, les provisions de bouche & les dépenses qu'on fit pour leur nourriture & pour les malades, qui furent traitez à l'Hôpital du S. Esprit, & les presens qu'on fit aux principaux d'entr'eux.

J'écrivis par eux au Day, au Pacha, & aux Proprietaires de cet armement, & leur mandai que je les verrois au premier jour. Ils partirent fort contens, & nous promirent qu'ils n'oublieroient jamais les bons traitemens qu'on leur avoit faits, & qu'ils nous donneroient des marques de leur reconnoissance quand l'occasion s'en presenteroit.

Je reçûs les instructions du Ministre, & celles de la Compagnie du Bastion, & après avoir pris congé de Messieurs les Intendans & de mes amis, je m'embarquai le trente Août 1674. & nous mîmes à la voile le lendemain. Départ de Marseille pour Alger.

Nous eûmes des vents variables, qui à la fin nous obligerent de relâcher à Bougie, parce que nous vîmes un Vaisseau sur notre route dont nous étions bien aises de nous éloigner.

Le ſix Septembre, jour de notre arrivée, j'envoyai le Sieur Payen à terre pour en avertir le Gouverneur, qui envoya auſſi-tôt ſes gens à bord pour recevoir les préſens accoûtumez. Une quantité de Turcs vinrent auſſi nous rendre viſite; ou pour parler plus juſte, vinrent boire & manger chez nous.

Arrivée à Bougie. Le lendemain matin nous allâmes à terre *incognito* pour voir la Ville. Nous nous promenâmes par tout avec une entiere liberté, & j'eus tout le tems neceſſaire pour voir ſa ſituation, & ce qu'elle renferme de plus remarquable. J'en rendrai compte dans la deſcription que j'en feuai à la fin de ce Journal.

Le huit nous partîmes de Bougie, & nous demeurâmes deux jours bord ſur bord à cauſe des vents contraires.

Arrivée à Alger. Le dix nous arrivâmes à Alger ſur les trois heures après midi. Nous moüillâmes, & ſaluâmes la Ville, & un peu après le Day paſſa auprès de nous dans un petit batteau, accompagné ſeulement de deux perſonnes. Nous le ſaluâmes de cinq coups de canon. M. le Vacher Vicaire Apoſtolique vint me ſaluer avec Sid Ali, Renegat, Janiſ-

ſaire & Trucheman de notre Nation. Il me dit de la part du Day, que j'étois le bien venu, & que je pouvois débarquer avec mon équipage.

Je fis mettre quelques hardes neceſſaires dans la Chaloupe, où je m'embarquai avec mes gens, M. le Vacher, le Trucheman & quelques Marchands. La Barque me ſalua de toute ſon artillerie, & je fus ſalué de tous les Bâtimens François, Anglois & Livournois, qui tirerent chacun cinq coups de canon. J'avois mon épée au côté, ma canne à la main, & un habit aſſez propre pour être diſtingué de tous ceux qui m'accompagnoient.

Premiere viſite à Baba Haſſan gendre du Day.

Nous mîmes pié à terre à la porte de la Peſcaderie, & ayant traverſé la grande ruë du marché, nous entrâmes dans le lieu où ſe tient le Divan de la Milice. Ils l'appellent la Maiſon du Roy, non pas qu'il y ait un Roy à Alger, car il n'y en a point; mais parce que la Milice du Grand Seigneur y reçoit ſa paye, qu'on y traite les affaires de l'Etat, & que le Pacha qui repréſente ſa perſonne, y fait ſa réſidence.

Nous traverſâmes une grande cour où nous ne trouvâmes perſonne, la Garde étant déja retirée, & le Day

étoit encore à la Marine.

Son gendre appellé Baba Haſſan y étoit aſſis dans un coin. Je trouvai un homme de fort mauvaiſe mine, & habillé d'une maniere peu convenable à une perſonne qui étoit la ſeconde de l'Etat, & réellement la premiere en puiſſance & en autorité, à cauſe du grand âge & de la foibleſſe du Day. Je ne l'aurois jamais connu pour ce qu'il étoit, ſi le Trucheman ne me l'avoit dit, & ſi je n'euſſe pas remarqué les reverences que lui faiſoient ceux qui l'approchoient.

Après que je l'eus ſalué, il ne ſe donna pas le tems d'écouter mon compliment. Il m'en fit un de fort mauvaiſe grace & fort impoli, mais qui convenoit à un homme de ſon caractere, brutal, emporté, & n'ayant que les manieres d'un vrai Païſan, tel qu'il étoit. Il ſe leva ſans regarder perſonne, & ſe mit dans une colere furieuſe contre Sid-Aly le Trucheman, de ce qu'il m'avoit fait débarquer ſans attendre qu'on eût déliberé avec le Day ſi on devoit me recevoir, parce qu'il ſçavoit que ſous prétexte d'exercer le Conſulat, on ne m'envoyoit que pour favoriſer les pernicieux deſſeins de la Compagnie du Baſtion con-

tre leur bon ami Arnaud, & pour établir le nommé la Tour qui avoit conſpiré contre la vie du Day & la ſienne. Le Trucheman demeura ſi interdit qu'il ne pût répondre un mot. Je pris la parole, & je lui dis qu'on ne recevoit point ainſi les gens qui venoient à Alger de la part du Roy, ſous la bonne foi de la paix; & je lui tournai bruſquement le dos, appellant mes gens pour m'en retourner à la Barque.

Baba Haſſan ſe repentit ſur le champ de ſa brutalité. Il envoya le Trucheman après moi, & pria M. le Vacher de me radoucir & de me mener à la maiſon Conſulaire, & que le lendemain j'aurois audience du Day.

Nous arrivâmes à la maiſon Conſulaire. J'y fus complimenté de tous les François, du Conſul d'Angleterre, des Peres Mathurins Portugais qui étoient à Alger pour le rachat des Eſclaves de toutes ſortes de Nations: car les Eſclaves ont toûjours recours au Conſul de France, ſelon les Capitulations, parce qu'il eſt cenſé Conſul de toutes les Nations qui n'en ont point auprès de cette République de Larrons.

J'allai enſuite me repoſer dans la

chambre qu'on m'avoit préparée, où je reçûs beaucoup de visites dans lesquelles on parla beaucoup de l'accüeil que Baba Hassan m'avoit fait.

J'appris qu'avant mon arrivée le Sr. Estelle instruit par les lettres de la Demoiselle Arnaud de mon voyage, avoit fait entendre au Day & à son gendre, que pendant mon séjour à Marseille j'avois broüillé les affaires du Sr. Arnaud ; que j'étois entretenu par la Compagnie du Bastion ; que le Consulat qu'on m'avoit donné n'étoit qu'un prétexte que le Roy prenoit, pour se servir de moi contre les intérêts de la République, & qu'on feroit fort bien de me renvoyer au lieu de me recevoir.

Ces raisonnemens tout défectueux qu'ils étoient avoient engagé le Day d'écrire au Roy, & de le prier de ne point me donner cette Commission, si je devois ouvrir la bouche pour lui parler du Bastion & de sa Compagnie, & que si le Sr. de la Font y venoit, il en feroit un exemple, & qu'il l'envoyeroit pieds & poings liez comme un criminel qui avoit attenté à sa vie la derniere fois qu'il étoit venu dans le Païs.

Le Sr. Estelle vint le même jour

me faire ſes froids complimens ſur mon arrivée. Je les lui rendis de la même maniere, & ſans entrer dans aucun détail avec lui; mais je ne pûs m'empêcher de lui dire que ſi je m'appercevois qu'il me traverſât, j'en donnerois avis en Cour, & qu'il pourroit s'en repentir.

Le jour ſuivant onze Septembre M. le Vacher & le Trucheman s'en allerent voir le Day de grand matin, & lui parlerent aſſez vigoureuſement ſur la maniere dont ſon gendre m'avoit reçû en arrivant. Ils lui firent connoître que j'étois dans le deſſein de me rembarquer, & qu'il en pourroit arriver du déſordre, & l'aſſurerent que je ne me ſouciois plus d'avoir audience, après ce qui m'étoit arrivé le jour précédent.

Le bon homme appellé Agy Mehmed, âgé de plus de quatre-vingts ans, lui répondit que ſon gendre n'avoit été en colere que parce que le Trucheman m'avoit fait débarquer ſans attendre qu'il fût de retour de la Marine; dans l'intention où il ſçavoit qu'il étoit d'envoyer au devant de moi les *Officiers du Divan* pour me recevoir en cérémonie, & honorer ma perſonne & mon caractere tout autant

qu'il dépendoit de lui, & qu'il me prioit de le venir voir le plûtôt que je pourrois.

Premiere audience du Day.

Je me mis en marche auſſi-tôt que j'eus reçû cette réponſe. J'étois accompagné de M. le Vacher, du Trucheman dont je n'avois pas beſoin, de mes domeſtiques, & de toute la Nation. Je trouvai le Day dans le Divan avec tous ſes Officiers, & Baba Haſſan auprès de lui. Après lui avoir fait mon compliment, je lui preſentai la Lettre du Roi; il la prit; & après s'en être fait expliquer les premieres lignes où il étoit parlé de moi, il n'en voulut pas ſçavoir davantage, il la rendit au Trucheman pour la lui garder, & me dit que j'étois le bienvenu, qu'il me reconnoiſſoit comme le Conſul de France, & qu'il auroit pour moi toutes les conſiderations qu'il devoit avoir pour l'emploi que Sa Majeſté m'avoit donné.

Ce n'eſt pas la coûtume de parler d'affaires à la premiere audience. Celle-ci ſe paſſa toute en civilitez reciproques. Baba Haſſan voulut encore gronder le Trucheman, & rejetter ſur lui ſon emportement du jour précédent, je pris la parole & lui en fis quelques petits reproches. Il m'en fit

des excuſes en riant, & nous nous ſéparâmes bons amis.

J'allai rendre viſite le même jour à Viſite au Pacha d'Alger. Iſmaël Pacha, que j'avois connu autrefois à Seïde dans le tems qu'il en étoit Gouverneur.

De la cour du Divan, nous entrâmes chez lui par un veſtibule qui nous conduiſit à l'entrée d'un petit jardin où étoit ſa chambre. Le Pacha faiſoit alors ſa priere, & ſon Kiahia qui m'étoit venu recevoir, me fit aſſeoir dans un grand fauteüil de velours cramoiſi pour l'attendre. Il vint quelque tems après, m'embraſſa, & me donna mille témoignages de ſon amitié. Le Trucheman qui étoit venu avec moi, & dont je n'avois que faire, me demanda permiſſion de ſe retirer, je le lui permis aiſément : nous demeurâmes donc tête à tête, & pendant une converſation de deux heures, il me conta les chagrins qu'il avoit reçûs de la Milice d'Alger depuis qu'il étoit Pacha. Il me diſpoſa par ce recit à ce que je devois attendre de cette Milice dans les affaires que je devois faire. A la fin il fit ſervir le caffé, le ſorbet & le parfum à la maniere du Levant.

Le Day ne fait cette honnêteté que

quand il eſt dans ſa maiſon particuliere. On n'en ſert jamais au Divan.

Le douze, je fis débarquer mes hardes, & je paſſai toute la journée & le lendemain à m'établir dans la maiſon Conſulaire, d'où je ne voulus pas faire retirer M. le Vacher, & ma politeſſe fut cauſe que je n'eus qu'une ſeule chambre & un cabinet pour moi, & la moitié d'un magazin pour mes domeſtiques.

Le quatorze, le Sieur Eſtelle vint me propoſer des moyens pour mettre le Sieur de la Font en poſſeſſion du Baſtion, & l'y établir à la place du Sieur Arnaud; mais je connoiſſois trop cet homme pour m'ouvrir avec lui; je lui dis pour toute réponſe, que je ne me mêlois point de ces affaires-là

Le quinze, j'envoyai mes preſens au Pacha, au Day, & à Baba Haſſan. Ils conſiſtoient en draps de Hollande couleur de feu, en brocards de ſoye, & en boëtes de confitures, qui valoient chacun environ deux cens piaſtres. Outre cela j'envoyai une veſte couleur de feu au Kiahia du Pacha. Tous ces preſens furent bien reçûs; mais comme le Day & Baba Haſſan vouloient être diſtinguez du Pacha, & avoir leur preſent en argent, ce qui eſt contraire

à la coûtume, ils me renvoyerent le même jour les draps & les brocards, disant que cette couleur n'étoit pas à leur usage, qu'ils ne me demandoient rien, & que les confitures suffisoient pour regaler leurs petits enfans. Je leur fis offrir d'autres étoffes, ils me remercierent, en disant qu'ils me parleroient de cela dans une autre occasion.

Un des domestiques du Day, à qui j'avois fait une gratification, vint m'avertir que le Sieur Estelle voulant me rendre désagréable au Day, l'avoit dégoûté de mes presens, en lui disant que selon les apparences, je ne venois pas de la part du Roy, puisque je lui faisois un present si mediocre; que je n'étois qu'un homme que la Compagnie du Bastion avoit supposé pour en chasser le Sieur Arnaud. Le Day & son gendre le crurent, & m'envoyerent le Trucheman me faire défendre de me mêler de ces affaires, parce qu'ils ne vouloient rien avoir à démêler avec leur ennemi irréconciliable le Sieur de la Font. Je leur envoyai dire que je ne m'en mêlerois jamais de mon chef; mais que si le Roy me l'ordonnoit, je serois obligé de lui obéïr.

Le 16. Septembre. Le Day m'en-

voya chercher, pour ſe plaindre de ce qu'on avoit retenu quelques Turcs à Marſeille. Je lui dis ce qui en étoit, parce que ces Turcs étoient arrivez quelques jours avant mon départ. Je lui dis que le Capitaine Mathieu Fabre, venant de Conſtantinople avec ſon Vaiſſeau, apperçût une Chaloupe dans le Canal entre la Sicile & Malte, qu'il l'alla reconnoître, & qu'il y trouva dix Turcs qui s'étoient échapez des Galeres de Naples, & qui alloient vers Tripoli, ils n'avoient ni pain ni eau. Il les mit dans ſon bord & les conduiſit à Marſeille. Je lui dis que je les avois été voir dès que je ſçûs leur arrivée; que j'en avois trouvé quatre d'Alger, quatre de Tunis & deux de Conſtantinople; que j'avois repreſenté à l'Intendant que nous avions la paix avec tous ces gens-là, & que nous ne pouvions pas les retenir ſans qu'il arrivât du déſordre, mais que je n'avois pû empêcher qu'on ne les mît aux Galeres; mais qu'après avoir verifié leurs noms ſur les Regiſtres de leurs chambres, j'écrivois à M. Colbert pour avoir leur liberté.

Après cela, je repreſentai au Day que j'avois été ſurpris qu'il m'eût renvoyé mes preſens après les avoir re-

çûs, que je voyois bien par là qu'on me rendoit de mauvais offices auprès de lui, & qu'on lui vouloit perſuader que j'étois d'intelligence avec des gens qu'il croyoit être ſes ennemis, ce qui n'étoit point.

Le Day me répondit qu'il étoit maître du Baſtion; qu'il le donneroit à qui bon lui ſembleroit; qu'il étoit content du Sieur Arnaud, parce qu'il avoit de l'amitié pour lui, & qu'il lui tenoit parole ſur tout ce qu'il lui avoit promis; qu'il n'y ſouffriroit jamais le Sieur de la Font, à cauſe de ſa conſpiration, & que je ne devois me mêler que des choſes qui regardoient ma Charge, ſi je voulois bien vivre avec eux. Il me demanda enſuite ſi j'avois autre choſe à lui dire.

Obſtination du Day à ne vouloir point recevoir le Sieur de la Font au Baſtion.

Je lui répondis qu'après le Traité qu'ils avoient fait avec M. le Duc de Beaufort, & depuis confirmé avec M. le Marquis de Martel, j'étois ſurpris de trouver à Alger une quantité de François qu'on avoit fait Eſclaves contre la bonne foi de la paix. Je le priai de ſe ſouvenir, que dans la Lettre que je lui avois donnée de la part de Sa Majeſté, elle entendoit que non-ſeulement ſes Sujets pris de cette maniere, fuſſent mis en liberté; mais qu'elle

Difficultez ſur les Eſclaves François.

vouloit encore que tout ce qu'on leur auroit enlevé leur fût rendu conformément aux Traitez.

Je lui dis que le Roy avoit fait rendre une Barque que les Eſpagnols avoient brûlée devant Collioure, & que leur ayant donné cet exemple de notre juſtice & de notre bonne foi, ils devoient nous imiter, & concourir aux bonnes intentions de Sa Majeſté pour l'entretien de la paix. Je le priai de me dire ſon ſentiment là-deſſus, afin que je le fiſſe ſçavoir à la Cour.

Réponſe arrogante du Day.

Il me répondit que les Corſaires d'Alger n'avoient garde de toucher aux Bâtimens François, attendu les défenſes qu'on leur avoit faites; mais que les François ſervoient leurs ennemis, & leur faiſoient la guerre ſous leur Banniere; qu'ils avoient déja declaré au Roy, que leur intention étoit de prendre indifferemment tous les François qu'ils trouveroient avec des Nations leurs ennemies; qu'il en écriroit encore une fois au Roy, à condition que la réponſe ne ſeroit pas ſi long-tems à venir que les autres fois, & qu'il ne tiendroit qu'à Sa Majeſté que la paix ne fût ou rompuë ou entretenuë.

Je trouvai cette réponſe bien fiere,

& bien peu reſpectueuſe pour un auſſi grand Monarque que le nôtre. Cela m'obligea de lui dire que cette réſolution étoit d'une grande conſequence, & que les ſuites en pourroient être fâcheuſes ; qu'il falloit neceſſairement diſtinguer ceux qui doivent être Eſclaves d'avec ceux qui ne le doivent pas être ; que le Roy s'expliqueroit ſur cette generalité ; mais que je pouvois lui dire de mon chef, qu'il ne devoit pas être défendu aux François de naviger dans les Bâtimens de leurs amis par tout où ils voudroient, pourvû qu'ils ne fuſſent point à leur ſolde & ſimples Paſſagers, & qu'ils ſe fuſſent laiſſé prendre ſans reſiſtance, ce qui n'étoit pas leur faire la guerre. J'ajoûtai qu'étant le Maître du Païs, il étoit de ſon honneur de concourir à la tranquillité de ſon Peuple, & d'éviter les malheurs que ces ſortes de captures pourroient attirer à ſa Nation, devant être perſuadé de la juſtice du Roy, & ſe conformer par conſequent à la declaration qu'il lui feroit de ſes intentions.

Le Day s'étant levé pour s'en retourner chez-lui, me dit à l'oreille en paſſant auprès de moi : *Je devrois bien être le Maître, mais je ne le ſuis pas.*

Réponse insolente de Baba Hassan.

Baba Hassan prit la parole, & me dit d'un ton insolent: Après que nous aurons reçû la réponse de la Lettre que nous voulons écrire au Roy votre Maître, nous ferons assembler le Conseil de la Milice, & alors nous délibererons de la paix ou de la guerre. Ainsi finit cette audience pendant laquelle nous avions contesté près de deux heures.

Le 18. Septembre, j'allai demander au Day la liberté des quatre Passagers François, que ses Corsaires avoient pris sur un Vaisseau Portugais, comme il me l'avoit promis quelques jours auparavant. Je lui offris même une gratification pour lui & pour ses Soldats. Il me dit que les choses étoient changées, qu'il n'osoit le faire de crainte que la Milice ne s'en formalisât; mais qu'ils ne seroient point vendus, qu'ils demeureroient en dépôt dans la Bagne de la Doüanne jusqu'à la réponse de Sa Majesté.

Résolution de la Milice à l'égard des François.

Il me signifia ensuite, que le Divan avoit déliberé de faire Esclaves, non-seulement tous les François qu'ils trouveroient sur les Vaisseaux ennemis; mais qu'ils prendroient encore tous les Etrangers qui passeroient sur les Vaisseaux François excedans le nombre de

trois, qu'ils voudroient bien considérer comme un Marchand, un Commis, & un Valet, parce que leurs ennemis prenoient un François dans leurs bords, quand ils y en trouvoient, supposant qu'on le faisoit passer pour le Capitaine, en mettant un pavillon de France pour éviter d'être pris. Je sçavois déja cette résolution, parce que j'avois gagné trois Turcs qui avoient entrée au Divan, & qui m'avertissoient en secret de tout ce qui s'y passoit.

Le Day me dit encore que les Espagnols abusans du Pavillon du Roy, avoient pris des Maures qu'ils avoient été vendre à Oran. C'est, ajoûta ce Barbare, une chose inconcevable, on trouve des François par tout, je crois que si on levoit un caillou dans la campagne, on y trouveroit un François dessous.

Je lui répondis que nous trouvions de ses Sujets de tous côtez, & qu'ils prenoient les François sous la Banniere de Salé. Il me dit qu'en ce cas il nous étoit permis de les mettre aux Galeres; que nous pouvions en prendre tant que nous pourrions; qu'il ne le trouveroit pas mauvais, & qu'il le feroit sçavoir à Sa Majesté; mais que pour faire cesser tout ce qui pourroit troubler la paix, il souhaitoit que je prisse

ſe bien fort le Roy de défendre à tous ſes Sujets de ſe mettre ſur les Bâtimens de leurs ennemis, puiſque nous ne manquions pas en France de Vaiſſeaux, pour aller par tout où nous voulions.

Mort du Sieur Arnaud. Le 21. on reçût nouvelle du Baſtion, que le Sieur Arnaud y étoit mort le dix du mois précedent. Le Sieur Eſtelle vint me le dire, & me demanda mon ſentiment ſur ce qu'il y avoit à faire pour la conſervation de ce commerce, je lui répondis que le Day m'avoit défendu de m'en mêler; mais que s'il m'en parloit le premier, je verrois ce que j'aurois à lui répondre. Je fus bien aiſe de trouver cette occaſion pour mortifier le Sieur Eſtelle, pour les embarras qu'il m'avoit cauſés depuis mon arrivée. Je conſiderai encore que j'avancerois moins, ſi je témoignois de l'empreſſement, que ſi je marquois de l'indifference.

Le Sieur Eſtelle étant allé porter cette nouvelle à Baba Haſſan, parce que le Day étoit abſent: Celui-ci lui dit, qu'il falloit faire venir à Alger l'aîné des enfans du défunt, & qu'on l'inveſtiroit à la place de ſon pere, ou qu'on l'y mettroit lui-même. Eſtelle répondit qu'il n'avoient pas aſſez de bien

l'un

l'un & l'autre, ni assez d'experience pour se charger de ce fardeau.

Négociation de l'Auteur pour le Bastion.

Le Trucheman qui avoit accompagné le Sieur Estelle, vint me rendre compte de ce qui s'étoit passé à cette Audience. Je le renvoyai representer au Day, que le Sieur de la Font étoit connu pour un honnête homme dans toute la France ; que j'étois bien fâché de voir cet établissement à la veille d'être perdu par les impressions malignes que ses ennemis avoient données de lui ; que s'il étoit une fois abandonné, il n'y auroit plus personne en France qui osât entreprendre ce commerce, & qu'il y avoit de la justice à le donner au Sieur de la Font, après les dépenses que lui & sa Compagnie y avoient faites.

Je sortis ensuite, & j'allai trouver un des principaux Officiers du Divan. Je le priai de voir le Day pendant la nuit, & de lui representer, comme de son chef, toutes mes raisons dont je l'instruisis, avec promesse, si l'affaire réüssissoit, d'une récompense proportionnée au service que j'attendois de lui. Il m'assura qu'il y alloit travailler.

Le 22. le Day m'envoya prier de venir au Divan ; & me demanda ce

que je croyois qu'il falloit faire du Baſtion, puiſqu'Arnaud étoit mort. Je lui répondis qu'il étoit le maître du Baſtion, comme il me l'avoit dit pluſieurs fois, & qu'il en pouvoit faire tout ce qu'il voudroit. Il me demanda ſi je ne connoiſſois pas quelqu'un à Marſeille qui pût entreprendre ce commerce. Je lui dis qu'il n'y avoit point de particulier aſſez riche pour cela, & que perſonne n'y ſongeroit dès que la Compagnie l'auroit abandonné.

Le Day repliqua qu'au défaut des François, il y avoit aſſez de gens à Gênes qui s'empreſſeroient à faire ce commerce, & qu'il étoit réſolu de le leur donner. Je répondis à cela que ce commerce étoit depuis très-long-tems entre les mains des François; que c'étoient eux qui l'avoient établi; qu'ils avoient fait des dépenſes immenſes pour mettre les Forts du Baſtion & de la Calle en l'état où ils étoient; qu'il n'avoit été rétabli qu'en conſideration d'une paix, dont il ſemble être le lien, & que j'aurois peine à croire qu'il penſât à établir dans ces poſtes des gens qui n'ont jamais été amis de la République.

Le bon homme après avoir rêvé quelque tems, me dit, qu'il étoit de la

juſtice de le laiſſer à la Compagnie Françoiſe ; mais qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à y placer un homme qui avoit attenté à ſa vie, en promettant vingt mille piaſtres au Beig de Conſtantine, pour le faire mourir avec ſon gendre, & qu'il me le prouveroit en me montrant les originaux des Lettres que la Font avoit écrites à ce Beig.

Je lui repartis que dans le poſte où Dieu l'avoit élevé, il devoit rendre la même juſtice aux Etrangers qu'il vouloit que l'on rendît à ſes Sujets. Qu'il falloit entendre les parties avant de les condamner. Que le Roy n'auroit pas accordé ſa protection au Sieur de la Font, s'il l'avoit crû capable d'une ſemblable lâcheté, & de la perfidie dont il étoit accuſé, & qu'après que la Compagnie du Sieur de la Font avoit dépenſé près de cent mille écus pour l'établiſſement de ce commerce, il y auroit de l'injuſtice à l'empêcher de revenir à ſon fond, & d'en retirer quelque profit.

J'ajoûtai que ſelon la Tranſaction qui avoit été paſſée à Marſeille, le Sieur de la Font & ſes Aſſociez s'étoient chargez de toutes les dettes & de toutes les dépenſes, outre les douze mille écus dont ils étoient convenus pour le dédommagement du feu

Sieur Arnaud, & qu'il expoſeroit ſa famille à les perdre, s'il faiſoit paſſer le Baſtion & ſon commerce en d'autres mains qu'en celles de la Compagnie, & qu'enfin les redevances qu'Alger enretire étoient aſſez conſiderables pour le faire penſer ſerieuſement à la conſervation de ce commerce.

Le Day m'interrompit, & me dit que quand le Baſtion avoit été abandonné, la Milice n'avoit pas laiſſé d'être payée, & qu'il lui paroiſſoit que j'étois un bon ami du Sieur de la Font. Je lui dis que les membres de cette Compagnie étant François, & moi le Conſul de la Nation, le devoir de ma Charge m'obligeoit de prendre ſoin de leurs interêts, que le Roi m'avoit recommandez très-expreſſément.

Le Day me preſſa encore de lui dire mon ſentiment ſur ce qu'il devoit faire pour la ſatisfaction des deux parties & pour la ſienne. Je le priai de conſiderer que le Baſtion ne pouvoit ſubſiſter qu'entre les mains de la Compagnie du Sieur de la Font. Que ſi on l'abandonnoit, les enfans du feu Sieur Arnaud perdroient les douze mille écus de la Tranſaction, & ſeroient punis comme étant cauſe de la perte de ce commerce, & qu'on ſe pourvoiroit

contre eux pour les dommages & interêts. Je lui dis ensuite, que si le Sieur de la Font avoit pû lui parler la derniere fois qu'il étoit venu à Alger, il n'auroit pas eu de peine à se laver de cette fausse accusation ; mais qu'il n'avoit osé débarquer, pour ne pas s'exposer aux premiers mouvemens de Baba Hassan, qui ne le menaçoit de rien moins que de la mort.

Après que le Day m'eut écouté avec beaucoup d'attention, il me dit ces paroles. *Eh bien, puisqu'il faut pardonner & rétablir les affaires, écrivez-lui de ma part qu'il vienne. Que l'accusation soit vraye ou fausse, le passé est passé, j'oublie tout cela, & je vous en donne ma parole qu'il ne lui arrivera rien, ni en sa personne, ni en ses biens. Dépêchez incessamment la Barque du Patron Legier pour le faire venir, & pour porter en France la Lettre que j'écrirai au Roy sur les affaires presentes.*

Cette affaire ayant été ainsi terminée, le Day me retint encore pour me parler d'autres affaires qui n'étoient pas moins importantes. Après les avoir expediées, il me chargea d'écrire à la Cour, que quand les Vaisseaux du Roi voudroient toucher à Alger, ils y seroient les bien venus, & qu'on ne leur

refuſeroit rien de tout ce qu'ils pourroient avoir beſoin ; mais que s'ils recevoient les Eſclaves qui ſe ſauveroient chez-eux à la nâge ou autrement, on les feroit payer au Conſul dès le lendemain de leur départ.

Il me parla enſuite de dix Turcs que le Capitaine Fabre avoit conduits à Marſeille, & me dit que ſes Sujets ſe ſauvant des mains des Eſpagnols, & allant ſe refugier en France ſous la bonne foi de la paix, on ne devoit pas les mettre aux Galeres ; mais leur donner toute ſorte d'aſſiſtance tant par mer que par terre. Je lui dis que cela étoit vrai ; mais qu'il ne prenoit pas garde qu'il devoit la même juſtice aux François, & qu'il ne la leur rendoit pas, puiſqu'il avoit permis que l'on vendît comme Eſclaves ceux qui ſortant des priſons de leurs ennemis, & ne trouvant pas de Bâtimens François, s'étoient embarquez ſur les premiers Vaiſſeaux qu'ils avoient trouvez pour s'en retourner chez-eux, & qui avoient été pris par ſes Corſaires & vendus avec ſa permiſſion. Cette réponſe dont il ſentit toute la force le piqua au vif. Il feignit une affaire, & en ſe levant il me remit au jour ſuivant pour la décider.

Le 23. Septembre, Baba Haſſan m'envoya chercher, & me remit trois Lettres pour le Roi. Elles étoient écrites en Turc. Elles étoient de la part du Pacha, du Day & de la Milice, toutes trois de même teneur. Il me dit avec ſa groſſiereté ordinaire que j'écriviſſe ſelon leurs intentions, & que j'en fiſſe venir la réponſe au plûtôt, puiſque j'expediois exprès une Barque pour les porter. Il me declara en même-tems, que ſi la réponſe ne venoit pas dans un tems raiſonnable qui devoit être court, vû le peu de diſtance qu'il y a de Marſeille à Alger, je n'aurois qu'à me retirer en France.

J'eus une autre priſe avec ce brutal, ſur ce qu'il ne vouloit pas que ſon Secretaire donnât la qualité de Padiſchali, qui veut dire Empereur ou Roi. Il prétendoit que leur conſcience & leur Loi ne leur permettoient pas de donner cette qualité aux Princes Chrétiens; & je lui fis voir que le Grand Seigneur la donnoit au Roi de France. A la fin je l'emportai après une longue conteſtation; & je ne voulois point recevoir les Lettres, à moins qu'elles ne fuſſent dans des bourſes de ſatin. Il fallut y venir, & les trois Lettres furent miſes dans des bourſes de ſatin

blanc avec les qualitez convenables. En voici la teneur.

Traduction des Lettres du Pacha, du Day, du Divan & Milices d'Alger, écrites au Roi le 23. Septembre 1674.

Lettre du Day d'Alger au Roi.

AU plus glorieux & plus majestueux Prince de la croyance de Jesus, choisi entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Religion Chrétienne; arbitre & pacificateur des affaires qui naissent dans la communauté des Peuples Nazaréens; dépositaire de la grandeur, de l'éminence & de la douceur; possesseur de la voye qui conduit à l'honneur & à la gloire, l'Empereur de France, Loüis. Dieu veüille le combler de prosperité & de bonheur, & affermir ses pas dans les sentiers de la droiture. Après avoir donné le salut à celui qui a suivi le Conducteur.

Les Turcs entendent par cette phrase, ceux qui suivent la Loi de Mahomet qu'ils prétendent être les seuls qui meritent le salut.

Suite de la Lettre.

Votre Majesté sçaura que votre Ser-

viteur le Conſul d'Arvieux eſt heureuſement arrivé en cette Ville d'Alger, dans les premiers jours du mois de Septembre de notre année mil quatre-vingt-cinq. Il eſt le bien venu. Nous le recevons avec plaiſir & à notre contentement. Nous le reconnoiſſons pour Conſul. Tout ce qu'il fait nous eſt agréable, parce que tous ceux qui viennent de la part des Grands doivent être conſiderez comme la perſonne de ceux qui les envoyent. Mais nous n'avons la paix qu'avec vous, & non pas avec les autres Nations. Nous n'avons rien à voir ſur vos Navires, & nous ne conſentons pas auſſi qu'aucun de nous les trouble & les inquiete. Cependant vos Vaiſſeaux reçoivent des Chrétiens Etrangers dans leurs bords, qu'ils tranſportent de côté & d'autre; il n'y a perſonne de nous qui ſoit content de cela. Si on trouve deux ou trois Etrangers dans un Vaiſſeau François, on ne leur dira rien; mais s'il y en a davantage nous prendrons nos ennemis ſans toucher au chargement où nous ne prétendons rien. Nous vous avertiſſons auſſi que vos Sujets navigent avec les Vaiſſeaux de Livourne, de Génes, de Portugal, d'Eſpagne, de Hollande & de Malte; ſi nous les trouvons dans les

Navires de nos ennemis, nous les prendrons, parce qu'ils ſe battent contre nos gens, & en bleſſent, & en tuent. Lorſque nous en trouverons en cet état, nous ne leur donnerons point de quartier & les ferons Eſclaves. Nous ne les conſidererons plus comme vos Sujets, d'autant que depuis vingt ou trente ans qu'ils ont paſſé dans ces Païs-là, ils s'y ſont mariez & habituez, ils ſervent nos ennemis & font la courſe avec eux. Nous vous declarons donc que nous en prendrons tout autant que nous en trouverons de cette maniere. Nous vous avons écrits deux ou trois Lettres ſans recevoir de réponſe.

Ainſi dès que cette Lettre ſera arrivée en votre préſence, faites-nous ſçavoir en diligence par une autre Lettre de votre part quelle eſt votre intention là-deſſus, afin que nous prenions nos meſures, & que nous ſçachions ſi vous deſirez que nous ſoyons en paix. Le moyen de l'affermir, eſt que vous faſſiez défendre à vos Sujets de recevoir dans leurs bords plus de trois Chrétiens qui ne ſoient pas de nos amis, & que vos Sujets ne navigent point dans les Vaiſſeaux de nos ennemis, parce que ce procedé pourroit être cauſe de quelque rupture, qui ſe-

roit en ce cas contre notre volonté. De votre part quand vous prendrez quelques Vaiſſeaux ſur vos ennemis, comme ceux de Salé & de Tripoli, s'il ſe trouve quelqu'un qui ſe reclame d'Alger, nous le déſavoüerons, & nous ne le reconnoîtrons point.

Au ſurplus, ſi vos Navires venant dans le Port d'Alger, pour avoir de l'eau, du biſcuit, & autres proviſions dont ils auront beſoin, les ayant reçûës & étant ſur le point de partir, reçoivent dans leurs bords les Eſclaves des particuliers qui s'y refugient avec des Chaloupes ou à la nâge, & les amenent avec eux, leurs Patrons viennent enſuite nous faire enrager, c'eſt ce que nous ne pouvons ſouffrir en aucune maniere, & pour ce ſujet auſſi défendez-leur qu'ils n'enlevent aucun des Eſclaves de cette Ville quand ils y viendront.

Il y a auſſi des Turcs qui ſe ſauvent de Génes, de Livourne, d'Eſpagne & des autres Païs où ils étoient captifs, & s'en vont dans votre Royaume, à cauſe de la paix qui eſt entre nous. Nous ne conſentons point auſſi que vous les faſſiez Eſclaves, & qu'on les mette aux Galeres. Nous finiſſons en vous ſouhaitant une longue vie pleine de felici-

té. Ecrit dans les derniers jours de la Lune Gemad., le second de l'année 1085. c'eſt environ le 23. Septembre 1674.

Au bas de cette Lettre étoit le chiffre du Pacha, qui contenoit ces mots, le pauvre, l'abject, le Prince des Princes Iſmaël Pacha Viceroi d'Alger.

Les deux autres Lettres n'étoient que des copies de celle-ci, l'une ſignée du Day, & l'autre au nom du Divan & de la Milice, qui compoſent la République d'Alger.

J'eus ſoin de les traduire en François avant de les envoyer. Elles me parurent bien fiéres. Mais que peut-on attendre de gens Barbares comme les Algeriens, qui n'ont pas encore éprouvé la puiſſance du Roi. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il les châtiât une bonne fois, ils deviendroient plus reſpectueux.

Lorſque Baba Haſſan me remit ces Lettres, il me recommanda d'écrire au Sieur de la Font, que s'il alloit au Baſtion avant de paſſer à Alger, qu'il prît bien garde de ne commettre aucune violence contre qui que ce fut, s'il vouloit s'établir dans un Païs où il n'étoit point aimé.

Il avoit raiſon : car on n'entend

point raillerie à Alger sur le chapitre de l'argent & de l'interêt particulier, on y sacrifie tout pour cela.

Le 24. Septembre, les Peres Trinitaires Portugais partirent d'Alger, & ramenerent à Lisbonne trois cens Esclaves de leur Nation qu'ils avoient rachetez, & deux jours après les Corsaires amenerent trois cens Esclaves qu'ils avoient pris sans résistance.

Il me semble qu'il seroit plus avantageux aux Chrétiens d'employer l'argent qu'ils apportent tous les ans à Alger pour acheter les Esclaves, à entretenir un nombre de Vaisseaux armez pour prendre ces Ecumeurs de mer & s'en défaire une bonne fois. Cela n'est pas si difficile qu'on se l'imagine.

J'obligeai le Sieur Estelle d'écrire au St. de la Font en conformité de ce que le Day m'avoit dit, & ayant fait un état de tout ce que le Bastion devoit à Alger qui se montoit à douze mille piastres, j'envoyai le tout par la Barque de Legier.

Le 27. Septembre, Baba Hassan m'envoya dire qu'il prétendoit que la Barque de Legier allât en droiture à Marseille, sans toucher au Bastion ni en aucun lieu de la côte, afin que la réponse des Lettres arrivât plûtôt; qu'il

vouloit l'avoir dans un mois ; qu'autrement il nous declareroit la guerre, étant extrêmement fatigué de nos longueurs ; & qu'il lui convenoit de rompre une bonne fois avec nous & me renvoyer en France. Je répondis que la réponse du Roi dépendoit de sa volonté, & qu'étant à la tête de ses armées dans un Païs éloigné de prés de trois cens lieuës de Marseille, on ne pouvoit pas fixer un tems si court ni commander aux vents.

Histoire de Baba Hassan.

Baba Hassan qui avoit alors tant de crédit dans cette République de Corsaires, n'étoit il y a quelques années qu'un Chaoux, c'est-à-dire, un Sergent ou Huissier du Divan, gueux & miserable. Sa brutalité l'ayant rendu odieux à la Milice, il fut résolu de le faire expirer sous le bâton, il fut averti & s'enfuit, & s'étant retiré secretement au Bastion, le Sieur Arnaud le cacha & étoit sur le point de l'envoyer en France pour lui sauver la vie, lorsque par un bonheur extraordinaire ses mauvaises affaires s'accommoderent. Des services importans qu'il rendit à Mehmed Rais, surnommé Tricq, Capitaine General des Vaisseaux d'Alger, & à present Day de la République, le tirerent de la poussiere. Ce General lui

donna ſa fille en mariage, & ſe trouvant accablé de vieilleſſe, il le chargea de la plus grande partie du Gouvernement de la République en qualité de ſon Lieutenant. Le ſervice que le Sieur Arnaud lui avoit rendu lui avoit attiré l'amitié, la reconnoiſſance & la protection de ce Barbare & de ſon beau-pere.

Le Sieur Eſtelle demeuroit à Alger en qualité d'Agent du Baſtion avec deux mille piaſtres d'appointemens. Mais il étoit caution de toutes les redevances & de toutes les dettes de la Compagnie. Mauvaiſe foi du Sieur Eſtelle.

On l'accuſa d'avoir dit au Day que la Barque de Legier avoit un fond conſiderable, qui apparrenoit aux Aſſociez du Sieur Arnaud, & qu'il étoit à propos de le prendre à compte de ce que le Baſtion devoit à la République. Quoique cela fut faux, cela flatoit trop l'avidité du Day & de ſon gendre pour le negliger.

Il m'envoya chercher le 29. Septembre avec le Patron Legier, à qui il ordonna de mettre à terre les fonds qu'il avoit apparrenans à la Compagnie du Baſtion, & ſans lui donner le tems de répondre; il lui dit & à moi auſſi qu'il ne vouloit point de remontrances, &

qu'il falloit obéïr ſur le champ.

Baba Haſſan fait enlever le fond de la Barque du Patron Legier.

Je ne laiſſai pas de lui dire que la Compagnie du Baſtion n'avoit rien ſur la Barque de Legier ; que ce Patron avoit emprunté de pluſieurs Marchands environ mil piaſtres à payer à retour du voyage ; que ſi le Baſtion devoit quelque choſe à la République, c'étoit à Eſtelle à qui il falloit s'adreſſer, puiſqu'il en étoit l'Agent & la caution ; qu'on ne pouvoit rien prétendre du Sieur de la Font, qu'après qu'il auroit été mis en poſſeſſion du Baſtion ; qu'il étoit inoüi qu'on eût enlevé par force le bien d'un Marchand pour payer les dettes d'un autre ; que cette violence ſe répandroit de tous côtez ; & empêcheroit qu'on oſa venir trafiquer à Alger ; que le Patron Legier ſeroit entierement ruiné, s'il ne rapportoit les fonds qu'il avoit emprunté pour employer en marchandiſes à Alger & à la côte, & enfin que le Roi ne manqueroit pas de s'en formaliſer.

Toutes mes raiſons qui auroient été bonnes pour tout autre que pour un Barbare brutal, ne firent aucune impreſſion ſur Baba Haſſan. Il envoya le Trucheman avec le Gardien du Port viſiter la Barque, & apporter au Divan tout l'argent qu'ils y trouveroient,

& ſe contenta de répondre à mes oppoſitions ; que puiſque la Barque de Legier ne s'en alloit que pour revenir, il vouloit que l'argent demeurât à terre entre les mains de M. le Vacher. Le voyant dans une réſolution déterminée de paſſer outre, j'envoyai mon Chancelier pour obſerver ce qui ſe paſſeroit, & faire les procedures neceſſaires.

J'envoyai chercher le Sieur Eſtelle, & après lui avoir reproché qu'il étoit l'auteur de cette avanie, dont il ne put diſconvenir, je lui fis mes proteſtations en forme, qu'il ſeroit reſponſable en ſon propre & privé nom de tous les évenemens. Nous étions encore enſemble quand on le vint appeller de la part du Pacha. Il y alla & ne revint plus me retrouver.

Je ſçûs quelques heures après que le Patron Legier étoit de retour de ſa Barque, & qu'on avoit apporté au Divan tout l'argent qui s'y étoit trouvé, conſiſtant en neuf cens piaſtres, y compris les fonds particuliers des Matelots. J'allai promptement au Divan y renouveller mes oppoſitions.

Baba Haſſan voulut alors tourner la choſe en raillerie, parce que Eſtelle lui avoit dit que je l'avois menacé. Il

me dit qu'on n'avoit pas trouvé grand argent dans la Barque de Legier, & qu'il falloit neceſſairement qu'il m'eût remis les trois mille piaſtres de la Compagnie du Baſtion. Il me dit enſuite qu'il avoit fait attention à mes raiſons, qu'il ne vouloit pas retenir le bien des Marchands, qui venoient ſous la bonne foi de la paix ; mais que s'il en avoit trouvé de celui qu'il cherchoit, il l'auroit retenu pour les dettes du Baſtion ; mais que ſur ce que j'avois avancé, il le renvoyeroit à ma Chancellerie pour le rendre au Patron Legier, & qu'il partît auſſi tôt.

Je pris cette occaſion pour dire à Baba Haſſan que les Corſaires d'Alger partoient ſans prendre de paſſeports du Conſul de France, parce que nous avions trente Vaiſſeaux de guerre en mer, qui les pourroient enlever, & les prendre pour des Tripolins ou des Saltins, & qu'il pourroit leur en arriver autant qu'à la Barque qui fut brûlée devant Colioure. Il me remercia de mon avis, & me promit d'y donner bon ordre.

Le ſecond jour d'Octobre 1673. je menai le Patron Legier au Divan pour prendre congé du Day, ſelon la coûtume d'Alger. Je trouvai qu'Eſtelle

nous avoit ſuſcité de nouvelles broüilleries. En effet Baba Haſſan dit au Patron Legier qu'il l'envoyoit en France pour porter ſes lettres, & lui en rapporter la réponſe dans un mois au plus tard, & que pour aſſurance de ſa parole, il falloit qu'il laiſſât ſes fonds entre les mains du Tréſorier du Divan.

J'eus là-deſſus un démêlé terrible avec ce brutal, nous nous pouſſâmes à bout reciproquement, & comme il vouloit l'emporter abſolument, je le quittai bruſquement, en lui proteſtant que s'il s'obſtinoit à retenir les fonds de cette Barque, le Patron & la Barque ne partiroient point du Port d'Alger, que ce procédé mettroit la confuſion dans la place de Marſeille, & qu'il n'en viendroit plus perſonne, & que les fonds de cette Barque étant arrêtez par les intrigues d'Eſtelle, on les lui feroit payer à Marſeille avec les dédommagemens, ou ſur ſes biens, ou ſur les douze mille écus promis au feu Sieur Arnaud par la tranſaction. Cette derniere raiſon frappa vivement Baba Haſſan. Il donna congé au Patron Legier, lui ſouhaita un bon voyage & le congedia. Il fut à ſon bord & en moins d'une heure il mit à la voile.

Baba Haſſan s'étant trouvé avec le Day, ils voulurent entrer dans une autre matiere. Ils me demanderent ſi je n'avois jamais exercé des Conſulats ou d'autres Charges publiques. Je leur répondis que je n'avois jamais fait autre choſe, & que j'avois vû toutes les Echelles du Levant. Ils dirent alors que tous les Païs que j'avois vûs étoient bien differens d'Alger, & qu'il y falloit vivre d'une maniere toute differente. Ils ajoûterent que c'étoit grand dommage que je fuſſe Chrétien, & qu'on feroit de moi un bon Gouverneur; ſi j'étois aſſés heureux pour embraſſer leur Religion. Je reçûs cela comme une raillerie, & je leur répondis que la juſtice devant être égalle par tout, je ne m'appercevrois point de cette difference, quand ils voudroient nous la rendre, & qu'alors je trouverois les mêmes agrémens à Alger, que j'avois trouvé par tout ailleurs. Qu'à l'égard du changement de Religion, que ce n'étoit pas la premiere fois que l'on me l'avoit propoſé; mais qu'outre le baptême qui eſt commun à tous les Chrétiens, j'avois encore une Croix & un caractere qui m'obligeoient à une plus étroite obſervance, & que je ſouhaitois de tout

mon cœur d'avoir l'occaſion de le leur faire connoître.

Le cinq Octobre, Eſtelle employa l'autorité du Day pour faire enlever trois cens cinquante piaſtres appartenantes à un Eſpagnol, qui étoient en dépôt dans la Chancellerie, à cauſe qu'un Majorquain devoit pareille ſomme au défunt Sieur Arnaud. Je dis à Eſtelle que la Chancellerie étoit un lieu ſacré, où tout ce qu'on y dépoſoit devoit être en ſûreté. Que s'il avoit des prétentions, il devoit donner ſa requête & ſes preuves, & qu'on lui rendroit juſtice; mais que s'il continuoit à faire agir la violence des Turcs, je ſerois obligé de faire un procès verbal contre lui.

Le douze Octobre, le Day m'envoya chercher pour me dire que le terme des payemens du Baſtion étant expiré, il vouloit que je lui trouvaſſe de l'argent. Je lui répondis que j'étois Conſul, & que je n'étois ni Agent ni intereſſé dans la Compagnie du Baſtion. Je vis bien que c'étoit un tour du Sieur Eſtelle qui cherchoit toutes ſortes de moyens pour me broüiller avec les Puiſſances d'Alger. Je dis au Day que je m'étonnois qu'il eût oublié qu'Eſtelle étoit l'Agent & la caution de

la Compagnie du Baſtion, & que par conſequent c'étoit à lui qu'il ſe devoit adreſſer.

Le Day me repliqua qu'il étoit informé avant mon arrivée, que je ſoutiendrois les interêts de la Compagnie, qui me donnoit trois mille piaſtres par an, que l'exercice du Conſulat n'étoit qu'un prétexte, & qu'ayant la connoiſſance des Langues Orientales, je n'étois pas obligé de m'en rapporter aux Truchemans. Qu'il ſçavoit que j'avois apporté dix mille écus du Baſtion, & qu'il vouloit que je lui trouvaſſe de l'argent, ſauf à moi à m'en faire rembourſer par le Sieur de la Font ou par les heritiers du Sieur Arnaud. Je lui dis qu'Eſtelle l'avoit inſtruit très-mal, contre la verité, & ſeulement pour me broüiller avec lui. Qu'il étoit vrai que je m'étois mêlé des differends qui étoient entre le Sieur Arnaud & ſes aſſociez, qui avoient été terminez par la tranſaction, ſans laquelle le Baſtion auroit été abandonné. Que ceux qui avoient viſité mes hardes par ſon ordre, & contre les droits & les privileges de tout tems des Conſuls, n'avoient trouvé qu'un ſac de cinq cens piaſtres que j'avois apporté pour ma dépenſe. Que je ne devois pas emprunter de l'argent pour les affaires

d'un particulier, ni même avancer pour les uns & les autres, & ne ſçachant point comme les affaires du Baſtion ſe termineront, & ſi le Sieur de la Font acceptera le parti qu'on lui propoſoit; qu'on ne peut rien prétendre de ce qui eſt porté par la tranſaction que quand il ſera en poſſeſſion de ſon commerce; que dans ce tems-là il aura un Agent à Alger pour payer les redevances, & répondre de tout au Divan. Que le Sieur Eſtelle étoit encore dans la fonction d'Agent, & qu'ayant du credit dans le Païs, il lui étoit facile de donner ce qu'on demandoit. Que ſi après l'arrivée de la Barque de Legier, le Sieur de la Font étoit dans la réſolution de paſſer à Alger, il ne perdroit point de tems, & la ſatisfaction de la Milice ne ſeroit pas beaucoup retardée, & qu'enfin il falloit ſe donner patience.

Le Day me congedia après ces paroles, en diſant qu'il aviſeroit à ce qu'il auroit à faire. Que les Soldats ne connoiſſant que Dieu & leurs interêts, n'entendoient pas de raillerie ſur l'argent qui eſt deſtiné pour leur paye, & qu'ils auroient bien le moyen de m'en faire trouver, ou de me renvoyer en France. Ce dernier compliment, qui

étoit la concluſion ordinaire de toutes mes audiences, ne m'effraya pas beaucoup.

Arrivée à Alger du fils du Sieur Arnaud.

Le quatorze Octobre le Sieur Arnaud fils aîné du défunt arriva à Alger. Il fut voir le Day dès qu'il fut débarqué, & le Day lui promit de lui tenir lieu de pere. Il me vint voir enſuite, accompagné du Sieur Eſtelle, & après ſon compliment, il m'aſſura que ſon pere avoit des ſentimens de moi bien oppoſez à ceux de ſon parti, tant à Alger qu'à Marſeille, & qu'il étoit mort avec le regret de n'avoir pû me remercier des ſoins que j'avois pris pour leur accommodement.

Priſe de deux Vaiſſeaux Portugais.

Le vingt-deux, deux Corſaires d'Alger arriverent avec deux priſes Portugaiſes chargées de planches, de goudron, & d'une centaine d'hommes. *Ils* avoient brûlé le Vaiſſeau garde-côte de Portugal monté de trente-ſix pieces de canon, & de quatre cens hommes d'équipage. Le Capitaine Portugais ſelon ſes ordres, devoit prendre chaſſe & ne ſe point battre contre un nombre inégal de Vaiſſeaux ennemis. Il fut attaqué par ces deux Algeriens, qui lui tirerent toutes leurs bordées & leur mouſqueterie, qui tuerent pluſieurs Officiers & beaucoup de Soldats.

Soldats. Le reſte de l'Equipage ſe jetta à fond-de-calle, après avoir tiré quatre coups de canon, & ſe laiſſerent brûler ſans réſiſtance. On ramaſſa ſur l'eau environ cent hommes, qui avoient leurs Chapelets au col ou à la main.

Le 27. Un Corſaire de Salé qui s'étoit trouvé dans un combat, & y avoit été maltraité, vint à Alger pour ſe radouber. Il avoit ſept Eſclaves Anglois & un François de la Ciotat qu'ils vouloient vendre au marché, pour avoir des vivres pour ſon Equipage. Il en demanda la permiſſion au Day qui la lui refuſa, parce qu'il étoit en paix avec ces deux Nations, & qu'il ne pouvoit lui permettre cette vente, qu'en cas que leurs Conſuls ne vouluſſent pas s'en accommoder avec lui. Le Corſaire alla trouver le Conſul Anglois, qui lui donna 700 piaſtres pour les ſept Anglois. Il vint enſuite chez moi, & comme la planche étoit faite, je lui donnai auſſi cent piaſtres pour le François, & par là j'évitai qu'il fût vendu au Batiſtan deux ou trois fois autant. Eſclaves Anglois rachetez par le Conſul.

Les Anglois ont toûjours des fonds entre les mains de tous leurs Conſuls d'Afrique, pour retirer les Eſclaves

de leur Nation qu'ils feroient en droit de réclamer selon leurs Traitez. Cette maniere eſt plus abregée, & les Anglois ne laiſſent pas de publier qu'on leur a rendu leurs compatriotes, & ſe font honneur de ce dont ils ne ſont redevables qu'à leur argent.

Offre des Genois pour avoir le Baſtion.

Le 28. Le Conſul Anglois, qui l'eſt auſſi des Genois, eut une audience ſecrette du Day, dans laquelle il lui propoſa de la part du Sr. Lomellini Genois Gouverneur de Tabarque, de ruiner le Baſtion de France, & de le lui abandonner, aux offres de lui payer toutes les ſommes qu'il recevoit des François. On avoit fait ci-devant la même propoſition au Sieur Arnaud, & on lui avoit fait pour cela des propoſitions avantageuſes, avec un dédommagement raiſonnable.

Cela donna occaſion au Day de m'envoyer dire par le Trucheman que les ſoldats vouloient être payez, qu'il ne ſe ſoucioit plus que le Sieur de la Font vînt ou non, puiſqu'il tardoit tant à venir, & qu'il étoit dans la réſolution de donner le Baſtion à des gens qui lui offroient de plus grands avantages.

Il y avoit déja long-tems que je voyois le Day & la Milice dans la

réſolution d'accepter ce parti. Je chargeai le Trucheman de dire à ſon maître de ma part, qu'il n'avoit pas encore lieu de s'impatienter depuis que nous avions écrit au Sr. de la Font; que les lettres de Tabarque marquoient qu'on le croyoit déja arrivé au Baſtion avec un ſecours conſidérable; que je ſçavois les offres que les Genois lui faiſoient, mais que j'étois bien aſſuré qu'ils n'oſoient les executer, parce que le Roy qui protegeoit la Compagnie ne manqueroit pas de leur faire ſentir les effets de ſon reſſentiment. Le Day ne répliqua rien, & ne m'en parla plus.

Le 5. Novembre 1674. on apprit la mort de Regab, Beig ou Gouverneur de Conſtantine. Il avoit fait mourir ſon frere Farhat Beig, & avoit épouſé ſa veuve, qu'il avoit fait étrangler quelque tems après par deux de ſes eſclaves. Ce barbare avoit fait maſſacrer beaucoup de ſoldats : il ne vouloit plus reconnoître l'autorité du Day, & vouloit s'ériger en petit Souverain dans ſon Gouvernement. Il avoit épouſé une belle Eſclave Eſpagnolle, dont la mere qui étoit auſſi Eſclave à Alger me venoit voir quelquefois. Le Day & Baba Haſſan trou-

verent le moyen de le ſurprendre ; le firent mourir , & donnerent le Gouvernement à un de ſes neveux fils de Farhat.

Le même jour un Renégat de Marſeille appellé Mahmy Samſon, rentra dans le Port ſans autre priſe que d'une Tartane qu'il avoit repriſe ſur les Eſpagnols. En voici l'hiſtoire.

Hiſtoire du Patron Prudent.

Le Patron Jean Prudent de Frontignan en Languedoc montoit une petite Tartane de Martegues qui n'avoit que quatre pierriers & huit hommes d'Equipage. Il avoit pris du bled à Gibraltar dans le Détroit, & en s'en retourniant en Provence, le vent contraire l'obligea de moüiller à couvert d'une petite Iſle. Il y fut attaqué par trois Fregates Eſpagnolles armées & montées chacune de cent hommes. Il ſe défendit vigoureuſement, ſoûtint trois abordages, tua plus de cent hommes de ſes ennemis ; mais ayant perdu deux de ſes meilleurs hommes, il fut enlevé à un quatriéme abordage. Les Eſpagnols enragez de leur perte, uſerent cruellement de leur victoire. Ils ſabrerent & poignarderent les ſix François qui reſtoient. Ils couperent les cables de la Tartane, pour la conduire dans un de leurs Ports le plus

voiſin. Tout ceci ſe paſſa pendant la nuit ; mais à la pointe du jour le Rais Mahmy Samſon ſe trouva auprès d'eux, porta deſſus, les contraignit d'abandonner la Tartane, les canona vivement, & les auroit enlevez, s'ils ne ſe fuſſent mis ſi près de terre, que tirant beaucoup plus d'eau, il ne pût les joindre ; de ſorte qu'après les avoir bien maltraitez il revint s'emparer de la Tartane, & ayant ſçû qu'elle étoit Françoiſe, il fit paſſer dans ſon bord les bleſſez, les fit panſer avec ſoin, & les traita avec beaucoup de bonté. Dès qu'il fut moüillé il les fit conduire chez moi. Le Patron Prudent étoit bleſſé de pluſieurs coups de ſabre & de poignards à la tête & dans le corps, & ſes Matelots étoient auſſi maltraitez que lui. J'allai ſur le champ au Divan réelamer la Tartane, ſon chargement & ſon équipage. Le Day balança long-tems s'il me l'accorderoit ; à la fin il m'accorda le corps de la Tartane & l'équipage, me faiſant valoir cette juſtice comme un préſent qu'il me faiſoit en conſidération de ma bien venuë & des ſoins que j'avois pris pour l'équipage de la Barque brûlée devant Colioure ; mais comme le bled avoit été repris ſur les Eſ-

paghols qui s'en étoient rendus maîtres, il ne voulut pas le rendre, d'autant plus qu'on en manquoit à Alger, où il vint tout à propos, & fut vendu sur le champ.

Le 9. Novembre, le Sieur Arnaud vint me rendre une lettre du Sieur Villecroche qui commandoit au Bastion par ordre du Day, qui me marquoit la disposition où il étoit de bien vivre avec le Sr. de la Font.

Le 21. Novembre, un Vaisseau Corsaire d'Alger commandé par Hussein Rais, surnommé Mezamorto, amena deux prises qu'il avoit faites, l'une d'un Vaisseau Genois, & l'autre d'une Barque de Livourne, commandée par le Patron Nicolo Picotti. Elle étoit partie de Marseille, & vingt François qui vouloient voir les cérémonies de l'Année Sainte à Rome, s'y étoient embarqués, & l'avoient préferée à d'autres Bâtimens François, craignant d'être pris par les Espagnols, & ils furent pris par les Turcs. On eut raison de dire d'eux ce qu'avoit dit un ancien : *Incidit in Scyllam cupiens vitare Caribdim.*

Prise de plusieurs François par Mezamorto.

Le Corsaire rencontra la Barque si près de Livourne, qu'elle auroit pû aller à terre; mais comme il avoit ar-

boré la Banniere de Hollande, elle pourſuivit ſa route, dans la penſée, comme on l'a ſçû depuis, de livrer ces François à leurs ennemis les Hollandois, & de partager leurs dépoüilles. Ils furent trompez, & devinrent la proye des Algeriens : leurs noms ſont ici inutiles. On verra dans la ſuite ce qui leur arriva, puiſqu'ils eurent le même ſort que les cinq autres François qui étoient en dépôt dans le Bagne du Divan d'Alger.

Mezamorto étoit né à Conſtantinople, & plus poli, plus moderé, plus honnête homme qu'on n'en trouve dans les gens de ce métier. Dès qu'il eût examiné les paſſeports de nos François, il leur dit qu'il tâcheroit de les mettre à terre, ou avec quelques-uns de leurs amis ; mais ces gens peu inſtruits des manieres des Barbareſques, & croyant qu'on auroit plus de reſpect & d'attention pour eux, s'ils ſe diſoient tous gens de qualité, s'aviſerent de ſe traiter entr'eux de Marquis & de Chevaliers, comme en effet quelques-uns étoient, & étant d'ailleurs très-bien vêtus, & quelques-uns ayant des boucles de pierreries ; l'Equipage les prit pour des Chevaliers de Malte, ne connoiſſant point

Politeſſe de Mezamorto pour les François.

d'autre Chevalerie, & proteſterent au Capitaine que s'il les relâchoit, ſa tête en répondroit au Divan & à la Milice d'Alger. Mezamorto fut forcé de les conduire à Alger; mais il leur fit toutes les careſſes imaginables, les traita bien, les logea le mieux qu'il lui fut poſſible, les aſſûra qu'ils ne ſeroient point Eſclaves, & que dès qu'il ſeroit arrivé il feroit avertir le Conſul de France, afin qu'il les allât réclamer, & qu'aſſûrément le Day les mettroit en liberté. Il fit porter dans ſa chambre toutes leurs hardes, de crainte que les ſoldats ne les pillaſſent, & il fit au Day la relation la plus avantageuſe qu'il pût pour leur procurer la liberté.

J'envoyai mon Chancelier à bord du Corſaire, dès qu'il fut moüillé, afin d'être informé de leurs qualitez & de quelle maniere ils avoient été pris, afin de les réclamer; entre autres le Sieur Vaillant s'étoit qualifié homme du Roy, parce qu'il alloit chercher des médailles par ordre de M. Colbert. Il prétendoit par cette qualité ſe faire diſtinguer des autres, & il ne prenoit pas garde que c'étoit le moyen de rendre ſa délivrance plus difficile, & ſa rançon plus conſidérable. Le

Chancelier revint ſi tard que je ne pus rien faire ce ſoir-là.

Le 12. Novembre 1674. Je priai M. le Vacher de m'accompagner au Divan où j'allois réclamer ces François.

Grandes conteſtations pour les François pris ſur la Barque de Livourne.

Le Day n'attendit pas que je lui parlaſſe. Il ſe déchaîna d'abord contre moi, diſant qu'il m'avoit recommandé d'écrire en France que leur intention étoit de prendre tout ce qu'ils trouveroient ſous la banniere de leurs ennemis : que la Barque qui avoit portée leurs lettres étoit arrivée à Marſeille vingt jours avant que ces François en fuſſent partis : que puiſque le mépris que nous avions pour ſes ſentimens le rendoit odieux à la Milice, il vouloit les faire Eſclaves pour la ſatisfaire, afin que par cet exemple ils ceſſaſſent de s'embarquer avec leurs ennemis une bonne fois : ainſi que je n'avois qu'à me retirer.

Je lui repréſentai que la crainte des Eſpagnols, & la confiance que ces François avoient euë à la paix d'Alger & de Tunis, les avoient obligez à préferer cette Barque de Livourne aux autres Bâtimens François dont ils auroient pû ſe ſervir. Qu'il ne doit pas être défendu aux François de

paſſer ſur les Navires de leurs amis, puiſque les Turcs ſe ſervent bien des nôtres, par la même raiſon. Qu'une marque de cela, étoit que depuis deux jours la Barque du Patron Lombard venoit de lui amener une quantité de Pelerins de la Mecque embarquez à Tripoli de Barbarie, qui n'avoient pas voulu ſe ſervir des Bâtimens de leur Nation, à cauſe des Corſaires de Malte & de Livourne. Qu'il devoit ſe ſouvenir que le Roi les lui auroit fait rendre, s'ils avoient été pris par les Maltois, comme il avoit fait ceux qui avoient été pris ſur le Vaiſſeau S. Barthelemy, & ceux que le Sieur Picquet avoit vendus à Livourne. Que dans la Lettre qu'il avoit écrite au Roi, en parlant des François qui paſſent ſur les Vaiſſeaux des ennemis d'Alger, il alleguoit que c'étoit à cauſe qu'ils les ſervoient, qu'ils ſe battoient contre eux & qu'ils leur noient du monde. Que les François dont il étoit queſtion n'étoient ni Matelots, ni Soldats payez par les Livournois. Que non-ſeulement ils ne s'étoient point battus; mais qu'ils avoient empêché que les autres ſe défendiſſent, & qu'ils avoient declaré au Patron qu'ils ne pouvoient point ſe battre contre des gens avec leſquels ils

étoient en paix, & qu'ainſi s'étant donnez à eux de bonne foi, il ne pouvoit pas les retenir ni les faire Eſclaves ſans rompre la paix, & s'attirer tout le reſſentiment du Roi.

Le Day répondit qu'il ſe ſoucioit peu qu'ils fuſſent Matelots, Soldats ou Paſſagers, qu'il lui ſuffiſoit ſeulement pour être Eſclaves qu'ils fuſſent François pris ſous la Banniere de leurs ennemis. Qu'ils l'avoient marqué au Roi dans leurs Lettres, que c'étoit à lui à prendre ſes meſures, & qu'ils ne le vouloient pas autrement.

Je lui dis que le Roi ne pouvoit pas encore avoir reçû leur Lettre, ni fait aucune défenſe à ſes Sujets ſelon leurs deſirs, ſuppoſé que Sa Majeſté le trouva à propos; mais que je ne croyois pas qu'elle voulût fermer ſes Ports, ni empêcher ſes Sujets d'aller par tout où ils voudroient avec leurs amis. Que les Vaiſſeaux d'Alger alloient à Toulon & à Marſeille, où on leur donne *gratis* toutes les munitions de guerre & de bouche dont ils ont beſoin. Qu'au ſortir de nos Ports, ils pourroient rencontrer des Paſſagers François & les prendre, & que je ne ſouffrirois jamais qu'on les expoſa en vente.

M. le Vacher s'appercevant que

nous commencions à nous échauffer bien fort, & que je proteſtois que je ne ſortirois point du Divan qu'on ne m'eût rendu ces François, propoſa un expedient qui fut agréé ſur le champ, qui fut que ces Paſſagers demeureroient en dépôt dans le Bagne de la Doüanne, juſqu'à ce qu'on vît par la réponſe du Roi, ſi nous aurions la paix ou la guerre, & juger par là de leur ſort.

Les Paſſagers François mis en dépôt.

Le Day s'y rendit d'abord, à condition que je leur fournirois leur ſubſiſtance, ſinon qu'il en feroit vendre quelqu'un pour donner du pain aux autres. Je demandai que leurs hardes leur fuſſent renduës, & l'argent que leur Capitaine leur gardoit, & que cela ſerviroit à les entretenir. Il ordonna que les hardes fuſſent renduës, & que l'argent fut mis en dépôt chez le Receveur du Battiſtan.

On avoit rangé ces Paſſagers ſur l'aîle gauche de la cour, & les Equipages des deux priſes de l'autre côté. Ils virent pendant plus d'une heure de quelle maniere j'en uſai avec les Turcs pour leur obtenir la liberté. Ils ne ſe déclarerent que dix-neuf, & ne me dirent point que le vingtiéme qui ſe nommoit Jean de Banneux, avoit

été mis parmi les Eſclaves ; il étoit jeune, blond, & avoit l'accent Flamand, auſſi étoit-il de Maſtreik, & à cauſe de cela on ne voulut pas le mettre avec les François. Il ne m'auroit pas été plus difficile d'en avoir vingt que dix-neuf, ſi j'avois été averti ; mais le Sieur Vaillant avoit dit à ceux qui le vouloient faire qu'on les vendroit tous s'ils en parloient.

Les Paſſagers François furent donc envoyez au Bagne du Divan. Leur dépenſe fut reglée par eux-mêmes, je leur envoyai de l'argent, des couvertures, des planches, & tout ce qui leur pouvoit être neceſſaire.

Le Day me renvoya leurs hardes, après qu'elles eurent été viſitées au milieu du Divan, afin que les Soldats viſſent qu'il n'y avoit point de tréſors dedans.

La diſcorde ſe mit d'abord entre eux, & j'eus bien de la peine à empêcher qu'ils ne ſe perdiſſent par les reproches qu'ils ſe faiſoient les uns aux autres en preſence des Turcs, dont il y en avoit toûjours quelqu'un qui entendoit leur Langue.

Je fus encore au Divan le treize pour reclamer Jean de Banneux ; mais il avoit été vendu à un Chaoux, qui

en avoit donné trois cens piaſtres. Le Day me dit que je perdois mon tems, & que c'étoit un Hollandois, qu'on le connoiſſoit bien, & que les François n'étoient ni de ce poil, ni de cette couleur.

Barque Françoiſe coulée à fond par un Algerien.

Le 18. Le nommé Juſſouf Rais Majorquin Renegat, & un autre Corſaire amenerent treize Matelots François. C'étoit l'Equipage d'une Barque de Martegues, qui avoit chargé des amandes & du cuivre à Sainte Croix dans le Royaume de Fez, & qui alloit à Liſbonne.

Ces Corſaires l'ayant découverte à la hauteur du Cap S. Vincent lui donnerent la chaſſe. Elle mit la Banniere de France au haut de ſon mât pour ſe faire connoître.

Le Majorquin Renegat eut tant de rage de l'avoir pourſuivie inutilement, que s'en étant approché de bien près, il lui fit une décharge de toute ſon artillerie & de ſa mouſqueterie, & le Patron ayant fait ſerrer ſes voiles pour attendre les Corſaires, celui du Majorquin qui venoit vent arriere ſur elle, & qui pouvoit paſſer à bas bord ou à tribord, puiſqu'elle ne gouvernoit plus, arriva ſur elle malicieuſement, la briſa & la coula à fond, & vouloit faire

périr l'Equipage, pour éviter qu'on ne ſe plaignît au Day de ſa méchante action. La Barque ayant demeurée ſur l'eau environ un quart-d'heure, il la pilla autant qu'il pût, & fit jetter les Matelots à la mer. La Chaloupe de l'autre Vaiſſeau les retira & les traita fort humainement. Le Majorquin fit enſuite paſſer dans ſon bord une partie des François, & leur fit donner des coups de bâton, pour les obliger de déclarer devant ſes Soldats qu'ils n'étoient pas François, ou du moins qu'ils étoient mariez en Portugal, afin d'être en droit de les faire Eſclaves.

Le 19. Je reçûs la plainte du Patron Antoine qui commandoit la Barque, & de ſes Matelots, & j'allai porter mes plaintes au Day à qui je contai toute l'Hiſtoire. Il envoya d'abord chercher Iſſouf, & le maltraita de paroles en ma preſence. Celui-ci voulut faire paſſer ſa mauvaiſe action pour un accident, aſſurant que la Barque s'étoit venuë briſer contre ſon Vaiſſeau; mais je lui repliquai vivement que les coups de bâtons qu'il avoit fait donner aux Matelots, & la morſure qu'il avoit faite au viſage du Patron marquoient trop ſa mauvaiſe volonté, de ſorte qu'il demeura convaincu.

Baba Haſſan prit la parole, le chargea d'injures à ſon ordinaire, & lui reprocha qu'on ne l'envoyoit pas en mer pour y être le maître abſolu & piller les François, & donner lieu par ſes violences à la rupture de la paix, & ſur le champ il appella deux Chaoux, pour lui faire donner des coups de bâton en ma preſence. Mais comme je me doutai que ce ſeroit avec cette monnoye qu'il payeroit la Barque, je demandai ſa grace, & elle lui fut accordée, & Baba Haſſan lui ordonna de rendre à ce Patron une Barque toute équipée, pour s'en retourner avec ſes gens.

Le 21. Iſſouf acheta une méchante Barque toute délabrée, & le Patron Antoine fut obligé de la prendre avec les procès verbaux de toute ſon avanture, pour ſe diſculper auprès de ſes Bourgeois. J'allai trouver le Day, & lui faire mes remercîmens de la juſtice qu'il avoit voulu nous rendre, & me plaindre de la mauvaiſe foi d'Iſſouf, & l'obliger de conſigner huit mille piaſtres au Divan pour la valeur de la Barque & des fonds. Je le quittai en lui diſant, qu'il avoit bien-tôt oublié ce que le Roi avoit fait pour la Barque que les Eſpagnols avoient brûlée de-

vant Colioure. A ma requiſition le Day ordonna que le Corſaire rendroit les hardes des Matelots ; mais comme les Soldats d'Iſſouf en avoient fait leur profit, il envoya quelques capotes à la Marine, & il fallut que le Patron Antoine s'en contentât & s'en allât en Provence demander juſtice.

Le même jour on fit venir le Sieur Eſtelle au Divan. Le Day lui dit qu'il y auroit trois termes échûs à la fin de la Lune courante, & qu'il lui falloit trouver de l'argent pour la paye des Soldats. Il lui répondit qu'il n'avoit plus de crédit depuis la mort du Sieur Arnaud, & que tout ce qu'on pouvoit faire étoit d'envoyer le jeune Arnaud au Baſtion, pour apporter tout le corail & tout l'argent qu'il y trouveroit. Cet expedient ne plût point au Day, qui lui donna juſqu'à la fin de la Lune pour le payer. D'ailleurs le jeune Arnaud ne voulut point aller au Baſtion, craignant d'y être malade, & que pendant ſon abſence le Sieur de la Font arriva, & que ſon oncle Eſtelle ne gâta toutes choſes par ſes vivacitez.

Le 22. le Sieur de la Tour la Font arriva à Bougie dans le Vaiſſeau du Capitaine Colin. Il m'écrivit par un exprès, & me pria de voir le Day, &

d'obtenir la confirmation de ce qu'il m'avoit promis pour lui. Le Meſſager alla d'abord chez le Sieur Eſtelle, qui prit la Lettre qui m'étoit adreſſée, l'ouvrit, la lût, & lui ordonna de me l'apporter ſans enveloppe, & de me dire pour excuſe que les Maures de la campagne la lui avoient priſe, & l'avoient ouverte, croyant qu'il y avoit de l'argent dedans. Je le dis à M. le Vacher, & nous découvrîmes bien-tôt la verité.

J'allai d'abord au Divan porter cette nouvelle au Day & à ſon gendre qui la ſçavoient déja, parce que le Sieur Eſtelle les en avoit inſtruits, & leur avoit montré la Lettre avant de me l'envoyer. Ils me dirent que la nouvelle que je leur donnois, leur faiſoit bien du plaiſir, qu'il pouvoit débarquer ſur l'aſſurance qu'ils m'avoient donnée, & qu'ils me confirmoient encore, & que quand il ne voudroit pas demeurer à Alger, il lui ſeroit permis de ſe retirer, ſous la bonne foi avec laquelle il étoit venu.

Arrivée du Sieur de la Tour la Font à Alger.

Le Vaiſſeau du Capitaine Colin arriva le 23. à Alger, & moüilla à trois heures après midi. Le Day me permit d'aller à bord avec mon Trucheman & mes gens. Après que j'eus témoigné ma

joye à M. de la Font ſur ſon arrivée, il me fit entrer dans ſa chambre, nous raiſonnâmes ſur ſes affaires, je l'informai de l'état où elles étoient à Alger, & je lui dis que le Day m'avoit aſſuré qu'il ne devoit rien craindre. Il me dit les raiſons pourquoi la Tranſaction n'avoit pas été executée, & me le donna dans un mémoire. Il me pria de les faire ſçavoir au Day avant qu'il débarquât, afin qu'il y fût préparé. Il me rendit une partie de mes Lettres, & intercepta les autres par une défiance qui lui eſt naturelle, & je m'en retournai à la Ville.

Le 24. Novembre, j'allai à ſix heures du matin prier le Day de permettre que le Sieur de la Font débarquât. Je pris ce tems pour lui dire les raiſons qu'il avoit euës de ne pas executer la Tranſaction avant de partir de Marſeille, la premiere deſquelles étoit que les facultez du Baſtion avoient été enlevées; la ſeconde que les Creanciers du Sieur Arnaud avoient fait ſaiſir les douze mille écus; & la troiſiéme, l'incertitude où étoit la Compagnie ſi elle ſoûtiendroit le commerce du Baſtion ou ſi elle l'abandonneroit.

Audience du Sieur de la Font.

Le Day & ſon gendre n'ajoûterent pas beaucoup de foi à ce que je leur

dis. Ils me dirent ſeulement d'aller au Vaiſſeau le faire débarquer, & que le tems découvriroit la verité, & qu'on en auroit aſſez pour en raiſonner à fond quand il ſeroit entré.

J'allai auſſi-tôt au Vaiſſeau avec le Trucheman & mes gens, nous débarquâmes à la Peſcaderie, & nous conduisîmes le Sieur de la Font au Divan.

Le Day & ſon gendre le reçûrent comme ils me l'avoient promis. On voulut entrer en matiere; mais comme je jugeai qu'il avoit beſoin de tems pour ſe préparer, je dis au Day que la premiere viſite n'étant ordinairement que de civilité, il falloit lui donner le tems de ſe repoſer, & qu'il leur demanderoit Audience pour parler d'affaires. Il prit congé auſſi-tôt, & je le logeai chez-moi.

Je connus bien-tôt par ſes diſcours que ſes affaires n'étoient pas en bon état, & qu'il avoit beſoin de plus de prudence que je ne lui en connoiſſois. Il n'avoit rien fait de ce que je lui avois marqué, & au lieu de douze mille piaſtres qu'il devoit apporter, il n'en avoit que ſix mille, s'étant flatté qu'il en trouveroit aſſez à Alger ſur ſon crédit, ſans ſonger que le Sieur Eſtelle en avoit

encore plus pour lui nuire.

Le Day m'envoya dire le 25. de ne me plus mêler des affaires du Baſtion, puiſque le Sieur de la Font étoit à Alger, & de ne point aſſiſter aux Audiences qu'il lui donneroit. Cette précaution lui étoit auſſi avantageuſe qu'elle l'étoit peu au Sieur de la Font. Je l'en averris. Il me demanda conſeil ſur ce qu'il devoit propoſer à ſa premiere Audience, & me dit qu'il étoit réſolu d'abandonner le commerce du Baſtion, plûtôt que de mettre en dépôt les douze mille écus portés par la Tranſaction. Qu'il aimeroit mieux en faire un preſent au Day & à ſon gendre; mais qu'il ſe chargeroit volontiers de payer generalement tout ce que le Baſtion devoit à Alger & ſur les lieux, ſans diſtinction d'affaires ni de perſonnes. Je lui conſeillai de dire au Day en peu de mots qu'il étoit venu ſur la parole qu'il m'avoit donnée; qu'il offroit de payer ce que le Baſtion devoit juſtement, s'il lui en vouloit donner l'inveſtiture; & qu'à l'égard de la Tranſaction, c'étoit une affaire entre deux François qui n'étoit pas de ſon reſſort, & qui devoit être terminée en France par la juſtice du Roi.

Le lendemain 26. Le Sieur de la Font

fut mandé au Divan. Il y alla ſeul avec mon Chancelier.

Mon Officier me dit au retour, que le Day l'avoit reçû avec politeſſe & beaucoup de marques d'amitié ; qu'après qu'il eût écoûté ſon compliment, il lui avoit répondu en termes honnêtes ; mais qu'il avoit jugé à propos de ne parler que des deux premiers points, remettant le troiſiéme à une autre occaſion. C'étoit pourtant le principal & le plus important pour lui. Je n'eus pas de peine à comprendre que les Turcs ne vouloient pas l'effaroucher, mais lui tirer doucement tout ce qu'il avoit d'argent, après quoi ils parleroient de la Tranſaction ; & lui feroient faire tout ce qu'ils voudroient de gré ou de force.

Il reçût pourtant les careſſes du Day & de ſon gendre, comme les prémices d'une ſincere amitié qui lui fit chanter victoire, & lui fit croire qu'il n'avoit plus beſoin de moi ni de mes conſeils.

Engagemens du Sieur de la Font avec le Day d'Alger.

Ils convinrent dans cette premiere Audience, que le Sieur de la Font payeroit toutes les redevances échûës, trois mille piaſtres de preſent pour la paye des Soldats, deux mille piaſtres de gratification au Day & à ſon gendre,

mille piaſtres au Day pour autant que le Sieur Arnaud lui devoit, deux mille cinq cens piaſtres qu'il lui avoit promis pour le rachat du Capitaine Jean Baron, que le Day avoit envoyé au Baſtion pour y être gardé par le Sieur Arnaud : toutes ces ſommes montoient à huit mille cinq cens piaſtres.

Après que le Sieur de la Font eût donné ſa parole pour ces payemens, il fut proclamé Capitaine du Baſtion. Il revint au logis tout joyeux pour recevoir les complimens de ceux qui lui en voulurent faire.

Les Sieurs Eſtelle & Arnaud ne parurent point. Ils étoient ſûrs de leurs affaires, & ils avoient la parole du Day qu'il ne les abandonneroit pas, & que de gré ou de force, il leur feroit donner des Emplois convenables.

Etat des dettes du Baſtion.

Il étoit dû trois mille piaſtres au Sieur Eſtelle pour ſes appointemens, environ huit mille pour les redevances échûës & dettes ſur la place d'Alger, vingt mille aux Maures du Baſtion & de Bonne, & aux Garniſons, ſans les munitions & autres choſes neceſſaires à ſon établiſſement, ce qui montoit environ à quarante mille piaſtres. Le Sieur de la Font n'en avoit apporté que ſix mille qui furent bien-tôt employez :

car dès le même jour le *Day lui fit* payer trois mille piaſtres pour les redevances échûës qu'ils appellent limes, & deux mille piaſtres pour le preſent qu'il lui avoit promis.

Il ne reſtoit plus au Sieur de la Font que mil piaſtres, & on le preſſoit d'en payer encore cinq mille cinq cens; d'ailleurs les Creanciers d'Alger vouloient être payez, & ce fut le commencement de l'embarras où il ſe trouva. Pour y remedier, il envoya chercher un Juif nommé David Scyari Cenſal de la Nation *pour lui en faire trouver*. Toute la journée ſe paſſa inutilement à cela, & le Sieur de la Font commença à ſe déſabuſer de ſon prétendu crédit.

Le Sieur Eſtelle qu'on alloit conſulter ſur les emprunts qu'on vouloit faire, dépeignoit la ſituation des affaires du Sieur de la Font, ſa conduite & ſon honneur d'une maniere qui fit fermer toutes les bourſes, & cela obligea ſes Creanciers de le pouſſer encore plus vivement. Il n'y eut qu'Ibrahim Coulogli General des Galeres d'Alger, qui envoya offrir ſix mille piaſtres, à condition que je ſignerois le billet & que j'en ſerois caution. Le Sieur de la Font me le fit propoſer, & je répondis qu'étant

tant perſonne publique, il m'étoit défendu de m'engager pour un particulier, parce que faute de payement on pourroit prendre la ſomme ſur la Nation, & enlever les fonds des Navires François, & que par conſequent cela étoit contre le devoir de ma Charge.

Ce fut alors que le Sieur de la Font commença d'éclater contre moi. Il vint me trouver, en diſant que faute d'être ſa caution dans cet emprunt, je ferois cauſe que le commerce du Baſtion périroit. Que comme Conſul, j'étois obligé de lui faire trouver de l'argent, ſelon la promeſſe que j'avois faite à M. Colbert de proteger & ſoûtenir les interêts de cette Compagnie. Je lui répondis que M. Colbert ſçavoit très-bien ce que ſa Compagnie vouloit ignorer, c'eſt-à-dire, qu'un Conſul ne peut & ne doit jamais ſe rendre caution que pour les affaires du public. Que je ſerois réellement obligé à le défendre, ſi on vouloit lui faire payer avec injuſtice quelque ſomme qui dût être ſupportée par le corps du commerce; mais que je n'avois garde d'engager le public pour les affaires d'un particulier; que je ſçavois mon devoir, & que je ſerois toûjours prêt d'en rendre compte à la Cour. Qu'ayant les

affaires du Roi & celles de ſes Sujets à ménager, je devois me tenir dans un état libre, & être toûjours prêt à me retirer, & à executer les ordres qui me ſeroient donnez, ſans me faire retenir pour les dettes d'un particulier. Que je ne devois pas riſquer de me faire grîller, ſelon la coûtume du Païs, c'eſt-à-dire, d'être mis en priſon.

Il me repliqua que M. du Bourlieu mon prédéceſſeur avoit fait trouver de l'argent au Sieur Arnaud & qu'il avoit été ſa caution. Ces raiſons ne m'ébranlerent point, & je tins ferme, d'autant plus que le Day & ſon gendre m'avoient défendu de me mêler de ſes affaires, & ils avoient leurs raiſons, comme il parut dans la ſuite.

Il eut enfin recours au Capitaine Colin, & voulut l'obliger à remettre le fond de ſon Vaiſſeau; mais il s'en excuſa.

Le vingt-huit, le Sieur de la Font alla dire au Day que la difficulté qu'il avoit à trouver de l'argent pour terminer ſes affaires l'obligeoit de le prier de trouver bon qu'il envoyât quelqu'un en ſa place au Baſtion pour y commander & continuer le Négoce. Le Day lui répondit qu'il étoit plus à propos qu'il y allât lui-même.

Le Day & Baba Haſſan qui vouloient que le Sieur Eſtelle continuât de faire la fonction d'Agent du Baſtion, lui dirent que le bien des affaires demandoit qu'il lui donnât cet emploi, & qu'ils le ſouhaitoient. Le Sieur de la Font leur répondit qu'il vouloit en conférer avec moi. En effet il vint me communiquer la propoſition du Day. Je l'exhortai à s'y rendre pour pluſieurs raiſons. 1°. Parce que ſans cela il ſe broüilleroit avec le Day, qui ſe porteroit peut-être à des extrêmitez. En ſecond lieu, parce qu'il ne trouveroit de l'argent à Alger que par l'entremiſe du Sieur Eſtelle, 3°. parce que le Sr. Arnaud étant mort, Eſtelle s'attacheroit à la Compagnie où il trouvoit ſon avantage, & où il riſquoit même plus que lui. Et enfin qu'il falloit donner quelque choſe à l'affection du Day & de ſon gendre, quand ce ne ſeroit que pour l'empêcher de lui faire du mal. Le Sieur de la Font s'étant rendu à mes raiſons, j'envoyai chercher le Sieur Eſtelle, je lui parlai en particulier, & enſuite en preſence du Sieur de la Font. Je les reconciliai, je les fis embraſſer, & quand ils ſe ſéparerent ils paroiſſoient les meilleurs amis du monde.

Reconciliation des Srs de la Font & Eſtelle.

Le Day que j'eus le ſoin de faire

avertir de cette reconciliation, m'en ſçût bon gré, & envoya m'en remercier, & fit venir les Srs de la Font & Eſtelle. Il les exhorta à bien vivre enſemble & à s'aimer réciproquement. Choſe difficile à deux hommes dont les humeurs ne ſimpatiſoient point du tout.

Le St. de la Font quitta ma maiſon, & s'en alla loger dans celle de ſon Agent, & ne vint plus me voir: je m'en conſolai aiſément.

Corſaire de Salé qui prend un Vaiſſeau Anglois.

Le trente Novembre, Abullach Ben Haïche Corſaire de Salé, qui avoit armé un mois auparavant à Alger, y vint avec un petit Vaiſſeau Anglois qu'il avoit pris. Ce bâtiment venoit de Marſeille, où il avoit chargé du ſavon & de la ſoye. Le Day permit à ce Corſaire d'entrer dans le Port au préjudice de la paix qu'il avoit avec les Anglois. De dix hommes dont l'équipage de ce petit Bâtiment étoit compoſé, il n'en étoit reſté que deux, tous les autres ayant été tuez dans le combat. Une Belandre Angloiſe armée en courſe qui étoit à la rade, mit à la voile, & envoya défier le Saltin. Le Day & le Corſaire ſe mocquerent de cette fanfaronnade, & dirent qu'il avoit dû attaquer le Corſaire avant qu'il entrât dans le Port, comme il auroit pû le faire.

Le Conſul Anglois racheta le Vaiſſeau & les deux Eſclaves. Ce fut le ſeul expedient qu'il trouva pour empêcher la rupture de leurs Traitez.

Le ſeçond jour de Decembre, le Sieur de la Font trouva par le moyen du Sr. Eſtelle quelques ſommesd'argent, pour leſquelles, & pour ce qu'il devoit aux Juifs, il fournit des lettres de change payables à Marſeille & à Livourne, & par ce moyen il continua de payer ce qu'il avoit promis.

Le quatre, le Day & ſon gendre voulant reconnoître les preſens que le Sieur de la Font leur avoit faits, lui envoyerent une écharpe de ſoye blanche, & une couverture de laine rouge. Ces deux pieces pouvoient valoir dix à douze écus. Ils donnerent auſſi au Sr. Eſtelle une toilette en broderie, à peu près de la même valeur, dont il fit preſent à ſon nouveau Gouverneur.

Le Day envoya chercher le Sieur de la Font, & lui ordonna d'employer les enfans du Sieur Arnaud dans le Baſtion. Il lui promit un emploi pour l'aîné, mais il lui déclara qu'il ne pouvoit rien faire pour le cadet avec qui il étoit extrêmement broüillé. On lui donna toutes ſes dépêches le lendemain, moyennant deux cens écus

qu'il fallut trouver ſur le champ ſans aucune modération.

Le ſept, les Sieurs de la Font & Eſtelle furent appellés au Divan où étoit l'aîné des enfans du Sieur Arnaud. Le Day lui dit qu'il vouloit non ſeulement qu'il employât les deux Arnauds, mais encore que la tranſaction de Marſeille fût executée de point en point. Le Sieur de la Font au lieu de ſe défendre comme il le pouvoit & le devoit, ſe contenta de dire qu'il n'avoit pas executé la tranſaction, parce qu'il ne croyoit pas être auſſi bien reçû à Alger comme il l'avoit été, & que quand il auroit vû l'état des affaires du Baſtion, il leur donneroit toute ſorte de ſatisfaction.

Le Day m'envoya avertir dès le lendemain par le Trucheman, de la parole que le Sieur de la Font lui avoit donnée, afin que je ne fuſſe pas ſurpris de leur reſſentiment en cas qu'il y manquât.

Je fus ſi fort ſurpris de cette nouvelle que je voulus la ſçavoir d'original. J'allai ſur le champ chez le Sieur Eſtelle, j'y trouvai le Sieur de la Font extrêmement chagrin, ſe promenant à grands pas dans ſa chambre. Il me dit bruſquement que les Ma-

dragues des Provençaux lui avoient toûjours été funeſtes. Je reçûs ce mauvais compliment d'une maniere qui le fit rentrer en lui-même ; il vint me trouver dans la chambre du Sieur Eſtelle & m'en fit des excuſes.

Le douze, il alla prendre congé de Baba Haſſan, il étoit accompagné des Sieurs Eſtelle & Arnaud. Baba Haſſan lui recommanda les interêts des Sieurs Arnaud & la tranſaction, & dit au Sieur Arnaud de revenir ſur ſes pas, ſi le Sieur de la Font ne lui tenoit pas exactement la parole qu'il lui avoit donnée, tant pour l'emploi que pour la tranſaction.

Départ du Sieur de la Font pour le Baſtion.

Il s'embarqua le lendemain après m'être venu dire adieu ; & je le conduiſis juſqu'à ſon Vaiſſeau.

Le dix-huit Decembre, une Eſcadre du Roi d'Angletetre compoſée de cinq Navires de guerre & d'une Belandre, moüilla ſans ſaluer à la rade d'Alger. Elle étoit commandée par le Chevalier Jean Narborovv. Elle apportoit une ſomme d'argent pour retirer les Eſclaves Anglois qui étoient reſtez depuis le Traité de paix.

Le Conſul Anglois alla dire au Day que le Roi ſon Maître avoit ordonné à ceux qui commandoient ſes Vaiſſeaux

de guerre, d'exiger le ſalut des Forteresſes de la Ville.

Le Day lui répondit qu'il verroit lui-même de quelle maniere on alloit tirer, & le congédia avec cette réponſe équivoque. Il en fut ſi content qu'il envoya en donner avis à l'Eſcadre, afin qu'elle ſe prépara à répondre.

Avanture des Anglois pour le ſalut.

Il ſe trouvoit juſtement ce jour-là que le fils du Day appellé Mehmed Rais, devoit rentrer dans la Ville venant de Malte, où il avoit payé vingt mille piaſtres pour ſa rançon. La ville en vouloit témoigner ſa joye au Day. Toutes les Forteresſes & les Vaiſſeaux arborerent leurs pavillons, & quand ce Capitaine fut à la vûë, on le ſalua de tous les canons & de toute la mouſqueterie.

Les Anglois voulurent croire que ce ſalut ſi ſolemnel étoit pour eux, & en conſequence le Commandant y répondit par trente & un coups de canon, & le reſte de l'Eſcadre à proportion; de ſorte que croyant être ſaluez, ils ſaluerent ſans y penſer le fils du Day, & s'expoſerent ainſi aux railleries des Algeriens. Mais en gens ſages ils s'en tinrent à la mépriſe, & publierent par tout, même en Angleterre, que la Ville d'Alger les avoit ſaluée d'une maniere particuliere.

Le vingt-quatre le Sieur Brifban Secretaire de Marine du Roi d'Angleterre, & commis pour l'échange, ou pour parler plus juſte, pour le rachat des Eſclaves de ſa Nation, alla propoſer au Divan de payer les Eſclaves, moitié en piaſtres, & moitié en aſpres, parce qu'il croyoit gagner un tiers ſur cette monnoye. Baba Haſſan lui répondit qu'on ne fabriquoit point des aſpres en Angleterre, & qu'il vouloit être payé avec la même monnoye que le Roi d'Angleterre avoit envoyé. Le Sieur Brifban s'échauffa, & Baba Haſſan encore davantage, de ſorte qu'il lui tourna le dos & s'en retourna à bord, avec réſolution de ne plus avoir affaire à ce brutal, laiſſant au Conſul & au Truchemen le ſoin de démêler cette fuſée.

Autre difficulté des Anglois avec le Day.

Baba Haſſan ayant ſçû qu'on cherchoit par tout des aſpres, fit publier une défenſe d'en changer avec les Anglois.

Le vingt-ſix, le Commandant des Vaiſſeaux Anglois, & les Capitaines de ſon Eſcadre m'envoyerent ſouhaiter de bonnes fêtes, ſelon l'ancien Calendrier. Meſſieurs Herbert & Hamilton Capitaines de l'Eſcadre Angloiſe, qui avoient été élevez en France, vinrent le lendemain me rendre viſi-

Politeſſe des Anglois pour le Chevalier d'Arvieux.

te. Je leur donnai la colation, après quoi ils me menerent coucher à bord de leurs Vaisseaux.

Je fus reçu du Chevalier Narborovv avec beaucoup de cérémonies. Les politesses continuerent pendant le souper, qui dura presque toute la nuit. On se coucha ensuite pour se délasser de la fatigue du souper, ce qui n'empêcha pas qu'on ne se levât d'assez grand matin, & on servit aussi-tôt un déjeûné, qui fut assez long pour tenir lieu d'un dîné très magnifique & très-bien servi. Les canonades avoient accompagné les santés des deux repas, quand je m'embarquai pour venir à terre avec les deux mêmes Capitaines qui m'avoient conduit à bord. Je fus salué du canon & des cris des Matelots.

Le 28. Les Turcs célébrerent leur Pâques ou Baïram. Le Day après la priere alla à l'Alcassade pour recevoir les complimens de ses Sujets. Il ne voulut pas qu'aucun Chrétien s'y trouva, quoique ce fut la coûtume ancienne, pas même les Consuls; mais il ordonna aux Truchemans de les conduire au Divan, qu'ils appellent la Maison du Roi.

Je m'y rendis le premier accompa-

gné de mes gens & de toute la Nation. Le Pacha & Baba Haſſan avoient déja reçû les complimens de la Milice ; mais avant d'avoir audience, il fallut attendre qu'une troupe de Luiteurs euſſent achevé leurs exercices. Une partie de la grande cour étoit couverte d'une toile de Navire, & on l'avoit ſablée pour empêcher les Luiteurs de ſe bleſſer en ſe jettant à terre. Ils n'avoient que des caleçons aſſez courts. Le reſte du corps étoit nud & oint d'huile d'olives depuis la tête juſqu'aux pieds ; de maniere que quand ils vouloient s'empoigner, les mains gliſſoient ſur la peau huilée ; mais ils y laiſſoient des égratignures, qui marquoient qu'il y avoit long-tems qu'ils n'avoient coupé leurs ongles. Divertiſſemens du Baïram.

Il ne ſuffiſoit pas pour remporter la victoire ; d'avoir mis ſon ennemi par terre, il falloit, s'il étoit tombé ſur le ventre, le mettre ſur le dos ; ou par force ou par adreſſe, ce qui ne ſe fait pas ſans peine & ſans un long combat. A la fin le vainqueur reçoit le prix de la main de Baba Haſſan, & il le comble de ſouhaits & de benedictions.

Comme le Conſul de France a le pas ſur toutes les autres Nations, je m'avançai le premier avec ma ſuite. Le Compliment aux Seigneurs de la Ré-

gence d'Alger

Consul des Anglois vint après moi avec ſes gens. Baba Haſſan qui étoit reſté ſeul dans la ſalle du Divan reçût nos complimens & y répondit un peu moins brutalement qu'à l'ordinaire à cauſe de la Fête.

Nous montâmes dans le même ordre à l'appartement du Pacha. Il répondit à nos complimens avec beaucoup de politeſſe, nous embraſſa & nous fit aſſeoir à ſes côtez. Après un peu de converſation, il nous fit ſervir le caffé, le ſorbet, & enſuite le parfum qui eſt par toute la Turquie le congé honnête que l'on donne à la Compagnie.

Le même jour après dîné, nous allâmes dans les Chaloupes des Vaiſſeaux Anglois à la porte de Babal Oueſd, c'eſt-à-dire, à la porte de la riviere, voir les divertiſſemens dont les Turcs accompagnent leur Fête.

Divertiſſemens des Turcs au Baïram.

On y voyoit pluſieurs ſortes d'eſcarpolettes, où ceux qui y étoient aſſis étoient pouſſez en l'air par douze hommes des plus forts, ſix de chaque côté, qui avec de longues ſangles les élevoient de part & d'autre avec une vigueur extraordinaire. Il y avoit des eſcarpolettes de differentes façons, & ce qui nous parut de plus bizarre, ce fut

d'y voir des vieillards, qui avec de longues barbes & blanches ſe divertiſſoient à ces jeux comme des enfans.

Il y avoit auſſi un grand nombre de tentes ſous leſquelles les Eſclaves Chrétiens, qui ont droit de tenir cabaret vendoient du vin, & donnoient à manger aux Soldats qui réparoient alors abondamment ce que le jeûne du Ramadan avoit retranché de leurs excès ordinaires.

On voyoit tout le Peuple d'Alger paré de leurs plus beaux habits, ſe promener & ſe divertir ſur le bord de la mer, & dans les cimetieres. Ceux qui avoient des chevaux les exerçoient & faiſoient des courſes de cannes & de gerid. En un mot, toute la Ville étoit en joye.

Le lendemain ſecond jour de la Fête, le Pacha ayant le Day à ſa droite, alla à ſon jardin, à un quart de lieuë de la Ville où il a fait bâtir une petite Moſquée, avec un Hermitage où eſt enterré un de ſes enfans. Il étoit précedé de tous les Officiers de la République en habits & turbans de cérémonie, & accompagné de Baba Haſſan & du Kiahia ou Lieutenant du Pacha, & ſuivis de tous leurs domeſtiques à pied & à cheval. Cette troupe

étoit fermée par les tambours, les trompettes & les hautbois du Pacha. Ils paſſerent toute la journée dans cet Hermitage, où le Pacha les regala magnifiquement. Les principaux du Païs lui vinrent rendre viſite, & y furent regalez, & après la priere du ſoir, toute cette grande compagnie revint à la Ville.

Le premier jour de Janvier 1676. fut employé aux complimens ordinaires, & à donner les étrennes aux domeſtiques & aux Officiers du Divan, qui viennent en foule les demander avec autant d'importunité que ceux de la Cour de Rome.

Le ſecond, j'allai à bord du Vaiſſeau le Cambridge commandé par M. Herbert. Après y avoir dîné, nous allâmes rendre viſite au Chevalier Narborovv Chef d'Eſcadre, & nous revînmes ſouper chez M. Hamilton où je couchai. On me fit pourtant beaucoup de politeſſes, & quand je revins à terre je fus ſalué de l'artillerie.

Le troiſiéme, le Sieur Briſban revint à terre, & paya tous les Eſclaves de ſa Nation & les fit embarquer, à l'exception de ceux qui avoient été pris ſous d'autres Bannieres que l'Angloiſe. Il y en eut pluſieurs qui ſe firent Turcs le même jour.

Corſaires d'Alger eſcortent des Vaiſſeaux Françoiſ.

Le onze, le Vaiſſeau du Corſaire Samſon, & celui de Mezamorto revinrent de Marſeille. Ils y avoient eſcorté le Vaiſſeau du Capitaine David, & un autre Vaiſſeau Marchand qui venoient de Syrie très-richement chargez, & qui de crainte de tomber entre les mains des Corſaires Eſpagnols, s'étoient accommodez avec ces deux Algeriens pour les convoyer. Les Echevins de Marſeille avoient très-bien reçûs ces Corſaires, les avoient bien regalez, & leur avoient donné outre les proviſions dont ils avoient beſoin pour leur retour, du vin, des fruits, des confitures, du roſſoli, de l'eau de vie & autres choſes; de ſorte qu'ils ne furent pas plûtôt moüillez, que les Capitaines & les Equipages publierent par tout les bons traitemens qu'ils avoient reçûs à Marſeille, ce qui fit un honneur infini à la Nation, & qui me donna bien de la joye.

Fuite des Eſclaves Majorquins.

Le douze Janvier, la Chaloupe du Commandant de l'Eſcadre Angloiſe, ayant ramené le Conſul à la porte de la Peſcaderie, les Matelots en ayant donné la garde à deux de leurs camarades, s'en allerent au cabaret ſelon leur coûtume. Dix-ſept Eſclaves Majorquins qui les obſervoient depuis long-tems,

complоterent de l'enlever & de s'en ſervir pour ſe ſauver. Ils crurent que le moment étoit favorable pour executer leur projet. Ils ſauterent dans la Chalouppe, jetterent les deux Anglois à la mer, ſe ſaiſirent des avirons, & pouſſerent la Chalouppe avec tant de force & de vigueur, qu'ils paſſerent à travers des Vaiſſeaux & ſous les Fortereſſes du Port, au milieu des coups de canon qu'on leur tiroit de tous côtez, & même des Vaiſſeaux Anglois qui envoyerent leurs Chalouppes après eux. Le Day dépêcha une Belandre excellente voiliere; mais le vent étant tombé, tout fut inutile, en moins de rien ils furent hors de vûë. Ils enleverent avec la Chalouppe le tendelet, le pavillon & les proviſions qu'on avoit embarquées pour les Vaiſſeaux, leſquelles avec le biſcuit que chacun d'eux avoit eu ſoin d'emporter dans leurs capots, ſervirent à leur faire gagner Majorque, où ils arriverent en deux fois vingt-quatre heures, ayant été favoriſez d'un calme & du plus beau tems qu'ils pouvoient ſouhaiter.

Cette action vigoureuſe & ſi bien conduite mit tout le monde dans l'étonnement. Les Anglois en furent conſternez, ne ſçachant ce qui leur en pourroit arriver.

Leur Conſul fut appellé le lendemain au Divan. Les Proprietaires vouloient l'obliger à payer les Eſclaves qui s'étoient échappez. Sa prudence étouffa cette affaire. Il envoya ſecretement un preſent de mil piaſtres à Baba Haſſan. Il parla, fut écoûté, ſes raiſons furent ſi bien goûtées, que le Day dit aux Proprietaires des Eſclaves qu'ils étoient des marouſles, de n'avoir pas ſçû mieux garder leurs Eſclaves, & qu'il alloit les condamner à payer la Chaloupe aux Anglois, puiſqu'elle avoit été enlevée par leurs Eſclaves. Ils eurent tant de peur de cette menace, qu'ils s'enfuirent, & on ne parla plus de cette affaire.

C'eſt ainſi qu'on accommode toutes choſes avec les Turcs. L'argent eſt le premier & le meilleur mobile pour les faire agir, & quand on ſçait le répandre à propos, il n'y a rien dont on ne puiſſe venir à bout.

Le quinze, les Anglois ayant retiré & embarqué leurs Eſclaves, le Commandant en renvoya dix-neuf, que le Sieur Briſban avoit rachetés d'un Corſaire de Salé à cent cinquante piaſtres la piece. Baba Haſſan traita cette action de cruauté, & les reçût pour ne les plus vendre. Il y avoit parmi ces

Mauvaise action du Chevalier Narborovv.

Eſclaves un garçon tout jeune, le Day en eut pitié & le renvoya à Meſſieurs Herbert & Hamilton, qui étant des gens de qualité & très-genereux déſapprouverent l'action de leur Chef d'Eſcadre, & ayant fait faire une quête dans leurs Vaiſſeaux, ils fournirent du leur de quoi achever la ſomme de deux mille huit cens cinquante piaſtres, & retirerent tous ces pauvres malheureux. Baba Haſſan loüa beaucoup la charité de ces deux Capitaines, & blâma hautement la brutalité du Commandant.

Le 17. Janvier, Bekir Hoya Corſaire d'Alger ayant trouvé un jeune garçon de Marſeille tout ſeul dans une Barque, que l'Equipage Génois avoit abandonnée, me l'envoya d'abord. Je le conduiſis à Baba Haſſan, & je lui repreſentai que ce jeune garçon nommé Jean-Baptiſte Bault, fils d'un Calfat de Marſeille, avoit été pris par les Majorquins ſur une Barque Françoiſe. Il me le rendit ſans aucune difficulté, & même fort honnêtement, & je le renvoyai à Marſeille.

Le 22. Le Sieur Briſban accompagné du Conſul de ſa Nation, alla prendre congé du Day, qui lui donna deux Letres pour le Roi d'Angleterre ſans bour-

ſes, & des plus ſimples. Elles étoient ſignées du Pacha, du Day & de Baba Haſſan. L'une parloit avantageuſement du Commandant de l'Eſcadre, & l'autre rendoit au Sieur Samuel Martin Conſul, la juſtice que meritoient ſon zele & ſa prudence.

Je fus prié de traduire ces Lettres, je le fis, & j'aurois eu lieu d'être ſurpris de leur ſechereſſe, ſi je n'avois été accoûtumé aux manieres impolies de ces gens, qui écrivent à un grand Roi comme ils auroient fait à un Marchand.

On s'étoit attendu que le Chevalier Narborovv demanderoit raiſon au Day du Vaiſſeau Anglois, que le Corſaire de Salé armé à Alger avoit pris, conduit & vendu dans la même Ville, au préjudice de leurs Traitez; mais il n'en parla point, & laiſſa ainſi ſa Nation expoſée aux pirateries des Algeriens ſous la Banniere de Salé.

Le 24. Janvier, j'allai ſouhaiter un bon voyage aux Capitaines de l'Eſcadre, qui mit à la voile le même jour & ſalua la Ville. Les Forteresſes rendirent le ſalut, parce que le Conſul avoit eu ſoin de leur envoyer quelques barils de poudre plus qu'elles n'en avoient beſoin pour ce ſalut, ſans quoi

Départ de l'Eſcadre Angloiſe.

elles n'auroient pas tiré un coup. C'eſt ainſi que cette République ſe mocque inſolemment de toutes les Nations Chrétiennes.

Le 26. Abdalach Rais Corſaire de Salé, ayant armé un Vaiſſeau dans le Port d'Alger pour courir ſur les François & ſur les Anglois, ſe mit en Rade: j'allai repreſenter au Day que ſelon nos Traitez, il ne dévoit pas ſouffrir que nos ennemis armaſſent dans ſes Ports, ni qu'ils priſſent nos Vaiſſeaux, & les vinſſent vendre chez-lui; que cela ſeroit un grand obſtacle à la continuation de la paix, & je le priai d'y faire une ſérieuſe attention. Il me répondit qu'il avoit défendu à ce Corſaire de toucher aux Bâtimens François, qui viendroient à Alger ou qui en ſeroient ſortis, & qu'il avoit reçû caution pour cela.

Arrivée du Patron Legier avec les dépêches de la Cour.

Le premier Février 1675. Je reçûs par la Barque du Patron Legier les dépêches de la Cour. On me renvoya la Lettre du Day apoſtillée à chaque article, avec une Lettre du Roi pour le Day, qui n'étoit qu'une nouvelle Lettre de créance. On remit mon Audience au lendemain, parce que c'étoit un jour de Divan où toute la Milice ſeroit aſſemblée, & que le Day étoit bien

aiſe qu'elle fut preſente à l'ouverture des Lettres.

Je traduiſis en Turc la Lettre du Roi, les articles des Traitez dont j'avois ordre de demander l'execution plus expreſſément, & les autres choſes que je devois communiquer, afin que je puſſe faire lire toutes ces pieces toutes de ſuite par un des Secretaires du Divan.

Le Chevalier d'Arvieux preſente la Lettre du Roi au Divan.

Je fus appellé le jour ſuivant. J'entrai au Divan ayant la Lettre du Roi à la main. A peine Baba Haſſan me donna-t'il le tems de ſaluer le Day & de m'aſſeoir, qu'il me demanda de quel Seigneur de France étoient les Lettres que je portois.

Ne vous trompez pas, répondis-je. Il y a en France quantité de très-grands & de très-puiſſans Seigneurs. Mais la Lettre que je porte eſt de l'Empereur mon Maître; auquel Sultan Mehmed votre Maître donne le titre d'Empereur de France. Ce grand Prince, par la grace de Dieu & ſes armes victorieuſes, eſt connu & reſpecté de tous les Potentats de la terre, & vous devez craindre que vos mauvaiſes manieres ne vous le faſſent connoître fort à vos dépens. Ces paroles exciterent un grand murmure dans cette aſſemblée tumultueuſe, dont le bruit fut ſi grand que

je ne pus entendre ce qu'on y dit.

Copie de la Lettre du Roi au Day d'Alger.

Lettre du Roi au Day d'Alger.

ILluſtre & Magnifique Seigneur, nous avons reçû les Lettres que vous nous avez écrites au mois de Septembre dernier, & comme nous avons chargé le Sieur Chevalier d'Arvieux notre Conſul en votre Ville d'Alger, de vous faire ſçavoir nos intentions ſur tous les points qui y ſont contenus : Nous ſommes bien aiſe de vous dire que vous pouvez donner une entiere confiance à tout ce qu'il vous dira de notre part, & que nous ne doutons pas que vous ne mainteniez exactement les articles des Traitez qui ont été faits avec vous en notre nom par notre couſin le Duc de Beaufort en 1666. & en 1670. par le Marquis de Martel Lieutenant General de nos armées Navales. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, Illuſtre & Magnifique Seigneur en ſa ſainte garde. Ecrit en notre Château Royal de S. Germain en Laye le 4. Decembre 1674. Signé Louis, & plus bas, Colbert.

Je quittai la converſation dans la-

quelle Baba Haſſan m'avoit voulu engager, je m'adreſſai au Day ſon beaupere, je baiſai la Lettre du Roi, & je la lui preſentai: il la reçût avec reſpect, me la rendit, & me pria de la lire tout haut. Je la lus, & après la lui avoir renduë, je lui fis connoître que j'avois beaucoup de choſes à lui dire ſur ce qu'il avoit écrit au Roi, & que je les avois miſes en écrit, afin que tout le Divan en pût avoir connoiſſance. Je lui remis mon cahier; & il le fit lire à haute voix à l'aſſemblée par le premier Secretaire du Divan.

Contestations ſur les articles des Traitez.

Je m'attendois que cette Lettre cauſeroit beaucoup de bruit, cependant cette troupe tumultueuſe ne dit rien juſqu'à l'article des François, qui ſeroient trouvez ſur les Vaiſſeaux Etrangers. Alors le Day prit la parole, & déclara qu'il feroit Eſclaves tout autant de François qu'on lui en ameneroit. Je lui montrai les articles des Traitez, & je lui demandai ſi la Milice étoit dans la réſolution de les obſerver ou non.

Le Day me répondit que ces articles n'avoient point été faits de ſon tems, & que tous les Traitez qu'il vouloit obſerver conſiſtoient dans un ſeul article; ſans s'embarraſſer l'eſprit

de tant d'écritures inutiles, qui étoit que la Milice d'Alger avoit la paix avec la France, & qu'elle ne toucheroit point aux François ni à leurs effets, ni aux Bâtimens qui portent la Banniere de France; mais que voulant avoir la guerre avec toutes les autres, ils prendroient indifferemment tous les François qu'ils trouveroient avec elles ſans diſtinction, parce que les Soldats & les Matelots François ſe voyant pris, ne manquent pas de ſe dire Paſſagers pour éviter l'eſclavage; & les conteſtations qui ſurviennent à ce ſujet troublent la bonne correſpondance qu'ils prétendoient conſerver avec nous.

Il ajoûta, que ſi Sa Majeſté n'étoit pas contente, elle pouvoit prendre tel parti qui lui plairoit. Qu'ils alloient lui écrire encore une fois leur derniere réſolution, après quoi il n'y auroit plus à repliquer.

La Milice opina après que le Dày eût achevé de parler. C'eſt-à-dire, qu'on entendit de tous côtez de grands cris d'applaudiſſemens qui durerent longtems.

Le tumulte appaiſé, je voulus parler; mais m'étant apperçû que ces brutaux ſe mettoient en fureur, je fus obligé de me taire & de ne point parler des

des vingt-cinq François qui étoient en dépôt, de crainte que quelque miserable n'eût demandé qu'ils fussent vendus, & je n'aurois pas été en état de l'empêcher. Ainsi je fis ma révérence, & je me retirai.

Mais ayant appris le lendemain matin que le Day étoit seul avec son gendre dans la salle du Conseil, je l'allai trouver, & je lui dis que la réponse du Roi étant venuë comme il l'avoit desiré, je venois le faire souvenir de me rendre les vingt-cinq François Passagers qu'il tenoit en dépôt. Je le priai de marquer par leur élargissement la consideration qu'il avoit pour les intentions du Roi. Il me répondit cruëment qu'il vouloit les vendre. Je lui dis qu'il avoit trop de prudence pour le faire pendant que nous avions la paix, que ce seroit la rompre que d'en user ainsi au préjudice des Traitez, & de la parole qu'il m'avoit donnée de les mettre en liberté, dès que le Roi lui auroit écrit de quelque maniere que ce fut. Je lui representai que sa résolution, si elle étoit sincere, ne pouvoit avoir que des suites funestes à la République, par le ressentiment que le Roi seroit obligé d'en avoir, à moins qu'il ne

voulût nous déclarer la guerre par cette action.

Nous nous échauffâmes terriblement dans ce long entretien, & quoique je meſuraſſe toutes mes paroles, le Day & ſon gendre me dirent que jamais Conſul ne leur avoit parlé de cette maniere, & qu'il ſembloit qu'on m'avoit envoyé exprès pour les faire enrager. Baba Haſſan me menaça de me faire mettre en pieces, & me montrant du doigt une pierre de marbre qui eſt au milieu de la cour : Voilà, me dit-il, un lieu où l'on a mis en pieces des Conſuls comme vous, & vous meritez qu'on vous en faſſe autant. Les Officiers du Divan & quantité de Turcs qui s'étoient aſſemblez, crierent qu'il ſe falloit défaire de moi & me tailler en pieces; & je ne ſçai comment ils ne le firent pas. Tous les François qui m'avoient accompagné ſe retirerent plus vîte que le pas, & furent dire à M. le Vacher qu'il n'avoit qu'à prier Dieu pour moi, & qu'aſſurément je n'étois plus en vie. Je crus moi-même être arrivé à mon dernier moment ; mais ſans faire paroître la moindre foibleſſe, je dis à Baba Haſſan : Ce dont vous me menacez eſt une Loi que tous les hom-

Danger où fut expoſé le Chevalier d'Arvieux.

mes doivent ſubir, tôt ou tard il y faut venir : ma conſolation eſt que je mourrai en ſervant mon Maître. Il a pluſieurs millions d'hommes dans ſon Empire qui envieront mon ſort. Voyez-vous, lui dis-je, en ouvrant mon juſte-au-corps avec violence : voyez-vous cette croix & ce ruban où elle eſt attachée, l'Empereur mon Maître me l'a donnée, afin de me faire ſouvenir que je dois répandre mon ſang pour ma Religion & pour ſon ſervice, c'eſt ce que je fais en défendant les interêts de mes Compatriotes, & la gloire de mon Maître. Après une telle déclaration, qu'attendez-vous ? je ſuis prêt & je mourrai content.

Le Day & ſon gendre me laiſſerent parler tant que je voulus, ils m'écoûterent attentivement, en me regardant fixement pour connoître ſi la crainte n'opereroit point quelque changement ſur mon viſage, & n'y remarquant pas la moindre alteration, ils dirent à ceux qui étoient proche d'eux : C'eſt un Dely, c'eſt-à-dire, c'eſt un fol. Ce terme n'eſt pas injurieux chez les Turcs, comme je l'ai remarqué dans d'autres endroits, il ſignifie dans un ſens figuré un déterminé qui ne craint point la mort.

Après quelques momens de silence le Day me dit que je pouvois me retirer chez moi, & qu'ils verroient ce qu'ils auroient à faire.

Je me retirai donc, & je surpris bien du monde; on m'avoit crû mort, mes amis vinrent me faire compliment, & me conseillerent de mieux ménager ma vie, qui assurément n'étoit pas en sûreté parmi ces gens. Les Turcs & les Juifs qui s'étoient trouvez au Divan, publierent par toute le Ville ce qui s'étoit passé, de sorte qu'on ne m'appelloit plus que le Consul Dely.

Deux heures après, le Day envoya chercher le Trucheman, & le gronda fort de ce qu'il m'avoit laissé parler. Ce pauvre homme s'excusa sur ce que je sçavois la Langue du Païs, que j'avois toûjours parlé seul au Divan, & qu'il ne venoit avec moi que par cérémonie. Il lui commanda de me venir dire que si ces vingt-cinq passagers vouloient lui donner quinze mille piastres pour la paye des Soldats, il les mettroit en liberté.

Je lui envoyai dire qu'il n'y avoit point de justice à les faire Esclaves, ni à exiger une rançon, & qu'ils étoient trop pauvres pour lui pouvoir

faire un preſent, que j'en donnerois avis au Roi, & que j'attendrois ſes ordres.

Cette démarche du Day me fit connoître que ma fermeté avoit produit un bon effet ſur ſon eſprit, cela me fit plaiſir; mais elle me fit conjecturer que mes envieux en profiteroient pour obliger ces Barbares à me chaſſer, & la ſuite m'a fait voir que ma conjecture étoit bien fondée,

Mauvaiſe action du Sieur de la Font.

Le cinq Fevrier 1675. nous apprîmes par les lettres du Baſtion, que le Sieur de la Font avoit oublié tout ce qu'il avoit promis au Day & à Baba Haſſan, protecteurs des enfans du feu Sieur Arnaud. Dès qu'il ſe vit établi au Baſtion, il ſongea à en chaſſer les Sieurs Arnaud & Ville-Croſe, & pour cet effet il ménagea quelques Commis & Soldats de la Place; & accuſa ces trois perſonnes de l'avoir voulu faire empoiſonner. L'accuſation étoit grave, mais il en étoit l'auteur, & s'en fit lui-même le Juge. Il décreta contre eux, les fit arrêter, & ſans garder aucune des formes ordinaires de la juſtice, il ſuppoſa qu'il n'étoit pas en ſûreté dans ſa Forteresſe, il fit dreſſer de longs procès verbaux, & il les fit embarquer bien enchaînez dans

la Tartane du Patron Prudent, & les envoya à Marseille pour être mis dans les prisons, & leur procès leur être fait sur les pieces qu'il envoyoit.

La Tartane ayant été prise par le Corsaire Fleck Majorquin, il mit en liberté les trois prisonniers & l'équipage, & les débarqua en Sicile. Ville-Crose y mourut, l'aîné des Arnauds y fut malade à la mort, & le cadet passa à Livourne avec les lettres & toute la procedure du Sieur de la Font, que le Corsaire lui avoit renduë.

Le Sieur de la Font m'écrivit une longue lettre dans laquelle il m'exposa la conspiration des trois accusez, en me priant d'en instruire le Day, & de lui representer ses raisons. Cela étoit inutile, le Sieur Estelle qui avoit été instruit de toutes choses avant moi, en avoit instruit le Day à sa maniere ordinaire, c'est à-dire, en irritant le Day & Baba Hassan contre le Sieur de la Font & contre moi.

Baba Hassan m'envoya appeller, & me reprocha en termes très-durs ce que j'avois fait pour le reconcilier avec un fourbe, & après bien des discours fâcheux auxquels je répondis, il me dit qu'il m'envoyeroit chercher le lendemain au Divan, où on me parle-

roit en préſence de M. le Vacher & du Sieur Eſtelle.

En effet je fus appellé le jour ſuivant. Le Day me demanda quel accord il avoit fait avec le Sieur de la Font, & pourquoi il ne l'executoit pas après le lui avoir promis?

Je lui répondis que cette affaire ne me regardoit point, qu'il étoit vrai que j'avois travaillé à leur reconciliation pour le bien commun, & que lui-même m'ayant défendu de me mêler de cette affaire, je n'y avois aucune part; qu'il devoit s'adreſſer au Sieur Eſtelle qui étoit ſon Agent.

Le Day me dit que ce n'étoit que ſur mes inſtances qu'on l'avoit reçû, & que puiſqu'il lui avoit manqué de parole, il vouloit le chaſſer du Baſtion, & me renvoyer en France. Je lui dis que je n'avois rien fait que par les ordres de l'Empereur mon Maître. Baba Haſſan ſe mit à crier, qu'il vouloit donner le Baſtion aux Génois, & qu'il alloit envoyer chercher leur Conſul pour cela. Je lui dis que je croyois qu'il n'iroit pas ſi vîte, & que quand même le Sieur de la Font auroit fait quelque faute, il devoit en écrire en France, & attendre la volonté du Roi, puiſque ce commerce n'avoit été rétabli qu'en conſidera-

tion de la paix. Le Day s'emporta beaucoup contre moi. Il fit une récapitulation de tous les griefs qu'il avoit contre le Sieur de la Font, & dit qu'assurément j'avois interêt dans cette Compagnie.

M. le Vacher lui dit que je n'avois agi que par ordre du Roi, & que le Sieur de la Font étoit parti fort indigné contre moi, parce que je n'avois pas voulu être caution des sommes qu'il vouloit emprunter à Alger, & que cela marquoit assez que je n'étois point intereſſé dans la Compagnie.

Cette déclaration étonna beaucoup le Day & son gendre. Ils demeurerent assez long-tems sans rien dire. A la fin ils convinrent d'écrire au Roi & au Sieur de la Font, comme je leur avois proposé.

Voici la copie de leur lettre au Sieur de la Font.

Au Capitaine la Font Consul du Bastion : Dieu veüille le mettre dans le chemin du salut.

NOus vous faisons sçavoir qu'étant venu dernierement de votre Païs en cette Ville d'Alger, & vous étant

trouvé en notre presence, après avoir fait assembler le Divan & toute la Milice, où étoit aussi le Seigneur Day & Baba Hassan, vous fûtes par déliberation du Conseil établi Gouverneur du Bastion, après avoir oüi vos raisons & vos propositions sur ce que vous nous promîtes, conformément à l'accord que vous avez fait en France, de payer aux enfans d'Arnaud les douze mille piastres que vous leur devez. Vous nous avez témoigné que vous étiez dans cette résolution, comme votre propre Consul le sçait bien, & vous nous avez réïteré les mêmes assûrances dans le tems de votre départ pour aller au Bastion. Après tout cela nous voyons que vous avez oublié ce que vous nous avez promis, & tout ce dont nous étions convenus avec vous. Vous avez non seulement abandonné les enfans d'Arnaud; mais vous leur avez fait ressentir les effets de votre indignation & de votre inimitié. Au lieu de les caresser & de leur donner de l'emploi, vous les avez mis en arrêt & envoyé en France de votre chef, sans nous avertir & sans nous consulter. C'est de quoi nous sommes fâchez & mécontens au dernier point, vous déclarant que nous ne pouvons con-

ſentir à ce que vous avez fait. Donc ayant reçû cette lettre, il faut que ſans y contrevenir en aucune façon, vous payiez entierement aux enfans d'Arnaud douze mille piaſtres que vous leur devez, ſelon votre accord & la parole que vous nous avez donnée, ſans leur retenir un ſol de cette ſomme. Si par votre réponſe nous voyons que vous executiez votre promeſſe ſelon nos intentions, nous vous conſidererons comme le Conſul du Baſtion, conformément à nos accords & à nos déliberations, nous vous tiendrons la parole que nous vous ſavons donnée, & vous ſerez le Gouverneur du Baſtion. Que ſi au contraire vous n'executez pas ce que nous vous demandons, qui eſt de payer aux enfans d'Arnaud la ſomme de douze mille piaſtres, vous ſçavez nos affaires; nous vous expulſerons du Baſtion, & n'en donnerons jamais le Gouvernement, ni à vous, ni à aucun de votre Nation, & nous le donnerons aux Génois ou autres, & il ſera trop tard de vous en repentir dans la ſuite. Si par ce que vous avez écrit ou écrirez en France, il arrive quelque mal aux enfans d'Arnaud, ſoyez aſſuré que nous le ferons tomber ſur vous-même, dès

que nous en aurons reçû la nouvelle; car ce ſont des gens qui ont ſervi cette République avec beaucoup de fidélité : nous les aimons, & nous ne voulons pas qu'il leur arrive aucun mal. Enfin écrivez en France, & bien diligemment, qu'on n'inquiette en aucune façon les enfans d'Arnaud, & recommandez-le bien fortement, de peur que vous ne reſſentiez vous-même tout le mal qu'on leur fera. Si vous ne faites ce que nous vous ordonnons, nous écrirons en France pour avertir Sa Majeſté de toutes nos raiſons & de vos actions, d'une maniere que vous aurez ſujet de vous en repentir. *Et au deſſous eſt écrit :* De la part du Divan & de la Milice d'Alger.

Il faut à preſent revenir à nos vingt-cinq Paſſagers qui étoient en dépot.

Après les priſes que j'avois eûës avec le Day à leur ſujet, je ne crûs pas qu'il fût à propos de lui en parler ſi-tôt, & je ceſſai de me trouver à l'audience.

Ces Paſſagers s'ennuyoient très-fort de leur détention. Ils me preſenterent une requête pour m'engager à faire des offres au Day pour obtenir leur liberté. Comme cela étoit contraire à

nos Traitez, & que je prétendois les avoir ſans rien débourſer, je répondis ſimplement que cela ne ſe pouvoit pas.

Ils m'en preſenterent une ſeconde, & me repreſenterent qu'ils étoient dans un Païs où rien ne ſe fait que par argent, & qu'ils étoient réſolus d'en donner pour ſe tirer de cette mauvaiſe affaire. Sur cela j'indiquai une aſſemblée de toute la Nation, où ſe trouveroient quatre Paſſagers au nom de tous les autres. Après d'aſſez longues diſcuſſions, je fus prié d'un commun accord d'accommoder cette affaire comme je le jugerois à propos, & on m'en donna tous les pouvoirs neceſſaires.

Le Day voyant que je ne demandois plus d'audience, m'envoya un Juif appellé Aaron Cohen ſon Miniſtre ſecret. J'eus une conference ſecrette avec lui, qui dura plus de deux heures. Il me dit que le Day ſeroit ravi de bien vivre avec moi, qu'il ne trouvoit pas mauvais que je lui fiſſe des inſtances, puiſque le devoir de ma charge m'y obligeoit; mais que je devois conſiderer auſſi que ſa tête n'étoit gueres en aſſûrance dans le rang qu'il tenoit parmi une Milice bruta-

le & dangereuſe, qui n'avoit ni honneur ni religion. Que je devois ſçavoir que toutes les affaires ne ſe terminoient à Alger qu'avec de l'argent, & que par conſequent je devois ſuivre cette route, & ſonger à terminer l'affaire des Paſſagers avant que la Milice ſe mît en tête de les expoſer en vente.

Cette démarche m'obligea d'entrer en négociation avec le Juif. Après pluſieurs allées & venuës, il me vint dire à la fin que le Day moderoit ſa demande de quinze mille piaſtres à onze mille à cauſe de moi. A la fin nous demeurâmes d'accord à mil cinq cens piaſtres, à condition que le Day feroit rendre l'argent & les médailles qui étoient en dépôt au Batiſtan.

Le 14. Fevrier Aaron Cohen vint me dire que le Day ne vouloit plus tenir le traité que nous avions fait le jour préeedent; & qu'outre les quinze cens piaſtres, il vouloit qu'on fît venir tous les Turcs qui étoient aux Galeres de France, ſi je voulois qu'il mît en liberté les paſſagers François. Je répondis que le Day ne m'avoit jamais demandé que ceux qui s'étoient ſauvez d'Eſpagne & d'ailleurs, & qu'il avoit offert de l'argent ou une échan-

ge pour les autres, & que je n'avois pû marquer ſes nouvelles prétentions à la Cour. Que j'étois garant de ce que Sa Majeſté lui avoit promis touchant les premiers ; mais que je ne pouvois l'être des autres ſans un ordre exprès du Roi, à moins qu'il ne voulût auſſi me promettre de rendre généralement tous les François qu'ils ont pris depuis, & au préjudice des Traitez.

J'ajoûtai qu'il paroiſſoit que le Day cherchoit des impoſſibilitez, afin d'avoir occaſion de nous déclarer la guerre, & qu'en ce cas je n'avois qu'à lui demander l'exécution d'un ſeul article, puiſque tous les autres devenoient inutiles, & cet article étoit de me donner le tems d'écrire en France, & d'avertir les Sujets de Sa Majeſté, afin que chacun ſongeât à ſes affaires.

Le 15. Le Day m'envoya chercher en particulier : il me dit qu'il n'étoit pas le maître des Soldats qui gouvernent la République comme il leur plaît : que la Milice lui avoit ſignifié pluſieurs fois qu'elle ne ſouffriroit jamais que ces Paſſagers s'embarquaſſent qu'après que tous les Algeriens qu'on retenoit en France ſeroient

revenus à Alger ; que ſans cela il me les auroit rendus pour les quinze cens piaſtres dont nous étions convenus, mais qu'il ne pouvoit pas joüer ſa tête, & qu'il en étoit au déſeſpoir. Ce diſcours me fit faire des reflexions : je vis ſans peine que tous mes raiſonnemens étoient inutiles avec des gens qui ne cherchoient qu'à nous déclarer la guerre ; qu'il falloit leur paſſer quelque choſe, & gagner du tems, pour pouvoir avertir le Roi de l'état des affaires, afin que s'il jugeoit à propos de déclarer la guerre à ces canailles, ils n'euſſent pas la gloire de l'avoir prévenu. Je conſiderai encore le mal qui en arriveroit au Commerce, s'ils prenoient ce parti les premiers, parce qu'ils ſaiſiroient nos Bâtimens qui ne devant pas s'attendre à une rupture ſeroient pris au dépourvû. Tout cela m'obligea de parler doucement au Day, & de lui repréſenter en termes polis que ces innovations ne pouvoient pas être du goût de Sa Majeſté, & qu'il falloit attendre qu'elle s'expliquât là-deſſus. Il en convint avec moi, & me dit qu'il alloit en écrire au Roi, & que je devois écrire de mon côté, & faire préparer une Barque pour porter nos

paquets dans huit jours.

Le 17. Février, le Day me remit ſa lettre pour le Roy; mais malgré toutes mes inſtances il ne voulut point la mettre dans une bourſe de ſatin, ni avec la ſubſcription que le Grand Seigneur a coûtume d'y mettre, me diſant pour derniere excuſe que ces ſortes de cérémonies étoient inutiles, & qu'ils ne devoient pas changer leur ancien ſtyle. En voici la traduction.

Lettre du Day d'Alger au Roi.

AU Très-Puiſſant entre les Grands des Chrétiens le Roi de France, qui eſt l'appui & le ſoûtien de la Magnificence dans la Religion de Jeſus. Dieu veüille le diriger dans les ſentiers de la Juſtice.

„ Après avoir ſupplié Votre Majeſté „ d'agréer nos très humbles ſaluts, ſi „ Elle eſt bien aiſe de ſçavoir l'état „ où nous ſommes, nous lui dirons „ que nous joüiſſons d'une ſanté par- „ faite, graces à Dieu très-haut. En- „ ſuite nous repréſentons à Votre Ma- „ jeſté que, loüange à Dieu, nous „ avons la paix avec Elle. Il n'a pas „ permis que depuis que cette paix „ a été contractée juſqu'à préſent, il „ ſe ſoit rien paſſé entre nous qui ait „ pû la rendre défectueuſe. Nous eſ-

perons, s'il plaît à Dieu, qu'il en « fera de même à l'avenir. Cependant « il s'eſt trouvé vingt-cinq de vos « François dans les Navires de nos « ennemis, que nos Vaiſſeaux ont « amenez à Alger : nous les avons « arrêtez, non pas dans l'intention de « les vendre, parce que nous avons « un Traité de paix avec vous. «

Votre Majeſté ſçait que le Païs « eſt gouverné par une Milice, dont « l'emploi eſt de le ſervir par mer & « par terre. Préſentement l'intention « de ces ſoldats nos enfans eſt fondée « ſur ce raiſonnement. Ils diſent : il « y a quantité de nos freres Muſul- « mans eſclaves en France, nous de- « ſirons qu'on les mette en liberté ; « qu'on nous les amene ici, & auſſi- « tôt nous relâcherons ces François, « afin que l'amitié étant augmentée « de part & d'autre, notre paix ſoit « d'autant plus affermie ; c'eſt dont « nous devons avertir Votre Majeſté « par cette lettre d'amitié. Ainſi lorſ- « que, s'il plaît à Dieu, Elle aura « reçûë cette lettre, nous la prions de « nous déclarer ce qu'Elle trouvera « bon & convenable de faire là-deſſus, « de ſorte qu'il ne ſoit pas beſoin « d'attendre pour cela une ſeconde «

„ réponſe pour terminer cette affaire.
„ Au ſurplus le Sr. de la Tour la
„ Font, un de vos Sujets, qui eſt venu
„ ici de la part de V. M. pour être
„ Gouverneur du Baſtion, étant arri-
„ vé en notre préſence, nous a pro-
„ mis de payer aux enfans d'Arnaud
„ douze mille piaſtres qui ſont dûs
„ à leur pere pour l'accord qu'ils ont
„ fait enſemble en France. Etant en-
„ ſuite arrivé au Baſtion, il n'a ſatis-
„ fait à aucune de nos conventions, ni
„ exécuté ce que nous lui avions re-
„ commandé. Au contraire il a arrêté
„ les enfans d'Arnaud d'une autorité
„ violente, & les a renvoyez en
„ France, pour ne leur pas donner
„ ſatisfaction. Nous avons recomman-
„ dé au Conſul d'informer Votre Ma-
„ jeſté de ce qui ſe paſſe là-deſſus, &
„ de lui déclarer que ſi la Font ne paye
„ pas ces douze mille piaſtres aux en-
„ fans d'Arnaud, nous le chaſſerons
„ du Baſtion, & le donnerons à qui
„ il nous plaira.

„ Enfin pour concluſion, il y a de
„ nos Freres Muſulmans dans les Ga-
„ leres de France qui écrivent conti-
„ nuellement ici à leurs parens, &
„ ceux-ci demandent que nous n'élar-
„ giſſions point les François détenus

ici, que generalement tous ces Turcs " ne ſoient revenus ici. C'eſt de quoi " Votre Majeſté ſera avertie de la part " de votre parfait ami, Mehemed, " Day d'Alger. "

On voit par le titre de cette Lettre la groſſiereté & l'impoliteſſe de ces gens qui ſemblent traiter de pair avec un des plus grands Monarques du monde; que l'on juge par là de ce qu'un Conſul a à ſouffrir dans un Païs où les Traitez, les paroles, les raiſonnemens, les promeſſes, les menaces, tout ſe trouve en défaut. Il n'y a que la puiſſance du Roi qui puiſſe fixer ces Peuples, & les contraindre à devenir un peu moins déraiſonnables; mais pour cela il ne faut pas ſe contenter de leur montrer les verges, en faiſant promener ſur leurs côtes des Eſcadres en état de les châtier; il faut les châtier réellement, leur enlever leurs Bâtimens, à meſure qu'ils ſortent ou qu'ils rentrent, & ſe paſſer plûtôt du commerce peu conſidérable que l'on fait chez eux, que de ſouffrir davantage leurs pirateries.

La déclaration que le Day avoit faite de ne vouloir plus rendre les vingt-cinq Paſſagers pour les quinze

cens piaſtres dont nous étions convenus, fut une nouvelle occaſion au Sieur *** de recommencer les intrigues qu'il faiſoit contre moi, pour obliger ces Barbares à me renvoyer en France, dans le deſſein d'être revêtu de ma Charge, ou de la partager avec M. le Vacher. Toutes les diſpoſitions du côté des Barbares étoient faites : il s'agiſſoit de me décrier à la Cour, afin qu'étant décrié des deux côtez, ces deux Meſſieurs euſſent moins de peine à profiter de mes dépoüilles. Il fit ſi bien par ſes faux rapports, que le Sieur Vaillant ceſſa de me venir voir ; j'en fus ſurpris ſans en être affligé : ma ſurpriſe augmenta quand on me rendit de ſa part le billet ſuivant, avec ce titre :

Pour M. le Chevalier d'Arvieux, à Alger.

Monſieur, je croïois que vous me procureriez ma ſortie par ce Vaiſſeau Anglois, pour aller achever le voyage de Veniſe que Monſeigneur Colbert m'ordonne derechef par la lettre que M. de Carcavis m'écrit par ſes ordres, & que vous avez lûë. Je n'ai pas encore écrit, & le Vaiſſeau n'eſt pas en

core parti ; ainſi que voulez-vous que je mande à Monſeigneur ? Vous avez pû procurer ma liberté, vous le pouvez encore, & vous le pourrez encore quand vous voudrez. On m'a donné de fortes impreſſions que vous m'immolez ici à vos propres interêts ; il n'y a que ce moyen qui puiſſe effacer mes penſées. J'attens par vos réponſes le ſujet de mes lettres. Votre très-humble ſerviteur, Vaillant.

Je n'eus pas plûtôt reçû ce billet, que j'entrai chez M. le Vacher où je trouvai le Trucheman de la Nation, le Sieur Eſtelle, & ſix ou ſept de ces Paſſagers dont il étoit queſtion. Je lûs le billet devant eux, auſſi-bien qu'au Sieur de Challons, Capitaines, Officiers des Vaiſſeaux & Barques qui arriverent un moment après. Tous en ayant témoigné leur étonnement, je leur demandai s'ils croyoient que le contenu de ce billet fût veritable. Ils me répondirent unanimement qu'ils me donneroient un acte du contraire, & que je n'avois qu'à le faire dreſſer par le Chancelier.

Celui-là même que tout le monde connoiſſoit pour le promoteur de cette intrigue, ne laiſſa pas de dire que cela étoit très-méchant, & qu'il ſeroit le

premier à ſigner le certificat du contraire. Je fus bien aiſe de me précautionner contre les malignités de cet homme ; ainſi le certificat fut dreſſé, & on en fit quatre copies originales qui furent ſignées ſur le champ, dont j'en envoyai une à M. Colbert.

Atteſtation contre le Billet du Sieur Jean Vaillant.

Nous ſouſſignez Capitaines, Officiers des Vaiſſeaux & Barques, Marchands François, reſidans, trafiquans en cette Ville d'Alger, & les Paſſagers François dans le Bagne de la Doüanne. Ayant été appellez dans la Chancellerie de la part de M. le Conſul, pour déclarer la verité de ce que nous avons vû, & appris d'ailleurs ſur un Billet qui lui a été envoyé par le Sieur Vaillant Antiquaire de Sa Majeſté, écrit & ſigné de ſa propre main, dont la teneur eſt ci-deſſus écrite.

Nous certifions & atteſtons à tous ceux qu'il appartiendra la verité être telle, que depuis l'arrivée du Vaiſſeau qui a porté leſdits Paſſagers en cette Ville, ledit Sieur Conſul a fait toutes les inſtances neceſſaires, & s'eſt ſervi de tous les moyens dont il a pû s'avi-

ſer pour obtenir leur liberté, s'étant expoſé même à tout ce qu'il y a de plus fâcheux, non-ſeulement pour ce ſujet ; mais encore pour toutes les autres choſes qui regardent l'honneur, la gloire & le ſervice du Roi, le bien de ſes Sujets & l'avantage du commerce, où il a fait paroître ſon zele, ſa fidelité & ſon affection dans toutes les occaſions qui ſe ſont preſentées. Et par ainſi que tout ce qui eſt contenu au ſuſdit Billet n'eſt point veritable. En témoignage de quoi nous avons ſigné la Preſente à Alger le 21. Février 1675. Signé Pierre Eſtelle, de Châlon, B. Lanteri, J. Hubert, E. Paul, P. Cardaillée, N. Fabre, André Morin, Giraud, Fournier, Fumée, Eſtienne, Girard, Jouſſelin, Palaſſe, du Manou, Dupré, Caſtinat, & Bruë Chancelier.

Deux jours après, M. le Vacher m'amena les Sieurs Vaillant & Tulle, qui ſe jetterent à mes pieds, & les larmes aux yeux me demanderent pardon, je les relevai, je les embraſſai, & je leur pardonnai.

Le 25. Février. Les Sieurs Vaillant & Tulle ayant ſouhaité qu'on tentât encore une fois la liberté de tous les Paſſagers ; ou la leur en particulier, nous nous aſſemblâmes chez M. le Vacher.

Eſtelle ne manqua pas de s'y trouver. Il fut conclu que M. le Vacher iroit en parler au Day en particulier, & ſaiſiroit l'occaſion qui ſe preſenteroit pour terminer cette affaire, mais il ne fit rien. Le Day lui dit qu'il craignoit que la Milice ne ſe ſoulèvât contre lui, parce qu'elle ne vouloit pas qu'on rendît aucun des Paſſagers, que les Turcs qui étoient à Marſeille ne fuſſent revenus à Alger.

Tentative heureuſe pour le Sr. Vaillant.

Le 2. de Mars, j'envoyai le Trucheman au Day qui étoit malade, & je lui fis dire qu'il me paroiſſoit très à propos d'envoyer le Sieur Vaillant porter la Lettre au Roi, parce qu'ayant une entiere connoiſſance des affaires, il preſſeroit plus qu'une Lettre pour la délivrance des Turcs qui étoient à Marſeille, & par conſequent pour la ſienne & celle de ſes compagnons de fortune.

Le Day y rêva quelque tems, & enſuite il approuva mon expedient, & dit qu'il l'executeroit, & je le fis ſçavoir au Sieur Vaillant. Cet homme tranſporté de joye en fut porter la nouvelle à Eſtelle, & celui-ci lui fit croire que c'étoit lui qui lui avoit procuré cette faveur, par une viſite qu'il avoit renduë au Day & à Baba Haſſan pendant la nuit.

Le

Le lendemain le Day ayant envoyé chercher le Sieur Vaillant, lui dit honnêtement qu'il y avoit long-tems qu'il l'auroit renvoyé en France, s'il avoit été maître de la Milice ; qu'il allât à la bonne heure porter la Lettre du Roi, & travailler à l'élargiſſement des Turcs qui étoient aux Galeres de France, & qu'auſſi-tôt il relâcheroit tous ceux qui étoient en dépôt dans le Baigne.

Eſtelle lui en fit compliment, s'attribua l'honneur de l'avoir mis en liberté, lui offrit de l'argent & de lui faire rendre ſes médailles, ce qui étoit ſon endroit le plus ſenſible.

Le 14. Mars, la Barque du Patron Fabre que j'avois fait préparer pour porter la Lettre du Roi étant prête à partir, le Sieur Vaillant vint prendre congé de moi. Je le conduiſis au Divan pour prendre congé du Day avec M. de Châlon, le petit Jean-Baptiſte Baudt & quelques Eſclaves rachetez.

Baba Haſſan me demanda, ſi je n'avois pas chez-moi un homme qui parloit Turc. Je lui dis que j'en avois un qui étoit mon Valet de Chambre. Il me dit qu'il ne vouloit plus qu'il demeurât à Alger, & que je le fiſſe embarquer ſur le champ ſur la Barque qui partoit pour Marſeille. Je lui dis

que cet homme ayant fait toute la dépenſe de ma maiſon, il étoit à propos qu'il me rendît ſes comptes, & que je le priois d'attendre le départ d'une autre Barque qui partiroit dans quinze jours. Il me dit d'un ton élevé, que s'il ne s'embarquoit pas ſur le champ, il le feroit mettre à la chaîne. Je n'eus point d'autre parti à prendre, & j'allai le faire embarquer. Ceux qui me témoignerent leur ſurpriſe de cet embarquement précipité, m'avertirent en ſecret qu'il avoit été réſolu de me faire embarquer moi-même; mais qu'après une plus mûre déliberation, ils avoient réſolu de faire prendre le devant au Sieur Vaillant, qui s'étoit chargé de ſolliciter mon rappel. On ajoûta qu'on s'étonnoit que M. le Vacher ne me donnoit point d'avis ſur cela, puiſqu'il étoit en tiers dans cette intrigue avec Eſtelle & le Trucheman.

Cet avis réïteré me fit penſer tout de bon à mes affaires.

Le 16. Mars, la Redemption d'Eſpagne arriva ſur un Vaiſſeau Génois. Elle étoit compoſée de trois Religieux de la Mercy, qui apporterent cent trente-ſix mille piaſtres, & racheterent environ ſix cens Eſpagnols qu'ils embarquerent quelques jours après.

Le 17. les Corſaires Samſon & Mezamorto arriverent avec un gros Vaiſſeau Venitien chargé de laines & de barilles qui venoit d'Eſpagne, & une Barque Génoiſe. Ils les avoient pris dans les Iſles d'Hieres preſqu'à terre. Cette circonſtance m'obligea d'aller au Divan, & je réclamai ces deux Bâtimens, avec menaces d'en écrire au Roi. Quoiqu'on vit bien la conſequence de cette affaire, on ne voulut pas m'écoûter; & Baba Haſſan me dit qu'on ſçauroit bien m'ôter le moyen de tant écrire, & qu'on répondroit à ce que le Roi diroit là-deſſus.

Le 18. On amena dans une Barque d'Alger l'Equipage d'un Vaiſſeau Anglois, qui avoit échoüé devant Bougie. Les Eſpagnols & les Italiens qui ſe trouverent avec l'Equipage furent vendus ſur le champ; on rendit les Anglois à leur Conſul. J'allai réclamer trois François qui en étoient. On me donna ſans difficulté un Provençal, & le Chirurgien qui étoit vaſſal de Madame la Maréchale de la Mothe; mais pour le troiſiéme qui étoit un Venitien marié à la Ciotat depuis trente ans, on me le refuſa, ſous prétexte qu'il n'étoit pas François naturel. Je repreſentai au Day que puiſqu'il vendoit les François ma-

riez en Eſpagne, parce qu'il ſuppoſoit qu'ils avoient perdu leur droit de naturalité, il devoit auſſi me rendre les Etrangers mariez en France, parce qu'ils l'avoient acquis. Il me le rendit à la fin, en me diſant qu'ils ſeroient bien-tôt délivrez de mes perſecutions; d'où je tirai une nouvelle conjecture qu'il me feroit embarquer dans la Barque du Patron Legier.

Le 22. Mars, M. le Vacher me fit connoître qu'un Conſul qui n'étoit pas de ſa Congregation, comme il y en avoit eu quelques-uns, ne l'accommodoit pas dans ſa maiſon où étoit l'Egliſe. Cela m'obligea d'en faire chercher une. J'en trouvai ſans peine, mais je ne pus conclure de marché. Tantôt le Day s'y oppoſoit, tantôt c'étoit Baba Haſſan, & tantôt M. le Vacher lui-même avoit des raiſons pour y mettre des obſtacles; je fus obligé d'avoir recours à mon ami le Conſul d'Angleterre, qui m'offrit la moitié de la ſienne. M. le Vacher trouva le moyen d'y faire mettre obſtacle par le Day. Je ſçus enfin que la raiſon principale étoit que je devois partir au premier jour, & que ce n'étoit pas la peine de prendre une autre maiſon pour ſi peu de tems.

Je paſſai dans ces inquietudes juſ-

qu'au 20. Avril, que la Barque du Patron Legier se trouva en état de mettre à la voile. Je considerai que si on me faisoit embarquer avec violence, mes effets, & sur tout mes papiers pourroient être dissipez. Je les envoyai secretement chez le Consul d'Angleterre, & j'allai trouver le Sieur le Vacher. Je lui dis sans façon que j'étois averti de bonne part, que le Sieur Vaillant portoit des Lettres contre moi à la Cour, & qu'il avoit été résolu qu'on me feroit partir au premier jour pour me renvoyer en France; que je sçavois qu'il étoit de cette intrigue avec le Day, Estelle & le Trucheman.

M. le Vacher fit l'étonné, & me demanda d'où je tenois cet avis. Il n'est pas necessaire, lui répondis-je, de vous le dire; mais vous le sentez, & votre conscience n'est pas d'accord avec votre bouche. Quoiqu'il en soit, je suis obligé de vous consulter comme experimenté dans le Païs. Dites-moi, je vous prie, ce que vous jugez à propos que je fasse dans cette occasion. Je le laissai, & je vis un moment après, qu'Estelle & le Trucheman le vinrent joindre. Leur conference fut longue; & quand ils se quitterent ils me parurent interdits.

Il vint me trouver sur le soir, & me dit que l'affaire étoit d'une consequence qui meritoit que l'on fît expliquer le Day, & qu'il falloit préparer le Truchemen, afin qu'il pût aller à l'Audience, & le faire expliquer cathegoriquement. Cela fut fait.

Le 21. Avril, j'allai au Divan. J'y trouvai le Day & son gendre. Je lui dis qu'il s'étoit répandu un bruit dans la Ville, qu'il avoit résolu de me renvoyer en France, & que comme il n'étoit pas juste que je demeurasse à Alger contre son inclination, je le priois de s'expliquer sur cet article, & de vouloir bien me dire quels sujets de plaintes il avoit sur ma conduite, afin que je me préparasse à m'en retourner avec les mêmes agrémens, & sur la même bonne foi, que j'étois venu.

Le Day après avoir beaucoup rêvé, peigné sa barbe avec ses doigts, & rongé ses ongles, me pria de me retirer chez-moi, & d'attendre qu'il me fît sçavoir ses intentions, & qu'il me les feroit sçavoir. Je lui avois parlé avec un visage ouvert & riant, il me répondit de même.

Deux heures après, il m'envoya dire par le Truchemen, que puisque j'étois venu sur la bonne foi de la paix, il fou-

haitoit que je m'en retournaſſe de même, que je fiſſe embarquer mes hardes promptement ; & qu'en me donnant congé il me diroit ſes raiſons.

Le 22. Avril, je commençai à faire emballer mes meubles, & à donner ordre à mes affaires.

M. le Vacher ne douta plus que je ne fuſſe informé du ſujet de ſon alliance avec Eſtelle & le Trucheman. Cependant je ne lui fis rien paroître, remettant ſa conduite au jugement de Dieu. On ſçait ce qui lui arriva quelques années après, lorſque le Roi fit bombarder Alger.

J'avois peine à me réſoudre de paſſer dans la Barque du Patron Legier, à cauſe des Corſaires Majorquins qui déſoloient la Mediterranée. Le Conſul Anglois me tira d'inquiétude, en m'offrant mon paſſage dans une groſſe Flûte de priſe qu'il avoit achetée pour ſon compte. Il l'envoyoit à Livourne ; & m'offrit de la faire paſſer à Marſeille à cauſe de moi. J'acceptai ſon offre, d'autant que je n'avois aucun ennemi à craindre dans ce Bâtiment.

On y mit l'Equipage du Vaiſſeau Anglois échoüé à Bougie, & on fit toute la diligence neceſſaire pour ſe mettre à la voile au plûtôt.

J'arrêtai mes comptes & je payai mes dettes. Je n'eus de la difficulté qu'avec M. le Vacher, qui me traita de Turc à Maure. Il m'obligea de payer la moitié de toute la dépenſe de ſa maiſon, quoique la plus grande partie roula ſur les aumônes pour leſquelles il avoit des fonds. Quoiqu'il en ſoit, je fus obligé de lui abandonner tous mes meubles, vaiſſelles d'argent & d'étain, ma batterie de cuiſine, mon linge de table, & quantité de meubles qu'il ne voulut prendre que ſur le pied d'une eſtimation, dont je n'eus pas lieu d'être tout-à-fait content. J'en ſortis à la fin.

Le 25. Avril, Baba Haſſan m'envoya dire ſecretement, qu'il ne prétendoit pas que je quittaſſe le Païs ſans lui donner les préſens que je lui avois deſtiné, & que j'euſſe à lui envoyer deux cens piaſtres, ou qu'il m'en feroit donner deux fois autant avant de m'embarquer. Cette demande incivile dans un tems où je m'étois défait de tout mon argent m'auroit embarraſſé ſi je n'avois été maître de la bourſe du Conſul Anglois. Je l'accommodai de quelques meubles que je ne voulois pas emporter, & j'envoyai les deux cens piaſtres à ce brutal. Il m'étoit dû beaucoup de droits de Conſulat.

Le 28. Juin, j'allai prendre congé du Day & de ſon gendre. Je menai avec moi le Trucheman le Patron Legier, les Sieurs Eſtelle, Turin, Paul & Cauvin, afin qu'ils viſſent de quelle maniere ſe paſſeroit cette derniere Audience, & j'affectai de parler toûjours François. Je leur dis que n'ayant plus rien à faire dans la Ville, j'étois bien aiſe de m'embarquer, & d'attendre le beau tems dans le Vaiſſeau qui étoit à la rade; mais que je les priois de me dire pour quel ſujet ils me renvoyoient en France, ſans attendre que le Roi en fut informé. Ils me répondirent qu'ils n'avoient rien à dire ni ſur ma perſonne, ni ſur ma conduite. Qu'il étoit vrai que depuis mon arrivée je les avois fait enrager, qu'ils ne le trouvoient pas mauvais, parce que le devoir de ma Charge m'obligeoit à ſoûtenir l'interêt de ma Nation, comme ils ſoûtenoient celui de leur République; qu'ils étoient ſatisfaits de moi pour tout le reſte, & que cela ne me devoit point chagriner; que cet Emploi étoit trop peu de choſes pour un homme comme moi; qu'ils eſperoient encore me revoir à Alger avec une Commiſſion bien plus conſiderable & plus convenable à ma qualité; que M. le Vacher leur ſuffi-

Audience de congé du Chevalier d'Arvieux.

loit pour le Conſulat, & pour tout ce qu'il y auroit à faire ; qu'ils eſperoient que mon abſence ne gâteroit rien, & que ce qu'ils avoient à me recommander, étoit d'aſſurer tout le commerce de leur bonne volonté pour la conſervation de la paix. Ils me prierent enſuite de travailler fortement pour faire renvoyer les Turcs que la Milice demandoit au Roi, afin qu'ils renvoyaſſent promptement les Paſſagers qui étoient en dépôt.

Baba Haſſan ajoûta avec un viſage plus riant qu'à l'ordinaire, qu'il alloit partir pour faire la guerre aux Maures de la campagne, & que ſi le Roi vouloit attaquer Oran par mer, il le ſecoureroit ſi bien par terre qu'il en ſeroit bien-tôt le maître, & que comme nous ſerions alors plus voiſins, nous ſerions peut-être meilleurs amis.

Le Day me dit que je leur avois écrit quelquefois avant mon arrivée. Qu'il me prioit de ne le pas oublier, & de lui donner ſouvent de mes nouvelles ; qu'ils en feroient de même dans les occaſions, & qu'ils me conſidereroient comme leur Agent à la Cour de France. Je me levai, & je m'avançai vers le Day pour le ſaluer. Le bon homme m'embraſſa, en me diſant : Adieu

mon enfant, Dieu vous conduiſe : Souvenez-vous de moi. Son gendre en fit autant, & comme je fus au milieu de la cour, ils appellerent le Trucheman, & lui dirent de faire porter à bord des poules & des moutons pour le preſent de mon bon voyage.

Je revins ainſi chez-moi avec ceux qui m'avoient accompagné, qui ne s'attendoient pas que je duſſe être traité ſi honnêtement. Le dépit & la confuſion paroiſſoient ſur leurs viſages. Je ne laiſſai pas de leur donner à dîner, après quoi j'allai voir mes amis.

J'allai prendre congé d'Iſmaël Pacha ſur le ſoir. Il ſe mêloit ſi peu des affaires, qu'il fut extrêmement ſurpris, quand je lui dis que je m'en retournois en France. Il me mena dans ſon jardin, & me dit certaines choſes qui lui étoient revenuës, qui me confirmerent toute l'intrigue d'Eſtelle & de ſes Aſſociez. Il me conta enſuite ſes chagrins particuliers, qui l'avoient obligé d'écrire à la Porte & de demander ſon rappel. Il l'attendoit avec impatience, pour être délivré de l'eſclavage où il étoit, qui ne convenoit ni à lui ni au Sultan, dont il devoit repreſenter la perſonne. Nous retournâmes enſuite dans ſa chambre, nous fumâmes enſemble, nous

prîmes du caffé, & quand je me levai, il m'embraſſa les larmes aux yeux, me baiſa pluſieurs fois, & me conduiſit juſqu'au haut de ſon eſcalier, où après avoir réïteré toutes les marques de ſon amitié, il ſe mit à la fenêtre pour me voir plus long-tems, en me criant toûjours : Dieu vous conduiſe mon bon ami.

Le 29. Je fis dreſſer le Procès Verbal de ce qui s'étoit paſſé à ma derniere Audience du Day, dont je fis faire deux copies originales. J'en dépoſai une dans la Chancellerie, & je portai l'autre avec moi pour la preſenter au Roi & aux Miniſtres. Elles furent ſignées de M. le Vacher & de tous ceux qui m'avoient accompagné. Après cela ; je remis le ſceau du Conſulat & les Regiſtres de la Chancellerie à M. le Vacher, afin qu'il fit faire ma Patente de Santé & les autres dépêches.

Je fis embarquer le reſte de mon bagage & une partie de mes gens. Le Conſul Anglois chez qui j'avois envoyé mes papiers, les fit porter à bord dans des caiſſes qui lui appartenoient, & je n'attendis plus que l'heure de mon départ.

Le 30. Le Conſul d'Angleterre m'envoya prier à dîner. Le repas dura juſ-

qu'au ſoir: tous les Capitaines, les principaux Officiers & les Marchands de la Nation furent de la partie. Il recommanda à ſes gens de me traiter avec plus de reſpect & de ſoin qu'ils ne le traiteroient lui-même; & le ſoir il eut une converſation à la Marine avec le fils du Day à mon ſujet. Le Conſul lui dit que le Roi trouveroit fort mauvais que l'on me renvoyât ſans attendre ſes ordres; à quoi il répondit qu'Eſtelle étoit aſſez puiſſant à la Cour, pour empêcher tout le mal que mon renvoi pourroit cauſer, & qu'ils ne vouloient reconnoître que lui dans Alger.

Le premier May, après avoir oüi la Meſſe, nous dînâmes de bonne heure. J'envoyai à bord le reſte de mon bagage & de mes gens. Je reçûs les complimens des François libres & Eſclaves, des Anglois, des Juifs, & des autres qui vinrent me ſouhaiter un bon voyage. Je pris congé en leur préſence de M. le Vacher, qui voulut me conduire à la Marine. Je l'en empêchai. Je paſſai à la maiſon du Conſul Anglois, il fallut encore boire, & ſur le ſoir tous ces Meſſieurs vinrent me conduire. Le Conſul me dit qu'il viendroit dîner avec moi le lendemain.

Il y vint en effet, me fit grande chere, & nous ſaluâmes les ſantez de nos Princes avec des boëtes qu'il avoit fait apporter, le Vaiſſeau n'ayant point de canons. Il écrivit au Sieur Robert Lang Conſul des Anglois à Marſeille, de me donner tout l'argent dont j'aurois beſoin. Nous nous dîmes le dernier adieu avec des larmes, & nous nous ſéparâmes à la fin.

Le 3. May. Le tems n'ayant pas été propre pour mettre à la voile, les Sieurs Tulle & Griſard Paſſagers, qui étoient en dépôt au Baigne de la Doüanne, me vinrent voir ſecretement avec quelques autres.

Baba Haſſan qui avoit fait filer ſes troupes depuis quelques jours, partit avec le reſte le 3. de May. Son deſſein étoit de ſurprendre ou d'aſſieger Oran, dont il avoit appris que la Garniſon Eſpagnolle s'étoit revoltée faute de vivres & de payement. Il avoit fait partir huit jours auparavant quelques Vaiſſeaux de guerre avec des canons, & des munitions qu'il vouloit mettre dans un Fort, qu'il vouloit faire élever ſur un Cap qui eſt à la vûë de cette Place. Son entrepriſe manqua entierement, auſſi-bien que le deſſein qu'il avoit de remettre la Ville de Tréme-

ſen ſous l'obéïſſance de la Républi-que, parce qu'il ne pût obliger les Maures de la campagne à rentrer dans leur devoir, ce qui ſauva la Ville d'Oran.

M. le Vacher m'envoya des Lettres de M. Colbert qu'il avoit reçûës le jour précédent : je lui en envoyai copie, afin qu'il ſuivît les ordres du Roi. Je reçûs auſſi un pacquet des Aſſociez au Baſtion, par lequel je connus que les faux avis du Sieur la Font m'avoient broüillé avec eux, comme Eſtelle m'avoit broüillé avec la Régence d'Alger.

Le 4. May, le tems ne fut point propre pour partir. Le Day s'appercevant que la Milice commençoit à murmurer de ce qu'on m'avoit fait embarquer, & jugeant que mon ſéjour à la Rade pourroit cauſer quelque ſoulevement, envoya le Trucheman du Conſul Anglois commander de ſa part au Capitaine du Vaiſſeau de mettre à la voile. Le Capitaine s'en étant excuſé ſur ce que le vent étoit tout-à-fait contraire, il vint d'autres Officiers lui dire que s'il n'obéïſſoit pas, on alloit le couler bas. Alors il fit mettre dix de ſes meilleurs hommes dans ſa Chaloupe, avec une groſſe ancre qu'ils jettérent au large, ſur laquelle le reſte de l'Equipage ſe toüa.

Pendant qu'on étoit occupé à ce rude travail, le vent changea tout d'un coup avec tant de violence, d'éclairs, de tonneres & de pluyes, qu'il fallut couper les cables, abandonner les deux groſſes ancres, & enfin la Chaloupe avec ceux qui étoient dedans, que nous ne pûmes jamais reprendre; de ſorte que nous fûmes forcez de mettre à la voile, n'étant plus que douze hommes pour conduire ce gros Bâtiment. Mais malgré le peu d'agrément que j'ai eu à Alger, & le chagrin que mon départ précipité me devoit donner, j'avois avec le témoignage de ma conſcience & celui de tous les honnêtes gens, le plaiſir d'être hors du plus mauvais endroit qu'il y ait au monde.

La connoiſſance du Pacha & de quelques autres Turcs, la Langue & les Coûtumes des Turcs que je ſçavois depuis bien des années, jointes aux fourberies de certaines gens, m'avoient rendu ſi ſuſpect aux puiſſances du Païs, que je ne faiſois pas un pas dont ils ne ſe cruſſent en devoir de ſe formaliſer; de ſorte que je ne ſortois de ma maiſon, que pour aller au Divan eſſuyer quelque bouraſque, ou pour m'oppoſer aux injuſtices continuelles de ces

brutaux. J'aurois été réduit à ne voir que les murailles de ma maiſon, ſi le Conſul Anglois ne m'eût fourni les moyens de voir les environs de cette mauvaiſe Ville. Le Day & Baba Haſſan s'en formaliſerent à la fin. Il eſt vrai que ce fut un peu tard, & j'avois pris toutes les connoiſſances que j'avois envie d'avoir du Païs. J'en ferai part au Public, après que j'aurai rapporté les Capitulations qui ont été faites avec M. le Duc de Beaufort.

Traité de Paix fait entre le Royaume de France & la Ville & Royaume d'Alger.

L'An 1666. le dix-ſeptiéme jour de May, du Regne du Très-Chrétien, très-puiſſant, très-excellent & invincible Prince Loüis XIV. du nom, par la grace de Dieu, Empereur de France & de Navarre. Le Sieur André François Trubert Gentilhomme ordinaire de la Maiſon de Sa Majeſté, & Commiſſaire General de ſes Armées Navales, envoyé par le très-haut & puiſſant Prince Monſeigneur François de Vendôme Duc de Beaufort, Prince de Martigues, Pair, Grand-Maître, Chef

& Surintendant General de la Navigation & Commerce de France. En conſequence des Lettres écrites par les très-Illuſtres Pacha, Divan & Milice de la Ville & Royaume d'Alger, par leſquelles ils auroient témoigné être en volonté de rétablir l'ancienne amitié, & bonne correſpondance qui étoient autrefois entre les Sujets de Sa Majeſté & eux, ſe ſeroit preſenté en cette Ville d'Alger, où après avoir rendu les Lettres de créance de Son Alteſſe en réponſe, leſdits très-Illuſtres Pacha, Divan & Milice en expliquant les ordres du Grand Seigneur, & en executant la Capitulation ci-devant faite entre les Empires de deux ſi grands Monarques, auroient d'un commun conſentement réſolu de rétablir, & même de conſerver & maintenir à l'avenir une bonne paix & amitié, & pour cet effet ſont convenus des articles qui ſuivent.

I. Que les Capitulations faites & accordées entre les deux Empereurs & leurs prédéceſſeurs, ou celles qui ſeront accordées de nouveau à l'Ambaſſadeur de France, envoyé exprès à la Porte du Grand Seigneur pour la paix & repos de leurs Etats, ſeront exactement & ſincerement gardées & obſer-

vées, ſans que de part & d'autre il y ſoit contrevenu directement ou indirectement.

II. Que toutes courſes & actes d'hoſtilitez tant par mer que par terre ceſſeront, ſans qu'à l'avenir les Corſaires du Royaume d'Alger rencontrant les Navires & autres Bâtimens François, tant de Levant que de Ponant, enſemble tous les Négocians ſous la Banniere de France Sujets de Sa Majeſté, puiſſent viſiter, prendre ni toucher aux perſonnes, robes, Vaiſſeaux & marchandiſes, ni autre choſe leur appartenant, ayant paſſeport de l'Amiral de France. Et pour appuyer d'autant plus le preſent Traité qui n'a été rompu que par des particuliers Armateurs, les très-Illuſtres Pacha, Divan & Milice leur ordonneront de n'y contrevenir en aucune maniere que ce ſoit, & ſeront obligez avant de ſortir de leurs Ports, de prendre un certificat du Conſul François réſidant en ladite Ville d'Alger, pour être reconnus des Navires, Galeres & Bâtimens de France, afin que les Corſaires de Tripoli, & autres de Barbarie ne puiſſent ſe prévaloir de la conformité de la Langue & de l'Etendart.

III. Comme auſſi ne ſera permis

que dans les Ports de France ſoient armez aucuns Vaiſſeaux pour courir ſur ceux d'Alger, & en cas que les Sujets de Sa Majeſté ſe miſſent au ſervice d'autres Princes, & faſſent le cours ſous la Banniere d'iceux, Sa Majeſté les deſavouëra, & ne leur donnera aucune retraite dans ſes Ports pour y conduire les Turcs deſdites Ville & Royaume, & ſi tant eſt qu'ils y abordent, Sa Majeſté les fera mettre en liberté avec leurs Navires & facultez. De même s'il étoit mené par les Corſaires des autres Royaumes & Païs de la domination du Grand Seigneur quelques François par force dans la Ville & Royaume d'Alger, il leur ſera donné à l'inſtant la liberté, avec une entiere reſtitution de leurs facultez.

IV. Que tous les Eſclaves François qui ſont dans l'étenduë du Royaume d'Alger, pris ſous quelque Banniere que ce ſoit, ou qui pourroient être pris à l'avenir, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, ſans en excepter aucun, ſeront mis en liberté, & rendus de bonne foi, ainſi que les Janiſſaires qui ſont en France, pris ſous la Banniere, dans les Vaiſſeaux de la Ville & Royaume d'Alger, ſeront pareillement rendus.

V. Les Navires, Galeres & autres Bâtimens, tant de guerre que de marchandiſes de part & d'autre ſe rencontrant à la mer après s'être reconnus par les Patentes de l'Amiral de France, & par le certificat du Conſul des François, qu'ils feront voir réciproquement par le moyen de leurs Chaloupes & de leurs Bateaux, ſe donneront nouvelles, & ſeront reçûs dans tous leurs Ports & Havres comme vrais & bons amis, & leur ſera fourni tous les vivres, munitions & marchandiſes dont ils auront beſoin, en payant au prix courant des marchez publics, & les droits ordinaires.

V I. Et pour travailler à l'établiſſement d'un commerce ferme & ſtable, les très-illuſtres Pacha, Divan & Milice envoyeront, s'il leur plaît, deux perſonnes de qualité d'entre eux reſider en la Ville de Marſeille, pour entendre ſur les lieux les plaintes qui pourroient arriver ſur les contraventions au preſent Traité, auxquels ſera fait en ladite Ville toute ſorte de bons traitemens. Comme auſſi le Conſul des François fera le même office en la Ville & Royaume d'Alger.

V I I. Ledit Conſul joüira des mê-

mes honnêtetés, facultés & pouvoirs dont il doit joüir en conſequence des Capitulations qui ont été faites, ou qui le ſeront ci-après entre les deux Empereurs, & à cet effet avec la prééminence ſur tous les autres Conſuls, il aura chez lui l'exercice libre de la Religion Chrétienne, tant pour lui que pour tous les François qui ſe trouveront en ladite Ville. Il aura auſſi le privilege de changer de Trucheman, quand il le jugera neceſſaire.

VIII. Qu'icelui Conſul ni autre ſujet de S. Majeſté ne ſera contraint de payer les dettes d'aucun François ou autre, s'il n'y eſt obligé par écrit, & que toutes les autres Nations qui négocieront en ladite Ville & Royaume d'Alger, & qui n'auront point de Conſul, reconnoîtront celui de France & lui payeront les droits accoûtumez ſans difficulté.

IX. Que les étoffes & vivres que le Conſul François fera venir pour ſon uſage ou pour preſent ſeulement, ne payeront aucuns droits ni impôts, non plus que ce qu'il achetera ſur les lieux pour la proviſion de ſa Maiſon. Que ſi quelque François ou autre étant ſous ſa protection meurt dans l'étenduë du Royaume d'Alger, ſon bien

ſera mis entre les mains de celui en faveur de qui il aura teſté, ſinon entre celles dudit Conſul, pour en rendre compte à qui il appartiendra, & en cas qu'il arrivât quelque differend tel qu'il puiſſe être, qui cauſât la rupture du preſent Traité, il ſera permis au Conſul François de ſe retirer où bon lui ſemblera, & d'emmener les Marchands François & ſes domeſtiques qui ſe trouveront dans la Ville & Royaume d'Alger avec tous leurs biens & équipages en toute ſûreté.

X. Que ſi un Vaiſſeau ou autre Bâtiment François fait naufrage aux côtes deſdites Ville & Royaume d'Alger, il ſera ſecouru par mer & par terre des habitans des côtes, & les marchandiſes & les Bâtimens remis à qui ils appartiendront, ou entre les mains du Conſul, & que tant celles-là que les autres qui ne ſeront point conduites dans ladite Ville d'Alger, ne payeront aucuns droits, quoiqu'elles ayent été déchargées, non plus que les Vaiſſeaux & Barques qui reprendront les marchandiſes non venduës, ne payeront point d'ancrage pour leur ſortie, & en cas qu'il arrivât le même accident aux Vaiſſeaux & autres Bâtimens du Royaume d'Alger ſur les côtes de France, ils rece-

vront un traitement pareil.

XI. Si quelqu'un des Sujets de Sa Majeſté frappe ou maltraite un Turc ou un Maure, on pourra le punir après en avoir donné avis au Conſul; mais en cas qu'il ſe ſauve, on ne pourra s'en prendre audit Conſul ni à aucun autre. On demeure d'accord auſſi que nul des Turcs ou Maures qui ont des Eſclaves François, ne pourront les contraindre ni forcer à changer de Religion, ni leur faire aucune menace pour les y obliger.

XII. Que les Marchands François négocians dans tous les Ports & Rades du Royaume d'Alger ſeront traitez pour les levées & impoſitions autant & plus favorablement qu'aucune autre Nation étrangere. Et ſi à l'avenir il arrivoit de part & d'autre quelque action qui pût être priſe pour un ſujet de mécontentement, il ne ſera pas pour cela permis à celui qui s'eſtimera offenſé, d'uſer de force & d'hoſtilité, juſqu'à ce que l'on ait refuſé de faire juſtice à ceux qui ſe plaindront. Et pour le ſurplus ſeront les Capitulations ci-devant faites, ou qui le feront ci-après entre les deux Empereurs, comme le preſent Traité, obſervez de part & d'autre de point en

en point ſelon leur forme & teneur. Et afin que nul Sujet des deux Empires n'y puiſſe contrevenir, on les fera publier dans toute leur étenduë, inceſſamment, & le plûtôt qu'il ſe pourra.

Le tout ayant été accordé dans une aſſemblée générale; ainſi arrêté & ſigné en preſence du Divan, & ſcellé, tappé en l'original de la marque du Pacha, & ſigné, André-François Trubert.

Deſcription de la Ville & du Royaume d'Alger, de ſon Gouvernement, & de ce qui s'eſt paſſé depuis l'année 1660. juſqu'en 1675.

CE n'eſt pas mon deſſein de repeter ici ce que tant de gens ont écrit ſur l'antiquité de la Ville & de l'Etat d'Alger, ſur l'étenduë du Royaume, ſur les changemens qui y ſont arrivez, ſur les révolutions qu'il a ſoufferres, ſes differens Gouvernemens, ſes guerres, ou inteſtines, ou étrangeres. On peut voir toutes ces choſes dans pluſieurs Ecrivains. Je me contenterai de donner au public les remarques particulieres que j'ai faites

étant ſur les lieux, c'eſt-à-dire, l'état preſent de ce Royaume, ſon étenduë preſente, & ce qui a échapé à ceux qui en ont traité avant moi.

Etenduë du Royaume d'Alger.

Le Royaume ou l'Etat d'Alger s'étend depuis l'Iſle de Tabarque & les frontieres de l'Etat de Tunis, juſqu'aux environs d'Oran, qui appartient aux Eſpagnols ; ce qui fait d'Orient en Occident environ deux cens lieuës de côtes. Il eſt borné au Septentrion par la Mer Méditerranée, & au Midi par la Numidie. Cela compoſe à peu près cette partie de la Mauritanie que l'on appelloit Céſarienne.

La Ville Capitale eſt Alger, qui donne le nom à tout le Royaume. Les autres Villes ſont Conſtantine, Bonne, Calle, Gigeri, Bougie, Tenos, Eſthara, Tadalis, Telmeſtam, & quelques autres de moindre conſideration, qui ſont plûtôt des monceaux de ruines que des Villes, ou même de méchans Villages.

De la Ville d'Alger & de ſon Territoire.

Situation & figure d'Alger.

LA figure de la Ville d'Alger n'eſt ni tout-à fait triangulaire, ni tout-à-fait quarrée. Comme tous les Bâtimens ſont blancs & élevez preſque en amphitéâtre, elle paroît de loin comme un gros Vaiſſeau qui eſt ſous voile. Le ſommet de la Ville ſur lequel elle eſt bâtië, eſt occupé par l'Alcaſſabe. La pente ſe termine au rivage de la mer. Ses murailles ſuivent la diſpoſition de la colline : elles ſont ſimples, & ſans autres défenſes que quelques tours qui les flanquent d'eſpaces en eſpaces. Elles ſont pourtant aſſez épaiſſes, bâtiës de pierres de taille & ſurmontées de créneaux. Celles du côté du Port paroiſſent les plus anciennes ; mais elles ſont moins fortes, & tombent en ruine en bien des endroits.

Cette Ville a pluſieurs portes. Je ne parlerai que des plus remarquables. Celle qu'on appelle Bal-Aazon eſt au Midi. Il y a au dehors une longue rüe comme une eſpece de Fauxbourg, où l'on vend la viande & les autres provi-

ſions de bouche qu'on apporte de la campagne. Les Maures qui y viennent vendre leurs denrées, logent en ce quartier-là.

Ce fut par cet endroit que la Ville fut aſſiegée par Aazon Prince de Mauritanie, & cette porte a retenu ſon nom. Il y a au-deſſus de grands crochets de fer, qui ſervent de ſupplice aux traîtres & aux criminels d'Etat. Un peu au-delà on voit un grand Cimetiere de Mahometans. Les Sépultures des Familles particulieres ſont enfermées dans des enclos de petites murailles. Celles des perſonnes de diſtinction ont de petits bâtimens quarrez en forme de Chapelles, couvertes d'une voûte & d'un dôme. Celles du menu peuple ſont répanduës de côté & d'autre ſans régularité. Il y a des Cimetieres hors de toutes les autres portes, & un grand nombre de fourneaux à cuire de la brique. Ce ſont des bâtimens ronds & élevez comme les tours de nos moulins à vent.

On voit auſſi quantité de petits Hermitages où demeurent des Marabous qui ſont comme les Derviches de Turquie, & qui affectent plus de régularité que les autres.

La ſeconde porte ſe nomme Bal-el-

Gedid, ou la Porte neuve. C'eſt par cette porte qu'on va au Château de l'Empereur. Elle n'a rien de remarquable.

La troiſiéme eſt celle de l'Alcaſſabe, parce qu'elle eſt voiſine de ce Château, qui eſt comme l'Arſenal & le Tréſor de l'épargne de la République. Il y a une Place tout auprès, où l'on faiſoit mourir autrefois les Chrétiens, & ceux qui l'avoient mérité, ſelon les loix du Païs. Le dernier qui y fut brûlé vif étoit un Italien qui ne ſe trouva pas en état de payer ſes dettes.

La quatriéme eſt Bal-al-Ouad, c'eſt-à-dire, Porte de la riviere, parce que ce côté qui eſt au Nord-Oüeſt eſt arroſé par un ruiſſeau ou torrent, qui ſe forme des eaux qui tombent des montagnes après les grandes pluyes.

Il y a hors de cette Porte une grande Place où l'on brûle les Chrétiens qui ſont condamnez à ce ſupplice. Le bois y eſt tout porté; c'ar c'eſt le lieu où l'on le vend. C'eſt auſſi en cet endroit qu'eſt le Cimetiere des Chrétiens.

La cinquiéme eſt celle de la Marine. C'eſt par elle que l'on ſort pour faire le tour du Môle. C'eſt une groſſe maſ-

ſe de pierres qui forme à peu près un demi cercle. Il eſt large de quatre à cinq toiſes, long de plus de cent cinquante, & d'une toiſe & demie de hauteur, depuis le Château juſqu'à la Porte de la Ville. Ce Môle ou chauſſée forme le Port, & met les Vaiſſeaux à couvert des vents du Nord, qui les incommodent beaucoup en toutes les ſaiſons.

La ſixiéme & derniere Porte eſt celle de la Peſcaderie, parce que les bateaux des Pêcheurs ſe rangent de ce côté-là, & dans une vieille Darce à moitié comblée, qui entre dans la Ville par deux arcades fort hautes & fort larges, qui paroiſſent d'une grande antiquité. C'eſt en cet endroit qu'on bâtit aujourd'hui les Galeres & les autres petits bâtimens, à cauſe de la facilité qu'on trouve à les mettre à l'eau.

Toutes ces Portes ſont gardées par des détachemens de la Milice. On les ferme quelque tems après le coucher du Soleil, & on ne les ouvre jamais, quelque neceſſité qu'il pût arriver, de ſorte que ceux qui arrivent trop tard ſont obligez de coucher dehors.

On compte environ cent vingt-cinq Fontaines dans la Ville. C'eſt un Aqueduc très-ancien qui leur fournit de

l'eau qui vient de deux lieuës de la Ville. L'eau eſt très-bonne & très-neceſſaire dans un Païs auſſi chaud que celui-là.

On compte plus de cent mille habitans dans cette Ville, C'eſt ce qu'on en peut juger par la quantité prodigieuſe de Peuples que l'on voit dans les ruës. Il eſt vrai que comme elles ſont toutes extrêmement étroites, le Peuple y paroît beaucoup plus que ſi elles étoient plus larges. Elles ſont preſque toutes obſcures & incommodes. Ce qui les rend telles, ce ſont les balçons fermez de jalouſies qui avancent hors des maiſons.

Le Peuple eſt mêlé de Turcs naturels, qui ſont tous Soldats, & par conſequent les membres de la République, qui la gouvernent, & qui en changent aſſez ſouvent la face & le gouvernement. Outre ceux-là il y a des Renegats, qui ſont de toutes ſortes de Nations, & qui aſſurément ne ſont pas les plus honnêtes gens & les plus tranquilles. Les Culongli ſont les enfans des Soldats Turcs & des Maures. Les Maures qui ſont les Naturels du Païs, ſont en grand nombre; mais ils n'ont aucune part dans le Gouvernement. Les Moriſques deſcendent de

ceux qui furent chaſſez d'Eſpagne & de Portugal. On les appelle Andalous ou Tagarins. Nous les nommons Grenadins, parce que les premiers qui s'y refugierent venoient du Royaume de Grenade. Il y a encore pluſieurs races differentes de Juifs. On prétend qu'ils ſont dix à douze mille ames, & que les Eſclaves Chrétiens ſont à peu près en pareil nombre.

La plus grande & la plus large de toutes les ruës eſt celle qui va de la Porte de Bal-al-Ouad à celle de Bal-Aazon. Elle eſt dans l'endroit le plus commode & le plus beau de toute la Ville. Celles qui en approchent ſont celles des marchez, & où ſont les boutiques des Marchands. Mais quoiqu'aſſez larges elles ſont incommodes, par la quantité de gens & de beſtiaux dont elles ſont toûjours pleines. On en ferme les extrêmitez toutes les nuits avec de grandes portes, que l'on n'ouvre point dès qu'elles ſont une fois fermées. Cette précaution eſt tout-à-fait neceſſaire pour empêcher les vols que l'on commettroit aiſément ſans elle; car les Maures ſont naturellement voleurs, & les Eſclaves Chrétiens les imitent de bien près; ſuppoſé même qu'ils ne les ſurpaſſent

pas ; car tous les Eſclaves ne ſont pas enfermez dans les Baignes. Il y en a beaucoup qui logent chez leurs Patrons, & ceux-là ayant la commodité de ſortir la nuit, ils s'attroupent & vont percer les murs des magaſins & des boutiques, & en une couple d'heures ils vuident les magaſins les mieux remplis. Ce qui leur facilite ces vols, c'eſt que les Marchands & les Artiſans ne logent point dans leurs boutiques. Ils n'ont que les gardes de nuit à craindre, & quand la Patroüille eſt paſſée, ils ont tout le tems neceſſaire pour faire leurs enlevemens. S'ils ſont ſurpris ils n'ont que des coups de bâton à craindre : car on eſt perſuadé que tous les Eſclaves Chrétiens ſont voleurs de profeſſion. La neceſſité les y contraint, le mauvais exemple les entraîne ; & quand ils penſent que les Turcs les ont volez eux-mêmes, ils ſe mettent en tête aiſément qu'ils peuvent leur rendre la pareille.

On prétend qu'il y a quinze mille maiſons à Alger. C'eſt beaucoup ; mais il faut ſçavoir qu'il eſt très-rare qu'il y ait plus d'une famille dans une maiſon, & que les plus grandes ſont petites. Elles ſont toutes de brique, poſées avec un mortier de ſimple terre

& blanchies dehors & dedans avec de la chaux. Cette propreté leur donne quelque choſe de fort agréable, & elles en ont beſoin pour plaire; car elles ſont peu capables d'attirer la vûë, ſurtout parle dehors. Elles n'ont qu'un étage au-deſſus du rez-de-chauſſée. Elles n'ont du côté de la ruë d'autre ouverture que la porte, ſans fenêtres, & tout au plus quelques ouvertures étroites comme des meurtrieres, fermées d'une jalouſie, par le moyen deſquelles les femmes, auſſi curieuſes que par tout ailleurs, peuvent voir ce qui ſe paſſe dans la ruë ſans être vûës.

La plûpart ont des Kioſchk, qui ſont de petits cabinets en ſaillie ſur la ruë, où les femmes vont ſe repoſer: ils gâtent abſolument les ruës, les retreſſiſſant & leur ôtant l'air & le jour. Elles ſont toutes bâties dans le même goût.

Le dedans des plus grandes & des plus belles, conſiſte en une cour quarrée, environnée de chambres étroites & longues qui compoſent quatre corps de logis. L'étage du rez-de-chauſſée a des portiques comme nos cloîtres, celui de deſſus une galerie ſur laquelle donnent les portes des

chambres & les fenêtres quand il y en a; car il y en a beaucoup qui n'ont du jour que par les portes. Leurs escaliers ſont aſſez commodes, ils ſont de pierres ou de briques dans les grandes maiſons, & de bois dans les autres. Les galeries ſont portées ſur des colonnes de pierres ou de briques, & même de marbre dans quelques-unes, que l'on regarde comme des Palais. Toutes les maiſons ſont couvertes en terraſſes bien pavées de briques. C'eſt une promenade le ſoir, & l'on y va prendre le frais & joüir de la vûë de la mer dans la plûpart; car comme la Ville eſt bâtie en amphitéâtre, que les maiſons ſont de même, elles ne ſe dérobent point l'air & la vûë les unes aux autres. Les terraſſes ſont bordées de murs aſſez hauts pour ne pas tomber, & pour empêcher qu'on ne paſſe aiſément de l'une à l'autre, & qu'on ne ſe voye; car la jalouſie eſt extrême dans tous ces Païs. Les portes des chambres ſont auſſi hautes que toute la chambre & ſe ferment à deux batans, & les murs juſqu'à la hauteur de ſix pieds ſont incruſtez de carreaux verniſſez comme notre fayance, qui font un fort

bon effet, & donnent de la fraîcheur & un air de propreté aux maisons.

Le Divan appellé la Maison du Roy.

La Maison du Roi où s'assemble le Divan, & où est le logement du Pacha, est grande & assez bien bâtie. On entre d'abord dans une très-grande cour, au fond de laquelle est un grand vestibule soutenu par des colonnes : les murs sont couverts de nattes de jonc fort propres jusqu'à la hauteur de six pieds, & le dessus est tapissé d'armes & de grosses massuës de bois propres à assommer des bœufs. Le dessus du vestibule est en terrasse, & fait partie du logement du Pacha. Un des pilliers qui la soûtiennent est creux, & renferme un corps de pompe qui porte l'eau dans un bassin où il y a quelques jets d'eau. La salle du Divan est environnée d'une estrade de pierres où la Milice se place dans les jours d'assemblée. Au reste tous ces bâtimens ont si peu de simétrie, qu'il seroit fort difficile d'en faire un plan un peu juste, & d'ailleurs la plûpart des pieces sont inaccessibles.

Les Baignes sont de vastes maisons où l'on met les Esclaves pendant la nuit. Ce sont des prisons affreuses où ces pauvres gens sont plûtôt entassez

les uns ſur les autres que logez. Ce ſont des lieux d'horreur, où la fumée des cuiſines que l'on fait de tous côtez, le bruit, les cris, les coups & le tumulte regnent de toutes parts.

Il y a cependant une Chapelle & une chambre pour le Prêtre qui y réſide, & qui dit la Meſſe avant le jour aux Eſclaves, afin qu'ils puiſſent l'entendre avant d'aller au travail, où on les conduit au point du jour. La porte de ces Baignes eſt gardée par un Turc qu'on appelle Gardien Bachy, & par les gens qu'il a ſous ſes ordres: il tire un revenu conſidérable de la permiſſion qu'il donne aux Eſclaves de tenir cabaret, & de vendre des viandes cuites, du tabac & autres choſes. Ce ſont les lieux d'aſſemblée, où les ſoldats, les matelots & le menu peuple viennent boire, manger & fumer, & où ils paſſent les journées entieres. On ne ſçauroit mieux comparer ces lieux & le commerce qui s'y fait qu'à la vie & au négoce de nos Forçats ſur les Galeres.

On appelle Caiſſeries, de grandes & vaſtes maiſons faites comme nos Cloîtres, où logent les Soldats. Elles ont une vaſte cour, au milieu de laquelle il y a pluſieurs fontaines & des

baſſins pour leur commodité. Les chambres qui ſont tout autour ſont diſtribuées de maniere qu'il y a huit hommes dans chacune. Ce grand nombre d'hommes qui logent dans le même lieu, n'empêche pas que tous ces appartemens ne ſoient fort propres par les ſoins de quelques Eſclaves, qui payent un tribut au Divan pour y demeurer, & pour y vendre du vin, du tabac & des viandes cuites.

Les Fonducks ſont de grands bâtimens quarrez où logent les Marchands Etrangers. Quoiqu'il y en ait pluſieurs, on n'y eſt jamais à ſon aiſe, à cauſe du grand nombre de gens qui s'y retirent, & de la quantité de marchandiſes que l'on y apporte continuellement.

La Maiſon Conſulaire de France eſt une des plus grandes. Il y a une Chapelle où l'on fait le Service Divin avec toute la ſolemnité & la liberté dont on joüit dans les Villes Chrétiennes.

Les Juifs, quoiqu'en grand nombre, ont très-peu de Synagogues. Les Turcs qui les mépriſent au ſouverain degré ne leur permettent pas volontiers ces lieux d'Aſſemblées, & leur en font payer un tribut conſidérable.

Les Turcs ont quantité de très-belles Moſquées, avec des tours ou minarets très-magnifiques. Il eſt difficile de rien ajoûter à la délicateſſe de ces ouvrages, & c'eſt des galeries ſaillantes de ces Tours que les Marabous appellent le Peuple à la priere. Il y a une haſte ou bâton de pavillon au ſommet de ces Tours : on y éleve une banniere blanche tous les jours de la ſemaine, & une bleüe ou verte le Vendredy, dès que le Marabou commence ſes cris, & on l'amene auſſi-tôt qu'il a achevé ; c'eſt ce que je n'ai jamais vû pratiquer dans les autres Païs des Turcs. Il n'eſt pas permis aux Chrétiens d'entrer dans les Moſquées, excepté quand ils y ſont néceſſaires pour travailler à quelques réparations ; mais ils n'empêchent pas qu'on n'y jette les yeux en paſſant.

Il y a pluſieurs Forteresſes ou Châteaux pour la défenſe de la Ville. Elles ſont toutes bien pourvûës d'artillerie de fonte, mais leurs fortifications ſont peu de choſes & fort irrégulieres.

Château appellé l'Alcaſſabe.

Le principal Château eſt appellé l'Alcaſſabe. Ses murailles ſont une partie de celles de la Ville. Il eſt ſitué ſur le ſommet de la colline, il a un large foſſé qui ſe termine des deux

côtez de la pente. Autrefois on y tenoit le Divan quatre jours de la ſemaine : on le tient à préſent à la Maiſon du Roi comme en un lieu plus commode pour le Day & pour ceux qui ont affaire à lui. Le Day n'y monte qu'aux deux Fêtes du Baïram, ou quand on doit traiter des affaires d'une extrême conſéquence. L'entrée en eſt à préſent défenduë aux Chrétiens. Les Turcs même n'y vont qu'avec peine, à cauſe de l'incommodité qu'ils ont à y monter, & parce qu'ils y voyent les mortiers & les pilons dont on s'eſt ſervi & dont on ſe ſert encore quelquefois pour piler des hommes tout vifs, & d'autres inſtrumens de ſupplices qui ſont expoſez à la vûë du public. Le penchant de la colline derriere le Château eſt ſi roide, qu'il rend ce Château entierement eſcarpé & hors d'attaque.

Il y a près de la Ville deux éminences qui la commandent, & d'où on la pourroit battre en ruines : on y a bâti deux Châteaux, pour empêcher les ennemis de s'en rendre maîtres. Le plus proche eſt une Etoile à ſept angles : il n'eſt ni fort grand ni capable d'une grande réſiſtance.

Fort de l'Etoile & Château de l'Empereur.

Le ſecond qu'on appelle le Château

de l'Empereur, eſt beaucoup plus grand. C'eſt un quarré, dont les angles ſont couverts de quatre petites Tours rondes, avec un Donjon quarré au milieu : il n'eſt pas d'une grande défenſe.

Château de Bal-al-Ouad.

Le quatriéme Château porte le nom de la porte de Bal-al Ouad. Il en eſt éloigné d'environ trois cens pas. Ce n'eſt qu'une groſſe tour ronde, avec une eſpece de Baſtion ou batterie fermée qui en eſt proche.

Château de Bal-Aazon.

Le cinquiéme eſt hors de la porte Bal-Aazon C'eſt un octogone aſſez régulier. Celui-ci & le precedent ne ſont bons que pour s'oppoſer à une deſcente, & ne valent preſque rien.

Le ſixiéme n'eſt qu'un boulevard bâti auprès de la porte du Môle.

Le ſeptiéme eſt bâti ſur un écüeil dans la mer au bout de la premiere face du Môle. Il eſt octogone : ſon rempart eſt chargé de gros canons pour défendre l'entrée du Port.

Le huitiéme eſt à l'autre bout du Môle : il a une batterie à fleur d'eau.

Toutes ces Forteresſes ont des garniſons, & ſont aſſez bien fournies de canons & de munitions pour ſe bien défendre dans le beſoin. Elles n'ont pas beaucoup coûté à bâtir : on y a

employé les Eſclaves Chrétiens, & même les Juifs & les Maures de la campagne. Avec toutes ces précautions on ne peut pas regarder Alger comme une Ville forte & d'une longue défenſe : ſi on étoit une fois deſcendu à terre, & qu'on ſe fût retranché, tous ces petits Forts tomberoient aiſément d'eux-mêmes, & la Ville ſeroit bientôt réduite aux dernieres extrêmités.

Les environs de la Ville ne préſentent qu'une chaîne de collines à peu près de même hauteur & de même figure qui font un aſſez beau païſage, & qui s'abbaiſſent inſenſiblement juſqu'au rivage de la mer. Elles ſont en valeur par le travail des Eſclaves : ce ſont des jardins, des terres labourables, des vignes & des plans d'arbres fruitiers ; mais il n'y a point d'autre eau que celle des puits que l'on y a creuſés de tous côtés.

On donne environ ſeize lieuës d'étenduë au territoire d'Alger, & on y compte plus de dix-huit mille maiſons de campagne que l'on appelle Maçeries. Elles font à peu près le même effet que les Baſtides qui ſont aux environs de Marſeille.

Les Maures qui cultivent les terres plus éloignées, campent ſous des ten-

tes qu'ils tranſportent de côté & d'autre, ſelon que le beſoin des pâturages le demande. On appelle une tente Dar & Doüar au plurier. Ainſi un Adoüar eſt un amas de pluſieurs tentes, ce qui fait un Village portatif & ambulant.

La diverſité des Nations Chrétiennes que cette Ville retient toûjours dans l'eſclavage, a formé peu à peu une Langue dont tout le monde ſe ſert, ſur-tout les Patrons, pour ſe faire entendre de leurs Eſclaves. C'eſt proprement un compoſé corrompu de l'Eſpagnol, de l'Italien, du Provençal, & autres qui ont du rapport avec celles-là. On appelle ce langage la Langue Franque.

Les Maures Naturels du Païs ne ſe ſervent entre eux que de l'Arabe Mauritanique fort differente de l'Arabe Oriental.

Les Soldats ne parlent jamais entre eux que la Langue Turque. On s'en ſert au Divan, dans les aſſemblées, & parmi les perſonnes de conſideration.

Il y a un Trucheman au Divan, pour expliquer aux Maures qui ne l'entendent pas les réſolutions qu'on y prend. Les Soldats ſe font ſur-tout un point d'honneur de ne pas ſe ſervir de l'Ara-

be, & les Maures ont un éloignement infini de celle des Turcs, parce qu'ils les regardent comme les uſurpateurs de leur Païs.

De la Ville de Bougie.

Situation & grandeur de la Ville de Bougie.

CEtte Ville eſt ſituée ſur le penchant d'une Montagne, qui eſt jointe à d'autres beaucoup plus hautes, qui l'incommoderoient peu, ſi elles étoient moins éloignées. Elle eſt preſque ruinée. Ses maiſons ſont petites, baſſes, mauvaiſes, mal bâties, éparſes de côté & d'autre, ſéparées par des pieces de terres & de petits jardins. En un mot, cette Ville autrefois ſi conſiderable n'eſt plus qu'un miſerable Village.

Sa figure eſt à peu près celle d'une harpe, dont l'angle aigu eſt au plus haut de la Montagne, & eſt terminée par une groſſe Tour. Toutes les murailles ſont abattuës & ruinées. On ne ſçauroit pas qu'il y en a eu, ſi on n'en voyoit pas quelques pans répandus de côté & d'autre. On connoît aiſément qu'elle a été fort grande : ſes murailles du côté du Midi, ſont appuyées ſur un rocher taillé à plomb, au-delà duquel eſt une plaine qui s'étend plus de deux lieuës vers le Midi.

Elle n'eſt habitée que de cinq à ſix cents perſonnes, & de 150. Soldats qu'on y envoye d'Alger pour garder les Châteaux. Ils n'oſeroient ſortir de leurs poſtes, & ſont obligez d'être continuellement ſur leurs gardes; à cauſe des Maures de la campagne, qui ne leur font jamais de quartier. Reciproquement ceux ci n'en approchent que les jours de marché. Il y a tréve ces jours-là, à cauſe des beſoins preſſans des uns & des autres, encore les vendeurs ne viennent-ils pas à la Ville. Il y a une grande halle dans la plaine, à un quart de lieuë de la Ville, où les vendeurs & les acheteurs s'aſſemblent auprès d'un palmier: ils trafiquent paiſiblement les uns avec les autres depuis le point du jour juſqu'à midi, & dès que ce moment eſt venu, ils ſe ſéparent & ſe pillent avec autant d'avidité & d'animoſité, qu'on voyoit de paix & d'union entre eux un moment auparavant.

Plaiſant marché de Bougie.

Il y a un Marabou ou Religieux Mahometan, appellé Cheikh Abdelkader, que les Turcs & les Maures regardent comme un Saint. C'eſt un grand homme brun, ſec, maigre, d'une mauvaiſe phiſionomie, qui eſt toûjours enveloppé d'un drap de lin fort blanc. Ce

Cheikh Abdelkader Marabou.

galant homme qui paſſe pour un Docteur les prêche tous les jours de marché, & tâche de leur inſpirer de vivre en paix. Il eſt tellement eſtimé dans Alger, que le Day lui confie ſon ſceau pour les paſſeports, dont les Habitans de Bougie ont beſoin. Cependant malgré le reſpect que l'on a pour ſa perſonne & pour ſes Sermons, dès que le coup de mouſquet qui marque le midi, eſt tiré, la tréve ceſſe, le marché finit, & on voit tous les Marchands ſe jetter les uns ſur les autres, ſe voler & ſe battre à l'ordinaire.

Il y a trois Châteaux dans Bougie qui forment un triangle irrégulier. Celui de l'Occident eſt preſque au milieu de la Ville. Il eſt nouveau, ce n'eſt qu'une groſſe maiſon quarrée, bâtie par les Turcs. L'épaiſſeur de ſes murs fait toute ſa force. Il y a dedans un Soubachi avec une Garniſon de quinze à vingt hommes, & quelques petites pieces de canons.

Les deux autres ſont ſur le bord de la mer. Celui du Nord eſt bâti ſur une langue de rochers, qui commande un petit Port où l'on peut retirer des Bateaux, & dont on pourroit faire une Darce pour des Galeres. Il eſt ovale, fort vieux & fort en déſordre. Le troi-

ſiéme eſt au Midi. C'eſt le meilleur, le plus grand & le plus en état de défenſe. Il eſt quarré, tout bâti de briques. Son donjon eſt quarré & crenelé avec des guerites aux encognûres. Les courtines ſont flanquées de baſtions à oreillons; mais ſans foſſez ni chemins couverts. C'eſt ſans contredit ce qu'il y a de meilleur, & de mieux conſervé de toutes les antiquitez de cette Ville ſi ancienne & ſi célébre.

Il y a une Moſquée fort belle dans l'enceinte de cette Fortereſſe, qui ſert de demeure au Gouverneur de la Ville, qui l'eſt auſſi de tout le Païs des environs.

La porte Occidentale de cette Ville eſt encore fort entiere. Elle eſt flanquée de deux groſſes Tours rondes, avec de grands reſtes de murailles garnies de Tours quarrées, qui ſe terminent au premier Château dont j'ai parlé, au ſommet de la montagne.

Il y a une groſſe ſource d'eau, qui étoit portée dans la Ville par des aqueducs qui ſont à preſent ruinez; mais qu'on pourroit rétablir en peu de tems, & preſque ſans frais auſſi bien que les murailles, & en faire une très-bonne Place. Les pierres ſont ſur les lieux, la chaux & le ſable y ſont auſſi.

On dit que les Châteaux & les murailles dont on voit les reſtes, ont été bâtis par les Génois lorſqu'ils étoient maîtres du Païs.

La Rade eſt à l'Orient, elle eſt grande, ſûre, & d'un fond excellent pour l'ancrage. Gigery eſt à l'Eſt, & l'extrêmité Occidentale de la Rade eſt appuyée à un gros Cap fort avancé dans la mer, où il y a un rocher percé qui fait une Darce naturelle, où les Bâtimens qui s'y retirent ſont dans une entiere ſûreté. Il y a un Hermitage & un Marabou chez qui les enfans de la Ville vont apprendre à lire. Cet Hermitage accompagne le ſepulcre d'un prétendu Saint Mahometan, que les Turcs croyent avoir obtenu de Dieu une ſource de très-bonne eau, qui ſort de ſa ſepulture. Les Montagnes qui ſont aux extrêmitez de la rade ſont fort hautes, & tellement eſcarpées qu'elles paroiſſent inacceſſibles. Il y a ſur une de ces Montagnes une groſſe Tour avec deux pieces de canon, & une petite Garniſon dont les Soldats font garde jour & nuit, pour découvrir ce qui ſe paſſe à la mer, & en donner avis à la Ville par un ou pluſieurs coups.

La Rade eſt accompagnée d'une groſſe riviere qui vient de fort loin, & qui

qui ſert à voiturer tous les bois de conſtruction qui s'employent à Alger. Si on ſe rendoit maître de Bougie, les Turcs ne ſçauroient où prendre des bois pour leurs Bâtimens, & cette entrepriſe ne ſeroit pas ſi difficile qu'on ſe l'imagine. Un débarquement de deux mille hommes prendroit les Châteaux en peu d'heures, & on auroit bien-tôt rebâti les murs de la Ville. Tous les Maures des environs qui ſont ennemis jurez des Turcs, bien loin de s'oppoſer à l'établiſſement des Chrétiens, les ſeconderoient de tout leur pouvoir, & pourvû qu'on les traitât avec douceur, on auroit bien-tôt gagné leurs Chefs, & ils apporteroient pour de l'argent tout ce qui ſeroit neceſſaire pour l'entretien des troupes qu'on y laiſſeroit.

Ceux qui voyent cette Place s'étonnent avec raiſon qu'on ſe ſoit emparé de Gigery, au lieu de s'attacher à cette Place qui auroit été dans peu en état de brider les trois Républiques de la côte d'Afrique, Alger, Tunis & Tripoli, & qui auroit mis tout le commerce des Chrétiens hors d'inſulte.

La campagne eſt fertile en froment, en ris, en vin, en huile, en fruits, en pâturages. Il eſt vrai qu'on n'auroit

pas d'abord joüi de ces avantages, & qu'on auroit été obligé d'entretenir dans les commencemens quelques camps volans; mais on ſe ſeroit à la fin accommodé avec les Maures, & on ſe ſeroit mis en état de ne plus craindre les Turcs qui reſſerrez dans leurs Villes, ſans commerce & ſans courſes auroient été à la fin contraints de ſe retirer dans l'Aſie ou dans l'Egypte.

Du Gouvernement d'Alger.

LE Royaume ou Etat d'Alger, avoit été gouverné, comme les autres Provinces de l'Empire Ottoman, par des Pachas que le Grand Seigneur y envoyoit, depuis que ce Païs s'étoit ſoumis à ſon obéïſſance, & qu'il s'étoit mis ſous ſa protection. Outre les contributions & redevances qu'ils payoient à la Porte, ils avoient ſoin de retirer les revenus & les taxes qu'ils impoſoient ſur les Maures de la campagne, & ſur les Habitans des Villes dont ils payoient la Milice. Mais ces Officiers avoient ſouvent plus ſoin de leurs interêts particuliers que de ceux du Public & de la Milice; il falloit faire de nouvelles exactions, & ils pouſſerent ſi loin leur

avarice que la Milice ſe ſouleva, & quand elle eut une fois pris ce train, les Pachas ſe trouverent expoſez à tout ſon reſſentiment, & ſans autre forme de procès, ni porter leurs plaintes au Grand Seigneur, ils les piloient tout vifs dans ces grands mortiers que l'on voit encore dans l'Alcaſſabe.

Cela arriva tant de fois, que le Conſeil de l'Etat, qui n'eſt compoſé que des Officiers & des vieux Soldats, réſolut de changer la forme du Gouvernement, & de ſe faire un Chef qu'ils choiſirent entre les plus vieux Soldats & les plus propres au Gouvernement. Ils ne lui donnerent d'abord que le titre d'Aga, c'eſt-à-dire, Chef ou Capitaine. Ils l'obligerent de ſe tenir tous les jours dans la Maiſon du Roy, depuis la pointe du jour juſqu'à quatre heures du ſoir, afin qu'il fût toûjours prêt à écoûter les plaintes, & à rendre juſtice à ceux qui ſe preſentoient. Cette regle s'obſerve encore aujourd'hui. Mais ſur-tout il faut qu'il penſe & bien ſerieuſement à donner la paye à la Milice tous les deux mois, & cela ſans retardement.

Le Grand Seigneur ne laiſſe pas d'envoyer un Pacha qui repreſente ſa perſonne. On le reçoit, on lui donne

quatre cens cinquante piaſtres tous les mois, on défraye ſa maiſon de pain, de viande, de ris, de légûmes, & de toutes les autres proviſions de bouche neceſſaires; mais à condition qu'il ne ſe mêle de rien, qu'il demeure enfermé dans ſes appartemens, & qu'il n'en ſorte que par la permiſſion du Divan, ſoit pour aller à la promenade, ſoit pour vacquer à d'autres affaires. Il eſt vrai qu'on ne la lui refuſe jamais, & qu'il eſt auſſi priſonnier chez-lui que le Doge de Gênes, qui ne ſort jamais de chez-lui ſans un Decret du Sénat. Du reſte il a tous les honneurs, ſon nom eſt à la tête de tous les actes, de tous les traitez, on lui rend les premieres viſites au Baïram & aux autres jours de cérémonies. Il eſt à Alger comme les faux Dieux chez les anciens, il avale l'encens quand on lui en preſente ſans avoir le pouvoir d'en exiger.

Au reſte il y a peu d'emploi au monde plus dangereux que celui de Chef de cette République. La Milice qui eſt la maîtreſſe eſt la plus turbulente, la plus ſéditieuſe & la plus déraiſonnable qu'il y ait au monde. Baba Kalib qui fut ſon premier Aga fut aſſaſſiné en 1660. par quelques Soldats

qu'il n'avoit pû contenter. C'étoit pourtant un homme fort équitable, & très-porté pour les interêts de la Milice.

Ramadam Aga lui ſucceda & gouverna aſſez paiſiblement pendant quelques années. A la fin on s'apperçût qu'il ſe faiſoit adjuger à vil prix les priſes que l'on vendoit au Batiſtan. Il s'enrichiſſoit aiſément par ce moyen; mais quelques Soldats lui en ayant fait des reproches, il crut les pouvoir faire punir pour lui avoir manqué de reſpect. Il voulut les faire arrêter, ne les croyant pas ſi bien ſoûtenus qu'ils étoient. Leurs camarades prirent leur parti, & s'étant jettez ſur l'Aga & ſur ſes gens, ils leur couperent la tête & les pendirent par leurs choufs à des ceps de vignes, qui ſont devant la maiſon du Pacha.

Cette execution rendit les Soldats plus puiſſans & plus inſolens. Ils élûrent pour Aga un Renegat Portugais nommé Chaaban. Il étoit fort âgé & homme de bon ſens, cependant il ne fut pas plus heureux que ſes prédéceſſeurs.

LesAgas qui veulent gouverner un peu long-tems doivent obſerver trois choſes. Ne choquer jamais aucun Soldat, avoir ſoin que leur ſolde ſoit payée

régulierement & ſans le moindre retardement, & augmenter tous les ans le tréſor public.

Après la mort des trois premiers Agas on élût un nommé Aly, avec lequel M. le Duc de Beaufort fit la paix en 1666. Il étoit homme d'eſprit & d'un merite ſingulier. Il gouverna quelque tems avec aſſez de tranquillité. Mais comme il occupoit trop les Soldats à la guerre contre les Maures de la campagne ; parce qu'il n'avoit pas beaucoup d'inclination pour la pyraterie, la Milice ſe mit en tête qu'il vouloit la détruire. Ce ſoupçon joint aux mécontentemens de quelques Soldats, les fit ſoulever contre lui, ils l'aſſaſſinerent dans ſa maiſon, & envoyerent ſa tête au marché, où les enfans s'en ſervirent à joüer à la boule. Ils prirent enſuite ſa femme & la tourmenterent, pour lui faire déclarer le lieu où ſon mari avoit caché ſes richeſſes. Ils s'aviſerent de lui mettre des chats affamez dans ſes caleçons, & de les foüetter avec des houſſines. Ces petits tygres enragez la mordoient & la déchiroient, & l'obligerent à la fin à montrer une muraille où le tréſor étoit enfermé. La Milice s'en ſaiſit & le porta dans l'Alcaſſabe.

On changea alors la forme du Gouvernement, & on en établit un nouveau ſur la forme de celui de Tunis. Hagy Mehmed fut élû premier Day d'Alger. Il avoit été long-tems General des Vaiſſeaux. C'eſt celui qui gouverne aujourd'hui. Il eſt âgé de quatre-vingts ans, d'un temperamment ſi robuſte, que s'étant marié depuis trois ans à une jeune Angloiſe qui s'eſt faite Mahometane, il en a eu deux enfans mâles.

Son fils aîné appellé Mehmed Rais commandoit un Vaiſſeau, avec lequel il avoit fait des profits immenſes; mais il avoit tout diſſipé, & s'étant trouvé dans la neceſſité de continuer ſon métier de Pyrate, il fut pris & mené à Malte où il ſeroit mort dans les chaînes, ſi ſon pere ayant été élû Day n'avoit pas été forcé par la Milice de le racheter par honneur. C'étoit un grand borgne, yvrogne, brutal & débauché autant qu'on ſe le peut imaginer. Son pere ne l'aimoit point, & l'auroit laiſſé périr dans l'eſclavage malgré ſa qualité de Day, ſi la Milice, les Juifs & le Commerce du Baſtion n'avoient pas déboursé les vingt-cinq mille écus qu'il falloit donner pour ſa rançon.

Baba Haſſan gendre du Day avoit

été Chaoux, avant d'être adjoint au Gouvernement de ſon beau-pere : il eſt grand, maigre, brun, mélancolique. Il a l'air ruſtique, brutal & inſolent. Il ne laiſſe pas d'avoir beaucoup d'eſprit, de raiſonner juſte & de bien conduire les affaires de l'Etat. Il eſt à preſent aſſez aimé de la Milice, dont il ménage les interêts avec ſoin. Il eſt avide d'argent & d'honneur, bon ami, c'eſt lui qui fait toutes les affaires, & à qui il faut s'adreſſer pour toutes choſes. Je remarquai pourtant avant mon départ, que la Milice commençoit à ſe laſſer de lui, & l'on diſoit que ſa tête n'étoit pas bien aſſurée ſur ſes épaules, s'il manquoit de réüſſir dans la campagne qu'il entreprenoit contre Oran & Trémeſen.

Le Day avoit des filles mariées à des Tailleurs & autres Artiſans, qui depuis l'élevation de leur beau-pere profitoient à merveille de ſon crédit, & de celui de leur beau-frere Baba Haſſan, & s'enrichiſſoient, ſans ſe ſouvenir qu'il y a peu de Païs au monde où les fortunes ſoient moins ſûres qu'en celui-là. C'eſt un crime de paſſer pour riche, & ce crime eſt bien-tôt ſuivi du dernier malheur.

De la Milice, du Conſeil d'Etat d'Alger, & du nombre & des fonctions des Officiers de la République.

DEpuis que la Milice d'Alger, c'eſt-dire, les Soldats ſe ſont mis en poſſeſſion de l'autorité Souveraine, & qu'ils ſe ſont érigez en République ſous la protection du Grand Seigneur, il ne ſe fait rien que par la déliberation du Conſeil qu'ils appellent Divan.

Il eſt compoſé d'un nombre indéterminé de vieux Officiers & d'anciens Soldats, qui ont paſſé par toutes les Charges de la Milice. Divan ou Conſeil d'Etat d'Alger.

On l'aſſemble tous les Samedis dans la Maiſon du Roy, & extraordinairement toutes les fois qu'il ſe preſente des affaires importantes que le Day ne doit ou ne veut pas prendre ſur ſon compte.

Quoique le Pacha qui repreſente la perſonne du Grand Seigneur n'y aſſiſte jamais, parce qu'il ne doit ſe mêler d'aucune affaire, on ne laiſſe pas de mettre ſon nom à la tête de tous les actes, de tous les traitez, de toutes les proclamations qui ſe font. Il ſigne le premier toutes les dépêches. En un mot,

il paroît être le Chef de la République ; mais à condition qu'il ne la gouvernera non plus que s'il n'y étoit pas.

Voici de quelle maniere ſe font les proclamations publiques. Le Chaoux qui en eſt chargé va dans les principales ruës, & dit à haute voix ces paroles : *De ſa part de très-Illuſtre & très-Fortuné Iſmaël Pacha Viceroi d'Alger, de la Milice, du Day & du Divan, je fais ſçavoir à la Milice, aux Marchands & Habitans ou trafiquans par mer & par terre en cette Ville de quelque Nation & condition qu'ils ſoient que, &c.* Puis ayant fini ce qu'il a à dire, il acheve ſa criée par ces mots. *Que les preſens en informent les abſens, afin qu'ils n'en prétendent cauſe d'ignorance.*

Maniere de publier les ordres du Divan.

Le nombre des Soldats qui compoſent cette Milice n'eſt jamais fixe. Il trouve plus grand quand les recruës arrivent, & moindre au retour des campagnes ſur terre ou ſur mer, parce qu'il en périt toûjours quelqu'un.

Etat de la Milice d'Alger.

Il y avoit pendant mon ſéjour environ vingt mille Soldats de ſolde, dont les uns étoient Turcs Naturels, les autres étoient Coulogli, les autres Renegats de toutes ſortes de Nations. Ces derniers ſont ordinairement les plus

eſtimez, pour peu qu'ils ſoient capables de quelque choſe, ou pour aller ſur mer, ou pour ſervir ſur terre.

Les Renegats ne peuvent pas être mis ſur le rôle de la paye s'ils ne ſont affranchis. Car un Eſclave Chrétien qui ſe fait Turc ne recouvre point ſa liberté en changeant de Religion. Il eſt toûjours Eſclave de celui qui l'a acheté, à moins qu'il ne l'affranchiſſe en conſideration de ſes ſervices, & qu'il ne traite avec lui pour ſon rachat. Etat des Renegats.

Les Maures, les Arabes, les Moriſques, les Grenadins, les Andalous ou Tagarins, auſſi bien que les enfans d'Alger qui ſont nez d'un Turc & d'une Maure juſqu'à la ſeconde génération, ne ſont point inſcrits au rôle des Soldats de paye, & n'ont jamais de Charge dans la Milice ou dans le Divan, de crainte que venant à ſe multiplier & à avoir du crédit dans l'Etat, ils n'en chaſſent les Turcs & les Renegats. Auſſi quand leur nombre eſt diminué, & qu'ils n'ont pas aſſez de Turcs Naturels pour commander, & pour remplir les poſtes des Soldats, les Vaiſſeaux d'Alger vont de tems en tems dans le Levant, & y font des recruës; c'eſt-à-dire, qu'ils ramaſſent tous les bandits, les rebelles, les fugi-

tifs pour dettes ou pour crimes ; les jeunes gensincorrigibles dont les parens veulent ſe défaire ; en un mot, tous les excrémens des Etats du Grand Seigneur. Voilà ce qui compoſe la Milice, le Sénat & le Divan d'Alger. Qu'on voye après cela, ſi on doit attendre autre choſe de ces ſortes de gens, que ce qu'on en éprouve tous les jours.

Dès que ces gens ramaſſez ſont arrivez à Alger, on les écrit ſur le Livre de la paye, & ſelon leurs talens on les employe ou ſur mer ou ſur terre, ou dans les armées, ou dans les Garniſons, & s'ils vivent long-tems ils peuvent eſperer de parvenir à leur tour aux plus hautes Charges de la République.

Paye des Soldats. La premiere paye de ces nouveaux Soldats eſt de quatre doubles par mois, qui ſont un écu monnoye de France, ou une piaſtre d'Eſpagne, un double n'étant qu'un quart de piaſtre, ou quinze ſols de notre monnoye. Outre cette ſomme qui ſe paye en argent régulierement tous les mois, ils ont quatre pains de munition tous les jours, & leur logement dans une des chambres des Caiſſeries. Ceux qui ne ſont point employez peuvent travailler pour leur compte.

On ne donne point de pain à ceux

qui ſont mariez ; mais on leur permet de demeurer dans leur famille, & de faire tel trafic qu'ils peuvent pour s'entretenir.

Si un de ces Soldats venant à mourir laiſſe des enfans, on leur continuë la paye de leur pere, quand même ils ſeroient à la mammelle, afin de les nourrir & les élever, & quand ils ſont en état de ſervir, on les enrôle, & on les met à la paye de quatre doubles par mois, comme leurs peres ont commencé.

Cette ſolde s'accroît d'un double toutes les fois qu'un Soldat va en campagne, pour faire payer les contributions que les Maures de la campagne ſont obligez de payer à la Milice. Ainſi cette ſolde va en montant juſqu'à quarante doubles par mois, qui ſont dix écus ou dix piaſtres, & alors elle eſt fermée, c'eſt-à-dire, qu'elle n'augmente plus, quelque Charge ou Dignité que l'on ait dans la Milice.

On envoye ces Soldats en Garniſon dans les Villes ou Forteresſes des Frontieres. Ils ſont relevez régulierement tous les ſix mois. On appelle ce changement *Noublet*, & l'on reſerve toûjours quatre ou cinq mille hommes dans la Ville, pour les beſoins imprévûs que l'on peut en avoir.

Degrez par lesquels les Soldats montent aux Charges.

Il n'y a pas un de ces Soldats, qui par l'ancienneté de sa reception ne puisse parvenir à son tour jusqu'à la dignité d'Aga, qui est le Chef de la Milice après le Day. Cette Charge le met à la tête du Conseil d'Etat. En voici l'ordre & comment cela se fait.

Les simples Soldats à qui on donne la qualité de Janissaires, s'appellent entre eux *Faldach*, c'est-à-dire, Compagnons, Camarades ou Freres, & *Coul*, qui signifie Serviteur, eu égard au service qu'ils rendent à l'Etat.

Ils deviennent ensuite *Vekilkharge*, ou Pourvoyeurs, parce qu'ils ont soin de la dépense de bouche dans les Caisseries, dans les Camps & dans les Garnisons. Ils font aussi quelquefois l'Office de Maîtres Cuisiniers, pour apprêter ou faire apprêter à manger pour les Officiers de cette Milice, particulierement quand ils sont en campagne.

De *Vekilkharge*, ils deviennent *Oda Bachi*, ou Chefs de chambrée, qui sont comme les Brigadiers d'une Compagnie qui commandent un nombre de Soldats. Cet Officier passeroit parmi nous pour celui de Lieutenant, puisque l'Oda Bachi commande la Compagnie au défaut du Buluc Bachi, ou Chef de trou- qui est le Capitaine.

L'Oda Bachi ayant été fait Buluc Bachi devient enſuite Aga Bachi. Il y en a vingt-quatre qui entrent au Conſeil avec l'Aga, pour déliberer des affaires de l'Etat & de la guerre.

De cette qualité ils paſſent à celle d'Aga, mais ils ne le ſont que deux mois, après leſquels on les fait *Manzoul*, c'eſt-à-dire, hors d'office & de fonction dans le corps de la Milice.

Ces Manzouls Agas ſont comme des Veterans, qui ont accompli les ſervices qu'ils devoient à la République. C'eſt de leur nombre qu'elle tire les Généraux pour commander les Armées, les Gouverneurs des Places, & les autres Officiers pour remplir les premieres Charges de l'Etat. Ils ont toûjours leur paye fermée de dix écus par mois leur vie durant, & ſont les principaux Conſeillers du Divan.

L'Aga de la Milice choiſit quatre Soldats parmi les Janiſſaires pour l'accompagner. On les appelle *Salaks*. Ils ont toûjours le ſabre attaché à la ceinture, & une marque de cuivre doré ſur le turban pour les faire connoître.

Habits & turbans de diſtinction des Officiers.

Tous les Officiers de la Milice ſont diſtinguez par leurs bonnets & par leurs habits.

Les Chaoux qui ſont comme des Ser-

gens ou Huiſſiers ont leurs turbans en pyramide, faits d'une piece de mouſſeline roulée en forme de limaçon, depuis la tête juſqu'à l'extrêmité qui ſe termine en pointe. Leur habit a de grandes manches ſerrées au poignet.

Les Oda Bachi ont le bonnet de la même maniere, avec une piece triangulaire de drap rouge attachée deſſus.

Le bonnet de l'Aga eſt comme un mortier renverſé, c'eſt-à-dire, plus gros par le haut que par le bas. Quelques-uns ont des aigrettes & des ornemens, qu'il eſt plus aiſé de deſſiner que de décrire.

Les Soldats ne reconnoiſſent que leurs Agas. C'eſt lui qui leur rend juſtice dans les choſes qui regardent le corps de la Milice.

Ils s'adreſſent à ſon Kiahia, qui eſt comme ſon Lieutenant ou Subſtitut, & qui eſt obligé de demeurer toute la journée aſſis dans une boutique devant la Maiſon du Roi, avec un nombre d'autres Officiers qui lui tiennent lieu de Conſeillers.

Il y a dans Alger un Cady pour les Turcs, qui juge toutes les affaires civiles, & un autre pour les Maures, qui décide celles du Peuple & des Païſans vaſſaux de la République. Ce dernier

doit parler Arabe, parce que les Païſans ſont cenſez ne pas entendre la Langue Turque.

Il y a auſſi un Mufty que l'on conſulte ſur les points de la Religion, & qui donne ſes déciſions par écrit.

On leve tous les ans les *Lizmes* & les *Garames*, qui ſont comme les Tailles, les Impoſitions & les Contributions que les Maures de la campagne payent à la Milice.

L'Ecrivain du Divan qui eſt le Secretaire de l'Etat, a ſoin de dreſſer le rôle des Soldats qui doivent compoſer les trois Armées ou les trois Camps, que l'on envoye tous les ans en campagne pour faire payer les contributions: car les Maures ne payent point qu'on ne les y contraigne les armes à la main. Il les y employe ſelon le tems qui s'eſt écoulé depuis leur derniere campagne, & ſelon l'ancienneté de leur reception. Ces Camps ſont plus ou moins forts, à proportion des difficultez qui ſe rencontrent à faire payer ces Païſans. Ils ſont commandez par un de ces Manzouls Agas, qui prennent alors la qualité de Beigs. C'eſt un Emploi d'autant plus lucratif qu'il ſe trouve d'oppoſition à la recette des droits: car ces Beigs ont bien ſoin de ſe faire payer de leurs peines.

Un de ces Camps eſt envoyé du côté du Levant vers Bonne & Conſtantine, & il y demeure ordinairement. L'autre tire au Couchant de Trémelcem, & le troiſiéme au Midi juſqu'au Païs des Negres.

Il ne faut que trois cens Soldats pour tenir dans le reſpect ſept ou huit mille Maures. Leur attention doit être d'empêcher qu'ils ne s'enfuyent dans les Déſerts, ou dans les Montagnes avec leurs beſtiaux. Pour cela, ils tâchent de les ſurprendre dans le tems de la moiſſon. Ils taxent les Adoüars ſelon leurs facultez, & enlevent leurs beſtiaux quand ils n'en peuvent tirer de l'argent comptant.

Les Beigs afferment quelquefois ces contributions; mais il faut qu'ils ſoient bien ſûrs de leur fait: car leurs têtes & leurs biens répondent de leurs promeſſes. Au reſte, il ne faut pas s'imaginer que ce ſoit par indigence qu'ils manquent à payer le prix de leurs Fermes. C'eſt une choſe qu'on ne peut pas leur reprocher; mais les Maures ſont quelquefois aſſez fins pour cacher leurs moiſſons, & pour s'échapper dans les Déſerts ou dans les Montagnes avec leurs beſtiaux, & pour lors c'eſt au Beig à payer pour eux, ſans eſperance d'en

pouvoir rien tirer une autre année.

Beaucoup de gens croyent que le Day eſt le Roy d'Alger. Ils ſe trompent : les Algeriens ne connoiſſent pour Roy que le Grand Seigneur, encore ne le reconnoiſſent-ils que ſous benefice d'inventaire. C'eſt à-dire, qu'ils reçoivent ſes ordres & ſes Officiers avec reſpect, & lui obéïſſent quand cela leur convient, & qu'ils ne peuvent faire autrement.

Le mot Day, ſignifie en Langue Turque, un oncle du côté maternel. La raiſon pour laquelle ils ont donné ce nom au Chef de leur République, c'eſt qu'ils regardent le Grand Seigneur comme le pere, la République comme la mere des Soldats, parce qu'elle les nourrit & les entretient, & le Day comme le frere de la République, & par conſéquent comme l'oncle maternel de tous ceux qui ſont ſous ſa domination.

Le Day étant mort, on fait l'élection d'un autre par la déliberation du Conſeil. On choiſit ordinairement le plus vieux & le plus experimenté, & celui qui par ſes ſervices eſt parvenu aux principales Charges du Gouvernement. Il faut qu'il ſoit Turc Naturel, qu'il ait fait le voyage de la Mecque, qu'il

ſoit homme d'eſprit, de bonne vie & mœurs, intelligent, zelé, affectionné au bien des Soldats, & qu'il ait l'approbation du Divan, du Conſeil & de la Milice.

Le Day n'a ni Gardes ni beaucoup de Domeſtiques, ni aucun train conſiderable. Il va ſans façon ſeul dans les ruës, & on ne remarque en lui ni chez-lui aucune ſorte de magnificence. Il préſide au Divan, & l'obéïſſance qu'on lui rend, eſt ce qui le diſtingue. Les Turcs ne l'appellent ordinairement que Denletli, c'eſt-à-dire, l'heureux, le fortuné. Le Siege du Day eſt dans un angle de la ſalle du Divan, ſur un banc de pierre élevé d'environ deux pieds, qui regne ſur les trois côtez de la ſalle. Le quatriéme eſt ouvert du côté de la cour.

Maniere de tenir le Divan.

Le premier Secretaire du Divan eſt à ſa droite accompagné de pluſieurs Ecrivains. L'Aga de la Milice eſt aſſis à la gauche du Day, & après lui tous les Officiers du Divan, chacun ſelon leur rang & leur ancienneté. Ils ſont tous revêtus d'un Bournous, qui eſt une eſpece de manteau noir comme une cappe de Bearn. Ce Bournou a un coqueluchon qu'ils mettent par reſpect ſur leur turban. Ils reſſemblent alors à des Auguſtins Déchauſſez.

Le Day étant assis propose doucement les matieres qui doivent être mises en déliberation. Les quatre Officiers qu'on appelle Bach-Adalar les font entendre à haute voix àtout le Divan, sans se remuer de leurs places. Après que la parole a passé jusqu'au dernier Officier, le premier commence à opiner, & les autres continuent jusqu'au bout. Les opinions remontent du bas en haut jusqu'à l'Aga, & puis au Day, lequel fait la conclusion qui est publiée à haute voix, pour avoir l'approbation de toute l'assemblée, après quoi l'Ecrivain la met sur son regiſtre en peu de paroles.

Cette assemblée qui est toûjours tumultueuse fait un bruit horrible, quand les propositions ou la résolution ne sont pas de son goût. Il faut être fait à leurs manieres pour distinguer ce qui est résolu d'avec ce qui a été rejetté: car ces gens parlent tous à la fois, cependant les Chefs sans s'inquieter vont toûjours en avant, & il faut que les autres en passent par là.

Les vingt-quatre Agas Bachis se trouvent à ces assemblées revêtus de leurs bournous comme les autres, les Baluc-Bachis n'y entrent point non plus que les Oda-Bachis; mais ils demeu-

rent dans le fond de la cour debout les mains croiſées ſur le ventre, ſans les remuer pendant tout le tems que dure l'aſſemblée.

Punit'on des Soldats.

Lorſqu'un Officier, un Soldat ou autre a commis une faute qui ne merite pas une peine capitale, on le conduit au milieu de la ſalle du Divan, & en la preſence de l'aſſemblée, on le couche ſur le ventre, & on lui donne ſur la plante des pieds, & ſur les feſſes le nombre de coups de bâton qui eſt déterminé par le Divan. Ce ſont les Chaoux qui font alors l'execution. Mais quand les troupes ſont en campagne, ce ſont les Capitaines qui châtient eux-mêmes leurs Soldats. Perſonne n'a ce droit qu'eux ſeuls, & après qu'ils les ont châtiez, ils leur font une remontrance paternelle & leur donnent leur main à baiſer.

De la maniere dont les Algeriens font leurs courſes, du partage des priſes, & du rachat des Eſclaves.

IL eſt ſurprenant que des Peuples auſſi brutaux & auſſi Barbares que les Algeriens gardent autant d'ordre & de juſtice, qu'ils en gardent dans leurs

brigandages, on ne voit jamais entre eux la moindre difficulté ſur leurs partages, & pendant qu'ils font des injuſtices à tout le monde, ils ſe rendent entre eux une juſtice que l'on remarque à peine entre les Chrétiens les plus parfaits. J'ai admiré étant à Alger leur diligence à armer & déſarmer leurs Bâtimens.

Il n'y avoit de mon tems que trois Galeres dans le Port d'Alger ſans aucune Chiourme. Ils n'y entretiennent que deux ou trois gardiens, pour la conſervation des choſes que l'on ne juge pas à propos de mettre dans les magaſins ; de ſorte que pendant tout l'Hyver elles demeurent comme abandonnées. Elles ſortent au mois d'Avril, ou au plus tard au mois de Mai. Leurs campagnes ne ſont que de quarante jours, après quoi elles reviennent pour eſpalmer, ſoit qu'elles ayent fait priſe ou non.

Les Eſclaves Chrétiens paſſent l'Hyver dans les Baignes ou chèz leurs Patrons. On leur remet leurs chaînes quand on les embarque, & on les leur ôte quand on déſarme les Galeres. Elles ſont ordinairement fort bien armées ; elles côtoyent l'Italie, l'Eſpagne & les Iſles de la Mediterra-

née, ce ſont leurs Galeries ordinaires. Les corps des Galeres appartiennent à pluſieurs particuliers aſſociez, & ceux qui y fourniſſent leurs Eſclaves ou quelqu'autre choſe, tirent leur part du profit ſelon la chaſſe-partie qu'ils font entr'eux.

Armement des Vaiſſeaux d'Alger.

Il y avoit environ trente Vaiſſeaux de guerre à Alger de differentes grandeurs. Le plus conſiderable n'étoit que de cinquante pieces de canon, & les autres en diminuant juſqu'à dix ou douze. Les Bâtimens fabriquez à Alger & des bois du Païs ſont ordinairement fort legers & bons voiliers. Ils ont des conſtructeurs Renegats fort habiles, & comme ils ne les chargent point de t ant de choſes que les nôtres, ils ſont plus propres à donner chaſſe & à la prendre. Outre leurs munitions de guerre ils n'ont que de l'eau, du biſcuit, des légumes, des oignons, de l'ail, du fromage, outre quelques legeres proviſions que les Soldats ont dans leurs havreſacs. On voit que ces munitions de bouche ne coûtent pas beaucoup, & occupent peu de place. On ne connoît ni les branles, ni les matelats, ni les coffres & autres meubles. Chacun couche dans ſon capot avec ſon

ſac

ſac pour chévet. Ils ſont extrêmement propres. Leurs équipages ſont toûjours nombreux, & c'eſt par cet endroit que leurs abordages ſont à craindre. Lorſqu'ils ne ſortent point de la Mediterranée, ou qu'ils n'entrent point dans l'Archipel, leurs campagnes ne ſont que de quarante ou cinquante jours. Soit qu'ils ayent fait priſe ou non, ils reviennent au Port après cela, déſarment, eſpalment, arment de nouveau, & tout eſt prêt en huit ou dix jours.

Dès que le Vaiſſeau eſt entré dans le port, les Soldats s'en vont chez eux avec leurs havreſacs ſur leurs épaules, ou aux Caiſſeries où ils logent, & quand le Vaiſſeau eſt prêt à partir, il tire un coup de canon, & on voit accourir de tous côtez des Soldats pour le monter. Le nombre en eſt quelquefois ſi grand, qu'on eſt obligé d'en renvoyer plus de la moitié.

Le Vaiſſeau étant ſous voile, l'Aga de la Milice qui y eſt embarqué, fait la revûë, & fait écrire les noms de ceux qui doivent faire le Voyage, en commençant par le Capitaine, les Officiers, les Soldats & les Eſclaves, qui le plus ſouvent ſervent de Matelots. Le Baïa ou Ecrivain garde ce rôle,

certifié par le Capitaine & l'Aga. C'eſt ſur ce rôle que ſe fait le partage du profit. Le Capitaine ne ſe mêle que de la Navigation, & n'a preſque pas de pouvoir ſur l'Equipage, tout roule ſur l'Aga.

Dès qu'un Vaiſſeau eſt arrivé de courſe, après avoir fait priſe, on débarque les Eſclaves, & on les conduit à la Maiſon du Roi. Le Day en choiſit la cinquiéme partie, & toûjours les meilleurs, pour être vendus au profit du corps de la Milice : on les envoye au Baigne de la Doüanne : les autres ſont conduits au Batiſtan ; c'eſt une longue & large ruë, fermée aux deux bouts, où l'on vend toutes les priſes. On y trouve des Délats ou Courtiers qui prennent les Eſclaves par la main, les promenent d'un bout à l'autre en criant tout haut le prix que l'on en offre : c'eſt un encan où tout le monde a droit d'encherir, & où la marchandiſe eſt livrée au plus offrant & dernier encheriſſeur, pourvû qu'il ait de l'argent comptant pour la payer.

Vente des Eſclaves.

Les Marchands qui trafiquent en Eſclaves (car il y en a beaucoup qui n'ont point d'autre négoce) font tout ce qu'ils peuvent par de bonnes paro-

les, pour ſçavoir des Eſclaves qu'ils ont achetez, s'ils ſont de bonne famille, & ce qu'ils peuvent leur donner pour leur rançon. Ils examinent leurs dents, les paulmes des mains, pour juger par la délicateſſe de la peau s'ils ſont gens de travail; mais on obſerve ſur tout ceux qui ont les oreilles percées, d'où ils inferent qu'ils ſont gens de qualité & diſtinguez des perſonnes du commun, puiſqu'étant enfans ils ont porté des pendans d'oreille.

Les François ſont ordinairement ceux que l'on vend à meilleur marché, parce qu'outre qu'ils ſe font toûjours plus pauvres qu'ils ne ſont en effet, les Patrons craignent toûjours que le Roi ne les retire par quelque Traité, & qu'ils ne ſoient obligez de les rendre pour le prix de l'achat.

Les Italiens ſont à peu près ſur le même pied que les François, quoique ce ne ſoit pas pour la même raiſon; mais parce que les redemptions ſont bien plus rares.

Mais les Eſpagnols qui ne veulent pas démordre de leur gravité, aiment mieux demeurer plus long-tems Eſclaves, & même y mourir, que de s'abaiſſer un peu. Ils diſent hautement

qu'ils ſont Gentilshommes, qu'ils ſont riches, & que leurs parens qui ſont grands Seigneurs ne ſouffriront pas qu'ils ſoient Eſclaves, & qu'ils envoyeront au plûtôt des ſommes conſiderables pour les racheter.

On dit qu'un Eſpagnol ayant entendu qu'on l'avoit donné pour cent piaſtres, demanda tout bouffi de colere à celui qui le menoit, ſi on le prenoit pour une bourique, & ſi un homme de ſa façon n'étoit eſtimé qu'à ce prix.

Quoique les acheteurs ſoient convenus du prix d'un Eſclave au Batiſtan, on ne le lui livre pas encore: on le conduit à la Maiſon du Roi, & en preſence du Day on fait une nouvelle criée, & l'enchere augmente beaucoup plus qu'au Batiſtan. Après cette derniere enchere le Juif Ecrivain du Batiſtan prend le nom de l'Eſclave avec celui de l'acheteur, & l'écrit ſur ſon livre, & y marque le prix de l'achat qui a été marqué en craye devant & derriere l'habit de l'Eſclave, avec certaines marques qui font connoître combien il a été encheri. L'argent que l'on retire de ces ventes eſt porté ſur le champ au Treſorier du Batiſtan, qui le garde juſqu'à ce que la

vente entiere de la priſe ſoit achevée.

Tandis que ces Courtiers vendent les Eſclaves, d'autres vendent ce qu'on appelle la robbe taillée. On comprend ſous ce terme toutes les hardes & les marchandiſes qui ſe ſont trouvées dans la priſe, juſqu'aux choſes de la moindre valeur; car il n'y a point de pillage dans ces Armemens.

Les Maures & le bas peuple ſont aſſez ſuperſtitieux pour s'imaginer que ce qu'ils achetent des priſes faites ſur les Chrétiens apporte du bonheur dans leurs familles. Les Turcs les confirment autant qu'ils peuvent dans cette opinion, afin de leur vendre plus cher leurs priſes.

Le corps du Vaiſſeau pris & les marchandiſes plus conſiderables ſe vendent auſſi à l'encan. Ce ſont pour l'ordinaire des Juifs & autres Marchands qui les achetent, & qui les font paſſer à Gênes, à Livourne & autres lieux pour les y vendre avec profit, en quoi ils ſe trompent aſſez ſouvent, à cauſe de l'empreſſement qu'ont les Algeriens pour acquerir cette prétenduë bénédiction en les achetant, qui les fait ſouvent pouſſer à un prix beaucoup plus haut que leur valeur. J'ai vû une

Barque Françoiſe vendre à un tiers moins les mêmes marchandiſes de la même qualité & dans le même tems qu'étoient venduës celles qui provenoient d'une priſe. On conſeilla au Patron François de faire vendre les ſiennes comme faiſant partie de celles de la priſe; mais il n'oſa l'hazarder, de crainte qu'on les fît paſſer réellement comme appartenantes à la priſe.

L'argent provenu de la vente de toute la priſe, & amaſſé chez le Tréſorier du Batiſtan, on appelle le Baïa ou Ecrivain du Vaiſſeau Corſaire, qui avec le Tréſorier fait le calcul de la ſomme qui doit revenir à ceux qui y ont part. Pour en venir plus aiſément à bout, ils partagent la ſomme entiere en un grand nombre de parts. Le corps du Vaiſſeau & l'armement emportent la moitié du total. Sur le reſte on donne quarante parts au Capitaine, l'Aga en a trente, les Officiers dix, les Soldats cinq, les Eſclaves qui ont ſervi de Matelots deux ou trois, les Garçons ou Mouſſes une. Ce partage ſe fait avec tant de juſtice, que perſonne ne peut ſe plaindre, & l'on ne peut aſſez loüer la ſageſſe & la politique de ce Gouvernement qui tient en paix tant de voleurs.

Quand on veut racheter un Eſclave, on fait parler à ſon Patron par le Trucheman de la Nation qui convient de prix avec lui. Après qu'il eſt payé, ils vont tous trouver le Cady pour lui faire donner ſa carte franche ; c'eſt ainſi qu'on appelle le témoignage du Juge, comme le Chrétien a été mis en liberté moyennant une telle ſomme. On y déclare le nom, le ſurnom, la patrie, la taille, la couleur du poil de l'Eſclave, les marques qu'il a ſur le corps & ſur le viſage ; en un mot tout ce qui peut le faire connoître. Après cela il faut payer le droit des portes de la Ville, ſans quoi il ne pourroit pas ſortir. Ce droit eſt de cinquante piaſtres pour les cent premieres piaſtres qu'il a coûté, & dix piaſtres pour les autres centaines. Ainſi il faut cinquante piaſtres pour cent, ſoixante pour deux cens, ſoixante & dix pour trois cens, & ainſi en augmentant de dix pour chaque centaine. Ce droit eſt au profit du Divan, qui n'en fait graces à perſonne ; de ſorte que ſi un Patron donnoit la liberté à ſon Eſclave *gratis*, le Day ne lui permettroit pas de s'embarquer qu'il n'eût été eſtimé, & qu'il n'eût payé le droit des portes ſur le pied de l'eſtimation,

& tout ce qu'on pourroit attendre de ſa courtoiſie, ce ſeroit d'en être quitte pour cinquante piaſtres.

Les Peres de la Redemption ne payent que quarante piaſtres par tête d'Eſclaves, parce que ce ſont par les aumônes des Chrétiens qu'ils les rachetent, & que les Turcs ont aſſez de dévotion pour prendre part à cette bonne œuvre. Mais ils leur font d'autres mangeries, c'eſt-à dire, d'autres avanies qui les récompenſent en partie de leur charité. C'eſt le plus ſouvent le Trucheman de France qui ſe mêle de ces ſortes de marchez, où il trouve un avantage conſiderable.

Des ſupplices qui ſont en uſage à Alger.

NOus avons chez nous l'épée, la potence & la roue pour punir nos criminels. Ce dernier ſupplice n'eſt pas en uſage chez les Turcs; mais ils en ont d'autres qui ne ſont pas moins cruels. Les uns ſont pour les voleurs, d'autres pour ceux qui ont malverſé dans l'adminiſtration des affaires de la République, d'autres pour ceux qui ont peché contre la Loy, & pour

d'autres crimes capitaux.

Le ſupplice le plus ordinaire pour les Chrétiens, qui après avoir renié la Foy, s'en repentent, & déclarent qu'ils veulent mourir Chrétiens, eſt le feu. Ils ſont jugés ſur le champ & conduits hors de la Porte Bal-al-Oüad où eſt le marché au bois; on les dépoüille; on les attache à un poteau, & on les couvre de branches d'arbres ſeches, comme des fagots juſqu'à la tête, & on y met le feu. En peu de momens le patient eſt étouffé par la fumée; & quand on juge qu'il eſt mort, on l'abandonne aux enfans, qui lui attachent une corde à un pied, le traînent dans les ruës, le briſent à coups de pierres, & le traînent à la mer, ou le laiſſent ſur le rivage à la merci des chiens & des loups. *Supplice du feu.*

Ils font moins de façon qu'en Europe pour pendre un homme. On ne dreſſe point de potence, ils ſe contentent d'attacher une cordelette ſavonnée avec nœud coulant. On l'éleve en l'air, on le ſoutient par les jambes, tandis que le bourreau attache la corde à une branche d'arbre, ou au treillis d'une fenêtre, ou à quelqu'autre choſe capable de porter un homme, & on le laiſſe tomber tout *Comment on pend.*

d'un coup, & s'étrangler lui-même par ſon propre poids.

Supplice de l'empalement.

Quand ils veulent empaler quelqu'un, ils le dépoüillent, le font coucher ſur le ventre, & font tenir les pieds & les mains étendus par quatre perſonnes ; le boureau lui ouvre le fondement d'un coup de raſoir, & y fait entrer un pal pointu graiſſé de ſuif : ce pal eſt de la groſſeur de la jambe. Le boureau tient le patient ſous ſes genoüils, & conduit avec ſes mains le pal, afin de le faire aller droit, pendant qu'un autre le pouſſe à grands coups d'une maſſe de bois, juſqu'à ce qu'on le voye ſortir par le col, les épaules ou l'eſtomac. Le patient eſt heureux quand le pal perce quelque partie noble qui le fait mourir ſur le champ ; car on peut s'imaginer que ce tourment eſt affreux. Ils lui attachent enſuite les jambes contre le pal, l'élevent & le plantent dans un trou qu'ils ont creuſé exprès, & le laiſſent là pour ſervir d'exemple aux paſſans. Il reſſemble alors à un lapin embroché. On a vû de ces miſerables demeurer trois jours entiers embrochez, demandant continuellement à boire aux ſpectateurs, ou les prier de leur donner quelque coup pour les achever.

Supplice des crocs de fer.

Il y a de grands crocs de fer en maniere d'ameçon, qui ſont ſcellez dans le mur de la Porte Bal-al-Oüad ; c'eſt le ſupplice ordinaire des Maures, des rebelles & de ceux qui ont trahi l'Etat, & auxquels on veut faire ſouffrir un long ſupplice. Ces crocs ſont aſſez près les uns des autres. Le patient étant dépoüillé, & ayant les pieds & les mains liées, le boureau le jette du haut des creneaux, de maniere qu'il ne peut manquer de s'accrocher par quelque partie de ſon corps. Le miſerable ſouffre bien des jours, s'il a le malheur de n'être accroché que par une cuiſſe, ou autre partie charnuë ; il y tombe preſque en pourriture avant de mourir, car on l'y laiſſe ſans miſericorde, & perſonne n'oſeroit lui donner le moindre ſecours, ou achever de le tuer.

Supplice du mur.

On en fait mourir d'autres en les enfermant dans une eſpece de muraille que l'on bâtit autour d'eux, ſans leur laiſſer autre partie libre que la tête. Comme cette muraille eſt faite de briques & de plâtre, elle ſerre en ſéchant le patient d'une maniere cruelle, qui le laiſſeroit vivre bien du tems, ſi par une grace ſpeciale ils ne le jettent du haut en bas des murailles ; car

c'eſt ordinairement ſur les remparts que l'on fabrique ces fatales maiſons, qui en tombant briſent le corps qui y eſt enfermé.

Criminels écorchez vifs.

Il y en a que l'on écorche vifs. On dépoüille le patient juſqu'à la ceinture, & on lui attache les bras étendus à un gros bâton, on le couche ſur le ventre, & le boureau lui fend la peau ſous les bras juſqu'à la ceinture, & autour des bras juſqu'au col, & puis il écorche la peau juſqu'à ce qu'elle tombe ſur leurs cuiſſes. On le tourne enſuite ſur le dos, & on en fait autant à la poitrine & ſur le ventre. Il y a des boureaux ſi adroits, que le patient ne répand preſque point de ſang, & qu'il ſe leve, & même marche dans ce triſte état, mais telle que puiſſe être l'habileté du boureau, on n'en a jamais vû qui ayent vécu deux heures après l'execution.

Autres ſupplices.

Il y en a d'autres dont on clouë les pieds & les mains contre une porte, & où on les laiſſe mourir dans cet état douloureux.

D'autres périſſent à force de coups de maſſuës qu'on leur donne ſur le ventre, ſur les cuiſſes & les feſſes, juſqu'à ce qu'ils ſoient tout briſez. Ce ſupplice eſt quelquefois fort long, & toûjours très-cruel.

Les Gouverneurs qui ont mal administrez les interêts du public, qui ont fait des concuſſions, qui ſe ſont enrichis du bien des Soldats, les Cadys dont la juſtice a été corrompuë par des preſens; tous ces gens ſont pilez dans de grands mortiers de bronze avec des pilons de fer, & leurs corps réduits en hachis ſont jettez aux chiens. *Supplice du mortier.*

On voit encore dans l'Alcaſſabe un mortier deſtiné à ce ſupplice, & qui a ſervi à pluſieurs Pachas & autres Officiers de la Republique.

Les Janiſſaires qui ont mérité la mort ſont étranglez dans le Baigne de la Doüanne, & jettez la nuit ſuivante à la mer par deſſus les murailles. *Supplice des Janiſſaires.*

Ils ont pluſieurs manieres de donner la queſtion, lorſqu'ils veulent faire déclarer quelque choſe. La plus ordinaire eſt de faire entrer des éclats de roſeaux entre les ongles des doigts des mains & des pieds.

Ils ont de petits os percez, & enfilez dans une corde forte. Ils en environnent la tête du patient, & la ſerrent avec un tourniquet, de telle maniere qu'ils lui font ſortir les yeux hors la tête.

Il y a des criminels que l'on pend

par les pieds, ſur la bouche d'un puits ou d'une matamore ; c'eſt ainſi qu'on appelle des puits ſecs & profonds, où l'on conſerve les grains & les légumes, & on les laiſſe mourir en cet état.

Ils coupent rarement la tête. Ce ſupplice eſt trop doux pour eux & trop abregé. Il ne convient pas à leur naturel barbare.

Les tourmens que l'on fait ſouffrir aux femmes ſont differens de ceux des hommes.

Supplice des femmes infâmes. Quand une femme s'eſt abandonnée au public, on lui couvre la tête, le col & les épaules avec des tripailles de bœuf & de mouton infectes & pleines d'ordures. On la fait monter ſur une bourique, la tête tournée vers la croupe, dont on lui fait tenir la queuë entre les mains, & en cet état on la promene par toute la Ville, & quand on eſt arrivé à la Marine, on la coût dans un ſac, & on la met dans une barquette, qui la va jetter bien loin dans la mer. Les femmes qui ont merité la mort pour d'autres crimes, ſont étranglées dans leurs maiſons, ou dans le Baigne de la Doüanne, ou couſuës dans un ſac & jettées à la mer.

Les Algeriens ont tant d'autres manieres de tourmenter les criminels, & ſur-tout les Chrétiens, que j'ennuyerois les Lecteurs, ſi je voulois les écrire toutes. Je finirai par celle-ci.

Ils plantent deux poteaux en terre, qui ſont joints par une traverſe où il y a deux crochets atrachez à des chaînes d'inégales longueurs. Le Boureau ayant fait monter le patient à une échelle, lui perce la main avec ſon coûteau, & fait entrer un des crochets dans la playe. Enſuite il lui leve le pied oppoſé, le lui perce de même entre les nerfs & le talon, & y fait entrer l'autre crochet; de ſorte que le corps demeure étendu & ſuſpendu par la main droite & le pied gauche, & demeure là pluſieurs jours avant de mourir. D'autres fois ils cloüent les deux mains du patient à la traverſe la plus élevée, & les deux pieds à une ſeconde traverſe qui eſt plus baſſe, & poſent une planche aiguë vers le milieu du corps, afin que le patient puiſſe s'y repoſer s'il veut ſouffrir davantage.

Des habillemens des hommes & des femmes d'Alger, & des ornemens des nouvelles mariées.

LEs modes ne changent point chez ces Peuples ; mais les differens Peuples qui composent la République ont chacun leurs modes particulieres.

Habits des Maures de la campagne.

Les Maures de la campagne qui sont les Habitans Naturels du Païs, n'ont pour tout habillement qu'une longue piece de drap blanc dont ils s'enveloppent, quelques-uns ont des chemises & des caleçons, la plûpart n'en ont point, & sur-tout en été : la chaleur du climat les exempte de cette dépense.

Habits des Marabous.

Les Marabous de la campagne, qui sont leurs Docteurs de la Loi ont toûjours des chemises & des caleçons par bienséance, & au lieu de la couverture de laine que les autres portent, ils ont un grand drap de toile de lin, qui les enveloppe depuis la tête jusqu'aux pieds. Ils prétendent marquer par là la pureté de la Religion qu'ils professent & leur caractere.

Habits des femmes Maures.

Il n'y a rien de remarquable dans les habillemens des femmes de la campagne, qui ne sont que de toile bleuë ou

blanche, & compoſée d'une maniere aſſez difficile à écrire, elles reſſemblent aſſez à celles que nous appellons en France Bohemiennes ou Egyptiennes. Les Turcs ont ſoin que ces Peuples ne ſoient jamais riches, & c'eſt pour ne pas exciter leur envie & leur cupidité, que ces gens affectent de paroître plus pauvres qu'ils ne le ſont en effet.

Les Maures, les Mauriſques & autres qui demeurent dans les Villes, & que les Turcs regardent comme les vaſſaux de la République, ne ſe diſtinguent de ceux de la campagne que parce qu'ils ont du linge un peu plus propre, un petit turban avec un bournous blanc ſur les épaules qui leur tient lieu de manteau. Ils vont nuds pieds & nuës jambes, & n'ont pour toute chauſſure que des babouches, qui ſont des ſouliers plats ferrez ſous le talon, & ſans quartiers comme nos pantouffles. Habits des Maures de la Ville.

Les Turcs que l'on doit regarder comme les principaux membres & les Chefs de la République, ſont fort proprement vêtus & fort commodément. Outre la chemiſe & la camiſolle de toile qu'ils mettent ſur le caleçon, qui eſt fort large & pour l'ordinaire de toile rouge, ils ont des chauſſettes de Habits des Turcs.

gros drap de la même couleur, au bas desquelles est cousuë une paire de mules ou chaussons de maroquin jaune, ou rouge qu'ils mettent dans leurs babouches. Cette chaussure est commode pour ne pas gâter les tapis sur lesquels on marche dans les Mosquées, ou dans les maisons où l'on va en visite. Ils ont sur les épaules un bournous, avec un capuchon au bout duquel est un gros gland de soye. Ils sont coëffez d'un petit turban de mousseline blanche, roulée fort proprement sur un bonnet de laine rouge.

Habits des jeunesgens. Mais les jeunes gens qui sont encore dans le service, qui vont en course sur mer ou à l'armée, n'ont qu'une petite calotte de laine rouge, qui ne descend pas jusqu'aux oreilles. Leurs jambes & leurs pieds sont nuds dans leurs babouches. Ils affectent cette negligence dans leurs habits, pour marquer leur bravoure, & combien ils sont endurcis aux ardeurs du Soleil & aux incommoditez de l'hyver.

Autre habillement des Turcs. Le reste de l'habillement des Turcs d'Alger, consiste en une camisolle sans manches qu'ils appellent Sadderie. Elle n'a aucune ouverture par devant ni par derriere, mais seulement trois trous, un pour passer la tête, & deux pour les

bras. Ils paſſent d'abord les mains dans les deux trous, & élevant doucement les bras, la camiſolle deſcend inſenſiblement, & la tête ſe trouve paſſée par le trou du milieu, & la camiſolle couvre le corps fort juſte. Ils mettent deſſus une veſte de drap qu'ils appellent Caftan. Elle eſt de la même longueur & faite à peu près comme un juſte-au-corps. Elle eſt ouverte par le devant, pour laiſſer paroître la camiſolle, qui eſt toûjours de couleur differente. Ils ne la font joindre que vers le milieu du corps, où ils la ceignent d'une écharpe ſi grande & ſi large, qu'elle leur vient juſques ſur les reins. Leur manteau de cérémonie quand ils vont dans la Ville en viſite ou au Divan, eſt un bournous de drap noir pour l'hyver, ou de crêpon de ſoye, ou de laine de la même couleur pour l'été.

Ces bournous tels que je les ai décrits ci-devant, ſont bordez d'une frange de ſoye tout au tour. Ils ſont étroits par le haut & fort larges par le bas, avec de grands capuchons comme ceux des Capucins, dont la pointe eſt chargée d'une groſſe houppe de ſoye. Ils ſe couvrent la tête avec le capuchon quand il pleut.

Tous les bournous ſont pour l'ordi-

naire noirs par modeſtie, & par une bienſéance que les hommes affectent. Cette couleur n'eſt que pour les Juifs dans le Royaume de Maroc & de Fez, où ils les portent blancs ou rouges.

On en donne de rouges aux enfans à Alger, & les perſonnes de conſideration s'en ſervent auſſi à la campagne. Les gens de Lettres & les Muftis les portent blancs.

Bournous de Temeſſem. On fait de ces bournous à Temeſſem, qui ſont tiſſus d'une maniere qu'un côté eſt ondé comme du camelot, & l'autre reſſemble à ces fourures d'agneaux friſez qui viennent de la mer Noire. Ils mettent le poil en-dedans pendant l'hyver, & en dehors en été, ou quand il pleut. parce que la pluye coule deſſus ſans pénétrer, & quand il a plû long-tems deſſus, ils ne font que le ſecoüer, & il ſe trouve auſſi ſec que s'il n'avoit pas plû deſſus.

J'ai remarqué que tout ce Peuple s'habille autant en été qu'en hyver. Ils ont raiſon. Le climat d'Alger eſt très-chaud, mais l'air y eſt humide & fort pénétrant; de ſorte que s'ils ne prenoient pas ces précautions, ils ſeroient enrhumez & auroient des fluxions de poitrine, qui ſont très-dangereuſes dans le Païs.

Il n'eſt pas facile de décrire les habillemens des femmes : on n'a aucune communication avec elles : je n'en puis parler que pour m'être trouvé une fois à la nôce d'une Juïve, où quantité de femmes & de filles aſſiſterent. Elles étoient toutes vêtuës à la Moreſque, & on m'aſſura que leurs habits étoient les mêmes que ceux des autres femmes d'Alger. Lorſqu'elles ſortent en Ville, elles ſont couvertes depuis la tête juſqu'aux pieds, de telle ſorte qu'on ne peut voir qu'un de leurs yeux, ſans pouvoir diſtinguer leur taille. Pour l'ordinaire elles ſont aſſez petites & fort groſſes, ce qu'on peut attribuer au peu d'exercice qu'elles font : car elles ne ſortent preſque jamais de leurs maiſons que pour aller aux bains & aux cimetieres, où elles font porter par leurs Eſclaves de grandes jattes de bois ou de cuivre remplies de couſcous, de ris & de viande pour les pauvres. Habits des femmes.

Les femmes de quelque conſideration ont des caleçons & des chemiſes fort longues par deſſus, elles ſont d'une toile de lin fort fine, brodées de ſoye de diverſes couleurs ſur les coûtures, le col, les manches & les bras. Elles mettent deſſus une longue camiſolle d'étoffe de ſoye ou de brocard, ouver-

re par devant pour laiſſer paroître leur gorge pendante, qui n'a aſſurément rien de beau. L'ouverture de la camiſolle ne ſe ferme que ſur le ventre, avec des boutons & des boutonnieres de ſoye ou d'or. C'eſt-là leur habillement d'été. En hyver elles mettent par deſſus une longue & large veſte de drap, dont les manches ſont aſſez larges, pour laiſſer paroître celles de leurs chemiſes. Elles ceignent cette veſte d'une écharpe de ſoye noüée negligemment, qui leur donne fort mauvaiſe grace, ſoit qu'elles marchent ou qu'elles ſoient aſſiſes. Leurs cheveux ſont nattez & pendans ſur le dos. Elles attachent au bout de petites pieces d'argent percées, qui flottant ſur leurs épaules, font à peu près le même effet que des grelots. Leur ornement de tête eſt un bonnet de velours de la figure d'une écuelle, qui leur tombe juſques ſur les oreilles. Ce bonnet eſt garni de pieces de monnoye d'or & d'argent, qui y ſont couſuës avec des compartimens de perles & de pierreries de couleur, qui pour l'ordinaire ſont fauſſes.

Elles ont les oreilles percées d'autant de trous que l'on y en peut faire, pour y mettre des boucles d'or, d'ar-

gent & d'autre métal. Avec tous ces ajuſtemens elles n'ont rien d'agréable. Elles ſont bêtes au ſouverain degré, elles n'ont point de converſation. Elles ſont capricieuſes, têtuës comme des mules, gourmandes, faineantes. Auſſi les Turcs ne s'en chargent que pour le beſoin qu'ils en ont, & le plaiſir d'avoir des enfans. On ne doit pas s'étonner après cela, que Mahomet les ait excluës du Paradis, quoiqu'il y ait mis ſon chameau, ſon chat, & bien d'autres bêtes.

On a ſoin de peindre les ſourcils des nouvelles mariées, avec une eſpece d'encre de la Chine, ou de noir de fumée, & on leur met ſur le viſage des points noirs, rouges, bleus, ou tannez, en façon de mouches. On ſe ſert de colle ou d'eau gommée pour faire tenir ces couleurs, & on ſeme deſſus de la poudre de faux or, comme nous en mettons ſur l'écriture. Leurs mains ſont barboüillées d'un noir jaunâtre, qui leur tient lieu de gands, & ce qu'on peut voir de leurs bras eſt peint de pluſieurs cercles de diverſes couleurs. Leurs ongles tant des pieds que des mains ſont teints en feüille morte. Elles ſont chargées au col & aux poignets de quantité de bagues,

de coliers & d'autres colifichets qui n'augmentent point du tout la bonne grace qu'elles ſouhaitent avoir.

Les Juifs ont par tout une marque qui les diſtingue : ceux d'Alger portent ſur leurs habits ordinaires à tous les autres Habitans, une eſpece de ſoûtanne de camelot noir pliſſée ſur leurs reins, comme la robe de nos enfans rouges ou bleus. Sur cette robe ils ont leurs bournous, qu'ils ne quittent jamais, pour ne pas manquer au reſpect qu'ils doivent aux lieux où ils peuvent avoir affaire. Ils ont la tête couverte d'un bonnet de laine noire tricottée.

La difference de ceux d'Alger d'avec ceux qui viennent des Païs Etrangers, eſt que le bonnet de ces derniers eſt de drap noir terminé par une pointe d'un pied de long & large de deux pouces, qui leur pend ſur les épaules. Ils vont tous les pieds nuds dans leurs babouches ; mais ceux de Livourne & d'Alexandrie d'Egypte portent le chapeau, & la plûpart ſont habillez à l'Italienne ou à l'Eſpagnolle, dont ils conſervent les habits & les manieres, même dans leurs maiſons.

Voilà à peu près ce que je pouvois dire de ce mauvais Païs, qui n'eſt peuplé que de la lie des Provinces de l'Empire

pire Ottoman, & qu'on peut regarder ſans craindre de ſe tromper, comme la plus indigne canaille qui ſoit en Afrique, & comme une taniere de voleurs dont je ne me repentirai jamais d'être ſorti, quoique d'une maniere qui ne m'eût pas dû être agréable.

Arrivée à Marſeille.

NOus moüillâmes devant l'embouchure du Port de Marſeille le dixiéme de May, & ayant appellé un Bateau de Pêcheur de Sardines qui paſſa auprès de notre Vaiſſeau, je lui donnai une Lettre pour M. Robert Lang Conſul d'Angleterre, par laquelle je le priois de nous envoyer une Chaloupe, des cables & des ancres, parce que le vent d'Oüeſt fraîchiſſant, il étoit à craindre que nos foibles amares venant à caſſer, nous n'allaſſions nous briſer contre la Tour du Fanal. Il nous envoya auſſi-tôt une Chaloupe, avec tout ce que nous avions demandé; mais comme nous n'étions pas en aſſez grand nombre pour faire nos manœuvres, toute la journée ſe paſſa à nous mettre en ſûreté.

Je fis dire aux Echevins de M..ſeil-

le que j'étois arrivé, & que je les priois de faire aſſembler le Bureau de la Santé, & que je puſſe avoir la liberté de mettre à terre. Comme il étoit tard, je fus remis au lendemain, & cependant le Sieur Emanuel Payen, me vint rendre viſite, & me conta que le Sieur Vaillant avoit tenu exactement parole à Eſtelle, & qu'il m'avoit décrié autant qu'il avoit pû.

Le onze, les Intendans de la Santé étant venus aux Infirmeries, me firent débarquer avec mes gens & mon bagage; mais ils jugerent à propos que je fiſſe ſix jours de quarantaine. On me donna une chambre dans la galerie haute. J'y trouvai beaucoup de gens nouvellement arrivez de Conſtantinople, d'Alep, & de preſque tous les autres quartiers du Levant, qui m'apprirent bien des nouvelles.

Je reçûs d'abord les viſites de mes parens, de mes amis, & de preſque toute la Ville. M. de Piles qui en étoit Gouverneur, M. Brodart Intendant des Galeres, qui n'y purent pas venir d'abord, m'envoyerent faire leurs complimens.

M. Roüillé Intendant de la Province, qui avoit beaucoup d'amitié pour moi vouloit que l'on me donnât l'en-

trée, parce qu'il avoit beaucoup de choſes de conſéquence à me communiquer. Mais les Intendans lui dirent, qu'étant reſponſables au Roi de la Santé de tout le Royaume, ils le ſupplioient de trouver bon que j'entraſſe dans les formes pour leur décharge.

M. l'Intendant ne voulut pas leur faire violence; mais il vint auſſi-tôt à la porte Meridionale des Infirmeries, où je me rendis auſſi-tôt que j'en fus averti. Après les premiers complimens, il me demanda ſi la ſanté étoit bonne à Alger, & s'il n'y avoit rien à craindre pour Marſeille. Je l'aſſurai qu'il n'y avoit point de maladie à Alger depuis très-long-tems. Cela l'obligea de s'écarter de ſa compagnie, & de me faire venir aſſez près de lui, à l'ombre d'un petit bâtiment où nous nous aſsîmes.

Il voulut que je l'informaſſe de tout ce qui m'étoit arrivé à Alger & des raiſons de mon renvoi. Je le fis auſſi-tôt dans la plus exacte verité; il me remit enſuite toutes les dépêches qu'il avoit reçûës de M. Colbert, & pluſieurs ordres du Roi, & me demanda mon ſentiment ſur leur execution.

Je le lui dis, & les meſures que j'avois priſes à Alger, & que j'aurois executées ſi j'en avois eu le tems.

Il y avoit un ordre de faire mettre à la Citadelle les femmes & les enfans des Sieurs Villecorſe & Eſtelle, & de les y garder juſqu'à ce que ces deux hommes fuſſent revenus d'Alger & du Baſtion, à cauſe des deſordres qu'ils y cauſoient par leurs intrigues, dont j'avois reſſenti moi-même les ſuites. Je lui dis que je ne croyois pas qu'il en fallût venir là ſi tôt, & qu'il valoit mieux ſonger au plus preſſé, qui étoit de retirer les François que j'avois laiſſé en dépôt, de crainte qu'Eſtelle ne ſe ſervît du pouvoir qu'il avoit dans le Divan, pour les faire vendre & pouſſer les choſes à l'extrêmité, & qu'après leur retour on pourroit s'aſſûrer de leurs perſonnes, ou les condamner à un banniſſement comme le Roi l'avoit ordonné. Je fus bien aiſe de trouver cette occaſion, pour rendre ce bon office à Eſtelle en échange de tous les mauvais qu'il m'avoit rendus.

M. l'Intendant approuva mes raiſons. Je lui rendis ſes papiers, & nous nous ſéparâmes avec toutes les marques de la plus parfaite amitié. Il alla faire ſes dépêches & moi les miennes, pour donner avis à M. Colbert de mon retour & de l'état des affaires.

Le 12. M. de Piles Gouverneur, &

tout ce qu'il y avoit de gens de diſtinction à Marſeille me vinrent rendre viſite aux Infirmeries. M. Brodart me dit qu'il m'avoit envoyé deux grands paquets de M. Colbert, par un homme qui alloit s'embarquer en Languedoc. C'étoit une eſpece de Peintre Barboüilleur, qu'Eſtelle faiſoit venir pour peindre le Vaiſſeau que le Day faiſoit faire pour ſon fils. J'fus bien chagrin qu'on eût confié mes paquets à un tel homme, qui n'eût pas manqué de les remettre à Eſtelle, & celui-ci les auroit fait voir au Day & à ſon gendre, qui auroient pû prendre là-deſſus des meſures nuiſibles à l'Etat & au commerce. Je priai M. Brodart de les envoyer chercher en diligence par un Garde de la Marine. Il le fit partir ſur le champ, & ce Garde trouva le Peintre à Frontignan, qui alloit s'embarquer. Il reprit les paquets qui me furent rendus, & j'y trouvai en effet des choſes dont ces canailles auroient tiré avantage.

Le 16. May, mes ſix jours de quarantaine étant achevez, les Intendans de la Santé vinrent me donner entrée. Je fus parfumé dans ma chambre avec mes hardes; que j'envoyai ſur le champ dans la Ville avec mes gens, & après avoir

été embraſſé de tous mes amis, je me mis dans une chaiſe qui me porta chez Meſſieurs Roüillé & de Piles. Je m'entretins avec eux des affaires d'Alger juſqu'à la nuit, que je retournai chez-moi me repoſer, & mettre ordre à mes affaires.

Le 17. J'allai voir M. Brodart. Je lui donnai le rôle des Eſclaves Turcs que le Day prétendoit qu'on lui rendît. Il me dit que cela excedoit ſon pouvoir; mais que dès qu'il en recevroit ordre de M. Colbert, il l'executeroit ponctuellement, & me pria d'en écrire à ce Miniſtre.

Je connus bien-tôt que je ne retournerois pas ſi-tôt à la Cour, & que je ſerois obligé de demeurer à Marſeille juſqu'à la fin de toutes les affaires qui étoient en mouvement : car ce n'étoit pas aſſez pour moi d'avoir été à Alger, & d'y avoir beaucoup ſouffert pour entretenir la paix, & pour m'oppoſer aux injuſtices continuelles de cette République de voleurs ; il falloit finir ma Commiſſion, & faire revenir les François qui y étoient en dépôt, & empêcher que cette Milice turbulente, ne trouvât quelque prétexte pour recommencer ſes pirateries & déſoler notre commerce.

D'ailleurs le Roi étoit en campagne, & on ne pouvoit rien faire avant ſon retour. J'étois encore bien aiſe de voir par les réponſes de M. Colbert, ce que le Sieur Vaillant auroit operé contre moi, & en cas que le Roi voulût bien accorder la liberté aux Turcs qui étoient ſur ſes Galeres, il falloit attendre que les Galeres fuſſent de retour, afin que je puſſe choiſir ceux qui étoient veritablement d'Alger, & que l'on ne fût pas trompé dans le choix que l'on en feroit. Je réſolus donc de demeurer à Marſeille juſqu'au retour du Roi, & de vacquer en l'attendant à mes affaires particulieres.

Le deuxiéme Juin, je reçûs une Lettre très-obligeante de M. Colbert. Il me marquoit que mon retour l'avoit ſurpris, qu'il falloit diſſimuler tout ce qu'on m'avoit fait à Alger, & faire cependant tout ce que je pourrois pour entretenir la paix, en attendant que le Roi jugeât à propos de ſe faire inſtruire ſur toutes les infractions que ces Corſaires avoient faites aux Traitez de Paix, & que je n'avois qu'à me rendre au lieu de ma réſidence pour lui donner mes avis.

Le troiſiéme, je reçûs une Lettre de M. le Vacher. Il me marquoit que le

Day lui avoit fait payer quatre cens piaſtres le lendemain de mon départ, pour un de ſes Eſclaves qui s'étoit ſauvé étant à Tunis dans un Vaiſſeau du Roi, qui étoit alors à Porto Farine. Il me mandoit encore que la Milice d'Alger avoit envoyé un de ſes Officiers au Baſtion, pour ſe faire payer de ce qui lui étoit dû par le Sieur de la Font, & en cas de refus qu'ils avoient deſſein d'y envoyer leurs Galeres pour l'amener à Alger.

Le quatriéme, j'interceptai vingt-ſept Lettres que les Turcs Eſclaves ſur les Galeres du Roi, écrivoient au Day & à ſon gendre, & à pluſieurs particuliers d'Alger, où il y avoit des choſes qui auroient pûêtre préjudiciables au commerce & aux François qui étoient en dépôt.

Le deuxiéme de Juillet, on reçût à Marſeille la nouvelle de la mort du Sieur Villecorſe. Il avoit été embarqué par le Sieur de la Font avec les enfans du Sieur Arnaud, ſur la Tartane du Patron Prudent. Elle avoit été priſe par le Corſaire Flech Majorquin, & menée en Sicile où le Sieur Villecorſe étoit mort, & l'aîné de ſes neveux étoit malade à la mort. Le cadet étoit paſſé à Livourne, d'où il avoit envoyé

à ſa mere les paquets que le Corſaire lui avoit remis.

M. de Drevon beau-frere de M. de Lalo, & Directeur de la Compagnie du Baſtion à Marſeille, ſouhaita d'avoir un éclairciſſement avec moi ſur les faits que le Sieur de la Font m'impoſoit. Nous fûmes quatre heures en conference, & il reſta entierement ſatisfait de mes raiſons.

Le neuviéme, j'eus nouvelle que M. Colbert avoit ordonné aux Mathurins d'aller à Alger préferablement à Tunis, pour racheter les Eſclaves. J'avois fait connoître au Miniſtre la neceſſité de les envoyer à Alger préferablement à Tripoli, parce que le Day de Tripoli étant mort, celui qui avoit été élû en ſa place, ne vouloit pas qu'on y rachetât les Eſclaves, dans le deſſein qu'il avoit d'en armer les nouvelles Galeres qu'il faiſoit conſtruire.

Le deuxiéme Août, le Roi ayant accordé l'élargiſſement des Turcs d'Alger, je donnai à M. Brodart les memoires & tous les éclairciſſemens dont M. Colbert m'avoit ordonné de lui faire part. Mais comme il y avoit apparence qu'elles y paſſeroient l'hyver, e réſolus de me rendre en Cour.

Une Eſcadre de Vaiſſeaux de Sa Ma-

jesté commandée par M. de Gabaret ; ayant moüillé à la rade d'Alger, on m'envoya demander, & comme M. le Vacher répondit que je n'y étois plus, le Commandant lui fit dire qu'il avoit des paquets de la Cour pour moi, qui étoient de conséquence ; mais qu'il ne pouvoit les rendre qu'à moi, ni rien entreprendre de tout ce qu'il devoit faire, parce que ses ordres portoient absolument de suivre les instructions que je lui donnerois pour le bien des affaires. Deux des François qui étoient en dépôt furent assez hardis pour les aller joindre, il n'en arriva rien, & le Day n'en parla point, parce qu'ils n'avoient pas encore été vendus.

Le 8. Août, les Peres de la Trinité partirent dans une Barque qu'ils avoient fretée, avec une modique somme d'argent. Je leur donnai tous les avis dont ils pouvoient avoir besoin. J'écrivis en leur faveur à M. le Vacher & au Trucheman, & je leur donnai une Lettre en Turc pour le Day, par laquelle je lui donnois avis que le Roi avoit accordé la liberté des Turcs qu'il avoit demandez, & qu'il avoit donné ses ordres à son Intendant pour les renvoyer, dès que les Galeres seroient revenuës. Je crus lui devoir donner cet

avis, de crainte que le retardement ne le portât à faire vendre ces François, qui étoient en dépôt, ce qui auroit rendu leur liberté plus difficile à obtenir.

Troisiéme Journal de Paris.

Je partis de Marseille le 28. d'Août. Je demeurai trois jours à Lyon, & j'allai m'embarquer à Roüanne dans une Cabane, que j'achetai en compagnie de cinq ou six personnes avec lesquelles je m'associai. Départ de Marseille.

Nous arrivâmes à Paris le 23. Septembre, & j'allai le 29. à Versailles rendre compte au Roi & aux Ministres du succès peu heureux de mon Voyage. Arrivée à Paris.

J'attendis le Roi à l'issuë du Conseil, & j'eus l'honneur de lui faire la révérence. Il me reçût avec cet air de bonté qui lui est naturel, & me dit qu'il étoit bien aise de me voir de retour d'un Païs aussi miserable, qu'il l'avoit vû dépeint dans mes Lettres. Je répondis en peu de mots à quelques questions qu'il me fit sur l'humeur des Algeriens, & sur le Gouvernement de leur République; & voulant l'entretenir plus à fond, il me dit d'un air doux & gracieux, qu'il sçavoit tout Audience que le Roi donne au Chevalier d'Arvieux.

ce que je pourrois lui dire, parce qu'il avoit lû d'un bout à l'autre les longues Lettres que j'avois écrites à ſes Miniſtres. Que tout cela étoit fort bien, & qu'il étoit plus content de ce que j'avois fait à Alger, que je ne devois l'être du traitement que j'y avois reçû, & qu'il falloit m'en conſoler.

J'allai enſuite voir Meſſieurs Colbert & Pomponne, j'en eûs de longues audiences. Après eux, j'allai rendre mes reſpects à Madame la Maréchale de la Mothe & aux Seigneurs de la Cour. J'étois obligé par tout de faire des Relations de mon Voyage, les Dames même en vouloient avoir leur part, & j'avois aſſez de peine à contenter les curieux & les curieuſes.

M. Colbert propoſe le Conſulat d'Alep au Chevalier d'Arvieux.

Le 4. Novembre. M. Colbert me fit propoſer le Conſulat d'Alep par M. de la Garde un de ſes premiers Commis. Je le priai de repreſenter à ce Miniſtre, que le commerce étoit très-miſerable dans ce Païs-là, & la dépenſe très-forte, à cauſe de la concurrence des Conſuls d'Angleterre & de Veniſe, qui y font une très-grande figure. Que je ne pouvois m'endoſſer ce fardeau, à moins que je n'euſſe de quoi me ſoûtenir avec dignité dans cet Emploi.

On m'avoit parlé de ce Conſulat à Marſeille, & je ſçavois le mécontentement qu'avoit le commerce, à cauſe de la méſintelligence qui étoit entre M. du Pont, un des Proprietaires qui exerçoit ce Conſulat, & les Marchands qui y négocioient.

Les principaux intereſſez au commerce d'Alep m'avoient fort ſollicité d'accepter cet emploi, & ſur les raiſons que je leur avois apporté pour m'en défendre, ils m'avoient offert tout ce qui étoit neceſſaire pour mon établiſſement.

Je revins le ſept de Verſailles à Paris avec deux Commiſſaires de la Terre-Sainte, qui ſollicitoient à la Cour des Lettres du Roi pour le Grand Seigneur, afin d'être rétablis dans les Saints Lieux, d'où les Grecs les avoient chaſſez en vertu d'un Khat-Cherif que Panayaoti leur avoit obtenu quelque tems avant ſa mort.

On doit avoir vû dans mon Journal d'Andrinople, que ce Schiſmatique favoriſoit de toutes ſes forces l'Egliſe Grecque, & empêchoit par ſon crédit & ſes intrigues toutes nos négociations, qui tendoient à faire rendre aux Catholiques les Lieux Saints que les Grecs avoient uſurpez ſur eux. Il

obtint à la fin un Khat-Cherif, & le remit au Patriarche des Grecs, & celui-ci jugea à propos de ne le pas faire paroître jusqu'à ce qu'il en eût une occasion favorable.

Ce que c'est que Khat-Cherif.

On appelle Khat-Cherif un Ordre ou Commandement du Grand Seigneur, conçû dans les termes ordinaires, au bas duquel le Sultan écrit de sa main ces mots : *Que mon Commandement soit executé selon sa forme & teneur*. C'est à cause de cela qu'on l'appelle *Khat-Cherif*, c'est-à-dire, ligne noble.

Le Patriarche Grec ne fit paroître cet ordre que quand il sçût que M. de Nointel avoit été en Jerusalem, pour faire restituer aux Religieux Latins ce que le Grand Seigneur leur avoit accordé dans le renouvellement des Capitulations.

Traduction du Khat-Cherif du Grand Seigneur en faveur des Grecs, contre les Religieux Latins poſſeſſeurs des Saints Lieux de Jeruſalem, & autres de la Terre-Sainte.

SEigneur des premiers honorez ; Grand des Grands qualifiez, Patron de l'eſtime & de la valeur, Poſſeſſeur de l'honneur & de la magnificence, digne des faveurs infinis du Roy Suprême. Celui qui poſſede préſentement l'appanage de Jeruſalem, que ſa felicité ſoit continuée. Et au Juge des Juges des vrais Croyans choiſi entre les Profeſſeurs de l'unité, ſource de vertu & d'éloquence, Définiteur des affaires du Peuple, Heritier de la ſcience des Apôtres & des Propheres, qui merite l'infinité des graces de Dieu, & préſentement par ſon aſſiſtance Cadi de Jeruſalem, dont la doctrine ſoit augmentée.

Titres faſtueux que l'on donne au Pacha & au Cady de Jeruſalem.

Ce ſigne haut & Imperial *étant* parvenu à vous, Nous vous faiſons ſçavoir que le Patriarche des Grecs aſſiſtant en Jeruſalem, ſes Religieux & ſon Peuple notre Tributaire, ont préſenté une Réquête à ma ſublime Por-

te, nous faiſant connoître qu'ayant entre leurs mains des Traitez qu'ils avoient faits depuis environ quinze ans avec le Prédicateur Ahmed, que le Dieu Très-Haut veüille être content de lui, ſur le fait du S. Sepulcre qui eſt en la poſſeſſion de la Nation Grecque, dans lequel entrant les premiers, ils doivent y faire leurs fonctions avant les autres Chrétiens, qui ne pouvoient faire la même choſe qu'après eux par la permiſſion & du conſentement du Patriarche des Grecs.

Et comme ces Traitez n'ont été accordez qu'en confirmation des Khat-Cherifs, & des Commandemens des Empereurs paſſez nos Suprêmes ayeuls d'heureuſe memoire, de Sultan Murad Kan mon grand oncle, qui par la miſericorde du Miſerateur, ayant regné heureuſement dans ſon Empire, eſt maintenant colloqué dans le Royaume des Cieux, par leſquels il eſt défendu de troubler les Grecs dans la poſſeſſion qui leur a été accordée du lieu de la naiſſance de Jeſus appellé Berhléem, celui de ſa mort violente du Camané, ou le Sepulcre de Chriſt, & le Calvaire appartenant déja au Patriarche des Grecs, avec les clefs des deux Portes qui ſont du

côté du Midi & du Septentrion, avec tous leurs jardins, appartenances & dépendances, moyennant une contribution de mille piaſtres tous les ans, appliquée à la Moſquée de Sultan Ahmed Kan de glorieuſe memoire.

Il eſt arrivé que la Nation des François ayant alteré l'explication de leur volonté, en ont chaſſé entierement les Grecs contre notre conſentement, & contre les anciens uſages, ſe ſont ſaiſis des trois clefs, préſuppoſant qu'une d'icelles leur appartenoit & leur auroit été donnée, & ſe ſont comme cela rendus les maîtres abſolus de leurs Egliſes.

Il ſe trouve maintenant que le Monaſtere de Bethléem eſt un Bâtiment dont la ſtructure & les fondemens peuvent le faire paſſer pour une Forteresſe, & que depuis qu'ils ſe le ſont appropriez, l'autorité des Francs s'accroît ſi fort de jour en jour dans tous les environs de cette Place, en réduiſant les Peuples des environs à embraſſer leur abominable Religion, & à leur donner de jeunes enfans pour les faire élever dans le Païs de France.

Ces Religieux Francs en ſont venus à un tel excès que de tout entreprendre contre l'autorité & la for-

ce des Khat-Cherifs & des Commandemens qui les déboutent de ce qu'ils prétendent leur appartenir, déclarant que les Egliſes de Bethléem, du Saint Sepulcre, avec leurs jardins, appartenances & dépendances devant être remiſes au pouvoir & à la Juriſdiction du Patriarche des Grecs & de ſes Religieux, il étoit enjoint aux Francs de leur en remettre les clefs, avec défenſe de s'y ingerer davantage, mais pourtant que ſelon leur faux écrit, ils pourroient viſiter ces Saints Lieux, ſans faire ni ſouffrir aucune violence, avec la permiſſion, & ſous le bon plaiſir du Patriarche des Grecs.

Cependant nous ayant expoſé que la Nation Françoiſe, bien loin d'obéïr à ces ordres, s'eſt non ſeulement portée à cet excès de poſſeder le Saint Sepulcre de vive force, d'y faire commettre une infinité d'inſolences, d'y introduire des droits contre l'ancienne coûtume, & d'avoir corrompu tous les uſages ordinaires depuis quelques années en ça, ils ont encore fait des inſultes aux Religieux Grecs, & en ont tué un, & bleſſé dangereuſement deux autres de ceux qui étoient dans cette Egliſe; ſur quoi les deux partis ſe ſeroient pourſuivis en jugement extraor-

dinaire pardevant le Grand Visir Ahmed Pacha Conseiller magnifique, ornement de l'Univers, dont la gloire soit continuée, & de mes Cadilesquers.

Il fut representé par les Francs qu'ils avoient en main des Ecritures authentiques. On leur donna six mois pour les produire, ce qu'ils ne firent pas. Les Grecs demanderent notre noble Commandement, afin que le Saint Sepulcre fût remis à leur Patriarche, comme il l'avoit été de tout tems. Que cette Nation le visitât la premiere, que les autres Nations Chrétiennes le visitassent après avec la permission du Patriarche des Grecs, & que les nouveaux usages que les Francs y avoient introduits fussent supprimez, d'autant qu'ils n'avoient aucune écriture authentique de posterieure datte qui pût annuller ces Commandemens & ces Ecritures Imperiales de notre propre main bienheureuse.

Et parce que les Francs ont été jusqu'aujourd'hui dans une impossibilité manifeste de representer les Ecritures posterieures à celles des Grecs qu'ils disoient avoir entre leurs mains:

J'ai ordonné conformément aux Commandemens & aux Khat-Cherifs

du Grand Sultan Murad mon oncle ; qu'en vertu du Preſent, vous ayez à les executer ſelon leur forme & teneur, parce que les Francs n'ont aucune Ecriture poſterieure pour annuller celles qui ſont entre les mains des Grecs, puiſqu'ils ne les ont pas produites dans le tems qu'il leur étoit ordonné de les repreſenter, ni dans un terme plus long qui leur a été accordé. Ce qui eſt une marque évidente qu'il leur a été impoſſible de prouver ce qu'ils avoient avancé.

Donc j'ai commandé que conformément, & en execution du Commandement que mondit oncle d'heureuſe memoire avoit confirmé par ſon Khat-Cherif ; le Patriarche des Grecs aſſiſtant en Jeruſalem, ſes Religieux & ſes Peuples nos Tributaires, ſoient remis dans la poſſeſſion de l'Egliſe du Saint Sepulcre, de celle de Bethléem avec leurs jardins, circonſtances & dépendances, & les clefs d'icelles que ledit Patriarche a gardées de toute ancienneté, ſans permettre que les Francs puiſſent s'ingerer dans les uns & les autres lieux, ni avoir aucune clef contre l'ancienne coûtume, & s'ils veulent les viſiter ſelon leur Rit abominable, vous leur permettrez de le faire, après

qu'ils en auront demandé la permiſſion & le conſentement au Patriarche des Grecs. Vous défendons très expreſſement de permettre qu'il ſoit rien innové dans les ſuſdits Lieux ; & ſi à l'avenir les Francs vous preſentoient quelque ſorte d'Ecritures, vous les renvoyiez à ma ſublime Porte, par la foi & l'obéïſſance que vous devez à ce noble ſigne. DONNE' à Andrinople dans la Lune de Régol, l'an 1086. de l'Egire du Prophete.

Traduction du Certificat des Interpretes Catholiques qui ont aſſiſté à l'audience que le Grand Viſir a donné au Patriarche des Grecs ſur les affaires de la Terre Sainte.

NOus ſouſſignez les Interpretes Catholiques Romains, aſſiſtans par l'ordre des Excellentiſſimes dans cette Ville d'Andrinople ; où réſide à preſent la Cour du Grand Turc, & autres Chrétiens du même Rit, qui nous y ſommes rencontrez pour d'autres interêts particuliers. Leſquels comme veritables Catholiques mûs par la pieté & le zele, ſommes obligez de notifier à tous qu'il appartiendra, tout

ce que le Patriarche des Grecs accompagné de plusieurs autres de sa Nation a dit à ladite Cour contre les Religieux Catholiques, sans aucun respect de Sa Sainteté & tous les Princes Chrétiens, prétendant par ce moyen inique & frauduleux inspirer aux principaux Officiers de l'Empire, combien il leur est important que les Religieux Catholiques ne demeurent point dans Jerusalem sans se soumettre & faire un tribut annuel au Patriarche des Grecs.

Le Patriarche de Jerusalem arriva en cette Ville quelques jours après que le Grand Seigneur fut revenu de sa campagne de Pologne, & ayant surpris quelques papiers par ses inventions contre nos Religieux de Terre-Sainte, & voyant de la difficulté à les mettre en execution, il s'avisa de prêcher le Dimanche sixiéme Janvier, & se déchaîna si fort contre les Latins, qu'il traitoit toûjours de chiens & de perfides, qu'il irrita si étrangement tout le Peuple contre eux, que le Sermon étant achevé, il s'en alla chez le Grand Visir suivi de tout son Peuple, où en presence de son Lieutenant & de son premier Interprete, il lui dit :

Que les Grecs avoient été de toute ancienneté les maîtres de tous les Saints Lieux qui étoient dedans & dehors de Jerusalem, & que les Religieux Francs qui y alloient reconnoissoient leur Patriarche comme Chef de l'Eglise, & ne pouvoient visiter ces Sanctuaires sans sa permission, & sans lui donner annuellement une somme d'argent, en qualité de ses Tributaires & de ses dépendans.

Il ajoûta contre la verité, qu'il ne demeuroit jamais plus de trois Religieux Latins dans l'Eglise du Saint Sepulcre de Notre-Seigneur, & qu'à present il y en a un fort grand nombre qui maltraitent les Grecs à un point que l'année précédente ils avoient tué un Religieux Grec & en avoient blessé deux autres.

Que les Latins s'y augmentoient tous les ans par le nombre d'étrangers qu'ils y entretiennent, & en subornant les Grecs simples & idiots pour les attirer à leur Rit à force d'argent.

Qu'autrefois les Religieux Francs & les Laïques qui venoient à Jerusalem s'en retournoient chez eux immediatement après la Pâque; mais que depuis quelques années en ça, une gran-

de partie de ceux qui y viennent y demeurent.

Que l'on voyoit ces Religieux Francs armez à la tête des autres Francs auſſi armez compoſer des groſſes troupes, qui cherchent à les outrager & à les chaſſer entierement de Jeruſalem.

Que cette année l'Ambaſſadeur de France étoit allé à Jeruſalem ſuivi de quantité de gens armez; qu'il avoit fait rompre les portes & chaſſé les Grecs de ces Sanctuaires, y avoit introduit les Latins, & avoit fait beaucoup de violence aux Caloyers juſqu'à leur couper leurs bonnets.

Que le Roi de France eſt dans le deſſein de ſe rendre maître de Jeruſalem qu'il prétend lui appartenir.

Que le Roi d'Eſpagne, traître & ennemi déclaré du Grand Seigneur y envoye tous les ans quantité d'or pour entretenir les Religieux Latins rebéles à Sa Hauteſſe, & ennemis de ſon Etat, qui ſont la plûpart Eſpagnols, afin d'en chaſſer les Grecs fidéles Sujets du Grand Seigneur. De-là vient que les Miniſtres corrompus par argent font des écritures en leur faveur, pour faire entendre aux autres Princes Chrétiens qu'il eſt Roi de Jeruſalem,

lem. C'eſt pour cela qu'ils ont eu l'audace de mettre ſes armes dans le Saint Sepulcre, & que le Roi d'Eſpagne envoye tous les ans une tapiſſerie pour le couvrir, à l'imitation du pavillon que le Grand Seigneur envoye à la Mecque, pour couvrir celui de Mahomet.

Que depuis un an ils ont mis le nom du Roi d'Eſpagne ſur une grande lampe, & ſur pluſieurs autres qui occupent toutes les places, & n'en laiſſent aucune pour celles des Grecs.

Que les Francs ont mis nouvellement l'image de leur Pape ſur le Sepulcre de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt.

Que les Francs ſe battent tous les jours dans les Lieux Saints à qui dira la Meſſe le premier; les uns prétendent qu'elle doit être pour le Roi d'Eſpagne; les autres pour celui de France, pour le Pape, pour Malte & autres ennemis du Grand Seigneur.

Nous ſouſſignez avons entendu toutes ces propoſitions fauſſes & ſcandaleuſes de la propre bouche du Patriarche Grec de Jeruſalem à la Cour Ottomane. En foi de quoi nous avons ſigné de nos propres mains. A Andrinople le vingt-quatre Janvier 1675.

J'ai ſouſſigné Interprete de l'Excellentiſſime Ambaſſadeur de Sa Majeſté Britannique, me trouvant ici pour des affaires publiques dans le Palais du premier Viſir : J'ai entendu de la propre bouche du Patriarche Grec de Jeruſalem, ce qui eſt contenu ci-deſſus & pour être la verité, je l'affirme de ma propre main. Signé, Antoine Peroné.

Moi Thomas Tarſia Interprete de la Séréniſſime République de Veniſe, deſtiné par ordre de l'Excellentiſſime Jacques Querini Baile de Conſtantinople, pour réſider à la Cour du Grand Seigneur : certifie comme le même jour étant chez le Grand Viſir pour les interêts publics, je vis comparoître le Patriarche Grec de Jeruſalem, ſuivi d'une grande troupe de Grecs, qui faiſant une eſpece de ſédition, dirent ce qui eſt contenu ci-deſſus. Et m'ayant même pris à partie dans ſon appartement, me fit mener & conduire devant le Lieutenant du Grand Viſir, où il repliqua ce que deſſus avec audace, ce que j'atteſte & confirme de ma propre main.

Moi Luca Barca Raguſois de Nation, Interprete de ladite République en cette Cour Ottomane, fus preſent dans le Palais du ſuprême Viſir, com-

me en jugement contradictoire à tout ce que le Patriarche Grec de Jeruſalem ſuivi de ſon Peuple Grec, dit avec emportement tout ce qui eſt contenu ci-deſſus, & en foi de la verité, je l'atteſte de ma propre main.

Moi Antonio Laurenzi Marchand; me ſuis trouvé lorſque le Patriarche Grec de Jeruſalem, étant arrivé au Palais avec une grande quantité de Grecs: J'ai entendu de ſa propre bouche tout ce qui eſt contenu ci-deſſus, & c'eſt la verité que j'atteſte de ma propre main.

Moi Georges Fenqui de Nation Maronique natif d'Alep, fus preſent à cette Cour du Grand Seigneur, à tout ce que le Patriarche Grec de Jeruſalem dit aux principaux Officiers du Grand Seigneur, comme il eſt rapporté ci-deſſus, & c'eſt ce que j'affirme de ma propre main.

Le Patriarche des Grecs qui étoit muni du Khat-Cherif, que j'ai rapporté ci-deſſus, ne ſe preſſa point de le faire paroître. Il laiſſa aller M. de Nointel à Jeruſalem. Il y eut de grands démêlez entre les Francs & les Grecs, & cet Ambaſſadeur s'étant convaincu par lui-même des fourberies & des mauvaiſes manieres des Grecs, dépêcha des Reli-

gieux de la Terre-Sainte, en Eſpagne, en France, en Italie & à Malte, avec une Lettre circulaire pour engager toutes les Puiſſances Chrétiennes à donner ordre à leurs Vaiſſeaux de faire toutes ſortes d'actes d'hoſtilité aux Bâtimens Grecs qu'ils rencontreroient à la mer, pour les punir de leur perfidie, & attendu que le plus ſouvent les Bâtimens qu'ils montent, & les marchandiſes dont ils ſont chargez appartiennent aux Turcs, à qui ils ne font que prêter leur nom, pour les exempter d'être pris par les Chrétiens.

M. de Nointel lui-même fut inſulté à Chio par deux Corſaires de Tripoli, qui étoient dans la rade. Les Soldats entrerent dans ſa Barque, déchirerent les pavillons, & battirent le Capitaine & les Matelots. Les gens de M. de Nointel y étant accourus bien armez tirerent ſur les Tripolins, en tuerent quelques-uns, & en bleſſerent d'autres : ceux-ci s'étant enfuis, les François ſe retirerent auſſi, & la Barque entra dans le Port. Mais les Tripolins étant revenus en grand nombre aſſiegerent la maiſon où ſon Excellence étoit logée, & pouſſerent leur attaque ſi vivement, qu'il fut obligé de ſe refugier au Château.

Cela fut cauſe qu'il envoya un Meſſager au Sieur Etienne-Jean Capitaine d'un Vaiſſeau de guerre qui étoit à Smyrne, pour eſcorter les Vaiſſeaux Marchands, le prier de le venir dégager. Les Tripolins ſe tirerent au large dans le deſſein d'enlever la Barque quand elle ſortiroit ; mais comme ils apprirent que le Vaiſſeau du Roi venoit, ils rentrerent dans le Port. Alors M. de Nointel ſortit avec ſa Barque, & les Corſaires n'oſerent le ſuivre, ſe doutant bien qu'il ne ſeroit pas ſorti s'il n'avoit été aſſuré que le Vaiſſeau du Roi étoit proche.

En effet, la Barque le rencontra ſous Cara-Bournou, qui eſt un Cap à l'embouchure du Golphe de Smyrne. M. de Nointel avoit fait mettre un pavillon quarré au grand mât de ſa Barque. Le Capitaine Jean lui envoya dire de faire abattre ce Pavillon. Son Excellence répondit qu'étant dans ce Bâtiment, il avoit droit d'y faire arborer ce Pavillon. Mais le Capitaine repliqua, qu'il ſçavoit ce qui étoit dû à la perſonne de M. l'Ambaſſadeur ; mais qu'il ſçavoit auſſi ce qui étoit dû au Vaiſſeau du Roi, & on amena auſſi-tôt ce Pavillon. Son Excellence alla à bord du Vaiſſeau, & y fut reçûë avec beaucoup

de civilité. Il s'en ſervit juſqu'à Smyrne ſuivi de ſa Barque. Il fut logé dans la maiſon Conſulaire où il demeura quelques jours. Un de ſes gens y mit le feu par accident, elle penſa être brûlée entierement; mais elle fut ſi bien ſecouruë, qu'on en fut quitte pour le pont de bois, qui traverſe la ruë pour aller à la Maiſon des Capucins, qui eſt de l'autre côté, qui fut entierement brûlé.

M. de Nointel voulant faire réparer ce dommage, envoya chercher des Charpentiers & des Maçons, ſans avoir demandé la permiſſion ſelon la coûtume. Les Ouvriers travaillerent deux jours. Le Vayvode s'en plaignit au Cadi, & ces deux Officiers en donnerent avis au Grand Viſir d'une maniere qui obligea ce premier Miniſtre d'envoyer un commandement du Grand Seigneur, pour faire démolir non-ſeulement le pont, mais encore l'Egliſe des Capucins.

La Nation voyant le danger qu'il y avoit de perdre cette Egliſe, ſans eſperance de l'avoir jamais, ſi elle étoit une fois détruite, crurent qu'il falloit accommoder cette affaire pour de l'argent. On la fit négocier, & moyennant trois mille piaſtres on l'accommoda.

M. Colbert avoit reçû tant de plaintes des Conſuls du Levant, qu'il réſolut de faire un Code pour mettre le bon ordre dans ces Conſulats. Il envoya ſur cela un ample memoire à M. Roüillé Intendant de Provence, qui écrivit à M. Foucault Secretaire du Conſeil, qu'il n'y avoit perſonne en Provence plus capable que moi de ſatisfaire le Miniſtre. Cela obligea M. Colbert de me donner ordre d'y travailler avec M. Roüillé. Voilà le memoire & les réponſes que j'y fis. Je crois faire plaiſir au Public de le mettre ici.

MEMOIRE

Sur les Conſulats de la Nation Françoiſe au Levant.

ARTICLE PREMIER.

AUcun ne pourra prendre la qualité de Conſul de la Nation Françoiſe dans les Echelles du Levant, & autres Païs Etrangers, ſans avoir des Lettres Patentes du Roy, ou une Commiſſion qui ne ſera accordée qu'à ceux qui auront atteint l'âge de trente ans.

RE'PONSE.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir trente ans pour s'acquitter d'une ſemblable Commiſſion, il faut encore avoir une grande experience dans le commerce, & être bien inſtruit des coûtumes & des uſages du Païs où il réſide, afin qu'il ſe conduiſe avec la prudence qui eſt neceſſaire par tout, & ſingulierement chez ces Peuples & avec les Miniſtres du Grand Seigneur, & les Marchands ſoit Turcs, ou de differentes Nations, qui ayant entre eux des conteſtations ſur le fait de leur commerce, font pour l'ordinaire appeller leurs parties devant le Conſul.

Il faut encore que le Conſul ait la réputation d'homme de bien & d'honneur, & qu'il le ſoit en effet, qu'il donne bon exemple, & même qu'il ait quelque qualité au-deſſus du commun des Marchands, afin de s'attirer par là leur conſideration & leur reſpect, & les contenir plus aiſément dans leur devoir, & les empêcher de faire de méchantes affaires à la Nation: car les Turcs aiment l'argent ſur toutes choſes, & ſont fort attentifs aux fauſſes démarches des François, ils en profitent à merveilles,

& un Conſul prudent ne ſçauroit trop tôt accommoder les avanies par quelques préſens. Il doit pourtant prendre ſur cela l'avis des Marchands aſſemblez, & quand il ſe trouve des gens opiniâtres & portez à la violence, il doit paſſer outre, & accommoder l'affaire. C'eſt en cela qu'il a beſoin de beaucoup de prudence & d'experience.

ARTICLE II.

Le Conſulat venant à vacquer, les Marchands François réſidans ſur les lieux, choiſiront un d'entre eux pour exercer la Charge, juſqu'à ce qu'il ait été pourvû par nous ſur l'avis que nous leur enjoignons de nous donner auſſitôt après la vacance.

REPONSE.

Les Conſulats du Levant ne peuvent vacquer que par révocation ou par mort. Ceux qui ont fini le terme de leur Conſulat, ou qui ſont révoquez, doivent partir ſur le premier Vaiſſeau qui ſe rencontre, & même ſans attendre leur ſucceſſeur, & laiſſer au Vice-Conſul choiſi ou approuvé par les Marchands, qui gerera les affaires juſqu'à

l'arrivée du nouveau Conſul. Ce Vice-Conſul peut ſe faire ou par l'élection des Marchands, ou par la nomination du Conſul mourant, pour éviter la jalouſie qui regne ordinairement entre les Marchands, ce qui cauſeroit du déſordre & du ſcandale.

ARTICLE III.

Celui qui aura obtenu nos Lettres de Conſul, en fera faire la publication aux Marchands aſſemblez, & fera publiquement le ſerment de bien & fidélement exercer ſa Charge, & le tout ſera enregiſtré en la Chancellerie du Conſulat.

REPONSE.

Dès qu'un Conſul eſt arrivé au lieu de ſa réſidence, il fait convoquer l'aſſemblée des Marchands. Le Chancelier y publie ſes Proviſions & les enregiſtre. La Nation le reçoit & promet de lui obéïr, comme à une perſonne que Sa Majeſté leur a donné pour les gouverner, & les Marchands ſignent ſur le Regiſtre de la Chancellerie. Il n'eſt point d'uſage qu'un Conſul prête ſerment en public; car il ne doit le prêter

qu'à ſon Superieur, & il n'en reconnoît aucun dans ſon département: il paroît qu'il ſeroit plus à propos de le lui faire prêter avant de s'embarquer pour aller au Levant, à moins que la Cour ne jugeât à propos qu'il le prêtât entre les mains du Chapelain ou du Curé de l'Echelle, ce qui pourroit lui faire croire qu'il auroit quelque autorité ſur le Conſul, & qui pourroit avoir quelque ſuite fâcheuſe.

ARTICLE IV.

Pourront les Conſuls commettre à l'exercice de la Chancellerie, & pour l'execution de leurs Jugemens, Ordonnances & autres Actes, telles perſonnes qu'ils en jugeront capables, & auſquelles ils feront prêter le ſerment.

REPONSE.

Les Conſuls doivent nommer à la fonction de Chancelier une perſonne capable de s'en bien acquitter, & dont ils puiſſent répondre pour la ſûreté publique, & qui prêtera le ſerment entre les mains du Conſul.

ARTICLE V.

Les droits de tous les Actes de Juſ-

tice & Expeditions de la Chancellerie du Conſulat, ſeront reglez & fixez par les Conſuls & par l'avis des plus anciens Marchands, & le tableau d'iceux ſera mis au lieu le plus apparent de la Chancellerie. Défendons aux Officiers de prendre plus grands droits directement ou indirectement, à peine d'être pourſuivis comme pour concuſſions.

REPONSE.

On n'a jamais accuſé de concuſſion les Chanceliers des Conſuls. Leurs droits ſont reglez & fixez ſur un pied ſi raiſonnable, que perſonne ne s'en plaint. Ils ſont même graces à ceux qui ſont pauvres. L'uſage les autoriſe, il n'y a point à diſputer là-deſſus, il eſt pourtant bon de faire faire un tableau avec le tarif pour les expeditions, de même que les Marchands en ont chez-eux pour lés droits qu'ils payent aux Turcs.

ARTICLE VI.

Les Conſuls connoîtront dans l'étenduë de leurs Conſulats, de tous procès & differends civils entre les Marchands François & autres nos Sujets, & même les Etrangers trafiquans ſous la Banniere de France.

Cet article a été répondu avec le précédent.

ARTICLE VII.

Pourront juger en dernier reſſort & ſans appel juſqu'à la ſomme de trois mille livres, ayant appellé avec eux ſept autres notables Marchands de la Nation, qui ſeront tenus de ſigner la minutte du jugement.

REPONSE.

Les Conſuls ont jugé en dernier reſſort de plus grandes ſommes que trois mille livres, dont on n'a point appellé. Le Conſul nomme des gens pour lui faire le rapport ſur les pieces, & quand la queſtion eſt un peu difficile, il fait appeller les Marchands les plus experimentez, qui donnent leurs avis en ſa préſence; mais ils ne ſignoient point la minutte, il eſt bien mieux qu'ils la ſignent.

ARTICLE VIII.

Tous les autres jugemens rendus avec pareil nombre de Juges, ſeront executez par proviſion, nonobſtant &

ſans préjudice de l'appel, en donnant bonne & ſuffiſante caution.

RE'PONSE.

Cela coupera court à bien des chicannes. Le commerce eſt établi ſur la bonne foi, & il faut qu'un Marchand faſſe valoir ſon bien particulierement en ce Païs-là. Ainſi les appellations pourroient amortir les capitaux, accrocher les affaires, & cauſer des préjudices conſiderables.

ARTICLE IX.

Les Conſuls connoîtront pareillement de toutes matieres criminelles entre les perſonnes ci-deſſus mentionnées, & pourront juger en dernier reſſort dans les cas où il n'échera peine capitale, ayant appellé avec eux ſept des plus notables Marchands.

RE'PONSE.

Les Conſuls ont des priſons, des chaînes & des ceps pour châtier les criminels, qui n'ont point encouru de peine capitale, & jugent en dernier reſſort pour la ſatisfaction des Parties.

Ce cas arrive rarement pour les Marchands, & fort ſouvent pour les Artiſans & pour les Valets.

ARTICLE X.

Et où il écheroit peine capitale, ils inſtruiront le procès juſqu'à Sentence définitive excluſivement, pour le procès porté au Greffe du Parlement où les appellations du Conſulat reſſortiſſent, & l'accuſé traduit ès priſons d'icelui par la voye la plus prompte & la plûs ſûre, être fait droit ainſi que de raiſon.

RE'PONSE.

Lorſqu'il écheoit peine capitale, ils inſtruiſent le procès juſqu'à Sentence définitive excluſivement, & ſi le criminel eſt pris, on le retient en priſon juſqu'à ce qu'il y ait quelque Vaiſſeau prêt à partir de l'Echelle, on l'y embarque, on charge le Capitaine de ſa perſonne & de ſon procès, pour remettre l'un & l'autre au Greffe du Parlement d'Aix.

ARTICLE XI.

Seront tenus les Conſuls dans l'inſ-

truction des procès criminels, de garder notre Ordonnance du mois d'Août 1670. & de commettre des personnes capables âgées au moins de vingt-cinq ans, pour en notre nom faire les poursuites & requisitions necessaires, & prendre telles fins & conclusions qu'ils verront bon être.

REPONSE.

On aime tant le Roi dans toutes les Echelles du Levant, & les Consuls sont si jaloux de son honneur & de sa gloire, qu'ils n'ont garde de manquer à leur devoir sur l'execution de ses Ordonnances.

ARTICLE XII.

Les appellations des jugemens des Consuls aux Echelles du Levant, ressortiront en matieres civiles & criminelles au Parlement d'Aix.

L'on desire être informé de l'usage sur cet article, & si toutes les appellations des Echelles du Levant ressortissent à Aix; si on a des exemples, que des accusez appellans des condamnations capitales contre eux renduës par les Consuls, ayent été traduits & ju-

gez au Parlement d'Aix, & quelle eſt la forme de cette tradition?

D'ailleurs ſi les appellations des jugemens rendus par les Conſuls des autres Conſulats, ſont portées au Parlement d'Aix ou en d'autres Parlemens, quel eſt l'uſage & la raiſon de l'uſage?

REPONSE.

Comme il ne s'agit au Levant que de commerce & de Marine, toutes les appellations des jugemens des Conſuls, tant pour le civil que pour le criminel ont toûjours reſſorti au Lieutenant General de l'Amirauté, d'où l'on appelle encore au Parlement d'Aix. On ſe pourvoit au Conſeil pour les affaires de grande conſéquence pardevant Meſſieurs les Miniſtres, qui ont le département de la Marine & du Commerce. On n'a point accoûtumé d'aller directement aux Parlemens pour les affaires du Commerce & de la Marine. Les Lieutenans de l'Amirauté, & les Juges Conſuls en décident ordinairement; ou bien M. l'Intendant de la Province.

ARTICLE XIII.

Le Conſul ſera tenu de veiller à la

conſervation des biens de ceux qui décederont ſans heritiers ſur les lieux, enſemble des effets ſauvez des naufrages, & de s'en charger par inventaire qui ſera fait par lui en préſence du Commiſſaire ou du principal Domeſtique du défunt ſi aucun y a, & de deux notables Marchands François réſidans ſur les lieux.

REPONSE.

Il ne méſarrive jamais des biens de ceux qui meurent au Levant ſans heritiers ou ſans Aſſociez, on les met en dépôt dans la Chancellerie, ou bien on en charge quelqu'un par inventaire avec toutes les formes requiſes. On fait le même auſſi de tout ce qu'on retire du naufrage, du feu, ou autre accident, juſqu'à ce qu'un dépoſitaire ſoit valablement déchargé.

ARTICLE XIV.

Le Conſul ſera pareillement tenu d'envoyer par la voye la plus prompte & la plus ſûre, deux copies de l'inventaire des biens du décedé; l'une au Procureur General du Parlement d'Aix, & l'autre à notre Procureur du Siege le plus proche du domicile dudit défunt,

auxquels nous enjoignons d'en avertir les parties intereſſées.

RE'PONSE.

On avertit tout auſſi-tôt les parens ou les heritiers du décedé. On leur envoye les inventaires. Les Conſuls en envoyent des copies à leurs correſpondans à Marſeille, pour les faire tenir à qui il appartient, afin qu'ils mettent ordre à leurs affaires.

ARTICLE XV.

Les Conſuls tiendront bons & fidéles memoires des affaires les plus importantes, tant publiques que particulieres de leurs Conſulats, même des noms de ceux qui ſont décedez, & les envoyeront tous les ſix mois au Secretaire d'Etat, ayant le département de la Marine, afin de nous en informer.

RE'PONSE.

Il eſt très-bon que M. le Miniſtre d'Etat ayant le département de la Marine, ſoit bien informé de toutes ces ſortes d'affaires, & de tout ce qui ſe paſſe dans les Echelles du Levant, &

qu'on lui envoye un Journal tous les six mois, ou même plus souvent quand il en sera besoin.

ARTICLE XVI.

Ce que dessus sera observé en ce qui ne se trouvera pas contraire aux traitez faits entre nous, & les Etats où les Consuls sont établis.

L'on demande aussi d'être informé s'il seroit à propos de permettre aux Consuls de faire commerce, ou de le leur interdire. Il paroît y avoir des inconveniens de part & d'autre : car si le Consul n'a pas la liberté de trafiquer, il prendra par tout ailleurs ses avantages au préjudice du commerce, & ne considerant que ses interêts particuliers dans l'établissement de sa Commission, il abandonnera les Négocians dans les occasions les plus importantes.

Si d'ailleurs il fait négocier, il y aura par tout des concurrences avec les autres Marchands, il prendra des préferences sur leurs marchez, les intimidera & employera par tout l'autorité de sa Charge, pour établir son négoce particulier au préjudice de celui du Public. Outre que s'il a procès contre quelqu'un des Négocians ; qui en voudra être le Juge ?

L'on demande ce qui seroit plus expedient, & sur-tout quel est l'usage tant sur cet article que sur les autres du titre.

REPONSE.

C'est une necessité qu'un Consul ait de quoi se soûtenir, sinon il est impossible qu'il fasse rien de bon. Dans le tems où le commerce fleurira, les émolumens de la Charge pourront lui suffire; & il aura même du revenant bon toute dépense faite.

On est toûjours fort embarrassé dans les Consulats où il y a des Pachas, parce que les Consuls sont obligez de leur faire des présens frequens & considerables.

Il n'y a qu'à Smyrne, qui étant gouvernée par un Cady ou Juge, les présens ne sont pas si considerables, & le commerce est toûjours bon; de sorte que c'est la seule Echelle de tout le Levant, où un Consul puisse trouver tous ses avantages.

Les Marchands ont fait des Compagnies où les Consuls avoient interêt, quoiqu'indirectement; mais on n'a jamais vû que les Consuls d'Egypte, de Seïde, d'Alep & de Smyrne ayent trafiqué en leur nom.

Ils ſont en chef Conſuls d'une Nation nombreuſe, compoſée ſouvent de plus de cent cinquante Marchands, qui le ſuivent quand il ſort, ou pour ſes viſites, ou pour la promenade. Ils le conſiderent comme une perſonne qui eſt la dépoſitaire de l'autorité du Roi. Il reçoit les honneurs à l'Egliſe & par tout où il ſe trouve. Dans le Levant, il eſt habillé de rouge comme la marque de ſa dignité. Son Prie-Dieu & ſon fauteüil ſont couverts de velours cramoiſi. En un mot il fait, ou il doit faire la figure d'un grand Seigneur, & aſſurément il ne pourroit pas être Marchand avec tout cet attirail de grandeur, ſans préjudicier à ſa dignité. Les Marchands perdroient bien-tôt toute l'eſtime & toute la conſideration qu'ils doivent avoir pour ſa perſonne & pour ſon caractere.

La jalouſie qui eſt naturelle à tous les Marchands, & ſur-tout à ceux du Levant, ne manquera pas de le leur rendre odieux, & ſans qu'ils prennent la peine de s'aſſembler & de rien conclure entre eux, ſa perte ſera réſoluë, ils y travailleront avec feu & ſans relâche, quand bien même la perte du Conſul devroit entraîner celle de toute la Nation. Par cet endroit

ſeul il ſemble que tout commerce doit être interdit à un Conſul.

Un Conſul qui n'aura point de part au trafic, & qui ne ſe mêlera que de ſa charge, ne peut tomber dans cet inconvenient, que par le plus grand de tous les malheurs.

D'ailleurs la Cour ni le Corps du commerce n'ont point à craindre qu'il faſſe ſes affaires aux dépens du public, & s'il ne franchit les bornes de ſon devoir & des uſages, il n'eſt pas poſſible qu'on le puiſſe ſoupçonner. En voici la raiſon. On fait tous les ans deux Députez de la Nation, qui reçoivent les levées des deniers qu'on eſt obligé de faire par des taxes impoſées ſur les Bâtimens François pour payer les dettes de la Nation, ou pour fournir aux avanies, aux preſens & autres dépenſes indiſpenſables dont ils rendent compte à l'Aſſemblée. Les Auditeurs & les Controlleurs les examinent, & mettent leur rapport à la Chancellerie. Le Conſul ne touche jamais à aucuns deniers. Il propoſe les affaires, le Corps de la Nation délibere, & ce n'eſt que ſur leur conſentement par écrit que le Conſul agit. Ainſi ne touchant à rien, ne faiſant rien de ſon chef, il ne peut ni travailler à

ſes avantages particuliers, ni être reſponſable du ſuccès des affaires.

Un Conſul eſt établi pour être le Juge des Marchands; s'il avoit quelque interêt ou trafic, il ſeroit toûjours ſoupçonné d'être partie, quand même il ne le ſeroit pas, & tout cela ne pourroit rien produire que de mauvais effets.

Il n'en eſt pas de même pour les Conſulats de la Morée, Athenes, Napoli de Romanie, Patras, Modon, &c. celui de Satalie, de Candie, de Chypres, de Tripoli, de Barut, de Saint Jean d'Acre & des Iſles de l'Archipel, ces Conſuls n'ont aucune diſtinction. Ce ſont des Marchands qui tâchent d'avoir ces Commiſſions pour ſe faire conſiderer de leurs Compatriotes & des Turcs, & faire leur commerce plus aiſément, & faire tête aux Turcs, en leur impoſant leur caractere & les Capitulations dont ils ſont Porteurs. Le commerce doit être permis à ces petits Repreſentans, la facilité qu'ils trouvent à le faire eſt leur ſeul émolument, & ils ne laiſſent pas d'être utiles à la Nation, quand des Bâtimens ſont obligez de relâcher dans leurs Ports, ou qu'ils y viennent charger.

Avis

Avis sur les droits des Consuls.

Les Consuls d'Egypte doivent prendre trois pour cent, & ceux des autres Echelles seulement deux pour cent sur l'évaluation de tous les effets des marchandises chargées, tant sur les Bâtimens François que sur les Etrangers. Ce que les Etrangers chargent sur les Navires François, s'ils ne sont point sous la protection de la France, comme les Anglois, les Venitiens, les Hollandois & les Génois, doivent deux pour cent d'entrée aux Consuls.

Les Consuls d'Egypte ont un pour cent plus que ceux des autres Echelles, à cause que les dépenses y sont plus fortes & leur ressort plus étendu, & qu'ils sont obligé de tenir des Vice-Consuls à Alexandrie & à Rosset.

Quoiqu'il paroisse que les Consuls des autres Echelles retirent deux pour cent, il est certain qu'ils ne retirent gueres plus d'un pour cent, & c'est sur ce droit modique qu'ils doivent compter. La raison de cela est que dans le temps que le commerce du Levant étoit bien plus florissant qu'il n'est aujourd'hui, la grande quantité d'argent & de marchandises qu'on

y apportoit de tous côtez donnoit aux Conſuls des droits ſi conſiderables, qu'ils vouloient bien faire graces aux Commis d'un demi pour cent. D'ailleurs les marchandiſes étoient évaluées à un prix beaucoup moindre que celui de l'achat, & cette diminution alloit encore à un demi pour cent. De ſorte que tout bien compté, le Conſul ne retiroit jamais que la moitié de ſes droits.

Les Ecrivains des Bâtimens bien ſouvent corrompus par leurs Marchands, ne déclaroient aux Conſuls que les deux tiers, & ſouvent la moitié de leurs chargemens. Cela a paſſé comme en uſage aujourd'hui, & le commerce étant extrêmement diminué, le Conſul ne retire preſque plus rien de ſes droits, pendant que les dépenſes au lieu de diminuer, ſe ſont ſi fort augmentées, qu'un honnête homme doit y regarder plus d'une fois avant de s'engager dans cet embarras.

Le remede qu'on pourroit apporter à cet abus, ſeroit que Sa Majeſté ordonnât de nouveau de payer ponctuellement ces droits ſur le pied de l'ancien uſage, ſçavoir trois pour cent à ceux des autres Echelles du Levant.

Que les Marchands & les Ecrivains des Navires donnaſſent fidélement leurs déclarations ou manifeſtes avec ſerment, ſous peine d'une amande conſiderable.

On pourroit encore, à l'imitation des Anglois, élire un Tréſorier de la Nation pour percevoir les droits du Conſulat & en payer la dépenſe, la table & les preſens du Conſul, & lui regler ſes appointemens, afin qu'il ne ſe mêlât de rien, que de remplir dignement les devoirs de ſa charge.

Le Corps du commerce feroit très-bien de donner une ſomme aux Conſuls des Echelles, où il y a plus à dépenſer qu'à recevoir, comme ſont ceux d'Alep & de Seïde. La raiſon de cela eſt qu'il y a une grande concurrence dans la premiere de ces Villes entre les Conſuls de France & ceux de Veniſe & d'Angleterre. Celui de Veniſe eſt toûjours un Noble Venitien, celui d'Angleterre eſt auſſi le plus ſouvent un Gentilhomme; ils font l'un & l'autre de grandes affaires, ils ont des droits très-conſiderables, & font une dépenſe éclatante & proportionnée à leurs grands profits.

Le Conſul de France a le pas ſur eux, & par une ſuite neceſſaire il doit

paroître plus qu'eux, s'il veut n'être pas mépriſé par les Turcs & par les Francs, de quelque Nation qu'ils ſoient. Mais les profits qu'il retire de ſon Conſulat ſont trop modiques pour fournir à ces dépenſes; de ſorte qu'il eſt obligé de laiſſer avilir la dignité de ſa Nation, ou de chercher de quoi la ſoutenir par un commerce particulier, & ce commerce lui étant interdit par de très-juſtes raiſons, il eſt impoſſible qu'il ſe ſoutienne, & qu'il ſoit en état de réprimer les entrepriſes des Turcs qui ſont fomentées par leur avarice naturelle, & ſouvent par la jalouſie de nos concurrens.

Voilà ce que l'experience de pluſieurs années que j'ai paſſé dans le Levant m'a fait connoître, & dont je rends ici un témoignage ſincere à la verité.

Je donnai ce Memoire à M. Foucault Secretaire du Conſeil le quatre Decembre 1675. Il le preſenta à M. Colbert, & me dit quelques jours après que le Miniſtre en avoit été content, & que l'on travailleroit à regler les affaires du Levant quand le Roi ſeroit parti pour ſes campagnes.

Le dix du même mois M. Foucault

m'envoya chercher, & me donna un autre petit Memoire de la part de M. Colbert afin d'avoir mon avis. Je vis aiſément que ceux qui s'étoient mêlez de donner des avis à ce ſage & éclairé Miniſtre, avoient manqué eux-mêmes de lumieres, ou avoient eu des interêts particuliers bien oppoſez à ceux de la juſtice & du public.

Memoire de M. Colbert ſur les déſordres qui arrivent aux Echelles du Levant, avec mes Réponſes.

ON ſuppoſe que tous les déſordres qui arrivent au Levant viennent de la mauvaiſe adminiſtration des deniers que l'on y leve.

De la Reddition des comptes de ceux qui les adminiſtrent, des déliberations des aſſemblées, & de la qualité des perſonnes qui y aſſiſtent.

De l'élection des Députez de la Nation qui ſe font annuellement, parce qu'on élit des gens qui n'ont pas les qualités requiſes.

REPONSES.

Il faut d'abord ſuppoſer comme une

verité que les Turcs aiment moins les François que toutes les autres Nations, & cela pour deux raisons. 1. Parce qu'ils ne craignent que le Roi de France, & point du tout les autres Rois ou Républiques, qu'ils regardent comme trop foibles, ou comme trop éloignez d'eux. 2. Parce qu'ils sont persuadez que nous ne les aimons que pour l'avantage que nous tirons du commerce que nous faisons chez eux, ce qui est cause que nous faisons semblant d'être de leurs amis, quoique dans le fond nous ne les soyons point du tout. On doit inferer de là qu'ils ne nous souffrent que pour avoir notre argent, soit en achat de leurs denrées, soit par les injustices qu'ils font aux Marchands, qui est ce qu'on appelle avanie.

Il faut remarquer que les autres Nations portent peu d'argent comptant, & qu'ils font presque tout leur commerce en draps, toiles, papiers, plomb, étain, poudre, cordages, bois de construction, mâts & autres choses pour la Marine; les François n'osent porter la plûpart de ces marchandises, de crainte d'encourir l'excommunication portée par la Bulle *In Cœna Domini*. Il semble qu'on devroit être re-

venu de cette crainte depuis longtems.

Les Anglois, les Venitiens, les Hollandois même & les Genois font ordinairement de grosses dépenses, & sur-tout les premiers. Ils comblent les Pachas & les Cadis de presens; ils achetent leur protection, & se tirent ainsi de toutes les mauvaises affaires qui leur arrivent. Les François dont le négoce est plus resserré, ne peuvent pas s'exempter de leur faire des presens, mais ils n'acherent la protection des Turcs que quand ils en ont besoin, & l'achetent toûjours plus cher; de là vient que les Turcs les comparent aux noix qu'il faut briser pour en tirer quelque chose de bon, & aux huitres dans lesquelles il faut introduire le couteau pour avoir ce que les écailles renferment. Jamais les François ne conviennent de prévenir les Officiers Turcs par des presens pour gagner leur protection. Ils attendent qu'il leur soit arrivé quelque mauvaise affaire, & pour lors ils s'empressent d'y remedier; ils font parler, ils sollicitent, & les Turcs se roidissent, & comme je l'ai remarqué dans l'affaire arrivée à Seïde, une Nation entiere est en danger d'être ruinée par

une œconomie mal entenduë, par une lesine hors de propos, & par un entêtement. Les Turcs étant Juges & Parties, avares au souverain degré, & n'aimant que l'argent, ils ont toûjours des moyens de tirer le nôtre. Ils ne demeurent jamais courts avec nous, & quand ils manquent de bonnes raisons pour soûtenir une avanie, ils suppofent qu'un Turc a été battu par des Chrétiens, ou bien ils enlevent le chapeau de quelqu'un qu'ils trouvent dans une ruë écartée, publient qu'ils l'ont trouvé avec des femmes, le mettent en prison. On ne parle que de le faire brûler vif s'il ne prend pas le turban, & il faut que la Nation trouve de l'argent pour assoupir cette affaire.

La Nation s'assemble là-dessus, on est convaincu de l'injustice, mais on sçait que les meilleures raisons sont inutiles, si elles ne sont soutenuës par l'argent; on délibere sur la somme qu'on doit offrir, & comme il n'est jamais arrivé que la Nation ait eu de l'argent en caisse, elle est obligée d'en emprunter à deux ou trois pour cent par mois, soit qu'on le prenne des Marchands ou des Juifs, qui est la même chose; car les Marchands ont

besoin de leur argent pour leur commerce, & ne s'en défont pas gratuitement. Les sommes empruntées, quand on manque d'en payer les interêts, doublent bien-tôt les capitaux, & si les vaisseaux sur lesquels on peut faire les impositions pour les payer, manquent à venir, la Nation qui est caution de toutes les sommes empruntées & des interêts est bien-tôt accablée, comme on en a vû des exemples. D'ailleurs quand les Marchands sçavent qu'une Echelle est endettée, ils n'ont garde d'y adresser leurs bâtimens, de crainte qu'on en prenne les fonds, & le mal croîtroit à l'infini.

Voilà les raisons des emprunts que l'on est obligé de faire. Il est certain qu'ils ne se font jamais que par une mûre déliberation de la Nation assemblée, qui commet des gens pour en faire la répartition sur les marchandises qui arrivent d'Europe. C'est l'unique moyen que l'on ait, & c'est ce moyen qui fait crier le corps du commerce.

Les sommes levées sont fidélement administrées, selon les intentions de l'assemblée, & on ne peut former de plaintes raisonnables contre ceux qui en sont chargez; voilà pour le premier article.

Les Receveurs de ces ſommes ne ſont qu'une année en exercice. Quand le terme approche, la Nation aſſemblée nomme deux ou trois de ſes principaux Marchands pour examiner les comptes des Receveurs, & verifier ſur des pieces authentiques leur recette & leur dépenſe. Enſuite on aſſemble la Nation, les Examinateurs font leur rapport, on lit les comptes; ceux qui ont quelque objection à faire la font ſur le champ, & les Receveurs ſont tenus d'y répondre auſſi-tôt, & quand il y a contestation, c'eſt le Conſul avec les principaux qui en decident. Il ſemble que tout cela eſt dans l'ordre & ſatisfait au ſecond point.

Quand il y a quelque choſe à déliberer, ſi elle eſt de conſequence, on fait aſſembler la Nation toute entiere, c'eſt-à-dire, tous les Marchands, parce qu'y étant tous intereſſez on ne peut les priver de leurs ſuffrages ſans leur faire une eſpece d'injuſtice. Ils ne manqueroient pas de proteſter & d'en appeller, & cependant les affaires demeureroient en ſuſpens & pourroient déperir. Quand elles ne ſont pas d'une ſi grande conſéquence, ou qu'une diligence extraordinaire eſt neceſſaire & le ſecret, alors le Conſul ſe con-

tente d'assembler les Chefs & les plus experimentez des Marchands, & il détermine avec eux ce qu'il y a à faire. Mais dès qu'il y a une levée de deniers à faire, la pratique constante est d'assembler toute la Nation. Ainsi on peut assurer qu'on n'emprunte jamais rien qu'on n'ait fait une assemblée générale où la levée des deniers, & leurs emplois sont déterminés & marqués sur le Regiſtre des déliberations & signés de tous les assistans. Voilà la réponse au troisiéme article.

Quant au quatriéme article, c'est souvent un embarras considerable pour les Consuls de trouver des gens d'un âge & d'une sagesse qui puissent donner du poids à leurs avis: car il arrive souvent que presque tous, ou du moins la plus grande partie de ceux qui composent le corps des Marchands d'une Echelle, sont de jeunes gens que l'on envoye pour se façonner au commerce, ou par leurs commettans, ou à qui leurs parens donnent quelques parties de marchandises, pour voir comment ils se comporteront. Ce sont pour ainsi dire, des novices, des apprentifs. Le feu de la jeunesse ne leur permet pas de faire les reflexions necessaires; ils sont boüillans & impe-

tueux, & ne ſongent pas qu'il faut être plus ſage & plus moderé en Turquie que dans bien d'autres endroits, parce qu'on paye les fautes bien plus cherement. C'eſt pourtant ſouvent de ces ſortes de gens que le gros de la Nation eſt compoſé; & c'eſt ce qui embaraſſe un Conſul quand il faut amener cette jeuneſſe à prendre un conſeil ſalutaire. Cela n'arrive pas quand il a le bonheur de trouver de vieux Marchands, ſages, éclairez dans les affaires, qui connoiſſent le Païs, qui raiſonnent ſolidement, & qui ſçavent entre les bons avis choiſir & ſuivre les meilleurs.

On pourroit remedier à cet inconvenient, ſi le Roi ordonnoit que les Marchands ne ſeroient point appellez aux aſſemblées qu'ils n'euſſent vingt-cinq ou trente ans accomplis, & qu'ils euſſent demeuré dans l'Echelle une année entiere. On pourroit alors compter davantage ſur leur ſageſſe & ſur leur experience, & que quand cela ne ſe trouveroit pas, le Conſul pourroit déliberer ſur toutes les affaires, quand il auroit avec lui ſept perſonnes qui auroient les qualités marquées ci-deſſus.

Il eſt vrai que quand on ſe trouve

exposé à des avanies, on a recours à la Porte ; mais il faut commencer par payer. Après cela, on peut députer à l'Ambassadeur à Constantinople pour tâcher d'obtenir justice. On l'obtient quelquefois à force de présens & de dépenses, qui vont allez souvent deux ou trois fois plus haut que la chose dont on se plaint. On a quelquefois le plaisir de voir rappeller le Pacha ou le Cady ; on voit confisquer leurs biens & leurs familles réduites à l'aumône ; mais il n'est jamais arrivé qu'on ait recouvré la moindre partie de ce que les Officiers avoient extorquez par leurs avanies.

J'envoyai ce Memoire à M. Foucault le 15. Decembre avec une ample instruction, qui lui fit d'autant plus de plaisir qu'elle le détrompa de quantité de préventions, que les mauvais rapports avoient fait naître. Je lui prouvai que si les Ordonnances ou le Code que le Ministre meditoit de faire pour le commerce du Levant, se trouvoit chargé de beaucoup de procedures, il feroit beaucoup plus de mal que de bien, parce que le commerce du Levant est établi sur des usages anciens, dont on a banni autant qu'il a été possible toutes sortes de chican-

nes, & où l'on ne ſe regle que par la droiture & la bonne foi. Qu'il n'y avoit rien au monde que les Marchands apprehendaſſent tant que les procès; & qu'ils aimeroient mieux abandonner leur commerce & les Echelles, que de ſe voir expoſez à des procès ruineux, qui ſeroient cauſez infailliblement par les nouvelles Ordonnances.

Le 16. Decembre, je reçûs des Lettres des Turcs d'Alger qui étoient à Marſeille, qui ſe plaignoient amerement de ce que le Roi ayant donné depuis long-tems des ordres pour leur délivrance, M. Brodart Intendant des Galeres ne ſe mettoit point en devoir de les executer. Ils me demandoient mes bons offices auprès du Miniſtre, & témoignoient une grande impatience.

Je ſçavois qu'il y avoit des Barques qui ſe préparoient pour Alger, & il étoit à craindre que ſi ces Turcs continuoient d'écrire au Day & à la Milice, ces gens violens ne ſe portaſſent à quelque extrêmité, ou contre la Nation en general, ou contre ces François qui étoient en dépôt au Baigne de la Doüanne, comme ils en avoient donné l'avis par les Lettres qu'on avoit interceptées.

D'ailleurs j'étois accablé des Lettres des parens des François qui étoient en dépôt à Alger, & ceux dont les parens étoient à Paris ne me donnoient pas un moment de repos ; de sorte que pour finir cette affaire, je trouvai moyen de faire mettre sur la table du cabinet de M. Colbert & de M. de Seignelay un ample memoire sur cette affaire. M. Colbert le lût & m'envoya chercher, & regla tout avec moi, & fit expedier l'ordre pour la liberté de ces Turcs.

Le 18. Les ordres furent expediez, & j'en fus averti, & M. Colbert m'ordonna d'écrire au Day sur la bonté que le Roi avoit de lui rendre les Turcs qu'il demandoit.

J'écrivis d'abord ma Lettre en François, & après l'avoir fait voir au Ministre, je la mis en Turc sur de grand papier à la mode du Païs, afin que le Day pût mieux l'entendre quand on la lui liroit, que si elle lui étoit expliquée par le Truchement. En voici la copie.

Lettre au Day d'Alger Hagy Mehemed Tric-Ogli.

A S. Germain le 20. Decembre 1675.

TRès-Illuſtre & Magnifique Seigneur, je vous ai marqué par mes dernieres Lettres, que le Roi mon Maître étoit dans la diſpoſition d'accorder à votre Milice ce que vous avez demandé, ſur ce que j'ai fait connoître à M. Colbert les bonnes intentions, dans leſquelles je vous ai laiſſé pour l'entretien de la paix.

Je vous ai dit enſuite que Sa Majeſté avoit accordé l'échange des vingt-deux Turcs contre les Paſſagers François que vous retenez.

A preſent je vous donne avis que Sa Majeſté a donné les ordres à ſon Intendant de Marſeille de les embarquer par la premiere occaſion, ce qui auroit déja été fait, ſi on avoit pû vous les envoyer auſſi-tôt que vous l'aviez deſiré; mais les Galeres du Roi mon Maître ayant été en Sicile pendant toute la campagne, cela n'a pû ſe faire qu'après leur retour.

Il a fallu chercher les Turcs que vous demandiez, & les verifier ſur le

ôle que vous me donnâtes à Alger. Il ſe paſſe du tems pour tout cela ; mais il ne s'en eſt point perdu. D'ailleurs il n'y a eu aucune occaſion à Marſeille pour les faire paſſer chez-vous.

Vous voyez par là que je me ſuis acquitté de la parole que je vous avois donnée. J'eſpere auſſi que la vôtre ſera inviolable, & que vos Vaiſſeaux feront non-ſeulement toutes ſortes d'amitiez aux nôtres ; mais qu'ils les défendront même contre leurs ennemis, & continuëront de les eſcorter juſques dans les Ports de ce Royaume quand il en ſera beſoin.

Vos Sujets qui ſeront rencontrez par les Armées Navalles du Roi mon Maître, & par la grande quantité de Vaiſſeaux de guerre qu'il entretient dans les mers du Levant & du Ponant pendant toute l'année, vous feront connoître l'avantage que vous avez d'être de ſes amis ; & ſes ennemis reſſentiront ce que peut la force de ſes armes victorieuſes, tant par mer que par terre, auxquelles les Hollandois, la Maiſon d'Autriche, & tous leurs Alliez joints enſemble ne ſçauroient reſiſter.

Ainſi quoique je ſois perſuadé que les échanges ſe font de bonne foi chez-

vous ; & que vos Turcs ne ſeront pas plûtôt arrivez dans votre Ville, ſi Dieu veut les y conduire à ſauvement, que vous nous renverrez nos vingt-deux François; je vous exhorte encore par l'amitié que j'ai pour vous & pour votre interêt particulier, de ſatisfaire à cet échange avec exactitude, puiſque le Roi y a conſenti, & que de ma part j'ai fait les ſollicitations que je vous avois promiſes.

Vous ſçaurez encore que Kior Aly Rais Capitaine du Vaiſſeau la Roſe, ayant pris une Galiotte ſur les Hollandois, l'avoit emmarinée avec douze Turcs que le nommé Ahmed commandoit pour aller à Alger. Deux Frégates de S. Malo l'ont trouvée ſans Baniere, ſans Patente, ni aucun papier, & l'ont amenée en France, la croyant de Salé. Mais on n'a pas plûtôt ſçû qu'ils étoient de vos Sujets, que Sa Majeſté a donné des ordres très-précis pour vous les renvoyer avec ladite Galiotte, & leur a fait donner *gratis* tout ce qui étoit neceſſaire pour leur trajet.

Vous voyez de quelle maniere Sa Majeſté en uſe avec vous. Cela doit vous exciter à faire la même choſe envers les François, afin de faire ceſſer

tous les ſujets qu'on auroit eu juſqu'à preſent de ſe plaindre de vous.

Souvenez-vous, je vous prie, de ce qui s'eſt paſſé entre vous & moi ſur le ſujet des injuſtices que les Armateurs particuliers de votre Ville ont fait à notre Nation durant que j'ai été à Alger. Il faut eſperer que la bonne intelligence ſera entierement rétablie par cet échange ; qu'à l'avenir les Sujets du Roi mon Maître ſe loüeront des vôtres, & que nos vingt-deux François Paſſagers ſeront contents des careſſes, & des amitiés qu'ils recevront de vous avant leur retour.

On n'épargne rien pour vous marquer combien le Roi mon Maître veut bien entretenir la paix qu'il vous a accordée. Vous devez auſſi tenir la main que les articles du Traité s'executent par vos Sujets d'une maniere qui puiſſe leur attirer l'amitié de Sa Majeſté, au lieu de leur faire encourir ſon indignation.

Cependant s'il arrivoit par malheur quelque differend entre les deux Nations, qui pût troubler cette bonne correſpondance (ce que je ne ſçaurois croire) je vous prie de ſurſeoir toutes choſes juſqu'à ce que vous ayez ma réponſe ſur les avis que vous m'en aurez

donnez. Vous avez voulu que je fusse ici votre Agent, je vous promets aussi que je ménagerai vos raisons, vos sentimens & vos interêts d'une maniere que vous serez satisfaits des bontez du Roi mon Maître, des faveurs de M. Colbert, & des soins que j'y aurai employé.

Je baise les mains à Mehmed Rais votre fils, & à Baba-Hassan votre gendre. Je vous envoye ci-jointe la réponse que je fais à la derniere Lettre qu'ils m'ont écrite, & vous offrant mes services, je vous prie de me continuer vos amitiez, & de croire que je suis votre affectionné serviteur, LE CHEVALIER D'ARVIEUX.

Le 22. Decembre ayant traduit cette Lettre en Turc dans les termes, & les cérémonies accoûtumées, je les donnai en original à Messieurs les Ministres pour avoir leur agrément.

Les Commis qui me les rendirent pour les envoyer à Alger, me dirent de la part de M. Colbert qu'ils en étoient contents, & que bien loin d'y trouver rien à redire, ils avoient fait leurs dépêches dans le même sens.

J'écrivis aussi à M. le Vacher, au Trucheman, au Consul Anglois, & à quelques autres de mes amis, pour con-

courir à la juſtice de cet échange; & j'envoyai mon pacquet à M. Roüillé Intendant de Provence, pour le faire paſſer à Alger, & je marquai à M. Brodart Intendant des Galeres les avis dont il pouvoit avoir beſoin touchant l'embarquement des Turcs, & afin qu'il executât plus aiſément les ordres du Roi, que M. Colbert lui devoit envoyer.

Le 24. Toutes les dépêches du Roi étant parties, je ſçûs que M. Colbert avoit ordonné à M. Brodart de mettre en liberté tous les Turcs qui étoient contenus dans mon memoire, & parce qu'il y en avoit qu'on ne trouvoit point ſur le Regiſtre des Galeres, & que d'autres étoient morts, il lui donnoit ordre d'accomplir le nombre de vingt-deux par tous les Invalides d'Alger, qui ſe trouveroient à la chaîne ou dans les Hôpitaux.

Les Echevins & les Députez du Commerce de Marſeille, eurent ordre de fournir le Bâtiment pour les tranſporter, & toutes les proviſions de bouche qu'il falloit pour leur voyage, ce qui fût executé ponctuellement. Ils partirent fort contents de la liberté que je leur avois procurée, promettant à mes amis qu'ils en rendroient compte au Day & à la Milice.

Memoire des pertes & des dépenſes des quatre dernieres années du ſiege de Candie.

Je trouvai dans mes papiers un memoire écrit en Turc, qui m'avoit été donné par un de mes amis à Conſtantinople. Il contient les pertes & les dépenſes que les Turcs ont faites pendant les quatre dernieres années du ſiege de Candie, qui fut priſe enfin par le Grand Viſir Ahmed Pacha. Il m'a paru trop curieux pour en priver le Public.

TRADUCTION

D'UN MEMOIRE ECRIT

en Turc, qui contient les dépenſes que les Turcs ont faites au ſiege de Candie par les Armées des vrais Croyans commandées par Ahmed Pacha Grand Viſir, depuis le mois de Zilhugé de l'année de l'Egire 1077. juſqu'au Vendredy. Premier de la Lune Gemad-Oual de l'année 1081. que les troupes du Grand Seigneur ſont entrées dans la Place, avec la Liſte des morts.

PREMIEREMENT.

CEnt nonante ſix mille ſept cens ſoixante & quinze boulets de canon qui ont été tirez.

Cent onze mille trois cens douze quintaux de poudre à canon.

Cent vingt-ſix mille huit cens cinquante-cinq grenades de verre.

Septante-cinq mille trois cens vingt-deux bombes de fer à mortier qui ont été tirées.

Cent quatre-vingt cinq mille ſix cens vingt-quatre bombes de fonte.

Cent trente-deux mille huit cens vingt-deux mille bombes en boulets de pierre.

Trois mille neuf cens ſoixante mines qui ont joüé.

Trois cens cinquante mille piaſtres données comptant aux braves Soldats qui ont apporté des langues ou des têtes de Chrétiens.

Quarante-huit mille huit cens douze piaſtres données par gratification à ceux qui ont été bleſſez.

Dix Pachas ou Vicerois qui ayant été tuez, ont gagné la couronne du martyre.

Quatre-vingt-quatre Chorbagis martyriſez. Ce ſont les principaux Officiers des Janiſſaires.

Cent ſoixante & quatre Chaoux martyriſez.

Vingt-quatre mille deux cens onze Janiſſaires morts martyrs, dont le bien

& la dépoüille ſont revenus au fiſc du Grand Seigneur.

Quatre mille neuf cens vingt-trois Spahis, auſſi martyrs, ayant été tuez dans le nombre des Enfans Perdus.

Sept cens quatre-vingt ſeize Meſtres de Camps auſſi martyrs.

Trente-cinq mille deux cens quarante-cinq Soldats fournis par les Spahis des Timars & des Ziamets, qui ſont morts martyrs.

Deux mille huit cens quatre-vingt-ſix Canoniers auſſi martyrs.

Dix-huit mille ſept cens vingt-ſept Mineurs, qui ont péri dans les mines ou par les fourneaux.

Huit mille Volontaires ou environ, le nombre n'en étant pas exactement connu, parce qu'ils ne ſont pas écrits ſur le Livre de la paye du Grand Seigneur.

Mil neuf cens vingt-deux Chrétiens transfuges, qui ayant quitté la Place ſont venus ſe rendre aux Muſulmans.

Mil neuf cens vingt-cinq têtes de Chrétiens que nos Soldats ont apportez.

Cent quatre-vingt-ſept Turcs qui ont été mis en liberté, & délivrez des mains des Infidéles. Trois

Trois cens vingt-neuf mines prêtes à joüer, que l'on a trouvé aux environs de la Place abandonnées par les Chrétiens lors de la réduction.

Quatre cens huit pieces de canon prises sur les Chrétiens, tant dehors que dedans la Place.

Deux cens trente-sept mortiers à bombes pris de la même maniere.

La longueur de la Ville de Candie est de seize mille pieds, qui réduits à la toise de France, font cinq mille trois cens trente-trois toises, c'est peut-être la circonference au lieu de la longueur.

Le nombre de ses maisons étoit d'environ trente deux mille, sauf erreur: il s'y est trouvé trois cens Eglises grandes ou petites.

Le tout à la loüange du Dieu très-haut.

L'an de l'Hegire 1081. le premier Jeudi de la Lune Babich Eltani, étant à l'heure de Vêpres, les Chrétiens ayant arboré la Banniere Blanche sur un Bastion pour demander composition, Ibrahim Pacha Lieutenant du Grand Visir, & Zalficar Aga Lieutenant General des Janissaires approcherent leurs tentes, après avoir correspondu à ce signal par une Banniere Blanche de la part des

troupes du Grand Seigneur, ils furent huit jours à négocier la paix. Le Jeudi suivant à la même heure, tout ayant été accordé, & les Officiers de la Place étant venus au camp du Grand Visir, y furent reçûs avec beaucoup d'honnêteté & de careſſes. Ce premier Miniſtre leur fit préſent d'une veſte à chacun, & leur donna vingt jours de tems pour vûider la Place, ſelon les conventions du Traité; & le premier Vendredi du mois Gemad-Cuvel à trois heures après midi, les clefs de la Ville ayant été portées au Grand Viſir, les Chrétiens ſe retirerent à l'Eſtancie, qui eſt une Iſle vis-à-vis la Place, où ils demeurerent vingt-deux jours avec leur armée, après leſquels ils ſe retirerent à la Suda. Ecrit en Candie les jour & an que deſſus.

Le Chevalier d'Arvieux ayant eu pluſieurs conferences avec le Réſident de Portugal en France depuis ſon retour d'Alger, ce Miniſtre en écrivit quelque choſe au Prince Régent de cette Couronne, & il reçût ordre de prier le Chevalier d'Arvieux, de lui donner un Memoire ſur la maniere dont on pourroit ſe ſervir pour châtier ces Corſaires, dans le deſſein que ce Prince avoit de mettre la campagne ſuivante une flotte conſiderable en mer,

pour les aller brûler & les détruire. Voilá une copie de ce Memoire.

MEMOIRE

Envoyé au Prince Régent de Portugal, pour châtier les Corſaires d'Alger & ruiner leur République.

LA Milice d'Alger ne ſubſiſte que par les priſes que ces Corſaires font continuellement ſur les Chrétiens, dont ils ont l'inſolence de ſe dire le fleau & la terreur. Il eſt certain que ſi on vouloit les détruire, la choſe ne ſeroit pas ſi difficile qu'on ſe l'imagine. Il ne faudroit pour cela que détruire leurs Vaiſſeaux, & que tous les Etats Chrétiens convinſſent enſemble de ne leur plus fournir les choſes neceſſaires pour en armer d'autres, comme ſont les mâts, les cordages, les ancres, & autres ferremens, les armes, la poudre, les boulets, les toiles à voile, le bray, le goudron, les bordages & autres choſes neceſſaires pour la conſtruction & l'armement des Bâtimens. Dès qu'ils ſeroient une fois renfermez dans l'enceinte de leurs murailles, ils ſe dévoreroient les uns les autres. C'eſt une

verité : car de ſonger à ſe rendre maître de la Ville, quoique ce ne ſoit pas une choſe abſolument impoſſible, quoiqu'elle ſoit très-peuplée, & qu'elle puiſſe être ſecouruë par le Païs des environs, qui quoiqu'ennemi des Turcs les ſecoureroit par zele de Religion ; ainſi quand on pourroit par des efforts extraordinaires, & par la jonction des troupes Françoiſes, Eſpagnoles, Portugaiſes, Italiennes, emporter la Ville, ce ſeroit une chimere de la vouloir garder. On n'en pourroit faire autre choſe que de la ruiner de fond en comble, faire ſauter les Forteresſes, combler le Port, & puis l'abandonner : ce ſeroit un grand ouvrage ; mais comment aſſembler toutes ces troupes Chrétiennes ? Leurs Souverains ont tant de differens interêts à ajuſter, que la choſe paroîtra toûjours impoſſible à tout homme de bon ſens.

D'ailleurs il faudroit faire la même choſe à Tunis, à Salé, parce que les Corſaires chaſſez d'un endroit ſe jetteroient dans un autre, & tandis qu'ils auront des Bâtimens ou de quoi en conſtruire, ils feront toûjours la courſe.

Il ne faut donc ſonger qu'à leur ôter ce moyen, & détruire leur pyraterie en

prenant leurs Vaiſſeaux, ou en les brûlant dans le Port.

La quantité prodigieuſe d'argent qu'on y apporte tous les ans d'Eſpagne & de Portugal, pour le rachat des Eſclaves, peut ſervir en partie pour équiper quinze ou vingt bons Vaiſſeaux de guerre. Il n'en faut pas davantage pour les mettre à la raiſon. Ce nombre bien entretenu toûjours en mer, & toûjours ſur leurs côtes, ſuffit pour les déſoler, & même un plus petit ſuffiroit.

On peut même aſſûrer, que ſi Sa Majeſté Portugaiſe eſt dans la réſolution de châtier ces Corſaires & de les détruire, elle pourra en venir à bout avec dix ou douze bons Vaiſſeaux, cinq ou ſix Brûlots, & autant de Barques longues, avec deux Galiottes à bombes.

Cette Eſcadre ſera en ſûreté dans la Rade d'Alger, depuis le mois de May juſqu'en Octobre, parce que les vents de Nord qui ſont les plus dangereux ſur cette côte, n'y ſont pas fort à craindre ces cinq mois, & c'eſt le tems où ces Corſaires ſortent ou qu'ils rentrent.

L'Eſcadre ayant moüillé dans la Rade hors la portée du canon des Forts, peut y reſter ſans faire paroître ſon

deſſein & ſans ſe faire connoître, en attendant le moment favorable pour introduire ſes Brûlots, & pendant ce tems-là, la moitié peut croiſer au large pour attendre les Corſaires qui reviendroient : car comme ces Bâtimens n'ont jamais que pour quarante jours de vivres, il faut par neceſſité qu'ils reviennent au Port, dès que leurs vivres finiſſent, & on ne manqueroit pas de les prendre.

Ceux qui ſe trouveroient en Rade quand l'Eſcadre Chrétienne paroîtroit, rentreroient dans le Port, & n'auroient garde d'engager un combat avec de gros Bâtimens, avec leſquels ils n'auroient que des coups à gagner. De ſorte que l'Eſcadre attendroit tranquillement une nuit, & un vent favorable pour faire entrer ſes Brûlots dans le Port, & y mettre en feu tous les Bâtimens Turcs, qui ſe trouvant comme entaſſez les uns ſur les autres, ſeroient bien-tôt embraſez, & l'incendie ſe communiqueroit infailliblement à tous les autres, & même aux chantiers de conſtruction & aux magaſins de bois qui ſont à la Marine, & qui ſçait ſi l'embraſement n'attaqueroit pas la Ville, & qu'elle ne pût être entierement conſommée dans le trouble où ſeroient

tous ces voleurs dans une nuit si terrible.

Il faut obſerver quelques choſes pour réüſſir dans cette entrepriſe.

La premiere eſt de ne point introduire les Brûlots l'un après l'autre; mais deux ou trois à la fois, afin que ſi le canon des Forteresſes en couloit bas quelqu'un, celui ou ceux qui en échapperoient pût entrer & s'approcher des Bâtimens le plus près qu'il pourroit avant d'y mettre le feu.

La ſeconde, que les Brûlots fuſſent conduits par des gens de cœur & de conduite, qui ne ſiſſent mettre le feu que bien à propos, & qui euſſent aſſez de fermeté pour s'approcher aſſez pour jetter leurs grapins ſur les premiers Bâtimens qu'ils pourroient aborder.

La troiſiéme, qu'il ſeroit bon qu'il y eût deux ou trois bombes chargées dans chaque Brûlot. Elles feroient un effet merveilleux en ſautant en l'air pendant le déſordre de l'incendie.

La quatriéme, que dans le moment que les Brûlots entreroient, il faudroit que toute l'Eſcadre s'approchât & canonât vivement les Forteresſes, & que les Galiottes les bombardaſſent, afin de divertir & de partager l'attention des Turcs, & quand on verroit la réüſſite

des Brûlots par le grand feu qui s'allumeroit dans le Port, ce qui feroit infailliblement diminuer celui des Forteresses, on pourroit s'approcher plus près & canoner vivement, & bombarder les Forteresses & la Ville sans leur donner de relâche ; mais éviter de vouloir faire une descente, à moins qu'on ne fût sûr que les Forts fussent abandonnez, comme cela pourroit arriver, & si on pouvoit se rendre maîtres de quelque Fort, tourner les canons contre la Ville, & faire promptement des fourneaux pour les faire sauter, aussi bien que les magasins à poudre.

On peut assûrer qu'une telle affaire bien conduite, leur ôteroit pour longtems le pouvoir de remettre en mer, pour troubler les Nations Chrétiennes.

Il est certain que dans le désordre de l'incendie, les Esclaves Chrétiens ne manqueroient pas de prendre la fuite, & de se sauver à la nâge ou dans les Bateaux qu'ils enleveroient. Il faudroit pour les aider autant qu'il seroit possible, envoyer des Chaloupes armées à l'entrée du Port & sur la côte pour les recevoir. On sçauroit par leur moyen ce qui se passeroit, & sur cela le General de l'Armée pourroit prendre des

meſures. On peut aſſûrer ſans crainte de ſe tromper, que ce ſeroit la plus ample redemption qui ſe ſeroit jamais faite.

L'action achevée, il faudroit que l'Eſcadre ſe remît à l'ancre dans la Rade, ou ſeulement une partie avec des Vigies, c'eſt-à-dire, des Vedettes qui croiſaſſent bord ſur bord un peu au large; mais à la vûë des Bâtimens qui ſeroient demeurez en Rade, afin de donner avis de ce que l'on découvriroit à la mer, & courir ſur les Bâtimens qui paroîtroient prendre la route du Port, ou que l'on jugeroit pouvoir être Barbareſques.

Il eſt certain que l'Eſcadre ne ſeroit jamais deux mois occupée au blocus de la Ville, ſans trouver l'occaſion de faire entrer ſes Brûlots dans le Port, & ſans prendre tous les Corſaires qui ſeroient dehors.

Les Eſclaves qui ſe ſauveroient ou les Bâtimens que l'on prendroit, ne manqueroient pas d'informer le General de l'état des choſes, ſur quoi il pourroit prendre ſes meſures & réduire ces Barbares à crier miſericorde, & à demander la paix qu'il faudroit leur vendre bien cherement, & en prenant des ôtages de leurs paroles ſans

s'y fier en aucune maniere, parce qu'ils se font gloire de ne les tenir, que quand ils ne peuvent pas faire autrement.

Sur-tout il ne faut pas perdre un moment, car ces voleurs son habiles. Il faudra auſſi faire embarquer ſur l'Eſcadre, & particulierement ſur les Brûlots les Portugais & autres Chrétiens intelligens, qui auront été Eſclaves à Alger. Ils pourront donner de grandes lumieres, tant pour les conduire à l'entrée du Port, que pour leur faire éviter les dangers qu'il y a dans le Port.

L'Eſcadre entiere ou partagée pourra auſſi viſiter les autres Ports, & les calles de la côte pour enlever les Bâtimens qui s'y pourroient être retirez & cachez, & pour brûler les bois de charpente, & generalement tout ce qui pourroit être de quelque utilité à ces Barbares; plus on leur cauſera de dommage, & plus on peut s'attendre qu'il y aura de déſordre parmi eux: car ils ſont auſſi déraiſonnables entre eux, qu'ils le ſont à l'égard des autres, & ſont ravis de pouvoir trouver un prétexte pour s'en prendre à leurs Chefs. Le moins qu'il en pourroit arriver au Day, ſeroit d'être maſſacré & ſa maiſon pillée, & dans un déſordre pareil, les ordres ceſſent, on abandonne tout,

& qui ſçait ſi au lieu d'un ſimple & mediocre bombardement, & une incendie dans le Port, la Ville ne ſeroit pas pillée & brûlée, & les Fortereſſes emportées de maniere à s'y pouvoir établir & à les ruiner, & le Port de maniere à être inutile pour toûjours.

A quoi je dois ajoûter que les Maures de la campagne ennemis irréconciliables des Turcs, parce qu'ils en ſont traitez avec plus d'inhumanité que des Eſclaves, ſaiſiroient cette occaſion pour ſecoüer le joug. Il eſt vrai que le zele de la Religion les empêcheroit peut-être de ſe découvrir dans le tems de l'action; mais il eſt hors de doute qu'ils le feroient bien-tôt après, & qu'ils ne perdroient pas l'occaſion de recouvrer leur liberté. Mais qu'importe que cela arrive quelques momens plûtôt ou plus tard, pourvû que cela arrive, & que cette révolte contribuë, ou qu'elle achéve la ruine de ces Barbares. Cela ſera toûjours infiniment glorieux à Sa Majeſté Portugaiſe, & très-utile à la République Chrétienne.

Fin du Memoire.

J'ai tant parlé du renouvellement des Capitulations entre le Roi & le

Grand Seigneur, pendant l'Ambaſſade du Marquis de Nointel, que me trouvant un peu de loiſir, je réſolus d'en faire une Traduction litterale & très-exacte ſur l'original Turc, afin qu'étant envoyée à tous les Conſuls & Vice-Conſuls, ils ſçuſſent à quoi s'en tenir, & qu'ils ne fiſſent point de bevûës en ſoûtenant mal-à-propos des droits que les Capitulations ne leur donnoient pas, & qui étoient pour l'ordinaire des ſources de diſcuſſions, & enſuite d'avanies très-préjudiciables au commerce & à la Nation.

J'envoyai ma Traduction aux Conſuls de Marſeille pour les faire imprimer, & les envoyer dans toutes les Echelles du Levant.

CAPITULATIONS

Accordées entre l'Empereur de France & le Grand Seigneur.

Dieu qui eſt notre conſervateur & diſtributeur des graces, l'Empereur Sultan Mehemed fils de l'Empereur Sultan Ibrahim toûjours victorieux.

C'Eſt le ſigne glorieux & Imperial Conquerant du monde. La mar-

que noble & ſublime, exaltatrice de la Royauté, dont la puiſſance eſt ſoûtenuë par les faveurs infinies de l'Eternel diſtributeur des graces, & par la multitude des benedictions du Chef de ſes Prophetes, que le ſalut ſoit augmenté ſur lui & ſur ſes deſcendans.

Moi qui ſuis l'Empereur, l'appui des Grands du ſiecle, diſtribuant les Couronnes aux Rois qui ſont preſentement aſſis ſur les Trônes du monde. Le Serviteur des deux illuſtres & grandes Villes (Mecque & Medine) lieux auguſtes & ſacrez. Le Gouverneur & Protecteur de la Sainte Jeruſalem. Souverain de la Grece & de Temiſthvare, du Païs de Boſſine & de Sukutvar, de la Forteresſe inexpugnable d'Agrades, Regions Orientales, l'Anatolie, la Caramanie & l'Arabie, de tous les Païs de Habkir-Krim & Desht, Kapchak; des Iſles de Crete, de Rhodes & de Chypres; de Zulcaderie, de Checherzout, de Diarbekir, de Racca, de Raccaſin, de Van, de Cheldir, d'Arzroum la fertile, de Damas & Syrie, Habitation de la Paix, de Bagdad Capitale de Catiphes, de Haiaz l'agréable, de Couffa, de Baſſora, de Lahhſſa, de Sevakin d'Ethiopie ou Ha-

bech, d'Egypte ſinguliere dans ſa beauté, d'Alger Place de guerre, de Tunis, de la Goulette, de Tripoli d'Afrique, & autres Royaumes & Païs, particulierement de la Ville de Conſtantinople, lieu de la ſûreté & de la protection où les Rois aſpirent. Toutes leſquelles Places fortes, comme pluſieurs autres Royaumes & Provinces, Villes, Seigneuries & Habitations, nous les avons priſes & conquiſes par notre force Imperiale, & par notre puiſſance victorieuſe avec l'aſſiſtance du Roy ſecourable, qui nous a mis en poſſeſſion des Trônes & Couronnes. Et outre ce que deſſus, Seigneur de la Mer Blanche, de la Mer Noire, de pluſieurs autres Regions, Iſles, Ports, Détroits, Havres, Paſſages, Peuples, Nations & Forteresſes renommées, que nous poſſedons par notre juſtice Imperiale, & par la puiſſance victorieuſe de moi, qui ſuis le Roi des Rois, l'Empereur Sultan Mehemed, fils de l'Empereur Sultan Ibrahim, fils de l'Empereur Sultan Ahmed fils de l'Empereur Sultan Mehemed, fils de l'Empereur Sultan Murad, fils de l'Empereur Sultan Selim, fils de l'Empereur Sultan Bayezid, fils de l'Empereur Mehemed, leſquels par la parfaite abondance des

graces de Dieu, liberal Seigneur du monde (dont la gloire ſoit exaltée à perpetuité) ont été le refuge & les défenſeurs des Souverains Potentats oppreſſez, qui trouvent encore leurs felicitez vers notre haute & ſublime Porte.

Au plus glorieux de tous les Princes majeſtueux de la croyance de Jeſus, choiſi entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Religion Chrétienne, pour être l'arbitre & le pacificateur des affaires de la communauté des Peuples Nazaréens, dépoſitaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur, poſſeſſeur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire. L'Empereur des Royaumes de France, LOUIS, que la fin de ſes entrepriſes ſoit dirigée par le bonheur & par la felicité.

Charles-François-Olier Marquis de Nointel, un de ſes Gentilshommes des plus intelligens & des plus eſtimez, ſon Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & du Parlement de Paris, faiſant aujourd'hui la fonction de ſon Ambaſſadeur, au ſeüil heureux de notre Porte (qui repreſente la force des Princes Chrétiens, & l'appui des Grands parmi les Nazaréens, que ſes fins ſoient terminées en bien) nous ayant rendu

une Lettre de la part de Sa Majesté; laquelle par dessus les témoignages d'une parfaite amitié, & de l'union d'une bonne correspondance, nous fait connoître encore, que les Traitez d'Alliance, en signe de l'amitié contractée entre nos très-honorez, nos magnifiques ayeuls de glorieuse memoire & les Empereurs de France, ayant été demandez dans les premiers tems, & qu'ils fussent exactement observez ensuite, comme ils l'ont été jusqu'à present, afin que sous l'ombre permanente de notre ferme justice, les Ambassadeurs des Empereurs de France, ses Consuls, ses Marchands, ses Truchemans & ses autres Sujets, ne fussent point inquietez, & pussent joüir d'une douce tranquillité : Les Capitulations leur en furent données pendant l'heureux regne de l'Empereur Sultan Mehemed (qui fut glorieux pendant sa vie & martyr dans sa mort, que le pardon & la misericorde soient sur lui); lesquelles furent confirmées & renouvellées depuis dans le regne de notre bienheureux ayeul l'Empereur Sultan Ahmed d'auguste renommée.

Ces Traitez Imperiaux nous ayant été produits, & Sa Majesté nous faisant representer, qu'étant un ancien ami de

notre heureuſe Porte, elle deſireroit en conſideration de cette parfaite union & de cette ſincere amitié, que ce pact Imperial fût renouvellé, & qu'on y ajoûtât quelques articles, ſur quoi lui ayant benignement accordé ſa demande, nous avons confirmé les Traitez Imperiaux, qui ont été donnez par ci-devant, & conſenti que les nouveaux articles qu'il deſire, ſoient ajoûtez dans ces Capitulations Imperiales, qui ſeront conçûës dans les termes ſuivans par notre commandement, dont le cours marque notre puiſſance abſoluë.

ARTICLE PREMIER.

Tous les François qui iront & viendront à Jeruſalem pour viſiter les Saints Lieux, & les Religieux qui demeurent dans l'Egliſe du Saint Sépulcre de la Réſurrection, appellé *Camamé*, ne pourront être inquietez en aucune ſorte de maniere.

II. Les Empereurs de France ayant été liez d'une ancienne amitié avec notre heureuſe Porte, ſans qu'elle ait été jamais diminuée, Nous avions déja accordé à leurs Sujets par notre commandement impérial, la levée des cottons & laines, des cottons filez,

des courdoüans & des autres marchandiſes défendüës pendant le regne du glorieux Empereur Sultan Selim (d'auguſte renommée.) Maintenant en conſidération de cette parfaite amitié, Nous leur confirmons ce qui a été inſeré dans les Capitulations. C'eſt qu'ils pourront encore lever pour leur argent les cuirs & les cires qui leur étoient défenduës du tems de nos magnifiques Ayeuls dont Dieu veüille illuminer le lieu de repos, ſans qu'aucun puiſſe les empêcher, pour quelque raiſon que ce puiſſe être.

III. Et parce que les Marchands François & autres n'ont point payé de droits par ci-devant, des monnoyes & piaſtres qu'ils ont apportées dans nos Royaumes protegez, on ne leur en demandera point préſentement auſſi. Défendons à nos Tréſoriers & à nos Officiers de la Monnoye de les moleſter aucunement, en voulant prendre de leurs piaſtres, ſous prétexte d'en fabriquer des aſpres.

IV. Si un François étant embarqué dans un Vaiſſeau de nos ennemis pour faire ſon trafic, on vouloit le dépoüiller & le faire Eſclave, parce qu'il s'eſt trouvé dans un Navire ennemi de notre Etat, ce qui ſeroit in-

juſte, d'autant que ce François n'ayant pas été ſurpris faiſant des actes d'hoſtilité ſur un Vaiſſeau Corſaire, & n'ayant pas d'autre deſſein que celui de faire ſa marchandiſe, ſon bien ne pourra être confiſqué ſous ce prétexte, ni ſa perſonne faite Eſclave

V. Si un Vaiſſeau François ayant chargé des victuailles dans un Païs ennemi, pour les porter dans les Etats de nos ennemis, étoit rencontré par nos Sujets, on ne pourra point confiſquer le Vaiſſeau, ni faire Eſclaves les gens de l'Equipage, en diſant qu'ils tranſportoient des munitions à nos ennemis.

VI. Si les Vaiſſeaux de nos Sujets ayant chargé des munitions & des victuailles pour le même ſujet dans les terres de notre obéïſſance, étoient pris pendant leur voyage, les François qui ſe trouveront deſſus à la ſolde, ne ſeront point faits Eſclaves.

VII. Si par un mutuel conſentement, les Vaiſſeaux François ayant acheté quelques victuailles des Vaiſſeaux Turcs, étoient rencontrez par nos Navires en allant à leur Païs, & qu'ils en fuſſent pris; leſdits Vaiſſeaux ne ſeront point confiſquez, & ceux qui ſeront deſſus ne pourront être

faits Eſclaves, ſuppoſé qu'on ne portât point ces victuailles en Païs ennemi : Et ſi quelque François a été pris de cette maniere, il ſera d'abord élargi, & ſon bien reſtitué.

VIII. Les marchandiſes qui ſous le bon plaiſir de l'Empereur de France, ſeront tranſportées de ſes Etats, comme celles qu'on y apportera des nôtres, ne pourront être eſtimées à plus haut prix qu'elles ne l'ont été anciennement, pour en exiger les droits ſelon l'uſage ſur lequel on ſe réglera encore, ſans innover aucune augmentation. On ne donnera auſſi les droits que des marchandiſes qu'on aura débarquées, pour les vendre tant ſeulement, & non pas de celles qui reſteront pour être tranſportées aux autres Ports ou Echelles, à quoi il ne ſera mis aucune ſorte d'empêchement lorſqu'ils voudront y aller.

IX. Les François ne payeront point le nouvel impôt ſur la boucherie, appellé *Caſſabié*. Le reſte qui eſt ſur les cuirs, le Bagé ſur les Buffles, le Yaſſak couli pour la garde du Port & des Péages ; & on ne leur demandera rien au deſſus de trois cens aſpres pour le Salamet-Reſmi, qui eſt une gratification pour le ſouhait d'un bon voyage.

X. Les Corſaires d'Alger étant traitez favorablement lorſqu'ils abordent les Ports de France, où on leur donne de la poudre, du plomb, des voiles, des autres agrez & des munitions, ne laiſſoient pas de faire Eſclaves les François qu'ils rencontroient, & de piller le bien des Marchands. Ce qui leur ayant été pluſieurs fois défendu pendant le regne de nos Ayeuls de glorieuſe mémoire, ils n'auroient point diſcontinué leurs actes d'hoſtilité, auxquels nous ne conſentons point du tout. Doncques s'il y a quelque François qui ait été pris de cette maniere, nous ordonnons qu'il ſoit mis en liberté, & que ſes facultez lui ſoient entierement reſtituées. Et ſi dorénavant ces Corſaires ſont aſſez obſtinez pour ne pas obéïr à nos ordres, dès que Sa Majeſté Nous aura averti par ſes Lettres du tems de quel Pacha cela ſera arrivé, ce Viceroi ſera caſſé, & on aura recours contre lui de toutes ces déprédations. Et parce que juſques à préſent ils ne ſe ſont pas ſouciez des défenſes que nous leur avions faites pluſieurs fois ſur ce ſujet, au cas qu'ils n'agiſſent pas en conformité de ce noble commandement, Sa Majeſté ne les ſouffrira

point ſous ſes Forteresſes, leur refuſera l'entrée de ſes Ports, quand ils voudront aller en France, & prendra tels moyens qu'elle aviſera pour réprimer leur inſolence, ſans que cela puiſſe donner aucune atteinte à nos Traitez. Sur quoi Nous lui confirmons tous les nobles commandemens qui lui ont été accordez pendant le regne de nos Ancêtres ſelon leur forme & teneur, promettant d'agréer pour cet effet tous les ſujets que Sa Majeſté aura de s'en loüer ou de s'en plaindre.

XI. Nos magnifiques Ayeuls de glorieuſe mémoire ayant permis aux François de pêcher du corail & du poiſſon dans les Contrées dépendantes d'Alger & de Tunis, & dans le Golfe d'Eſtora, par les commandemens qui leur ont été donnez pendant leurs Regnes : Nous leur permettons encore de pêcher du corail & du poiſſon dans leſdites Contrées, ſelon les précédens uſages, ſans qu'il ſoit permis à aucun d'y trouver à redire.

XII. Les Truchemans qui ſont au ſervice des Ambaſſadeurs, ſeront exempts de payer le tribut ou Khatagt, le droit de la Boucherie, &

autres ſubſides ordinaires.

XIII. Les Marchands François qui auront chargé des facultez, & ceux de nos Sujets qui trafiqueront avec leurs Vaiſſeaux, comme ceux des Païs Ennemis, payeront exactement aux Ambaſſadeurs & aux Conſuls, le Conſulat & les autres droits qu'ils ont accoûtumé de lever ſur les marchandiſes, ſans oppoſitions ni contraventions quelconques.

XIV. Au cas qu'il arrivât quelque meurtre ou autre fâcheux accident entre les François, les Ambaſſadeurs & les Conſuls en décideront ſelon leurs Loix & leurs Coûtumes; ſans qu'aucun de nos Officiers puiſſe s'en mêler ni en prendre connoiſſance.

XV. Les Conſuls qui ſont établis pour ſoûtenir les Marchands, ne ſeront point empriſonnez, & leurs maiſons ne pourront être ſcellées, au cas qu'ils euſſent procès avec quelqu'un, mais leur cauſe ſera renvoyée à notre fortunée Porte; & ſi l'on produiſoit pour ce ſujet des commandemens antérieurs ou poſtérieurs contraires à cet article, ils ſeront de nulle valeur, & on n'agira qu'en conformité de nos Traitez impériaux.

XVI. Et outre que la famille des

Empereurs de France eſt la plus ancienne, la plus illuſtre & la plus conſidérable parmi les Princes Chrétiens; que ſa puiſſance eſt plus étenduë que celle de tous les autres Rois de la croyance de Jeſus; & que depuis le tems de nos Peres & de nos ſuprêmes Ayeuls elle a conſervé encore avec notre ſublime Porte (ſoûtien de l'équité) une amitié beaucoup plus parfaite, plus conſtante & plus ſincere que celle de tous les autres Rois, ſans que depuis alors, bien loin qu'il ſoit rien arrivé entre eux qui ait contrevenu à la foi des Traitez, ni qui ait diminué cette bonne correſpondance, ils ont témoigné tant de fermeté à l'entretenir; que pour ce ſujet nous voulons que ſelon l'ancienne coûtume, les Ambaſſadeurs de France réſidans à notre heureuſe Porte, ayent le pas & la préſéance ſur les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & des autres Rois, lorſqu'ils entreront au Divan de Notre Hauteſſe, ou chez les Grands Viſirs nos très-honorez Conſeillers.

XVII. On ne pourra exiger aucun droit de Doüanne ni aucune ſorte d'impôt, ſur tout ce qu'ils acheteront, ou qu'ils feront venir pour leurs perſonnes, pour leurs habillemens, pour leur

leur table & pour leur boiſſon.

XVIII. Et pareillement les Conſuls François qui ſeront dans nos Echelles, auront auſſi la préſéance ſur les Conſuls d'Eſpagne & des autres Rois, ſelon la coûtume qui ſe pratique ordinairement à notre Porte.

XIX. Les François avec leurs biens & facultez, leurs Navires & autres Vaiſſeaux, qui étant venus & entrez de tout tems dans nos Ports & Echelles, ſous la bonne foi & l'aſſûrance de la paix, pour faire leur trafic dans nos Etats; ayant beſoin d'être ſecourus contre les accidens de la tempête: Nous ordonnons que nos Vaiſſeaux & ceux d'autrui ayent à leur donner promptement toute ſorte d'aſſiſtance dans cette occaſion. Que les Commandans, Chefs & Capitaines, ou leurs Lieutenans leur faſſent donner avec diligence toutes les choſes à eux neceſſaires qu'ils deſireront pour leur argent. Et ſi par la violence d'un orage leſdits Vaiſſeaux échoüoient à terre, les Gouverneurs, les Juges ou Cadis, & autres nos Officiers les ſecoureront & leur reſtituëront ſans aucune difficulté tous les effets & marchandiſes qu'on aura ſauvées du naufrage.

XX. Generalement tous les François, & les autres Marchands trafiquants & navigeans ſous la Banniere de l'Empereur de France, qui ſous l'aſſûrance & la bonne foi des Traitez, iront & viendront par mer & par terre dans nos Etats; comme ceux qui ayant été nos ennemis, ſeront adjoints dorénavant au nombre de ſes Sujets, ne pourront être inquietez ni moleſtez en façon ni maniere quelconque.

XXI. Les Marchands, les Truchemans & les autres perſonnes du même Païs, qui viendront dans nos Etats par mer ou par terre, pour vendre, acheter & faire leur trafic, après avoir payé aux Conſuls les droits accoûtumez ſelon l'uſage, ne pourront être inquietez ni retenus en allant & venant, par nos Amiraux, par les Capitaines de nos Bâtimens, par les armemens particuliers, ni par les troupes de notre Milice.

XXII. On ne moleſtera point les Marchands, en les forçant de prendre certaines marchandiſes contre leur volonté.

XXIII. Un François ne pourra être recherché ni pris à partie pour les dettes d'un autre, à moins qu'il ne ſoit

ſa caution, & qu'il en ait répondu.

XXIV. On ne ſe mêlera point des biens & des facultez des Marchands François qui mourront. Elles ſeront remiſes aux Executeurs de leur teſtament, & s'il en meurt quelqu'un ſans avoir fait ſon teſtament, elles ſeront remiſes à ſa femme de la maniere que le Conſul aviſera, ſans que nos Receveurs du Fiſc & du droit d'Aubeine puiſſent y rien prétendre.

XXV. Les Conſuls, les Truchemans & les Marchands François iront pardevant le Cady, lorſqu'il s'agira d'achapt & de vente de marchandiſes de caution, & de toutes les autres affaires qui demanderont les formalitez de la Juſtice. Ils feront enregiſtrer ou prendront un acte de ce qui ſera convenu entre les parties, afin que ſi dans la ſuite il arrivoit quelque differend entre elles, on puiſſe avoir recours au Regiſtre, & juger conformément à l'acte d'accord; & ſi quelqu'un n'ayant fait ni l'un ni l'autre, vouloit leur demander quelque choſe contre les regles de la Juſtice, par une production des témoins de qui la fauſſeté fût évidente, leur fauſſe dépoſition ne ſera point reçûë, & ſera débouté de ſa demande, d'autant qu'il

n'eſt point pourvû d'un acte paſſé par-devant le Cady, & que le fait dont il s'agit n'eſt pas inſeré dans le Regiſtre.

XXVI. Si par calomnie, ou pour exiger de l'argent, quelqu'un accuſoit un François de lui avoir dit des injures, on empêchera qu'il ne ſe faſſe rien contre les loix de la noble Juſtice.

XXVII. Si un François ayant contracté une dette, ou en étant ſoupçonné en quelque maniere, venoit à s'abſenter, un autre qui ne ſera pas ſa caution, ne pourra être ſaiſi ni inquiété pour ce ſujet.

XXVIII. S'il ſe trouve quelque Eſclave François dans nos Etats, les Ambaſſadeurs & les Conſuls envoyeront le reconnoître; & s'ils le déclarent François conjointement avec ſon Maître ou ſes Procureurs, renvoyeront cet Eſclave à ma ſublime Porte, afin que ſon affaire y ſoit décidée.

XXIX. On ne demandera point de Kharach, ou de tribut aux François qui ſont habituez dans nos Etats.

XXX. On n'empêchera point que les Vice-Conſuls qui ſeront envoyez en Alexandrie d'Egypte, à Tripoli de

Syrie, en Alger & autres Echelles à la place des Conſuls, n'y faſſent leurs fonctions, leſquels ſeront exempts auſſi des impoſitions ordinaires.

XXXI. Si quelqu'un avoit un procès avec un Marchand François, & qu'il le menât pardevant le Cady, ce Juge ne lui donnera point d'audience qu'alors un des Truchemans des François y ſera preſent, & ſi le Truchemman eſt alors occupé à quelque affaire preſſante, on la differera juſqu'à ce qu'il vienne. Mais les François auſſi ſeront obligez à le repreſenter, pour ne pas empêcher le cours de la Juſtice, ſous ce pretexte que leurs Truchemans ſont abſens.

XXXII. On n'empêchera point que les Ambaſſadeurs & les Conſuls ne prennent connoiſſance des differends qui naîtront entre les François, & qu'ils n'en décident ſelon leurs coûtumes.

XXXIII. Les Vaiſſeaux François qui étoient partis de Conſtantinople après y avoir été viſitez ſelon la forme & coûtume ordinaire, étoient encore viſitez au détroit des Châteaux avant de leur donner congé, conformément à l'ancien uſage. Maintenant au préjudice de la vieille coûtume, on

les viſitoit encore à Gallipoli. Mais doreſnavant ils pourſuivront leur route après qu'on les aura viſitez aux Dardanelles.

XXXIV. Quand nos Vaiſſeaux, nos Galeres & nos Armées Navales ſe rencontreront ſur mer avec les Navires François, ils ne ſe feront entre eux aucun mal ni dommage; mais au contraire toute ſorte d'amitié. Et ſi de leur bongré ils ne ſe font pas de preſens, il ne leur ſera point permis de prendre par force des agrez, des hardes, des jeunes gens, ni aucune autre choſe qui leur appartienne.

XXXV. Nous confirmons pour les François tout ce qui eſt contenu dans les Capitulations Imperiales qui ont été accordées aux Venitiens, & que perſonne ne puiſſe s'y oppoſer par aucune conteſtation ni chicane contre la juſtice, qui empêche l'execution de ce Traité Imperial.

XXXVI. Les Navires & autres Vaiſſeaux François qui viendront dans nos Etats, y ſeront ſoigneuſement bien traitez, & pourront aller & venir en toute aſſurance; & ſi l'on avoit pillé leurs hardes ou leurs facultez, on leur fera rendre exactement tout ce qui pa-

roîtra leur avoir été pris, tant des biens que des hommes, & les malfaiteurs quels qu'ils ſoient, ſeront punis ſelon qu'ils le meriteront.

XXXVII. Les Gouverneurs, Vicerois, Amiraux nos Serviteurs, les Cadis, Doüaniers, Capitaines de nos Navires, & autres Armateurs particuliers, & géneralement tous les Sujets de nos Etats executeront ponctuellement tout ce qui eſt compris dans ce Traité Imperial plein de juſtice & de puiſſance, ſans y apporter la moindre contravention; de telle ſorte que ſi quelqu'un s'oppoſe au cours de nos Commandemens, il ſera puni pour ce ſujet ſans aucune remiſſion, comme un criminel & un rebelle, afin qu'il ſerve d'exemple aux autres. Enfin ils ne permettront point que la bonne foi & les accords qui ont été liez par les Capitulations concedées par le bienheureux *Empereur Sultan Soliman*, & durant le noble Regne de nos magnifiques Ayeuls de glorieuſe memoire, ſoient violez dans tout leur contenu.

XXXVIII. Nos magnifiques Ancêtres d'heureuſe memoire, auroient permis ci-devant aux Nations ennemies qui n'avoient point d'Ambaſſadeurs à notre fortunée Porte, d'aller & venir

dans nos Etats ſous la Banniere de France, pour y faire leur trafic, & viſiter les Saints Lieux, ainſi qu'il eſt porté par les Capitulations accordées aux François; enſuite de quoi ils avoient totalement diſcontinué de venir dans nos Païs ſous certains pretextes. L'Empereur de France nous ayant témoigné par la Lettre qu'il a écrite à notre Porte (ſoutien de la felicité) qu'il déſireroit que les Nations ennemies, à qui il étoit défendu de trafiquer dans nos Etats, euſſent la liberté d'aller & de venir à Jeruſalem, tout de même qu'elles y alloient & venoient, ſans être aucunement inquietées, & qu'il leur fût permis doreſnavant d'aller, de venir & de trafiquer dans nos Païs ſous la Banniere de France, comme elles faiſoient auparavant. Nous avons agréé l'honnête deſir dudit Empereur de France, en conſideration de l'ancienne amitié qui eſt entre lui & notre ſublime Porte, de pere en fils, depuis le Regne de nos magnifiques Ayeuls juſqu'à preſent, & ordonné que les Nations Chrétiennes nos ennemies qui ſont en paix avec l'Empereur de France, & qui demeureront dans les termes de leur état & profeſſion, pourront aller & venir en

la maniere accoûtumée, de bonne foi & en assurance, visiter & révérer les Saints Lieux de Jerusalem, sans se mêler d'autre chose, lorsqu'ils voudront faire le Pelerinage, & sans qu'on y puisse donner aucun trouble ni empêchement quand ils iront ou viendront.

XXXIX. Si les susdites Nations ont besoin doresnavant que la liberté de trafiquer dans nos Etats leur soit accordée, alors elles pourront aller & venir sous la Banniere de France, de la même maniere qu'elles y venoient auparavant, sans qu'il leur soit permis en aucune façon de prendre d'autre banniere, comme il est nettement & positivement expliqué dans les anciennes Capitulations Imperiales, qu'ils ont eûës depuis le regne de nos magnifiques Ayeuls jusqu'à present, lesquelles ayant été maintenant renouvellées, Nous en avons expedié les sublimes Commandemens Imperiaux de notre heureuse puissance, afin qu'elles soient entierement executées, aussi bien que les articles qui y ont été ajoûtez nouvellement, selon la volonté de l'Empereur de France.

XL. Tous les Evêques & les autres Religieux Catholiques dépendans de

l'Empereur de France, de quelque Nation qu'ils ſoient, & qui ſe tiendront dans les bornes de leur profeſſion, ne ſeront point troublez dans la poſſeſſion des lieux où ils reſident partoute l'étenduë de nos Etats Imperiaux.

XLI. On ne troublera point les Religieux Latins qui reſident preſentement en Terre-Sainte dans la poſſeſſion de l'Egliſe de la Reſurrection ou du Saint Sepulcre appellée *Camamé*, & tous les autres Lieux Saints qu'ils ont dedans & dehors la Ville de Jeruſalem, de la même maniere qu'ils les ont poſſedez, ſelon l'ancienne coûtume. On ne les inquietera point auſſi par aucune ſorte d'exaction. S'il naiſſoit quelque difficulté qui ne pût être décidée ſur les lieux, elle ſera renvoyée à notre heureuſe Porte, & les Pelerins François, comme ceux qui en dépendront, de quelque Nation & qualité qu'ils ſoient, ne ſeront point moleſtez en allant ou en revenant de leur voyage de Jeruſalem.

XLII. On n'inquietera point les deux Ordres des Religieux François, à ſçavoir les Jeſuites & les Capucins, ſur les Egliſes qu'ils tiennent en Galata depuis long-tems, ni ſur toutes les au-

tres choſes qu'ils ont en leur poſſeſſion. Et parce que l'une de ces Egliſes a été brûlée, nous permettons qu'elle ſoit rebâtie & remiſe à ſon premier état, & au pouvoir des Capucins, & qu'on donne pour cela tous les actes de Juſtice neceſſaires, afin que perſonne n'y mette empêchement On ne recherchera point auſſi la Nation Françoiſe pour les autres Egliſes qu'elle a à Smyrne & à Seïde, en Alexandrie, & dans toutes les autres Echelles, à cauſe deſquelles on ne pourra leur faire payer de l'argent. Et encore on ne troublera point leſdits Religieux lorſqu'ils iront prêcher l'Evangile dans les Hôpitaux de Galata.

XLIII. Les Marchands François ayant payé de tout tems juſques aujourd'hui cinq pour cent de doüanne, ſur toutes les marchandiſes qu'ils apportoient dans nos Etats ou qu'ils en faiſoient ſortir. Nous déclarons maintenant qu'ayant agréé leur priere, il eſt défendu de leur demander doreſnavant plus de trois pour cent de Doüanne ſur icelles, & accordons que cet article ſoit ajoûté à ces nouvelles Capitulations Imperiales, en conſidération de l'ancienne amitié qu'ils ont avec notre Hauteſſe fortunée.

XLIV. Les droits de la Doüanne ſeront payez en monnoye courante, pour la même valeur qu'elle ſera reçûë dans notre Tréſor inépuiſable, ſans que les Marchands ſoient moleſtez ſur la plus ou moins valuë d'icelle.

XLV. Les Portugais, Siciliens, Catalans, les habitans de Meſſine, d'Ancone & autres Nations nos ennemies qui n'ont ni Ambaſſadeurs ni Conſuls, ni Agents à notre fortunée Porte, leſquels ſe tenant dans les termes de leur devoir, ne commettront aucune action qui ne conforme à la paix & à la bonne correſpondance, venant de leur bon gré & de bonne foi ſous la Baniere de l'Empereur de France, comme auparavant, ne payeront les droits de la Doüanne que comme les autres François, ſans que perſonne les puiſſe inquieter là-deſſus.

XLVI. Ils payeront le droit de Mezetterie ſur le même pied que le payent les Marchands Anglois; & les Receveurs qui ſont à Conſtantinople & à Galata, ne les moleſteront point pour en exiger davantage.

XLVII. Si les Receveurs de la Doüanne vouloient augmenter l'eſtime des marchandiſes pour groſſir leurs droits, il leur eſt enjoint de prendre de la mê-

me marchandiſe pour le payement d'iceux.

XLVIII. Quand ils auront payé la Doüanne, on ne pourra la leur demander une ſeconde fois.

XLIX. Les Receveurs de la Doüanne donneront leur quittance des droits qui leur auront été payez, & n'empêcheront point que les Marchands ne portent leur marchandiſe à une autre Echelle, où l'on ne pourra les inquiéter auſſi, pour en exiger un ſecond droit.

L. Les Conſuls de France & leurs dépendants, les Religieux, les Marchands & les Interpretes, pourront faire preſſer du vin dans leur maiſon, ou en faire venir de dehors pour leur proviſion ordinaire, ſans qu'on puiſſe les en empêcher.

LI. Les procès qui ſeront intentez pour une ſomme au-deſſus de quatre mille aſpres, ne pourront être pourſuivis dans une autre Juriſdiction, que celle de notre Divan ou Conſeil Imperial.

LII. S'il arrivoit quelque meurtre dans les contrées où logent les François, on ne les recherchera point pour le payement de l'amende du ſang pourvû qu'il n'y ait contre eux aucune preuve judiciaire.

LIII. Nous confirmons encore aux Truchemans qui ſervent les Ambaſſadeurs, toutes les mêmes graces & exemptions qui ſont accordées aux François.

CONCLUSION.

Enfin pourvû que l'Empereur de France ſoit ferme, ſincere & conſtant envers notre heureuſe Porte, au moyen de ces Traitez, moi auſſi agréant & acceptant ſon amitié, je promets & jure par la verité de ce grand Dieu, qui du néant a créé le Ciel & la terre, & par les ames de mes magnifiques Ancêtres d'auguſte memoire, de ne contrevenir jamais de ma part à nos pactes, accords & bonne correſpondance, & d'obſerver à toûjours ce qui eſt contenu dans ces nobles Capitulations Imperiales pleines de bonheur & de puiſſance.

Ecrit dans les premiers jours de l'année de Seffer.

L'année de l'Hegire 1084.

C'eſt environ le 16. d'Avril de l'année 1673.

Donné dans notre Siege de la Ville d'Andrinople la bien gardée.

TRADUCTION

De la Lettre que le Grand Seigneur Sultan Mehemed IV. a écrite au Roi, pour accompagner les Capitulations qu'il lui a envoyées.

SUBSCRIPTION.

Au plus glorieux des Princes Majeſtueux de la croyance de Jeſus, élû entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Nation Chrétienne, pour être l'arbitre des Peuples Nazaréens, notre ami l'Empereur de France, Louis, Dieu veüille proſperer ſes deſſeins, & diriger ſes pas dans les ſentiers de l'équité.

L'Empereur Soliman Mehemed, fils de l'Empereur Sultan Ibrahim toûjours victorieux.

LETTRE IMPERIALE.

GLoire des Princes majeſtueux de la croyance de Jeſus, élû entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Religion Chrétienne, pour être l'ar-

bitre de la Communauté du Peuple Nazaréen ; dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur ; possesseur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire, notre ami l'Empereur de France, Louis, que Dieu veüille combler de bonheur & de droiture jusqu'à la fin de ses jours, & lui faciliter les sentiers du merite & de la justice.

Cette Lettre haute & Imperiale étant arrivée à la présence de Votre Majesté, Elle sçaura que Charles-François Olier Marquis de Nointel, qui represente la force des Princes de la Nation Chrétienne, & l'appui des Grands de la Religion de Jesus (Dieu veüille prosperer ses desseins) que vous avez envoyé pour résider à notre sublime & inébranlable Porte (laquelle par la grace infinie du Créateur glorifié, & par l'assistance favorable du Seigneur victorieux est le refuge des Empereurs du siecle, & l'asile des Rois de ce tems) nous a rendu votre Lettre, & le contenu d'icelle ayant été expliqué au pied de notre Trône Imperial possesseur du monde, par l'entremise de nos magnifiques Visirs, & de nos honorables Ministres. Il nous est exposé que depuis un très long-tems jusques à ces jours bienheureux, les Empereurs de

France vos ancêtres, ont entretenu une ſincere, cordiale & parfaite union, avec la fortunée, illuſtre, heroïque & triomphante famille des Ottomans. Et que deſirant affermir cette bonne intelligence, contre toute ſorte de changement & d'alteration, vous demandiez que les Traitez Imperiaux, qui avoient été accordez par nos ſuprêmes Ayeuls de glorieuſe memoire, fuſſent renouvellez, & que pour le bien des trafiquans, on y ajoûta certains articles. Nous auſſi faiſant conſideration ſur la priere qui nous en a été faite; & voulant contribuer de notre part à cette union & à cette amitié, les témoignages neceſſaires de notre immenſe generoſité Imperiale, ſur toutes les choſes que vous en eſperez, & Votre Majeſté ayant trouvé dans l'inclination bienfaiſante de notre Hauteſſe Imperiale, abondante en lumieres, tout l'agrément & toute la diſpoſition qu'elle pouvoit deſirer pour cela; les anciennes Capitulations ont été renouvellées, & les nouveaux articles y ſont ajoûtez. Il eſt neceſſaire auſſi que de votre part, ces pactes & ces accords qui ſont les fondemens de la paix, ſoient obſervées & executées avec tant de ſoin, de ponctualité & de diligen-

ce, que la tranquillité & les avantages que les Etats & les Peuples en recevront, puiſſent être augmentez de jour en jour. Que les Marchands & les autres Sujets de l'une & de l'autre part allant en bon ordre, avec plaiſir, & en toute ſûreté par mer & par terre, ſous la bonne foi de nos Traitez Imperiaux, ſoient ſoigneux d'éviter les déſordres dans nos Ports & Paſſages, & toutes les autres choſes qui pourroient y contrevenir, de telle ſorte que les Marchands & les Navigateurs puiſſent reſſentir les effets de la paix & de l'amitié qui eſt entre nous. Ecrit vers le milieu de la Lune de Seffer l'année 1084.

C'eſt environ la 27. d'Avril de l'année 1673.

Du Siege d'Andrinople la bien gardée.

TRADUCTION

De la Lettre que le Grand Viſir Ahmed Pacha a écrite au Roi, en lui envoyant les nouvelles Capitulations.

SUBSCRIPTION.

Au plus glorieux des Princes Majeſ-

tueux de la croyance de Jeſus, élû entre les Grands, magnifiques de la Nation Chrétienne, pour être le Mediateur entre les Peuples Nazaréens, l'Empereur de France notre ami, LOUIS LE GRAND. Dieu veüille proſperer ſes deſſeins & diriger ſes pas dans les ſentiers de la droiture.

Teneur de la Lettre.

GLoire des Princes Majeſtueux de la croyance de Jeſus, élû entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Religion Chrétienne, pour être l'arbitre & le médiateur dans la Communauté du Peuple Nazaréen, dépoſitaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur, poſſeſſeur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire; Notre ami l'Empereur de France, LOUIS LE GRAND, que Dieu veüille combler de bonheur & de droiture juſqu'à la fin de ſes jours, & lui faciliter les ſentiers du merite & de la juſtice.

Après avoir ſalué Votre Majeſté avec une affection pure & ſincere, & l'avoir aſſurée d'une integrité de correſpondance digne de la veritable amitié. Elle ſçaura que le très-puiſſant & invinci-

ble Empereur le Grand Seigneur mon Maître (asile du monde, Roi des Rois, image d'Alexandre, recours des Potentats de ce tems, refuge des Rois du siecle, dont la gloire, la force incomparable & les victoires soient augmentées) a reçû la Lettre que vous avez envoyé à sa haute, sublime, heureuse, puissante & imperiale Porte, par le Marquis de Nointel, modéle & appui des Grands de la Religion de Jesus-Christ, que vous avez envoyé pour y résider; lequel m'a rendu aussi celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dans les termes si honnêtes & si obligeans, qu'ils me font connoître que vous me considerez comme un parfait ami.

La susdite Lettre ayant été traduite selon l'usage ordinaire, & le sens qui en a été exposé au pied du Trône Imperial, lui ayant fait entendre que pour entretenir la paix & l'alliance qui est établie depuis long-tems jusqu'à la félicité de son regne, vous desiriez que les Traitez & les accords Imperiaux fussent renouvellez, & qu'on y ajoûtât quelques articles pour l'avantage des trafiquans. Et voulant leur donner quelque marque de sa liberalité & d'une inclination bienfaisante, digne de

ſa magnificence Imperiale ; il a accordé à leur priere, tout ce qui lui a été demandé de votre part, tant à votre conſideration qu'à celle de vos Peuples, en renouvellant les Capitulations de la maniere que vous les avez ſouhaitées, avec une Lettre pleine d'amitié pour réponſe à celle que vous lui avez écrite, par laquelle vous verrez que ſes intentions Royales n'ont point d'autre but, que de vous marquer la pure, ſincere & parfaite amitié qu'il a pour Votre Majeſté ; & comme cette paix n'eſt contractée que pour la tranquillité des Etats, & pour la commodité & proſperité des Peuples, il eſt beſoin auſſi de contribuer de votre part tout ce qui ſera neceſſaire, afin qu'elle ſoit ſoigneuſement obſervée & executée ; & que les Marchands & autres vos Sujets, joüiſſent ſur mer & ſur terre de la ſûreté, de la bonne foi, du repos & des careſſes qu'ils doivent attendre d'un bon traitement, qui puiſſe correſpondre à l'amitié qui eſt entre nous. Le ſalut ſoit ſur celui qui eſt dans la bonne voye.

Le chiffre ou marque du Grand Viſir étoit à la marge de cette Lettre, & contenoit les mots ſuivans.

Le pauvre, l'abjet, le Prince Ahmed

Pacha. Son grand ſceau étoit imprimé à la queuë de cette marque, dans lequel ſon nom étoit gravé.

J'envoyai ces Capitulations à Meſſieurs les Echevins de Marſeille. Ils les firent imprimer pour l'utilité du public, & en envoyerent des exemplaires à toutes les Echelles du Levant. Ils me remercierent en corps de l'honneur que je leur avois fait, & m'aſſurerent de leur reconnoiſſance. Je remarquai dans un des exemplaires imprimez, qu'ils mirent leur nom à la tête de mon Epître Dédicatoire, contre l'intention que j'avois euë de ne dédier ce petit Ouvrage, qu'aux Offices d'Echevins & Députez du Commerce & non à leurs perſonnes; mais ils ſe le dédierent eux-mêmes. Il fut imprimé & envoyé par tout, ainſi il fallut laiſſer la choſe, pour être réparée dans quelque nouvelle édition. Je reviens à mon Journal.

Le 16. Janvier 1676. je reçûs des Lettres de M. le Vacher Vicaire Apoſtolique à Alger. Elles étoient du 27. Novembre précedent. Elles portoient que le 12. Octobre précedent, il étoit arrivé une Eſcadre de quatre Vaiſſeaux Hollandois, qui y étoient venus pour conclure la paix, qui y avoit été

traitée au nom des Etats Generaux par un Juif nommé Jacob de Paz, moyennant un preſent de huit mille piaſtres pour la paye des Soldats. Le Day ne voulut rien conclure ſans la preſence de ſon gendre Baba Haſſan, qui étoit en campagne avec l'armée, & qui avoit été cauſe que l'Eſcadre s'étoit retirée, laiſſant à terre l'Envoyé qu'elle avoit apporté pour attendre ſon retour. Mais avant que Baba Haſſan arrivât, l'Envoyé propoſa au Day une ſuſpenſion d'armes, en attendant que l'on pût mettre la derniere main au Traité qui étoit projetté. Le Day répondit que cela ne ſe pouvoit pas, & que ſi leurs Vaiſſeaux rencontroient l'Eſcadre Hollandoiſe ou autres Bâtimens de la même Nation, chacun feroit de ſon mieux. Il me marquoit enſuite que Baba Haſſan avoit échoüé dans ſon entrepriſe ſur Oran, & qu'il avoit attaqué la Ville de Talmeſſan qui eſt de la dépendance d'Alger, qui s'étoit revoltée, & avoit fait une ligue avec les Maures de la campagne; que malgré leur ſecours, il l'avoit emportée & réduite à l'obéïſſance, & avoit fait mettre en pieces deux mille des principaux Habitans de la Ville, ſans donner la vie même aux femmes & aux petits enfans.

La ſuite de ſa Lettre étoit plus interreſſante : il me donnoit avis que le Sieur de la Font ayant été obligé de venir à Alger, y avoit été arrêté pour les dettes du Baſtion, & qu'ayant obtenu d'avoir la Ville pour priſon, il avoit cherché les moyens de s'échapper ; mais que ne pouvant réüſſir, il avoit écrit des Lettres à M. Colbert & à M. de Lalo ſon Aſſocié, dans leſquelles après pluſieurs invectives contre M. le Vacher, contre Eſtelle & contre moi, il donnoit des moyens pour prendre les Vaiſſeaux d'Alger & pour brûler la Ville. Que la Barque qui portoit ces Lettres avoit été priſe au Calo par un Bâtiment de Salé, qui l'avoit amenée à Alger, où elle fut reſtituée à M. le Vacher avec ſon Equipage. Les Lettres du Sieur de la Font furent portées au Divan. Le Day les fit lire, & ayant trouvé les avis qu'il y donnoit contre l'Etat, il l'envoya chercher & le maltraita beaucoup de paroles, & voulut le faire mettre à la chaîne. M. le Vacher fit tant par ſes prieres qu'il lui ſauva cette peine. Il fut renvoyé chez Eſtelle où il logeoit, avec ordre de faire voir au Trucheman & à Eſtelle toutes les Lettres qu'il écrivoit en France avant de les envoyer.

Le

Le 26. Janvier, les Turcs qui avoient été mis en liberté à Marseille, partirent sur une Barque que le Commerce envoya à Alger par ordre du Roi, pour les échanger & ramener les François que j'y avois laissé en dépôt.

Le 25. Février, le Sieur Nicolas Casteau de Marseille, vint en poste à la Cour donner avis à Messieurs les Ministres, que les Corsaires de Tripoli avoient enlevé dans un Port de l'Isle de Chypres deux Vaisseaux. L'un étoit commandé par le Capitaine Corail, & l'autre par le Capitaine Marin, tous deux François, & chargez pour le compte des Marchands de Marseille, & de la valeur d'environ cent mil écus chacun. Ces Corsaires les avoient enlevez de dessous les Forteresses du Grand Seigneur, où ils étoient moüillez & prêts à mettre à la voile. Les Officiers & les Matelots s'étoient sauvez à terre, & s'étoient embarquez sur un autre Vaisseau qui les avoit apportez à Marseille.

Les Tripolins avoient conduit leurs prises à Alexandrie d'Egypte pour les vendre. Mais M. Bonnecorse Consul les avoit reclamez devant le Pacha, & avoit fait sequestrer toutes les marchandises.

Le Courier s'en retourna avec les dépêches de la Cour, portant ordre à M. de Nointel Ambaſſadeur à Conſtantinople d'en demander la reſtitution au Grand Seigneur ; mais bien des gens inſtruits des affaires du Païs, ne jugeoient pas que ces ordres euſſent leur effet.

Comme le commerce de Marſeille me demanda mon avis, j'écrivis qu'il me paroiſſoit qu'il n'y avoit qu'une de ces deux voyes à prendre, ou d'aller directement à Tripoli & accommoder l'affaire, ou d'avoir recours à la juſtice du Grand Seigneur, ſi le Roi par ſa puiſſance ne jugeoit pas à propos de ſe la faire lui-même. On pouvoit offrir au Roi le quart ou le tiers de la valeur des marchandiſes, pour la dépenſe de l'armement qu'il conviendroit envoyer à Tripoli, pour forcer ces Barbares à la reſtitution. Ce qui ſeroit d'autant plus aiſé, que Sa Majeſté ayant de fortes Eſcadres ſur les côtes de Sicile, on en peut détacher un nombre de Vaiſſeaux pour bloquer le Port de Tripoli, & forcer ces Pyrates à demander la paix, comme ont fait les Anglois depuis peu.

L'autre moyen étoit d'envoyer un homme d'intelligence à Conſtantino-

ple, qui après s'être abouché avec M. de Nointel, iroit à Andrinople demander justice au Grand Visir : il est certain que ce Ministre ne manqueroit pas de lui offrir un Capigy ou un Chaoux, pour aller à Tripoli poursuivre cette restitution au nom du Grand Seigneur. Cet Envoyé l'accompagneroit sur les lieux, pour éviter que ces Corsaires ne pochassent les yeux du Chaoux avec quelque sac d'argent, & pour revenir à Constantinople renouveller ses poursuites, ou contre les Tripolins, ou contre le Chaoux, en cas qu'il ne se fût pas acquitté de sa commission.

Mais les Députez du Commerce craignirent la dépense. Ils se contenterent d'envoyer l'ordre du Roi à l'Ambassadeur, & prirent le parti de se consoler de cette perte, & ne songerent qu'à tâcher d'empêcher de semblables enlevemens, n'y ayant point de Ports du Grand Seigneur dans le Levant, où on ne puisse être sujet à pareils accidens, quand les Commandans des Forteresses ne prendront pas la défense des amis du Grand Seigneur, qui se seront mis sous leur protection.

Le 4. de Mars, je me trouvai avec M. de Pomponne, dans le tems que l'on y parloit de ces deux Vaisseaux

enlevez par les Tripolins : je lui fis connoître la neceſſité qu'il y avoit d'avoir la paix avec ces gens-là, comme nous l'avions avec ceux d'Alger & de Tunis. Je lui communiquai les moyens que l'on pouvoit prendre pour y parvenir. Il ne les déſapprouva pas ; mais il m'ordonna d'en entretenir M. Colbert. Je le fis quelques jours après. Ces deux Miniſtres m'ordonnerent de dreſſer un Memoire pour le préſenter au Roi, afin que l'on pût l'examiner à loiſir, & prendre les meſures neceſſaires pour mettre ces Barbares à la raiſon. Le voilà tel que je le préſentai à ces Miniſtres, qui le préſenterent eux-mêmes à Sa Majeſté.

MEMOIRE

Presenté au Roi, pour reprimer l'insolence des Corsaires de Tripoli d'Afrique, & pour les forcer à une paix avantageuse aux Sujets de Sa Majesté.

AU ROY.

SIRE,

LE principal motif qui a porté Votre Majesté à accorder la paix, qui lui a été demandée par les Milices d'Alger & de Tunis, n'a été que pour favoriser le commerce de ses Sujets, & pour empêcher les déprédations que ces Corsaires faisoient tous les jours sur la Mediterranée.

Ces Pyrates avoient épuisé les Ports de Votre Majesté de la plûpart de ses meilleurs Matelots. On l'a vû par le grand nombre qu'elle en a retiré des fers de ces deux endroits.

Les Corsaires d'Alger croisent ordinairement depuis les Isles de Majorque

juſqu'au Détroit de Gibraltar, & quand ils ne le paſſent pas, ils reviennent ſur les côtes d'Italie & par celles de Sicile.

Ceux de Tunis croiſent depuis ces premieres Iſles juſqu'aux côtes d'Italie & de Sicile.

Et ceux de Tripoli s'étendent depuis la partie Orientale de Sicile juſqu'à la côte de Syrie.

On les trouve plus ordinairement vers les Iſles de la Sapience & de Candie, parce que les Vaiſſeaux Marchands ont coûtume de venir reconnoître ces côtes.

La Ville ou la République de Tripoli, n'a que ſept Vaiſſeaux qui ſortent ordinairement tous enſemble. Elle peut avoir encore le même nombre de Bâtimens armez par les particuliers.

Les ſept premiers ſe tiennent à une telle diſtance les uns des autres, qu'ils occupent la plus grande partie du paſſage de nos Vaiſſeaux, de maniere que c'eſt un bonheur particulier quand ils n'en ſont pas rencontrez, en ſorte que nos Marchands ne feront jamais en aſſurance dans leur négoce, tant que ces Corſaires ſeront nos ennemis.

Puiſque Votre Majeſté a accordé la

paix aux Pyrates d'Alger & de Tunis, qui quoique les plus puiſſans ſur mer, ſe ſont neanmoins rangez doucement à l'obſervation des Traitez, qui ont été conclus avec eux : il paroît certain qu'on auroit beaucoup moins de peine à y réduire ceux de Tripoli. Ce ſeroit un ouvrage digne des ſoins paternels de Votre Majeſté, ſi elle veut prendre quelque réſolution de les mettre à la raiſon. Cela ſe feroit d'autant plus aiſément, qu'une partie des Armées Navales de Votre Majeſté étant dans le voiſinage de Tripoli, à cauſe des ſecours qu'elle donne à Meſſine, cette République de Brigands ſe verroit ſeule expoſée à eſſuyer ce que peuvent vos armes victorieuſes, ſi elle veut leur en faire ſentir le poids. Elle pourroit les contraindre tout d'un coup à demander la paix, & à rendre les Eſclaves & à venir la demander au pied de votre Trône.

Il faudroit prendre pour cela un tems favorable, pour y envoyer dix Galeres ſoûtenuës par douze ou quinze Vaiſſeaux de guerre qui ſe tiendroient au large, & qui croiſeroient ſelon la prudence du Commandant. Le moüillage eſt bon par tout, & en cas de mauvais tems, on peut courir la côte en faiſant

des bordées juſqu'à dix milles, Eſt & Oüeſt de Tripoli. Les Vaiſſeaux peuvent demeurer moüillez ſur la côte depuis le mois d'Avril juſqu'en Novembre ; mais il faut ſe ſouvenir que les Vaiſſeaux ſeuls ni les Galeres ſeules ne ſuffiroient pas, les unes & les autres ſont neceſſaires ; les Galeres, parce que pouvant s'approcher plus près que la portée de leurs courſiers, elles viendroient juſqu'à l'embouchure du Port ruiner les Châteaux qui en défendent l'entrée, & les Vaiſſeaux de Votre Majeſté empêcheroient ceux des Corſaires de revenir chez-eux. On les prendroit infailliblement, & il leur ſeroit impoſſible de ſe remonter s'ils étoient une fois démontez, parce qu'ils n'ont pas les commoditez de conſtruire de nouveaux Bâtimens, de les équipper & de les armer.

On ſçait très-aſſurément qu'ils ont dans leurs fers huit cens des meilleurs Matelots de Votre Majeſté, dont elle tireroit des ſervices très-conſiderables, & le moins qu'on peut eſperer, c'eſt de les avoir ſans rançon.

Si Votre Majeſté veut une bonne fois délivrer ſes Vaiſſeaux des pillages de ces Barbares, on peut choiſir deux gros Vaiſſeaux inutiles, les faire maçonner

& les couler à fond entre les écüeils qui forment le Port, en moins de rien il ſe rempliroit & deviendroit abſolument impratiquable.

Si Votre Majeſté ne veut pas abſolument en venir juſques-là, & que ſa bonté naturelle la porte à avoir compaſſion de ces miſerables, & ne les pas détruire tout à fait; Elle peut faire bloquer le Port par ſix de ſes Vaiſſeaux & autant de Barques longues. Il n'en faut pas davantage pour empêcher ces Corſaires de ſortir, ou les prendre quand ils voudront rentrer. En moins de trois mois Elle les réduira à vendre juſqu'à leurs chemiſes pour avoir du pain, parce que ne ſubſiſtant que par leurs brigandages, le Peuple ſe trouvant dans la diſette, ſe mutinera contre les Chefs & contre les Soldats: il s'élevera une guerre civile entre eux, ils ſe détruiront les uns les autres, & ſe verront forcez d'implorer votre clemence, & d'accepter toutes les conditions qu'elle voudra leur impoſer.

On vient d'en voir l'expérience par ce qui eſt arrivé à l'Eſcadre Angloiſe commandée par le Chevalier Narborow qui a tenu ce Port bloqué pendant quelque tems. Il les a réduits à

la derniere extrêmité, & les a forcés à ſigner une Paix, & à lui accorder tout ce qu'il a voulu. Après un pareil fait, qu'eſt-ce que Sa Majeſté n'eſt pas en état d'oſperer & d'entreprendre ?

Il faut ſe ſouvenir que ſi l'Eſcadre de quinze Vaiſſeaux de Votre Majeſté commandée par M. Dalmeras, avoit pû demeurer encore deux jours devant Tripoly la derniere fois que Votre Majeſté les y envoya, cette Milice ſe ſeroit ſoumiſe à tout ce que ce Commandant auroit voulu, & qu'elle auroit rendu tous les Eſclaves François. On a ſçû, à n'en pouvoir douter, qu'il y avoit beaucoup de Turcs qui avoient déja donné la liberté aux leurs, & que le Divan étoit réſolu de renvoyer tous ceux de l'Etat, afin que les Vaiſſeaux de Votre Majeſté les laiſſaſſent en liberté. Mais comme les Vaiſſeaux ſe retirerent dans le tems que le Divan ſe préparoit à renvoyer les Eſclaves, & qu'ils étoient déja en marche pour ſe rendre au Port, dès qu'ils virent les Vaiſſeaux ſe mettre à la voile, ils les firent revenir, & les remirent dans leurs fers, dont ils augmenterent le poids par pluſieurs mauvais traite-

mens. Il eſt à remarquer que la plûpart des Eſclaves qui ſont à Tripoly appartiennent au Public, au lieu qu'à Alger & à Tunis le plus grand nombre appartient aux particuliers : c'eſt ce qui rend la délivrance des Eſclaves plus aiſée à Tripoly que dans les deux autres endroits, parce que le bien commun touche ordinairement les hommes moins que le leur particulier. C'eſt par cette raiſon que les Algeriens & les Tunéſiens font bien plus de difficultez quand on les veut obliger de rendre les Eſclaves, & que pour l'ordinaire on eſt obligé de les leur payer au moins ſur le pied du premier achat.

Si Sa Majeſté eſt dans le deſſein de châtier ces Barbares, & qu'elle ait quelque difficulté ſur ce Mémoire, on en fournira qui répondront à tout ce que l'on pourra deſirer.

Fin du Mémoire.

Je ſçûs quelques jours après que le Roi & les Miniſtres avoient très bien reçû ce Mémoire, & qu'il auroit été exécuté, ſi les grandes affaires que Sa Majeſté avoit alors, ne l'euſſent obligée d'en remettre l'exécution à un autre tems.

Le 26. Avril de cette même année 1676. je fus prié de me rendre chez Madame la Chanceliere Seguier. J'y trouvai M. le Duc de Verneüil dernier fils naturel d'Henry IV. Madame ſon épouſe, M. le Duc de Sully, M. le Duc de Coiſlin, & Madame la Comteſſe de Guiche. Après les civilitez ordinaires, cette illuſtre Compagnie me repréſenta les bontez que feu M. le Chancelier Seguier avoit eu pour moi, & le deſir que Madame ſa veuve âgée de quatre-vingt-cinq ans, avoit depuis long-tems que je demeuraſſe auprès d'elle, pour lui tenir compagnie, & avoir ſoin de l'éducation de M. le Prince d'Enrichemont & de M. le Chevalier de Sully ſon frere. On me fit connoître qu'après avoir tant voyagé il étoit tems que je me fixaſſe à Paris, & que je ne pouvois pas choiſir un poſte qui me fût plus honorable & plus avantageux que celui que l'on me préſentoit, & que l'on me prioit d'accepter; que toutes ces grandes Maiſons m'en auroient obligation, & qu'elles ne prétendoient pas me lier qu'autant qu'il ne ſe trouveroit pas d'occaſion de mieux faire pour ma fortune.

On fit encore intervenir Madame

la Maréchalle de la Motte, & malgré la réſolution que j'avois faite de me retirer de la Cour, & d'aller paſſer le reſte de mes jours dans le repos, je donnai parole, & je me rembarquai tout de nouveau ſur une mer plus ſujette aux tempêtes que la Méditerranée.

Le 15. de Mai, j'allai faire la révérence à Madame la Chanceliere. J'en fus très bien reçû : elle me fit donner un appartement très commode & très-bien meublé, avec des logemens pour mes domeſtiques. Mon occupation étoit de prendre ſoin de l'éducation de ces deux jeunes Seigneurs, de les conduire & les faire connoître à la Cour, & de tenir compagnie à la bonne vieille quand j'en avois le loiſir ; du reſte auſſi libre chez elle que j'aurois pû être chez moi.

Je paſſai ainſi fort tranquillement le reſte de l'année, ſans être interrompu d'aucune propoſition qui eût pû troubler mon repos.

J'avois commencé étant à Alger un Livre de Prieres, avec des réfléxions morales à l'uſage des Ordres Militaires, que j'intitulai : *Office des Chevaliers.* Je l'ornai de mignatures & de

tous les agrémens que les Orientaux ont coûtume de donner à leurs manuscrits, & j'eus l'honneur de le préſenter au Roi,

Le ſix Février 1677. je reçûs quantité de lettres de mes amis de Marſeille, qui me repreſentoient le déſordre où étoit le commerce à Alep. Tous me prioient de ſonger à ce Conſulat, & de le demander au Roi. Ils me faiſoient connoître que je rendrois en cela un ſervice ſignalé à ma Patrie & à tout l'Etat.

Mais quoique leurs raiſons me touchaſſent parce qu'elles étoient convainquantes, j'étois réſolu de vivre en repos, & de ne me plus charger de tels embarras. Je leur répondis que je n'avois pas aſſez de bien pour entreprendre ce Conſulat, ſur tout dans un tems où le commerce étoit extrêmement interrompu par la guerre que nous avions preſque contre tous les Princes de l'Europe. Ces raiſons & autres ne les rebuterent pas, ils continuerent à me preſſer & à m'importuner de telle ſorte, que pour m'en débaraſſer, je crus les devoir prendre du côté de l'interêt, auquel je ſçai que tous les Marchands, & ſur-tout

ceux de Provence ſont fort ſenſibles. Je leur marquai que je pourrois y ſonger ſi quelqu'un vouloit s'en charger à ſes riſques, & me fournir les appointemens dont on conviendroit, & l'entretien de ma table & de mes domeſtiques, & que j'abandonnerois le reſte des droits que le Conſulat pourroit fournir. Cela diminua beaucoup leurs importunités, & je continuai à joüir de mon repos.

Mais cela ne dura pas long-tems. Les Echevins de Marſeille, le Corps du commerce & les Marchands particuliers établis ou commerçans à Alep, recommencerent leurs plaintes contre M. Dupont, & firent de grandes inſtances auprès des Miniſtres afin de le faire révoquer.

M. François Picquet dont la famille étoit originaire de Lyon, qui étoit un des Proprietaires du Conſulat d'Alep, avoit un juſte ſujet de craindre que ce Conſulat ne ſe perdît entre ſes mains. Il l'avoit exercé lui-même fort long-tems avec honneur; mais s'étant laſſé du monde, il étoit entré dans les Ordres Sacrez, & s'étoit retiré à ſon Prieuré de Grimaud en Provence. Le Pape qui connoiſſoit ſon me-

rite, l'avoit fait Evêque de Cesarople & Vicaire Apostolique de Babylone, & lui avoit ordonné de repasser en Orient, où son zele & ses autres talens étoient necessaires pour la gloire de Dieu & l'interêt de l'Eglise. J'étois ami de ce Prélat depuis long-rems. Il m'écrivit comme les autres pour me porter à prendre le Consulat d'Alep, & pour m'y engager il m'offrit généreusement de me ceder la part qu'il avoit dans la proprieté de ce Consulat, à tel prix que je voudrois, afin d'éviter la perte entiere de ce poste: mais je le remerciai, préférant mon repos, & la situation où je me trouvois, aux avantages que l'on m'offrit. Heureux si j'eusse eu plus de fermeté dans ma résolution, & que je je n'eusse point accepté ce Consulat, vaincu par les importunitez de mes amis, & enfin par des ordres superieurs: C'est ce qu'on verra dans la quatriéme partie de ces Memoires.

Journal du voyage à Alep.

LE premier jour de l'année 1678. le Roi jugea à propos de rappel-

ler le Marquis de Nointel ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople, & nomma à ſa place Meſſire Gabriel Joſeph de la Vergne, Vicomte de Guilleragues. Il avoit été premier Préſident de la Cour des Aydes & Finances de Guyenne, & avoit fait la fonction d'Intendant General de la Maiſon de M. le Prince de Conty. Sa Majeſté l'honora en même-tems de la Charge de Secretaire de ſa Chambre & de ſon Cabinet.

Je reçûs le onze Janvier des Lettres d'Alep & de Marſeille, qui me preſſoient de ſonger au Conſulat d'Alep. Je crois devoir rapporter ici en entier la Lettre d'Alep, parce qu'elle contient des circonſtances importantes. La voici.

Monſieur, les emplois conſiderables que votre merite vous a procurés, & doit vous procurer à l'avenir, nous auroit ôté l'eſperance que l'on nous avoit donné il y a quelque tems de vous avoir pour notre Conſul dans cette Ville d'Alep; & comme nous ſouhaiterions avec paſſion cet avantage, nous avons crû que vous ne trouveriez pas mauvais de recevoir ces lignes de notre part, qui ne ſont en premier lieu que pour vous

ſupplier, Monſieur, avec toute l'inſtance dont nous ſommes capables, d'avoir quelque pitié de cette pauvre Echelle, qui eſt ſur le bord de ſa ruine, & que votre perſonne ſeule peut rétablir dans ſon premier luſtre.

Que la miſere des affaires generales ne vous empêche donc pas d'obtenir du Roi vos proviſions en forme, par le grand credit que vous avez à la Cour; & nous vous promettons, Monſieur, par l'obéïſſance que nous vous vouërons, & par l'éxactitude avec laquelle nous vous payerons les droits du Conſulat, de vous donner lieu d'être ſatisfait, tant pour l'honneur que pour l'utilité.

Que les dépenſes qu'il vous faudra faire ici pour votre entrée, & pour votre reception ne vous ſoient point un obſtacle: puiſque nous vous promettons, & nous obligeons par cette Préſente, en la meilleure forme qu'il nous eſt poſſible, de vous fournir en prêt d'abord après votre arrivée à Alexandrette la ſomme de cinq mille piaſtres, pour ſubvenir aux dépenſes qu'il vous faudra faire pour votre réception, pour la Maiſon Conſulaire, & pour les autres choſes dont vous aurez beſoin.

Vous n'avez que faire de prendre avec vous que les personnes qui vous seront necessaires pour le voyage, parce que vous trouverez ici les Officiers dont vous aurez besoin pour votre Charge.

Il nous semble qu'il est inutile de vous dire les raisons qui nous obligent à souhaiter un changement dans ce Consulat.

Vous sçavez de quelle conséquence est votre Barat de la Porte. Ainsi, Monsieur, vous y donnerez ordre, s'il vous plaît. Nous sommes, Monsieur, vos, &c. A Alep le 24. Novembre 1677.

Cette Lettre commune étoit accompagnée de plusieurs particulieres, & d'un grand Memoire pour M. Colbert, qui renfermoit les plaintes de la Nation, & les raisons qu'on avoit de me demander pour Consul.

J'hésitai plus d'un mois à me déterminer à prendre ce parti. A la fin, les esperances d'une paix generale qu'on croyoit prochaine, & le rétablissement du commerce, me porterent à y consentir. Je le promis aux Négocians d'Alep, & au Corps du commerce de Marseille, & je l'écri-

vis à M. Colbert en lui envoyant les Memoires d'Alep, & les Lettres des Marchands de cette Ville & de Marſeille. Je vis ce Miniſtre le dix Février à ſa belle Maiſon de Sceaux. Il me dit qu'il avoit vû tous les papiers que je lui avois envoyés; que je lui ferois plaiſir d'accepter ce Conſulat, & qu'au premier jour qu'il travailleroit aux affaires du Levant, il expedieroit mes proviſions, & tout ce qui me ſeroit neceſſaire, pour que j'éxerçaſſe cette Charge avec ſatisfaction & utilité, & qu'il me dépêcheroit au plûtôt.

Mais les négotiations de la paix alloient ſi lentement à Nimégue, qu'elles obligerent le Miniſtre à ſuſpendre toutes les dépêches du Levant. Je fis cependant réponſe à la Nation Françoiſe d'Alep, & je leur marquai les diſpoſitions de M. Colbert & les miennes au ſujet du Conſulat; mais je les avertiſſois en même-tems, qu'il n'y auroit rien de déterminé que quand la paix generale ſeroit faite. Ma lettre étoit du 15. Avril 1678. Je leur écrivis encore le huit Juin ſuivant.

Le Roi étant allé à Fontainebleau le 4. Août, je fus averti que M. Col-

bert y avoit fait porter tous les papiers qui regardoient les affaires du Levant, & qu'il vouloit y travailler, & y donner la derniere main. Je crûs être obligé de m'y rendre pour suivre cette affaire.

J'appris le 17. Août par le Sieur Magy, & les autres interessés à la Compagnie du Levant, que les Consulats avoient toûjours été à la nomination du Roi; sur la présentation du Ministre qui avoit le Département du Commerce, & que M. Colbert vouloit les retirer entierement des mains de ceux qui en avoient obtenu la propriété; prétendant que ceux qui en joüissoient depuis long-tems l'avoient usurpée; que pour cet effet il avoit envoyé à Marseille des Edits du Roi, portans ordre aux Propriétaires de ces Consulats de représenter leurs titres, pour être pourvû à leur remboursement: cela me fit connoître que notre affaire étoit accrochée pour long tems; d'autant plus que je sçûs que la Compagnie du Levant avoit eû ordre de M. Colbert de recevoir les offres & les propositions que feroient ceux qui aspireroient à ces Consulats. Plusieurs personnes se présenterent, & je fus obligé de me met-

tre du nombre, & on ne conclud rien, parce qu'il fallut attendre le retour du Roi à Saint Germain, & l'échéance du terme qui avoit été donné aux Propriétaires.

Le 29. Septembre la paix avec la Hollande fut publiée à Paris, & fit esperer qu'elle deviendroit bien-tôt generale.

Le 15. Decembre 1678. le Pere Michel Nau Jesuite arriva à Paris. Il devoit retourner à Alep avec de nouveaux Missionnaires de sa Compagnie, après qu'il auroit trouvé à Paris des fonds pour leur voyage, & pour leur entretien, & vouloit passer avec moi. Il avoit une autre affaire qui lui étoit de plus grande conséquence; c'étoit d'être nommés Chapelains de la Chapelle Consulaire, indépendamment du Consul. Cette affaire a fait tant de bruit, qu'on sera bien aise d'en être informé. On l'apprendra en partie par l'extrait d'une lettre du même Pere Nau, Superieur de la Mission d'Alep au Pere Verjus Procureur de leurs Missions Orientales. La voici.

J'ai une joye très particuliere que M. le Chevalier d'Arvieux soit notre Consul en Alep. Il falloit une per-

ſonne de ſa capacité & de ſon merite pour remettre l'Echelle d'Alep, qui eſt en pitoyable état. Cependant je prie votre Reverence de le bien inſtruire de notre affaire de la Chapelle & de la Chapellanie. Vous ſçavez quelles ſont les conſéquences pour nos emplois, pour le bien & l'avantage de la Religion, & pour l'honneur & le ſervice de la Nation. M. le Chevalier d'Arvieux ſçait mieux que perſonne l'importance de l'affaire.

Vous ſçaurez de plus, que la Chapelle eſt dans la ſalle Conſulaire, où l'on boit & mange, & où l'on fait mille choſes qui ne s'accordent pas avec la ſainteté de l'Autel; cela même eſt fort incommode au Conſul, qui n'en eſt pas maître tous les matins, &. ſouvent l'après-dînée, à cauſe des Meſſes & des Vêpres. Notre maiſon & la ſienne ſont un même appartement, & il n'y a rien entre M. le Conſul & nous. Il ſeroit tout-à-fait à la gloire de Dieu qu'il ôtât ſa Chapelle de ſa ſalle, quand ce ne ſeroit que pour l'honneur du S. Sacrement qui s'y garde. Notre maiſon eſt grande, & ſa Chapelle y ſeroit bien mieux. Les Peres Cordeliers y

feroient leurs fonctions de la Paroiſſe, qui leur appartient, & ſans que M. le Conſul fût importuné. Il auroit ſa Chapelle à ſa porte, & nous une commodité conſiderable, de faire ſans aucun danger d'avanies nos Congregations, & mille autres bonnes œuvres. Si M. le Chevalier d'Arvieux eſt de vos amis, parlez-lui-en avec confidence, ou priez le Pere Confeſſeur du Roi de lui en parler; & afin qu'il n'ait perſonne de nos envieux à combattre, il ſeroit bon qu'il s'en fît donner un ordre du Roi: ce ſera un ordre très-juſte pour empêcher des profanations qui ſont inévitables au lieu où eſt cette Chapelle. Le nom du Roi fera taire tout le monde, & mettra toutes choſes à couvert.

Les Peres Verjus & Nau eurent une longue audience de M. Colbert. Ils lui préſenterent leurs Memoires pour obtenir des Lettres Patentes de Sa Majeſté, pour être Chapelains perpetuels du Conſulat d'Alep indépendamment du Conſul.

Le 27. Decembre 1678. la paix avec l'Eſpagne fut publiée à Paris, ce qui nous fit eſperer que nos affaires finiroient bientôt.

Le Pere Loüis Verdun Cordelier; avec

avec un Compagnon députés de la Famille de Terre-Sainte, me vinrent rendre visite. Ils venoient demander au Roi des ordres à son nouvel Ambassadeur à la Porte, pour retirer des mains des Grecs les Saints Lieux, & les leur faire rendre, aussi-bien que vingt-cinq mille piastres que nos Armateurs avoient enlevées, & qui avoient été déclarées de bonne prise. Il me communiquerent aussi l'ordre qu'ils avoient de demander leur rétablissement dans la Chapellanie d'Alep, & de déclarer qu'en cas que la Chapelle fut transferée chez les Jesuites, ils transfereroient aussi la Paroisse chez le Consul de Venise, & y feroient leurs fonctions curiales, ce qui ne seroit pas avantageux à la gloire de la Nation.

Je leur répondis, que puisque M. de Nointel Ambassadeur à Constantinople, avoit statué par son Ordonnance renduë sur les contestations réciproques qu'il y avoit euës là-dessus, que ni les Jesuites, ni les Cordeliers, ne prendroient la qualité de Chapelains, jusqu'à ce qu'il y fût pourvû par Sa Majesté: c'étoit à elle qu'il falloit s'adresser, & donner leurs Memoires à M. Colbert; que pour

ce qui me regardoit, je m'attacherois aveuglement à ce que le Roi m'ordonneroit.

Le 1. Janvier 1679. le Roi fit une promotion d'Officiers de Marine. On avoit toûjours fait eſperer, à M. de Guilleragues & à moi, qu'après cette promotion on travailleroit à ſes dépêches & aux miennes ; mais dans ce même-tems Meſſieurs de Seiſſons, Dupuy, & Vignier, Propriétaires des Conſulats d'Alep, de Smyrne, & de Seïde, arriverent à Paris pour défendre leurs droits, & produire leurs titres, ſelon qu'il leur étoit ordonné par l'Arrêt du Conſeil qui leur avoit été ſignifié. Ils furent en négociation auprès de M. Colbert juſqu'à la fin du mois de Mai. Ils employerent tous leurs amis pour être maintenus dans la poſſeſſion de leurs Conſulats, dont ils joüiſſoient depuis très-long-tems, mais ils n'obtinrent rien.

La Compagnie du Levant avoit eu deſſein de s'approprier tous les Conſulats du Levant, & offroit au Roi de rembourſer les Propriétaires, afin de pouvoir remplir ces poſtes de ceux de leurs créatures qu'ils en croiroient les plus capables. M. Colbert ne

trouva pas qu'il y eût de la juſtice à les rembourſer, prétendant qu'ils en avoient joüi aſſez long-tems pour s'être amplement rembourſés de ce qu'ils pouvoient avoir déboursés. Les choſes demeurerent encore indéciſes, parce que ces Propriétaires demanderent du tems pour produire de nouvelles pieces.

M. Dupuy eut recours à M. de Louvois Miniſtre & Secretaire d'Etat, dont il avoit la protection ; ce qui joint à ce que M. Colbert n'avoit jamais eu que des relations très-avantageuſes de la conduite de M. Dupuy dans l'exercice du Conſulat de Smyrne, le fit conſerver dans ce Conſulat ; mais à condition qu'il l'exerceroit par lui-même, & non par des Subdelegués : que M. de Seiſſons pourroit auſſi aller en perſonne à ſon Conſulat de Seïde ; mais qu'à l'égard d'Alep, le Roi voulant y pourvoir abſolument, il m'en avoit promis la Commiſſion depuis plus de 18. mois, & qu'il me la feroit expedier au premier jour.

M. Vignier qui ne s'accommodoit pas de cette diſpoſition, & qui vouloit s'en conſerver la proprieté & à ſes conſors, vint me propoſer de me

mettre à la place de M. François Picquet Evêque de Cesarople si je pouvois par le moyen de mes amis leur conserver leurs parts. Comme le parti pouvoit m'être avantageux, j'employai tout le crédit que je pouvois avoir à la Cour, & ce fut inutilement. Le Ministre ne voulut rien écouter, & déclara que le Roi vouloit faire éxercer les Consulats par des gens dont il connoîtroit les talens & la capacité.

On voulut tenter de l'adoucir par le moyen de M. de Belinzani Intendant general du Commerce de France. Ces trois Propriétaires m'engagerent à les accompagner chez M. Belinzani. Il les écouta avec beaucoup de patience, & pour réponse il leur dit ce qu'ils sçavoient déja; que MM. de Seissons & Dupuy iroient éxercer leurs Consulats de Smyrne & de Seïde, & que j'irois à Alep immédiatement de la part du Roi avec sa Commission, & indépendamment de MM. les prétendus Propriétaires, & qu'il m'ordonnoit de sa part, & de celle de M. Colbert de me tenir prêt à partir dans quinze jours; que mes dépêches étoient faites, & qu'il me les remettroit au retour du pre-

nier voyage qu'il feroit à Saint Germain. Cet e réponſe ſi poſitive me fit réſoudre à faire tout ce qui me ſeroit ordonné.

M. de Guilleragues qui avoit été nommé à l'Ambaſſade de Conſtantinople le même jour que je fus nommé au Conſulat d'Alep, s'ennuyoit autant que moi d'attendre ſes dépêches depuis près de dix-huit mois. La raiſon de ce retardement étoit la ſomme conſiderable qu'il falloit lui donner pour ſon Entrée & les autres dépenſes, parce que le Roi avoit alors plus beſoin d'argent pour prendre des Villes que pour faire des Entrées; & il n'y avoit que la paix qui pût faciliter le moyen de trouver toutes ces ſommes. Comme elle venoit d'être concluë, la Compagnie du Levant eut ordre de trouver toutes ces ſommes, & le Sieur Auguſtin Magi fut nommé pour aller à Conſtantinople avec M. de Guilleragues, pour en faire la diſtribution aux créanciers du Païs préferablement aux autres.

Tout le mois de Mai ſe paſſa encore, ſans que l'on nous donnât nos proviſions. A la fin, j'eûs avis au Bureau de M. Colbert, que mes

provisions étoient au Sceau, & que M. Belinzani avoit ordre de les retirer, & de me les remettre. Alors je songeai tout de bon à mon départ. Je fis emballer mes hardes afin de les faire partir dans la fin du mois de Juin, & de partir dans les premiers jours du mois suivant.

Le 1. Juillet M. Belinzani m'envoya chercher, & me remit la Commission du Roi, avec ordre de partir incessamment, & me rendre à Toulon, afin de profiter de l'escorte des Vaisseaux que Sa Majesté avoit destinés pour porter M. de Guilleragues à Constantinople.

Commission du Roi pour éxercer le Consulat d'Alep.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier, & Terres adjacentes, &c. A tous ceux qui ces Présentes Lettres verront. SALUT: Voulant pourvoir à la Charge de Consul de la Nation Françoise à Alep & ses dépendances, dans la Syrie, attendu que les Propriétaires ne peuvent l'éxercer en personne : & étant bien informé du zele, fideli-

té, capacité, & experience que le Sieur Laurent d'Arvieux, Chevalier de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel, & de saint Lazare de Jerusalem, a fait paroître dans les affaires ausquelles nous l'avons employé. Nous avons crû ne pouvoir faire un meilleur choix que de sa personne pour remplir cette Charge. A CES CAUSES, & autres à ce nous mouvantes, nous avons ledit Sieur d'Arvieux, commis, ordonné, & établi; & par ces Présentes signées de notre main, commettons, ordonnons, & établissons Consul de la Nation Françoise à Alep, & dans ses dépendances dans la Syrie, pour ladite Charge, avoir, tenir, & dorénavant exercer, en joüir, & user, pendant le tems de trois années, à commencer au premier jour de Septembre prochain, aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, priviléges, franchises, exemptions, libertés, gages, droits, pouvoirs, fonctions, fruits, profits, revenus, & émolumens y appartenans, tels & semblables qu'en ont ci-devant joüi ou dû joüir les Propriétaires: SI DONNONS en Mandement à notre Amé & féal Conseiller en nos Con-

ſcils, & notre Ambaſſadeur au Levant le Sieur de Guilleragues ; qu'après avoir été informé des bonnes vie & mœurs dudit Laurent d'Arvieux, & de lui pris & reçû le ſerment requis & accoûtumé, il le mette & inſtituë en poſſeſſion & joüiſſance dudit Conſulat, & lui donne toute aſſiſtance & protection : faiſant défenſes aux Propriétaires d'icelui, & à toutes les perſonnes trafiquant audit Païs, de le troubler. ENJOIGNONS à tous Capitaines de Vaiſſeaux, Barques, & autres Bâtimens, & à tous Négocians ſous la Banniere de France, de le reconnoître notre Conſul, & lui payer les droits appartenans à ladite Charge : à peine d'y être contraints par les voies dont les Conſuls François ont accoûtumé d'uſer. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR : Prions & requerons les Illuſtres & Magnifiques Pachas d'Alep & autres lieux, leurs Lieutenans, & chacun d'eux en droit ſoi, ainſi qu'il appartiendra, qui en ont ou en auront le Commandement ès dits lieux ; qu'ils faſſent & laiſſent joüir pleinement & paiſiblement ledit Sieur d'Arvieux dudit état & Office de Conſul, ſans lui faire ni ſouf-

fir lui être fait aucun trouble ou empêchement ; ains lui donner toute aide, faveur, & assistance. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre Scel à ces Présentes. Donn. à Saint Germain en Laye le 22. jour du mois de Juin 1679. & de notre Regne le 37. *Signé*, LOUIS, *& sur le repli* : *Par le Roi*, Comte de Provence, *Signé*, Colbert, à l'Original, & scellé du grand Sceau de cire jaune sur queuës pendantes.

Le 2. Juillet, j'allai arrêter ma place à la Diligence de Lyon pour partir le 13. du même mois : cette voiture est fatiguante, parce que pour arriver à Lyon en quatre jours & demi, on arrive fort tard à la couchée; & on en part si matin, qu'à peine a-t'on le tems de repofer. J'eus soin d'envoyer mes bagages par le coche d'eau, il m'en auroit trop coûté par la Diligence.

Le 4. Juillet, étant arrivé à Saint Germain en Laye avant les neuf heures du matin, j'allai au lever du Roi; je m'arrêtai à parler dans la chambre à plusieurs Seigneurs, qui me questionnerent sur mon voyage, & me chargeoient de leur donner de mes nouvelles des Païs où j'allois. Le

Roi étoit habillé, & étoit passé au prie Dieu de la ruelle. Je l'attendois au pied de son lit, par où il devoit passer pour entrer dans son cabinet, selon la coûtume qu'il a de s'y arrêter quelques momens, pour donner le tems aux Courtisans de se retirer, & de laisser la chambre libre pour le Conseil d'en haut, qui suit immédiatement.

Le Roi m'ayant apperçû, jugea bien que je venois prendre congé de lui; & s'étant arrêté sur l'estrade, il me dit que mes dépêches pour le Consulat d'Alep étoient expediées depuis quelques jours, & me demanda quand je partirois, & si je n'étois pas las de faire si souvent des voyages en Turquie. Il ajoûta qu'il falloit être d'une grande résolution pour cela, ou y être accoûtumé. Je répondis que j'avois reçû mes provisions; qu'on travailloit à mon équipage, & que ma place étoit arrêtée à la Diligence de Lyon pour le 13. & que je venois prendre congé de Sa Majesté, & recevoir ses ordres. Il étoit sur le point de me dire autre chose lorsqu'on ouvrit la porte de son cabinet; & qu'il vit le Marquis de los Balbases Ambassadeur d'Espa-

gne, qui l'y attendoit. Cela obligea le Roi de marcher à lui, & de me dire ces paroles en me quittant: " J'aurois beaucoup de choſes à dire „ à tout autre que je connuſſe moins „ que vous. Je n'ai rien à vous re- „ commander; faites pour mon ſer- „ vice, pour mon honneur, & pour „ ma gloire ce que vous avez accoû- „ tumé de faire; je ne ſçaurois être „ que très-content de vous; Colbert „ aura ſoin de vous faire tenir mes „ ordres; rendez-lui compte de ce „ qui ſe paſſera, afin qu'il m'en „ faſſe le rapport. Adieu, bon voya- „ ge, portez-vous bien. „ A ces pa- roles obligéantes, je mis un genouil à terre, & je lui baiſai le bas de ſon juſte-au-corps. Il mit ſa main ſur mon épaule & paſſa.

Je me retirai à la porte de la chambre où je reçûs une infinité de complimens de tous les Seigneurs qui avoient entendu ce que le Roi avoit eu la bonté de me dire. Ils m'embraſſoient, & m'offroient civilement leurs ſervices, & tout ce qu'ils avoient de pouvoir à la Cour.

Onze heures ayant ſonné dans ce tems, & voyant que c'étoit le tems du lever de la Reine, & le moment

le plus favorable pour l'entretenir & prendre congé de Sa Majesté, j'allai gratter à la porte d'sa chambre ; je croyois la trouver encore au lit selon sa coûtume, mais je trouvai qu'on la coëffoit. Elle étoit déja revenuë de la Messe, à cause d'une Fête particuliere qu'il y avoit chez les Recollets. J'y trouvai M. de los Balbasez, & Madame la Maréchale de la Motte à sa toilette ; qui l'entretenoient sur mon voyage, puisque Sa Majesté en étoit déja informée, comme il me le parût. Dès que je fus entré, elle me fit entrer jusqu'à toucher le bord de sa toilette. Elle me demanda si je me trouvois assez mal à la Cour pour la quitter continuellement, pour passer la mer, & aller demeurer au Païs des Turcs. Je lui répondis, que je me consolois du chagrin que j'avois de m'éloigner de sa présence pour long-tems, par le plaisir que j'avois d'obéir au Roi mon Maître, & de lui continuer mes services dans les Pais Etrangers, puisque j'étois assez malheureux de lui être inutile à la *suite de la Cour. Elle me dit que* j'avois beaucoup perdu à la mort des enfans de France ; mais que si elle pouvoit avec le tems la reparer d'ail-

leurs, qu'elle le feroit avec plaiſir, & s'étant adreſſé au Marquis de los Balbaſez, elle lui dit en Eſpagnol: *Senor Embaxador, que laſtima es, que eſte Cavallero vaya paſſar la major parte de ſu vita entre pueblos infideles.* Elle ajoûta encore que depuis plus de 15. ans, j'avois couru toute la terre pour le ſervice du Roi; que Sa Majeſté étoit fort ſatisfaite de ce que j'avois fait pour elle. M. de Balbaſez lui ayant répondu d'une maniere fort obligeante pour moi, lui dit, qu'il avoit entendu parler en Eſpagne de ce que j'avois fait à Alger pour les Eſclaves de ſa Nation, qui s'étoient loüez hautement de ma conduite. Madame la Maréchalle de la Motte prit la parole, & ſe plaignit à la Reine de ce que je l'avois quittée trois fois, pour courir où le ſervice du Roi m'appelloit; mais qu'elle ne donneroit à perſonne la place qu'elle me conſervoit dans ſa Maiſon, juſqu'à ce qu'étant laſſé de mes voyages, je revinſſe la remplir pour m'en délaſſer. Les remercîmens que je fis à toutes ces honnêtetés, firent tomber la converſation ſur mil choſes differentes. Toutes les Dames de la Cour ſe mirent de la partie tant que la Reine

fût à ſa toilette. Les hommes entrerent enſuite, & la chambre ſe trouva tellement remplie qu'on ne pouvoit ſe remuer. Je m'entretins un moment à la ruelle du lit avec M. de los Balbaſez. Toutes les Dames de la Reine me firent mil honnêtetés.

Il étoit déja midi & demi, & le Roi étoit prêt de venir prendre la Reine pour la mener à la Meſſe. Je m'approchai de Sa Majeſté, je la remerciai de toutes les graces qu'elle m'avoit faites & à ma Famille, & je lui demandai la continuation de ſa protection, & ſes ordres. Elle m'ordonna de lui envoyer du baume de la Mecque, & m'aſſûra que ſi elle avoit beſoin d'autre choſe, elle ne manqueroit pas de me donner contentement. Je mis un genoüil à terre pour lui baiſer le bas de ſa robbe : elle me préſenta la main, & voulut que j'euſſe l'honneur de la lui baiſer, & me dit en riant, qu'elle me traitoit en Ambaſſadeur du Grand Turc : elle me commanda enſuite de lui donner de mes nouvelles, & d'avoir ſoin de ma ſanté, afin que je puſſe l'entretenir quelque jour des choſes que j'aurois obſervées pendant mon ſéjour à Alep. Le Roi me ſurprit dans le tems

que je faisois une profonde reverence à la Reine, & lui dit : Le Chevalier d'Arvieux prend apparemment congé de vous, Madame, il s'en va bien loin, & vous ne le verrez de long-tems. Le Roi & la Reine parlerent tout bas assez long-tems en riant, après quoi ils sortirent ensemble pour aller à la Messe.

Je fis mes adieux à toutes les Dames qui étoient dans la chambre, qui me dirent, qu'elles ne recevroient mes complimens que chez elles. J'allai joindre M. de Levy Maître d'Hôtel du Roi, qui m'attendoit dans la salle des Gardes, & qui me mena dîner avec lui.

Nous dînâmes pendant que le Roi entendoit la Messe, & nous nous trouvâmes en état d'assister à son dîné ; mais comme j'avois pris congé je n'osai m'y présenter ; mais j'allai attendre Monseigneur le Dauphin à son appartement. Il y vint dès qu'il fut sorti de table, & m'ayant abordé en riant, il me fit cent questions sur mon voyage, sur les Païs où j'allois, sur les mœurs, les coûtumes, la Religion, les usages, la maniere, & les habits des Orientaux. Je tâchai de répondre le mieux

qu'il me fut poſſible, pour ſatisfaire la curioſité de ce Prince, qui par les repliques qu'il me fit, me fit connoître qu'il étoit bien plus éclairé qu'on ne le doit être à ſon âge. Il témoigna prendre beaucoup de plaiſir à ce que je lui dis, & ſa curioſité l'obligea de s'informer en détail des devoirs de ma Charge, de la maniere dont je ſerois habillé, de mon équipage, & de quantité d'autres choſes ſur toutes leſquelles je le ſatisfis de mon mieux. La barbe nous arrêta plus long-tems. Je lui dis que par bienſéance, & pour obéïr aux maximes du Païs, & mieux marquer mon autorité, je ſerois obligé de laiſſer croître ma barbe; & pour le divertir, je lui contai des Hiſtoires Orientales ſur la longueur de la barbe, & ſur les ſuperſtitions des Mahométans ſur cet article. Comme je vis qu'on lui alloit mettre ſes bottes pour aller à la chaſſe, je pris congé de lui; je le remerciai des bontés qu'il m'avoit témoigné juſqu'alors, & je le ſuppliai de me les continuer, & de m'honorer de ſa protection pendant mon abſence. Je le ferai avec plaiſir, me dit-il, à condition qu'à votre retour vous me viendrez voir avec un habit à la Turque, & une

grande barbe, & que vous me donnerez des nouvelles du Païs où vous allez. Si ma curioſité me fait ſouhaiter quelque choſe de ce Païs-là, je vous le ferai ſçavoir par M. d'Eſtancheau Secretaire de mon cabinet. Après ces mots, je le ſuppliai de me permettre de lui baiſer la main; il me la refuſa, mais je n'y perdis pas; car il me fit l'honneur de m'embraſſer: & comme je mis un genoüil en terre pour recevoir cette faveur, je lui attrapai la main en me relevant, & je la lui baiſai avec le plus de reſpect qu'il me fut poſſible. Toute ſa petite Cour applaudit à ce qu'il venoit de faire, & j'en étois tellement penetré, que je ne pus m'empêcher de verſer des larmes en lui faiſant ma derniere reverence.

J'allai prendre congé de M. le Duc de Montauſier, Gouverneur de Monſeigneur le Dauphin, qui avoit toûjours eu beaucoup de bonté pour moi.

Je fus enſuite chez MM. de Pomponne, & de Châteauneuf, Miniſtres & Secretaires d'Etat, qui me reçurent avec toutes les politeſſes imaginables: j'employai tout le reſte du jour juſqu'à minuit, à courir de maiſon en maiſon faire mes adieux.

Le 5. Juillet, j'allai prendre congé de M. le Marquis de Louvois Miniſtre & Secretaire d'Etat, & Grand Vicaire de notre Ordre, lequel ayant ſçû que j'étois dans la ſalle avec quantité d'Officiers d'armée qui attendoient audience, me fit entrer dans ſon cabinet, où il déjeûnoit d'un morceau de pain, d'une poire, & d'un verre d'eau, après avoir travaillé depuis trois heures après minuit. Il voulut que je l'entretinſſe ſur bien des choſes; il me combla d'honnêtetés, & me chargea de lui marquer tout ce que je ferois au Levant, juſqu'à la moindre circonſtance; il me promit ſa protection, & de faire valoir auprès du Roi les ſervices que je lui rendrois pendant mon Conſulat; il m'embraſſa enſuite, & me dit d'aller voir M. le Chancelier ſon pere. Il me reçût avec ſon affabilité ordinaire dans ſa gallerie, où je l'entretins juſqu'à ce qu'on vint l'avertir qu'il étoit tems d'aller au Conſeil; il me fit bien des politeſſes & des offres de ſervice.

J'allai enſuite chez M. Colbert, où je l'attendis au retour du Conſeil. Il me fit entrer dans ſon cabinet, pendant qu'il expedia un grand nombre

de gens qui avoient affaire à lui ; il voulut être informé de tout ce que je ſçavois ſur les Echelles du Levant, & ſur quantité d'autres choſes. Ce Miniſtre avoit un eſprit vif, penetrant, & aimoit la préciſion ; j'abregeai mes réponſes autant que je pûs ſans rien omettre, il me parut que cela lui convenoit ; il me dit que j'avois fait un très-grand plaiſir au Roi, & à lui, en acceptant le Conſulat que j'allois exercer ; qu'il alloit être ſans inquietude pour l'Echelle d'Alep ; qu'il ſe confioit entierement à ma conduite ; qu'il ne me donnoit des proviſions que pour trois ans, parce que c'étoit le Reglement que le Roi avoit fait ; mais que je ſerois confirmé tout autant que je le ſouhaiterois ; qu'il me ſouhaitoit ſeulement une parfaite ſanté ; qu'il alloit travailler au rétabliſſement du Commerce pendant cette paix ; & qu'ainſi je ne pourrois pas manquer de gagner dans cet emploi tout ce que j'aurois dû gagner dans les autres dont le Roi m'avoit honoré auparavant, & qu'il y contribuëroit de tout ce qui dépendroit de lui ; que je n'avois qu'à partir content, lui donner ſouvent de mes nouvelles, & de tout ce qui ſe paſſeroit

dans mon district, afin qu'il me donnât les ordres nécessaires. Il me défendit très-expressément de faire aucun festin comme on faisoit chez les Consuls du Levant, dans lesquels outre les cris, les excès de vin & de viandes, on marchoit dans les verres cassés jusqu'au-dessus de la cheville du pied, & où il arrivoit toûjours des querelles ; il ajoûta, que les Echelles du Levant étoient autrefois des Seminaires où l'on formoit de bons Marchands, & qu'aujourd'hui elles n'étoient plus que des écoles de jeu, d'yvrognerie, & de mil autres sortes de vices qui corrompoient toute la jeunesse qu'on y envoye de Marseille ; de façon qu'ils s'y ruinent au lieu d'avancer leurs affaires. Il m'exhorta fort de déraciner tous ces vices dans Alep, & de n'épargner personne dans les accidens qui pouvoient arriver, & de n'avoir aucune complaisance pour les gens de Marseille, ni aucune crainte de leurs criailleries ordinaires ; qu'il ne doutoit pas que ces Messieurs ne remuassent bien des machines pour m'inquieter pendant mon Consulat, quelque bien que je pusse leur procurer ; qu'il les connoissoit pour des esprits boüillans & d'op-

position, desquels je devois me mettre fort peu en peine, parce que je dépendois immédiatement du Roi, & que c'étoit à lui seul que je devois m'adresser, & lui rendre compte de tout ce qui se passeroit dans mes affaires & dans mes negociations. On le vint avertir pour dîner, je le quittai en lui promettant de lui écrire souvent sur l'état de cette Echelle, & il me promit son amitié & sa protection auprès du Roi, à qui il feroit valoir mes services.

J'allai ensuite chez M. le Marquis de Seignelai Secretaire d'Etat, & fils aîné de M. Colbert. Je pris congé de lui à l'issuë de son dîné : il me promit les mêmes choses que M. son pere, & me dit, qu'on me rendroit à Alep une lettre qu'il m'avoit écrite en faveur du Sieur Raphaël Rouply Armenien ; que c'étoit pour faire embarquer des chevaux que ses Agens avoient achetés pour le Roi. Il me promit son amitié & sa protection, & m'ordonna de lui écrire souvent.

Je passai de-là chez Madame la Maréchalle de la Motte, qui étoit avec Madame la Duchesse de la Ferté sa fille. Les obligations infinies que j'avois à ces Dames me ferrerent telle-

ment le cœur, qu'à peine pûs-je leur faire mon compliment. Je trouvai un caroſſe qui m'attendoit à la petite porte du Château ; j'y entrai ſeul pour avoir le tems de rêver à mes affaires en venant à Paris.

Je fus rendre mes reſpects à M. le Prince de Condé, M. le Duc d'Enguien, Meſſieurs les Princes de Conty, Mademoiſelle d'Orleans, Madame de Guiſe, & autres Seigneurs & Dames, que mon ſéjour à la Cour m'avoit fait connoître, & generalement à tous mes amis. Je reçûs par tout tant de marques d'amitié & tant d'offres de ſervice, que je me ſerois crû le plus heureux de tous les hommes, ſi je n'avois pas été accoûtumé à l'eau benîte de Cour.

Enfin le 13. Juillet 1679. nous entrâmes dans le caroſſe de la Diligence, & nous partîmes à quatre heures du matin. Je ramenai ma ſœur avec moi, parce qu'elle n'avoit plus rien à faire à la Cour depuis la mort des enfans de France. Il y avoit encore M. Gaſſandi d'Aix Avocat du Roi, & M. de Langes de Montrival, frere de M. le Préſident d'Oranges, que la curioſité de voir les Païs Etrangers avoit fait réſoudre de venir paſſer avec

moi tout le tems de mon Conſulat.

Nous arrivâmes à Lyon le 17. Juillet ſur le midi ; nous allâmes le 19. retirer nos hardes qui étoient à la Doüanne, où elles furent viſitées avec la derniere rigueur. Nous les fîmes porter au bateau que nous avions loüé exprès pour nous porter à Avignon, où nous arrivâmes le 21. ſur les cinq heures du ſoir, ayant joüi d'un très-beau tems, & eu beaucoup de plaiſir ſur ce fleuve rapide.

Nous trouvâmes des Doüanniers bien plus honnêtes que ceux de Lyon ; ils ſe contenterent de notre parole. Nous nous retirâmes dans une fameuſe Hôtelerie, où arriverent quelques heures après Meſſieurs Barberin & Bruë, & le Prieur de Saint Lazare d'Arles, qui venoient au-devant de nous, & nous paſſâmes tout le reſte du jour à nous divertir & à nous promener.

Le 22. Juillet fête de Sainte Madeleine, après avoir entendu la Meſſe, nous allâmes voir la Synagogue : les Juifs m'ayant vû lire quelques Inſcriptions Hebraïques, ſe mirent en tête que je cachois la Loi de Moïſe ſous un habit de Chevalier, & le pu-

blierent dans leur quartier. Les principaux vinrent me complimenter à l'iſſuë de notre dîné, & m'aſſûrerent que je ſortois de la Tribu de Levi. Je ne voulus pas les détromper pour faire plaiſir à la Compagnie, & même pour les confirmer encore davantage je leur recitai quelques paſſages Hebreux qui convenoient à la converſation ; & je leur montrai une lettre en Hebreux Rabbinique, que je venois de recevoir d'un Juif de Smyrne. Ils ne la purent jamais déchiffrer ſans mon ſecours.

Nous nous embarquâmes ſur le Rhône, & nous arrivâmes à Beaucaire le même jour. Ma ſœur n'avoit point vû la foire celebre de cette Ville ; il fallut ſatisfaire ſa curioſité ; nous y paſſâmes le reſte du jour ; & comme l'affluence du monde étoit extrême, nous allâmes ſouper & coucher à Taraſcon.

Le 23. Juillet, nous repaſſâmes le Rhône, après avoir vû les Reliques de Sainte Marthe, & ce qu'il y avoit de curieux à Taraſcon, & nous allâmes paſſer la journée à la foire ; & ſur le ſoir nous repaſſâmes à Taraſcon pour nous préparer à notre voyage.

Nous

Nous partîmes le 24. avec deux litieres, & ſix Cavaliers, ſans aucun bagage, ayant tout fait partir d'Avignon pour Marſeille ſur des mulets. Nous arrivâmes ſur le ſoir à Salon; nous y entendîmes la Meſſe le lendemain aux Cordeliers, où nous vîmes le Sepulchre du Prophete Noſtradamus, qui eſt à côté de la petite porte, tout ſimple & ſans ornemens, comme un grand coffre de pierre au-deſſus duquel eſt ſon portrait. Il fut enterré le 6. Novembre 1566.

Nous allâmes dîner au Griffon, qui eſt à moitié chemin de Marſeille. Nous y trouvâmes un de mes freres, deux de mes couſins, avec ſix de nos amis, députés des Negocians de Marſeille & d'Alep, qui venoient me complimenter.

Nous arrivâmes le ſoir à Marſeille avec un nombreux Cortége de litieres, de caleches, & de Cavaliers, qui m'attirerent bien des compliments, aux Pennes, & ſur toute la route.

Nous ne fûmes pas plûtôt deſcendus à la maiſon qu'on nous avoit fait préparer, que nous nous trouvâmes accablés de viſites & de complimens. Les Marſeillois n'en ſont pas avares:

ce qu'il y a de commode chez eux ; c'eſt que cela dure peu, & que quand leur premiere vivacité eſt paſſée, ils vous laiſſent en repos, & en viennent même juſqu'à l'indifference avec vous.

J'allai à Aix le 4. Août rendre mes devoirs à M. Roüillé Intendant de la Province, qui avoit beaucoup d'amitié pour moi, & à qui j'avois des obligations très-conſiderables.

M. de Guilleragues arriva à Aix le 5. Août ſur le ſoir. J'en donnai avis à M. l'Intendant, qui le vint voir auſſi-tôt. Les Conſuls de la Ville lui envoyerent le préſent ordinaire, qui conſiſte en douze bouteilles de vin, douze boëtes de confitures, & autant de flambeaux de cire blanche. Les Conſuls ſuivirent de près leur préſent. Le premier harangua M. l'Ambaſſadeur. Après qu'il leur eût répondu, on ſe retira, excepté M. Roüillé & moi. Nous paſſâmes dans une chambre voiſine de celle où il ſoupa ; & après qu'il eût achevé nous entrâmes, & fîmes en converſation avec lui aſſez long-tems : après quoi M. Roüillé me mena ſouper avec lui, & mettre ordre au voyage que nous devions faire le lendemain à Marſeille.

Le 6. J'allai au levé de M. l'Ambaſſadeur, je l'accompagnai à la Meſſe aux Prêcheurs, & de-là chez M. Lenfant Commiſſaire des Guerres. qui nous donna un déjeuné ſplendide. M. Marin premier Préſident, & M. Roüillé s'y trouverent avec leurs caroſſes, nous montâmes dedans pour faire voir à M. l'Ambaſſadeur ce qu'il y a de curieux dans la Ville, & nous nous rendîmes chez M. l'Intendant qui nous donna un très-magnifique & très-long dîné; après quoi M. l'Ambaſſadeur, M. le Comte de la Vergne & moi nous montâmes dans le caroſſe à ſix chevaux de M. l'Intendant pour nous rendre à Marſeille.

Nous trouvâmes M. Brodart Intendant des Galeres, à Saint Loüis, à une lieuë de Marſeille, qui venoit au devant de M. l'Ambaſſadeur, & qui lui amenoit le caroſſe de M. le Maréchal de Vivonne, dans lequel il devoit faire ſon entrée. Il s'y mit avec M. ſon frere & M. Brodart; je reſtai dans celui de M. Roüillé avec M. Fabre.

Etant arrivés à la porte Royale nous y trouvâmes les Echevins qui vinrent recevoir M. l'Ambaſſadeur.

Ils étoient précedés de tous les Valets portants des flambeaux de cire blan-

che, parce qu'il étoit déjanuit. M. de Guilleragues mit pied à terre, reçût les complimens de ces Meſſieurs,& répondit avec politeſſe à la harangue de M. Claude Etienne Aſſeſſeur de la Ville, qui porta la parole. Après cela on marcha à pied vers la maiſon de M. Brodart, où M. l'Ambaſſadeur devoit loger.

Pendant la marche les Echevins étoient à la gauche de M. l'Ambaſſadeur; ils étoient ſuivis de tous les Officiers de la Ville. Le frere de Son Excellence, M. Brodart & moi étions à la droite ſuivis de pluſieurs Gentilshommes & de nos domeſtiques. Nous trouvâmes le Cours & toutes les autres ruës remplies d'un peuple infini; nos caroſſes ſuivoient, & nous arrivâmes ainſi à l'Intendance, où M. Brodart reçût Son Excellence dans des appartemens ſuperbement meublés. Elle y fut encore complimentée par les Echevins & par les principaux de la Ville, après quoi chacun ſe retira. Je reſtai au ſoupé qui fut tel qu'on le pouvoit attendre de M. Brodart.

Le 7. Août, les Echevins envoyerent le preſent ordinaire de la Ville, conſiſtant en vin, confitures & flambeaux, & vinrent rendre viſite à Son

Excellence, ayant à leur tête M. de Pilles Gouverneur de Marseille, suivi des personnes les plus qualifiées, comme les Echevins l'étoient des principaux Marchands & Bourgeois. Ce jour & les suivans se passerent à recevoir & à rendre les visites ordinaires, & cependant je songeai à mes affaires.

Le 9. J'arrêtai mon passage avec le Capitaine Antoine Carbonneau de la Cioutat, & je lui ordonnai de notifier aux Marchands que nous partirions assûrement dans le cours du mois, afin que ceux qui voudroient charger de l'argent ou des marchandises s'y préparassent à loisir. Il y eut une très-grande jalousie à Marseille contre Carbonneau, parce qu'il étoit de la Cioutat. Mais comme il n'y avoit alors à Marseille aucun Vaisseau qui me convint, il fallut par necessité que je prisse celui-là, aussi-bien que M. Picquet Evêque de Cesarople. La jalousie des Marseillois s'appaisa à la fin, & chacun se disposa à charger quelque chose sur ce Vaisseau.

Le 11. Août, je prêtai serment entre les mains de M. de Guilleragues, pour le Consulat d'Alep, comme j'y étois obligé par mes provisions.

M. l'Ambassadeur partit le 18. pour

se rendre à Toulon, où il devoit s'embarquer.

Je me préparai auſſi à partir, & pour cela je preſſai le Capitaine Carbonneau autant qu'il me fut poſſible. Pendant ce tems-là les Marchands de Marſeille intereſſés au commerce d'Alep, me regalerent magnifiquement dans le jardin de M. Guillet. Tous mes amis en firent autant les uns après les autres, de ſorte qu'à peine pouvois-je trouver le tems de mettre ordre à mes affaires; j'en vins à bout à la fin.

Départ de Marſeille. Le 29. Août 1679. je m'embarquai avec tous mes gens ſur le Vaiſſeau le Saint Auguſtin, commandé par le Capitaine Antoine Carbonneau, de 30. pieces de Canon, & de 90. hommes d'équipage, ſans compter les Paſſagers, qui faiſoient plus de cinquante hommes.

Nous mîmes à la voile à quatre heures après midi, & quatre heures après nous moüillâmes à la Cioutat, où je débarquai au bruit de l'Artillerie du Vaiſſeau.

Arrivée à la Cioutat. Le lendemain je reçûs les preſens de la Ville, qui conſiſtoient en douze bouteilles d'excellent vin muſcat & douze flambeaux de cire blanche. Mrs. les Conſuls ſuivirent leurs preſens, & vinrent me complimenter.

Le 31. M. le Vicaire de M. le Chevalier de Vendôme, Seigneur ſpirituel & temporel de la Cioutat, en qualité d'Abbé de Saint Victor lez-Marſeille, vint à la tête de ſon Chapitre me faire ſes complimens; & pendant les ſept jours que nous demeurâmes à la Cioutat, nous fûmes regalés de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans la Ville.

Nous mîmes à la voile le ſixiéme Septembre, & le lendemain nous moüillâmes à Toulon. Je pris mon logement chez M. l'Abbé Laugier, Capiſcol de la Cathedrale, qui me reçût & me regala à merveilles. Arrivée à Toulon.

A peine étions-nous hors de table que M. l'Evêque de Toulon, & M. l'Evêque de Ceſaropole me vinrent voir. M. Arnoul Intendant general de la Marine, avec les principaux Officiers me firent le même honneur, & me prévinrent, dont je fus bien fâché. J'allai rendre mes devoirs à Monſieur, Madame & Mademoiſelle de Guilleragues, à M. Arnoul, chez qui ils étoient logés, à MM. les Evêques, & à tous Mrs. les Officiers de Marine. On me regaloit par tout avec tant de profuſion, que je ſouhaitois ardemment le moment de notre départ.

Départ de Toulon. Enfin le onziéme Septembre M. l'Ambaſſadeur s'embarqua avec toute ſa ſuite ſur le Vaiſſeau du Roi le Hardy, qui étoit commandé par le Marquis de la Porte. Je m'embarquai en même-tems ſur un Bateau du Païs avec M. l'Evêque de Ceſarople, & nos gens, & quelques Chevaliers & autres Paſſagers qui alloient à Malte, & en d'autres endroits du Levant, & nous allâmes joindre le Vaiſſeau du Capitaine Carbonneau qui étoit au fond de la rade proche le Lazaret. Tous les Vaiſſeaux ſalüerent M. l'Ambaſſadeur quand il paſſa devant eux; il n'y eut que le nôtre qui oublia ſon devoir en cette occaſion.

J'allai à bord du Hardi ſouhaiter un bon voyage à M. l'Ambaſſadeur. Je le trouvai fort en colere contre Carbonneau, il vouloit l'envoyer chercher & le châtier, & ce ne fut pas ſans peine que j'obtins ſa grace.

Départ de Toulon. Le 12. Septembre ſur les neuf heures du matin, le Hardi tira un coup de canon & appareilla, nous en fîmes de même. La Flûte du Roi qui alloit à Conſtantinople le ſuivoit, quatre Vaiſſeaux Marchands venoient enſuite, puis quatre barques, une Polacre & une Tartanne. Nous ſortîmes

de la rade en bon ordre comme une petite armée. Le vent qui nous étoit d'abord assez favorable, continua jusqu'au quinze, que nous vîmes à basbord la côte de l'Isle de Sardaigne.

Vûë de Sardaigne.

Le 16. Nous vîmes les Isles de Saint Pierre, & à six heures du soir nous dépassâmes à une lieuë au large les écüeils que l'on nomme la Vache & le Veau, devant le Cap de San-Jacomo, qui forme une partie du Golfe de la Palme. Nous portâmes à route toute la nuit jusqu'au lendemain qu'il en fallut changer, parce que le vent changea, & nous amena une rude bourasque qui nous obligea de relâcher à Cagliari, Capitale de la Sardaigne, & la derniere Ville de cette Isle vers le Sud; nous y moüillâmes à neuf heures du matin.

Moüillage à Cagliari. Difficulté pour le salut.

M. de la Porte salüa la Ville de sept coups, elle ne lui en rendit que cinq, encore ce ne fut que vers les six heures du soir, & après que M. de la Porte eût envoyé M. du Palais son Capitaine en second, pour s'en plaindre.

Le Président qui y commandoit pour Sa Majesté Catholique, lui dit que la Vice-Royauté étant vacante, il ne pouvoit rien prendre sur lui, qu'il

avoit ordre de ne faire saluer que l'Amiral. Mais M. de la Porte y ayant renvoyé un de ses Lieutenans pour lui dire que l'Ambassadeur de Constantinople étoit dans son Vaisseau, le Président ordonna au Château de tirer ces cinq coups, & envoya en même-tems une Chaloupe avec des Députés complimenter Son Excellence.

Chanoines de Cagliari.

La Ville de Cagliari est assez grande & environnée de vieilles murailles. Son Château n'est pas grand chose. Elle a une Eglise Cathedrale assez belle, où les Chanoines font l'Office en Camail & en Rochet, même en presence de leur Archevêque. On celebroit ce jour-là la Fête de S. Thomas de Villeneuve, & on tira une grande quantité de boëtes. C'est dans ces tintamares que consistent la plûpart des devotions des Fêtes en Espagne & en Italie.

Départ de Cagliari.

Nous remîmes à la voile le 18. sur le midi, à la vûë de quatre Vaisseaux de guerre François, qui avoient relâché comme nous à cette plage le jour d'auparavant.

Le 19. Nous perdîmes de vûë les côtes de Sardaigne; mais le 20. nous fûmes obligés de les reconnoître encore, à cause du vent contraire, &

de ce que le mât d'avant du Hardi avoit craqué ; mais nous ne fûmes pas plûtôt à la hauteur du Cap de Poule, que le vent changea, & nous obligea de changer la route que nous avions prise sur la Sicile : nous portâmes droit au Golphe de Tunis que nous decouvrîmes le 24. & nous portâmes sur le Cap Blanc. Nous reconnûmes de fort près la Pantellerie, petite Isle appartenante au Roi d'Espagne ; il n'y a qu'un Village & une Forteresse ; on y fait un grand commerce de vin qui y croît en abondance. Ce sont les femmes qui cultivent la terre & les vignes, tandis que les hommes traînent la rapiere, & font la garde autour de l'Isle, chacun dans son département.

Le 25. Nous perdîmes de vûë la Pantellerie.

Le 27. Nous découvrîmes le Goze de Malte, & nous y arrivâmes le même jour sur les deux heures après midi. La Ville salüa M. l'Ambassadeur la premiere de plusieurs coups de canon ; le Vaisseau du Roi rendit ce salut par une décharge de toute son Artillerie. M. l'Ambassadeur & toute sa Famille débarquerent vers le soir au bruit du canon, & entrerent dans les caroſſes que M. le Grand-Maître leur Arrivée à Malte.

avoit envoyés sur le Port pour les recevoir & les conduire au Palais de son neveu, qu'il leur avoit fait préparer par ses Officiers, après qu'il l'eût envoyé complimenter à bord.

M. l'Ambassadeur rend visite au Grand Maître.

Le 28, M. le Grand-Maître envoya encore faire des complimens à M. l'Ambassadeur, & Son Excellence suivie d'un grand Cortege, alla saluer Son Eminence, qui le reçût dans son lit, à cause de ses indispositions & de son grand âge. Il fut reçû par le neveu du Grand-Maître qui faisoit les honneurs. L'Eminence & l'Excellence s'entretinrent quelque tems en particulier, après quoi les portes ayant été ouvertes, la suite de l'Ambassadeur entra, & eut l'honneur de saluer le Grand-Maître.

M. l'Ambassadeur voulut s'en retourner chez lui à pied, suivi de cinq carosses de Son Eminence, celui du corps étoit à six chevaux, un autre à quatre mules, & les trois autres à deux chevaux.

Le Grand Maître rend visite à Madame l'Ambassadrice.

Le même jour vers les quatre heures du soir, le Grand-Maître alla rendre visite à Madame l'Ambassadrice. Il s'étoit excusé de recevoir sa visite, parce que ce n'est pas la coûtume à Malte que les femmes visitent les hommes, non

plus que celle des Grands-Maîtres, de visiter les Ambassadeurs ; mais Son Eminence en rendant visite à Madame l'Ambassadrice, la rendoit indirectement à son mari : au fond c'étoit la même chose, mais il faut se conformer aux usages & garder les apparences.

Le 29. Septembre Fête de S. Michel, qui est le titulaire de l'Auberge de Provence, qui a le premier rang sur toutes les autres, le Grand-Prieur de l'Eglise Officia Pontificalement; Son Eminence y assista avec tous les Grands-Croix en habits de ceremonies. La Musique y fut aussi belle que le concours étoit grand. Fête de S. Michel.

J'ai parlé de Malte dans d'autres endroits, ce qui m'exempte d'en rien dire ici.

Le 30 Je priai M. le Commandeur de Villevieille grand Ecuyer de Son Eminence, de lui dire que je souhaitois lui rendre mes respects; il m'obtint Audience sur le champ. M. le Commandeur de Villevieille & M. le Commandeur de Village, grand Fauconnier, me firent l'honneur de m'accompagner avec plusieurs autres Chevaliers de mes amis. Le Chevalier d'Arvieux a audience du GrandMaître.

Dès que le Grand-Maître me vit entrer, il me reconnut, se leva de son

fauteüil avec un cri de joye, & m'embraſſa tendrement comme il avoit fait la derniere fois que j'eus l'honneur de le voir à Malte. Il me fit mille honnêtetés ; il s'informa de ce que j'avois fait depuis notre derniere entrevûë, & enfin du motif de mon voyage. Notre converſation auroit été longue s'il avoit voulu s'aſſeoir. Sa politeſſe m'obligea d'abreger mes réponſes, car il étoit dans ſa ſoixante & douziéme année, & dans la dix-ſeptiéme de ſon regne. Il avoit la goutte aſſez frequemment, quoique d'ailleurs il joüit d'une ſanté parfaite, peut-être au grand déplaiſir de bien des gens qui prétendoient au Magiſtere. Il s'appelloit, & c'étoit toûjours Nicolas Cottoner de Majorque, qui a ſuccedé à Raphaël Cottoner ſon frere, qui ne poſſeda cette dignité que trois ans. Je pris congé de lui avec les mêmes embraſſemens dont il m'avoit honoré en entrant, & en reculant par des reverences meſurées vers la porte, je me retirai, tandis que demeurant toûjours debout il m'accompagna des yeux autant qu'il pût m'appercevoir. Les mêmes Commandeurs vinrent me conduire juſqu'au bout de l'eſcalier du Palais, & me comblerent de politeſſes. J'étois logé

chez M. le Chevalier Baron, j'y reçûs les visites de tout ce qu'il y avoit de gens de distinction, de sorte que je n'eus presque pas le tems de voir M. de Guilleragues chez lui. Je dirai seulement qu'il a reçû à Malte des honneurs extraordinaires, qu'il y a été défrayé par le Grand-Maître. Sa table étoit de douze couverts avec une seconde de vingt-quatre, & l'une & l'autre étoient servies avec une abondance, une propreté, & une magnificence extraordinaire.

Le premier Octobre, j'eus l'honneur de voir M. le Grand-Maître pour la seconde fois; il étoit dans son lit, je l'y entretins pendant une heure sur les choses que nous avions entamées dans ma premiere visite; je reçûs les mêmes honneurs, & en sortant je fus me préparer au départ, M. l'Ambassadeur en ayant donné l'ordre.

Nous nous embarquâmes le 4. Octobre, mais le vent ayant changé, nous ne pûmes sortir du Port. M. le Grand-Maître envoya prier M. l'Ambassadeur de débarquer, & d'attendre le beau-tems; il le fit, & nous aussi.

Le six, les vents s'étant trouvés bons & assez frais, nous nous embarquâmes tout de bon. Nous appareillâmes sur les

Départ de Malte.

neuf heures, & nous perdîmes Malte de vûë avant la nuit. Le Vaiſſeau le S. Sepulcre commandé par le Capitaine Antoine Carbonnet de la Cioutat qui venoit de Livourne, un Corſaire du GrandDuc de Toſcane, un petit Vaiſſeau Marchand, quelques Barques, & un Corſaire de Malte ſe joignirent à nous, & remplacerent les Bâtimens qui nous avoient quittés à Malte, de ſorte que nous nous trouvâmes encore treize voiles en ſortant du Port.

Les 7. 8. 9. 10. 11. & 12. Nous eûmes un vent contraire ſi violent, que nous eûmes bien de la peine à ne rien perdre de ce que nous avions avancé en nous tenant bord ſur bord. Nous nous trouvâmes ſi près de l'Iſle de Zante cette derniere nuit, que nous nous ſerions tous briſés ſur les rochers qui bordent cette Iſle, ſi heureuſement pour nous le Vaiſſeau de guerre n'eût rompu ſa grande vergue, ce qui l'obligea d'arriver & nous auſſi, parce que nous ſuivions le fanal qu'il portoit. Il falloit que les vents & le courant nous euſſent portés ſur cette Iſle que nous n'avions pas reconnuë le ſoir precedent. Une de nos barques qui ne pût tenir la mer, ayant voulu relâcher, ſe briſa à l'Oueſt de cette Iſle; nous en rencontrâmes les

Tempête & naufrage d'une Barque,

débris sur l'eau; il ne se perdit que deux hommes, la Barque s'étant échoüée sur une Plage qui forme une espece de petit Port, entre deux Caps de roche vive extrêmement escarpez. Ce fut un bonheur pour le reste de l'équipage qui se sauva à terre.

Relâche à Cephalonie.

Le treize Octobre, le tems continuant à être mauvais, & ne pouvant porter à route, M. de la Porte qui vouloit raccommoder sa grande vergue trouva bon de relâcher à Cephalonie qui est une grande Isle appartenante aux Venitiens, à dix milles au Nord de Zante. Nous y arrivâmes sur les cinq heures du soir, & nous moüillâmes dans la grande rade, en attendant le lendemain pour prendre un meilleur poste, entre Lixanoy & Ergastoli, qui sont deux Villages les plus voisins du Port. La Forteresse est à trois lieuës du Port, ce qui fut cause qu'on ne la salua point, & que M. l'Ambassadeur ne fut point salué. Il y avoit plusieurs Vaisseaux Anglois moüillez, il y en arriva d'autres; pas un ne salua le Pavillon. Quelques Officiers du Hardy s'en choquerent, & tâcherent de persuader à M. de la Porte qu'il devoit les contraindre au salut; mais il leur dit que par le dernier Regle-

ment entre les deux Rois il étoit porté que l'on ne pourroit contraindre perſonne au ſalut, de ſorte qu'on les laiſſa en repos avec toute leur fierté. Comme les Anglois qui viennent en cette Iſle y chargent une grande quantité de vin muſcat, & de paſſe, ou de raiſins de Corinthe, c'eſt en ces deux choſes que conſiſte preſque tout le Négoce de l'Iſle.

Deſcription de Cephalonie.

Elle tire ſon nom du Grec Cephalonissia, qui ſignifie les Iſles de Cephale qui en étoit Roi. Il y a deux Iſles de ce nom, la grande où nous étions, & la petite qui eſt à l'Eſt, entre la grande & la terre ferme. Nous la vîmes en paſſant de fort loin.

La grande Cephalonie a environ lieuës de circonference. Son centre eſt occupé par une des plus hautes montagnes que j'aye vûës, c'eſt ce qui fait qu'on la reconnoît de fort loin.

Elle eſt habitée par des Grecs pauvres & miſerables qui ſont la plûpart des débris de Candie. Les Venitiens y ont un Provediteur qui ne ſort preſque jamais de la Forteresſe. Le Gouverneur étoit un François de Pierrelalte nommé M. de la Fleur. Il avoit été Major de Candie, & avoit long-tems ſervi les Venitiens dans leurs guerres.

pour récompense de ses services, & d'une jambe qu'il avoit perduë, ils lui avoient donné ce chetif gouvernement.

Il me donna à manger deux fois avec toute la civilité imaginable, & me fit un très-beau present.

M. l'Evêque de Cesarople demeura presque toûjours à terre, quoiqu'avec beaucoup d'incommodité. J'en aurois fait autant, mais je craignois qu'il n'arrivât du désordre si je m'absentois, à cause de la mauvaise humeur, de l'avarice sordide & de la brutalité du Capitaine. Je l'avois préferé à d'autres de Marseille, parce que j'avois reconnu que ceux de la Ciouta avoient toûjours été de fort honnêtes gens. D'ailleurs sa famille & lui-même m'avoient de l'obligation, & j'étois en état de leur faire du bien ou du mal dans le poste où j'étois. Tout cela ne fut pas capable de réprimer sa brutalité. Il la poussa si loin, que ses propres Matelots en étant outrez, le dirent à des Officiers du Vaisseau de guerre, & ceux-ci à M. de la Porte & à M. de Guilleragues, qui m'envoya chercher, & qui fit venir ce brutal. Après qu'il l'eut bien maltraité de paroles, peu s'en fallut qu'il ne lui fit donner la calle. Je lui demandai gra-

Brutalité du Capitaine Carbonneau, réprimée par M. l'Ambassadeur.

ces, ſuppoſant qu'il ſe corrigeroit. Pour l'y obliger plus efficacement, M. l'Ambaſſadeur fit expedier trois ordres qu'il remit à M. Gaillard Lieutenant du Hardy pour me les remettre quand je ſerois arrivé à bord.

Le premier portoit que le Capitaine débarqueroit ſur le champ M. l'Evêque & moi avec nos gens & nos bagages, & nous porteroit au Vaiſſeau le S. Sepulcre, qui étoit commandé par ſon couſin, qui s'étoit offert de nous recevoir moyennant cet ordre.

Le ſecond défendoit à notre Capitaine de quitter le convoi, ſous peine de ſix mois de priſon. Mais comme pendant ce démêlé le vent étoit devenu bon, & que M. de la Porte avoit tiré le coup de partance, & que tous les Vaiſſeaux étoient ſous voile, il en fit expedier un troiſiéme, qui me donnoit pouvoir d'interdire ce brutal au cas qu'il ne ſe corrigeât pas, de le mettre aux arrêts, de ſubſtituer un autre Capitaine en ſa place, & de lui faire ſon procès, & à tous ceux qui s'oppoſeroient à l'execution de ladite Ordonnance, attendu le mauvais traitement qu'il faiſoit à ſon Equipage & à ſes Paſſagers, & la neceſſité qu'il y avoit de pourvoir à l'interêt que

commerce de Marſeille avoit ſur ſon Vaiſſeau.

Nous arrivâmes à bord, où je trouvai M. l'Evêque, les Peres Jeſuites & tout le reſte de mes gens, que le Capitaine avoit envoyé chercher à terre, craignant l'effet des menaces de M. l'Ambaſſadeur.

M. Gaillard fit aſſembler tout l'Equipage & les Paſſagers ſur le pont, & lut à haute voix les trois Ordonnances. Le Capitaine en fut affligé au dernier point, d'autant plus que ſon beau-frere & pluſieurs autres avoient été témoins de ce qui lui étoit arrivé dans le Vaiſſeau du Roi. Il voulut s'excuſer, mais je lui fermai la bouche par les reproches que je lui fis. A la fin il me demanda pardon & promit de mieux faire. M. Gaillard s'en retourna au Vaiſſeau de guerre, & notre petite Flotte ſuivit le Hardy.

Départ de Cephalonie.

En paſſant entre la terre-ferme & l'Iſle de Zante, nous vîmes le même jour le Golfe de Lepante, où ſe donna la fameuſe bataille entre les Chrétiens & les Turcs dans le ſiecle paſſé. Nous laiſſâmes à bas bord Caſtel-Tornese, & Zante à ſtribord, & à trente milles de là, nous vîmes un écüeil ou petite Iſle, appellée Leſſanfano;

qui a quinze milles de circonference, & qui n'eſt habitée que de quelques Caloyers ou Religieux Grecs qui y ont un Monaſtere.

Iſles de la Sapience.

Le vingt Octobre, nous côtoyâmes les Iſles de la Sapience, & vîmes la Rade de Navarrin, qui peut contenir plus de trois mille Navires. Les Turcs y en mirent ſept cens lorſqu'ils voulurent commencer le ſiege de Candie. Nous reconnûmes la Venetico, les Villes de Modon & de Coron, & ſur le ſoir nous doublâmes le Cap Matapan.

Rade de Navarrin.

Iſle de Cerigo.

Le vingt-un, nous côtoyâmes dès le matin l'Iſle de Cerigo, qui eſt la premiere de l'Archipel du côté de l'Oüeſt. On lui donne quatre milles de tour, & elle eſt éloignée de quarante milles du Cap Matapan, ou des Cailles, & nous paſſâmes entre l'écüeil appellé l'Ovo, ou l'Oeuf, parqu'il en a la figure, & la Forteresſe de Cerigo. A la vûë elle nous parut très-forte & inacceſſible. Le Proveditеur Venitien qui y commande, ayant appris par la Chaloupe du S. Sepulcre, que M. l'Ambaſſadeur étoit dans le Vaiſſeau du Roi, le fit ſaluer de 21. coups de canon, auxquels on répondit de cinq. Nous dépaſſâmes celle de

San-Nicolo, & l'Isle de Cercey, que nous laissâmes à bas bord, & alors le vent tomba tout-à-fait, & nous nous trouvâmes dans un calme qui nous obligea de mettre toutes nos Chaloupes à la mer, pour soutenir les Bâtimens, & les empêcher de s'aborder les uns les autres & de se briser.

Nous trouvâmes à propos M. l'Evêque & moi, de nous servir de ce moment pour aller prendre congé de M. de Guilleragues; car c'étoit l'endroit où nous devions nous séparer. Le Capitaine nous y voulut conduire dans son canot. Chacun de nous fit ses complimens à M. l'Ambassadeur, Madame son épouse, Mademoiselle leur fille, à M. le Marquis de la Porte, & à tous ses Officiers.

Le Capitaine de notre Vaisseau y vint à son tour, & fut gourmé de la belle maniere, avec menace que s'il n'en agissoit pas bien avec moi, & que j'eusse trop d'indulgence pour lui, il le feroit châtier dans quelque lieu qu'il pût se cacher. Il lui dit en ma présence; Apprenez petit Capitaine, que M. le Consul a le même pouvoir à Alep que j'ai à Constantinople. Il est considéré du Roi & de toute la Cour. Tout ce qu'il fera sera ap-

prouvé, & quand il eſt ſur un Vaiſſeau il y eſt le maître & non pas le Capitaine.

A la fin nous prîmes congé les uns des autres, & M. le Marquis de la Porte nous fit ſaluer de neuf coups de canon.

Etant arrivez à notre Vaiſſeau nous fîmes ſervir nos voiles pour profiter du bon vent qui s'étoit levé. Nous paſſâmes ſous le vent & à l'arriere du Vaiſſeau du Roi que nous ſaluâmes de toute notre artillerie pour lui dire adieu, il nous en rendit ſept que nous remerciâmes de pareil nombre, & nous portâmes à route: la nuit & le vent nous éloignerent. Nous portions à l'Eſt & eux au Nord. Nous nous vîmes encore le lendemain matin pendant que nous côtoyions la côte ſeptentrionale du Royaume de Candie.

Vûë de Malvaſia en Morée & autres Iſles

Le vingt-deux Octobre nous revîmes à bas bord la côte de la Morée, l'Iſle brûlée, celles de Milo, d'Antimilo, l'Argentiere & Cerigotto à ſtribord.

Le vingt-trois, nous découvrîmes à bas bord les Iſles de Molinio, Policandro, Mio & d'autres, & deux petits écüeils qui reſſemblent de loin à

à deux Vaiſſeaux à la voile. Sur le ſoir nous découvrîmes l'Iſle de Sanſorin, auprès de laquelle il en ſortit une autre du fond de la mer il y a environ trente ans. Il y a dans cette Iſle un Evêque du Rit Latin, un Couvent de filles, des Jeſuites & des Capucins. La Ville eſt ſituée ſur la pointe d'une Montagne.

Les deux jours ſuivans nous côtoyâmes l'Iſle de Candie. On lui donne deux cens quatre-vingt milles de largeur, & environ ſept cens mille de longueur. Iſle de Candie.

Le vingt-quatre Octobre, nous laiſſâmes à bas bord à la pointe du jour les Iſles de Naxio & autres, & ſur les neuf heures nous nous trouvâmes par le travers d'Eſtampalie. Ce fut en cet endroit qu'étoit péri depuis un mois le Capitaine Connelier fameux Corſaire, dont le Vaiſſeau ſauta en l'air avec plus de trois cens hommes qui y étoient, dont il ne s'en ſauva qu'un petit nombre. Le feu fut mis aux poudres par ſon Nocher qu'il avoit maltraité en pluſieurs rencontres. Nous vîmes ſur le midi deux écüeils appellez les Janiſſaires, & nous découvrîmes & doublâmes le Cap Salomon, le plus oriental de Candie

& dreſſâmes notre route vers l'Iſle de Chypres, pour arriver à l'Iſle de Paphos, où nous devions nous arrêter deux jours.

Iſle de Chypres. Le vingt-cinq, nous découvrîmes Château Rrouge ſur la côte de Caramanie, puis le Golfe de Satalie, & le lendemain l'Iſle de Chypres.

Le vingt ſept, nous nous trouvâmes par le travers du Cap S. Epiphane, & nous commençâmes à côtoyer l'Iſle de Chypres. Nous découvrîmes enſuite le Cap Blanc, & peu après l'ancienne Ville de Paphos, qu'on appelle à preſent Baffo par corruption, & nous y moüillâmes le lendemain pour prendre quelques balles de Marchandiſes que notre Capitaine y devoit charger.

Arrivée à Baffo, ou Paphos. M. l'Evêque & la plûpart de nos Paſſagers débarquerent. Les uns allerent à la chaſſe, & apporterent beaucoup de francolins, de perdrix, de lievres, & d'autre gibier, & les autres allerent ſe promener & ſe divertir dans les Villages. Je ne voulus point débarquer pour éviter les cérémonies & les complimens qui m'auroient fatigué, ſelon l'uſage du Païs. Je reçûs pourtant la viſite d'un Grec, qui fait en ce lieu les affaires des François

qui reſident dans les autres endroits de l'Iſle.

Tous nos gens revinrent à bord le ſoir, & apporterent de quoi faire bonne chere, ce qui plût infiniment à notre avare Capitaine, dont les manieres étoient bien plus douces depuis les corrections qu'il avoit reçûës, & qui s'adoucissoient à meſure que nous approchions du terme de notre Voyage.

Le trente Octobre, nous partîmes de Baffo & toûjours en côtoyant l'Iſle nous doublâmes le Cap Blanc qui en eſt à quinze milles, & le Cap de Gatte qui en eſt à trente-cinq milles. Départ de Paphos.

Nous découvrîmes de fort loin la Ville de Limiſſo, & le même ſoir nous moüillâmes aux Salines qui eſt l'Echelle de Larneca, où reſident les Conſuls & les Marchands Européens qui trafiquent dans l'Iſle. Larneca n'eſt qu'à un quart de lieuë de la mer. Arrivée à Larneca.

La Rade des Salines eſt un très-bon moüillage; mais ſi les Vaiſſeaux y ſont à couvert des injures du tems, ils ne le ſont point du tout des Corſaires. Les Vaiſſeaux de Tripoli de Barbarie, & ceux de Majorque y viennent ſouvent, & ont enlevez bien des Vaiſſeaux Marchands preſque chargez, Rade des Salines.

ſans avoir pû être défendus par le Châ-teau qui eſt au bord de la mer ; par-ce que c'eſt une très-mauvaiſe Place, preſque ruinée, ſans munitions, & que cinquante hommes enleveroient en une demie heure.

Il n'y a ſur le bord de la mer que quelques mauvaiſes maiſons pour la Doüanne, & pour y mettre à couvert les marchandiſes que les Francs y envoyent en attendant leur embarquement. On voit à cent pas de là une Egliſe des Grecs, dont les ruines marquent qu'elle étoit belle, & qu'elle faiſoit partie d'un Monaſtere. Tout ce que je vis aux environs ne merite pas qu'on l'écrive, ni même qu'on s'en ſouvienne.

Moüillage à Larneca. Nous ne fûmes pas plûtôt moüillez, que le Vaiſſeau le S. Sepulcre nous ſalua de toute ſon artillerie. Il y étoit arrivé deux jours devant nous, & comme on nous avoit découvert de loin, M. le Conſul Sauvan en avoit donné avis à Alexandrette par un Vaiſſeau Anglois qui y alloit, & qui étoit ſous voile quand nous parûmes.

Il vint lui même à bord vers le ſoir, accompagné de toute la Nation & de quelques Religieux, & me preſſa fort de mettre à terre. Je m'en ex-

cuſai, & lui promis de lui en dire les raiſons en particulier. Je lui fis ſervir la collation, & nous renouvellâmes une ancienne amitié, qu'une abſence de ſeize à dix-ſept ans n'avoit point du tout alterée. Je le fis ſaluer de neuf coups de canon, quand il s'embarqua pour aller ſouper à bord du S. Sepulcre, & je lui promis de l'aller trouver après que j'aurois ſoupé.

J'étois bien perſuadé de l'envie que M. Sauvan avoit de me poſſeder chez lui quelques jours, & il m'en prioit avec toutes les inſtances imaginables; mais j'avois réſolu de ne lui pas faire ce plaiſir s'il ne ſe portoit de bonne grace à un accommodement que M. l'Evêque & moi avions réſolu entre lui & M. Sauveur Marin frere du Sr. Jean Marin Pancotto de la Ciouſtat. C'étoit une haine inveterée entre ces deux hommes, fondée ſur une jalouſie de commerce, que l'on n'avoit jamais pû trouver moyen d'accommoder.

Portrait du Sr. Sauveur Marin.

Le Sieur Sauveur Marin demeuroit à Chypres depuis ſa plus tendre jeuneſſe. C'étoit un homme d'eſprit, entendant les Langues du Païs, ſçachant le commerce en perfection. Cette longue réſidence, jointe à une très-gran-

de experience, lui avoient donné un crédit infini dans le Païs, & lui seul avoit plus de commissions que tous les autres François ensemble. Les François, & même les Etrangers, se partagerent à leur sujet. Le Sr. Sauvan qui étoit Consul de France avoit son parti. Marin qui étoit Consul de Gennes avoit le sien. Excepté qu'ils n'en vinrent pas aux voyes de fait, ils se faisoient l'un à l'autre tout le mal qu'ils se pouvoient faire, à la Cour & à Constantinople. M. l'Evêque voulut bien se joindre à moi pour les reconcilier. J'en parlai en particulier à Monsieur Sauvan dans le Vaisseau le S. Sepulcre, où nous nous enfermâmes dans la chambre du Pilote. J'écoutai patiemment le long détail qu'il me fit des griefs qu'il avoit contre Marin, & j'eus toutes les peines imaginables à lui faire promettre d'en passer par ce que M. l'Evêque & moi reglerions. Sur cette promesse, je l'assurai que je débarquerois le lendemain, & que j'irois loger chez lui.

Le premier Novembre 1679. M. Sauvan qui étoit retourné à Larneca, m'envoya complimenter en cérémonie par ses Officiers, & par le corps de la Nation Françoise, & me fit dire qu'il

y auroit des chevaux à la Marine pour moi & mes gens, & qu'il y seroit aussi pour m'accompagner.

M. Marin m'envoya aussi complimenter, & me fit dire qu'il venoit pour me rendre ses devoirs. Il y vint en effet; mais étant arrivé à la Marine, & ayant appris que M. Sauvan y étoit, il s'en retourna, ne voulant pas se trouver avec lui dans un même endroit.

Avant que tout fût prêt pour mon débarquement, nous eûmes le tems d'entendre la Messe & de dîner. Après quoi nous vîmes venir deux chaloupes avec des tendelets, des tapis, des coussins & des pavillons, dans lesquelles nous nous embarquâmes M. l'Evêque & moi, sa suite & la mienne. Ce Prélat s'en alla au Convent des Capucins de Larneca, où il avoit résolu de loger; mais en ayant reconnu l'impossibilité, il n'y laissa que ses gens, & vint chez M. Sauvan, & je lui cedai la belle & grande chambre que l'on m'avoit préparée. Débarquement à Larneca.

Ayant débarqué au bruit du canon de tous les Vaisseaux, nous trouvâmes au pied du Château des chevaux très-richement enharnachez pour moi & pour toute ma suite. Les Janissaires, les Truchemans, & tous les Officiers du

Conſulat ayant pris leur rang, je marchai à la droite de M. Sauvan juſqu'à Larneca, à la vûë d'une infinité de gens que la curioſité de voir l'entrée d'un nouveau Conſul d'Alep avoit attirez.

Après quelques momens de repos, je reçûs les complimens des Conſuls de Veniſe & de Gennes, par les Chanceliers & les Députez de chaque Nation, & enſuite ceux des Religieux, des Miſſionnaires & des Marchands de toutes les Nations qui y vinrent en perſonnes.

J'avois avec moi les Peres Bazire & Herault Jeſuites, qui étoient mes Chapelains, avec un Frere Coadjuteur Laïque, M. Sauvan les voulut tous loger, auſſi ſa maiſon étoit une des plus grandes & des plus commodes de la Ville.

Le Conſul de Chypres traite magnifiquement celui d'Alep.

Quand les viſites furent achevées, on ſervit un ſouper magnifique. C'étoit des pyramides de beque-figues, de gelinottes, de perdrix, de francolins, & de toutes ſortes d'autres gibiers avec des vins exquis, parmi leſquels il y en avoit de douze à treize feüilles. C'eſt tout dire, pour faire concevoir que des vins de Chypres de cet âge n'avoient point leurs pareils dans le reſte du monde. Le pain que nous mangeâmes avoit

un goût ſi particulier, que je fus obligé de m'informer d'où cela venoit. Je le ſçûs, & je le vis faire moi-même. Les femmes qui avoient ſoin de la Boulangerie chez M. le Conſul Sauvan, trient le bled grain à grain, après quoi elles le criblent pour ôter la pouſſiere, puis elles le lavent dans deux ou trois eaux, & après l'avoir fait ſecher, elles le mettent au moulin. On peut croire qu'elles ne prennent pour la table du Maître que la fleur la plus fine. Elles la pétriſſent & la battent long tems, & elles ont ſoin de faire diſſoudre dans l'eau une certaine quantité de maſtic. C'eſt ce qui lui donne un goût ſi particulier & ſi agréable, & qu'on aſſure devoir être excellent pour la ſanté.

Délicateſſe du pain & maniere de le faire.

M. l'Evêque voulut bien manger avec nous, & M. Sauvan lui rendit tous les honneurs qu'on pouvoit rendre à un Prélat ſi reſpectable.

La bonne chere continua ſur le même pied ſoir & matin tant que nous fûmes à Larneca, & M. Sauvan n'oublia rien pour nous donner des marques de ſon bon cœur, quoique pour l'ordinaire on diſe qu'il en faut peu attendre d'un homme de ſon poil : car il étoit rouſſeau ; mais les Turcs ont obſervé, & peut-être bien d'autres avec

Remarque sur les Rousseaux.

eux, que les rousseaux sont tous bons ou tous mauvais. Qu'ils sont bons quand ils sont gras ; mais qu'ils ne valent rien quand ils sont maigres.

Le deuxiéme Novembre, je rendis une partie des visites que j'avois reçûës, & M. Sauveur Marin de Gennes me vint voir en cérémonie. Il prit pour cet effet le tems que M. Sauvan étoit allé à la promenade : car depuis leur rupture, M. Marin n'étoit point entré chez-lui, & encore moins depuis qu'il étoit Consul de Gennes. Après les civilitez ordinaires, je lui parlai de l'accommodement que M. l'Evêque & moi voulions ménager entre lui & M. Sauvan. Il me parut assez disposé à y donner les mains ; mais comme il falloit que M. l'Evêque fût present, nous remîmes la conclusion à ce tems-là. Je fis servir la collation selon la coûtume, & quand il se retira, je le fis accompagner par mes Officiers.

Visite du Consul de Gennes.

Le lendemain nous allâmes M. l'Evêque & moi rendre visite à M. Marin. Il vint nous recevoir à la porte de sa maison, & nous fit monter dans un appartement élevé en forme de belvedere, où après le caffé nous parlâmes d'affaires, & nous nous apperçûmes après deux heures de conference, que

ces deux Conſuls ſembloient vouloir la paix ; mais que dans le fond du cœur aucun ne la ſouhaitoit, & nous nous trouvâmes dans la neceſſité d'abandonner cette réconciliation, parce qu'elle ne nous parût pas encore mûre, & que nous n'avions pas aſſez de tems pour y travailler.

Le 4. Je reçûs la viſite en cérémonie de M. Santonini, ci-devant Conſul de Veniſe. Il s'étoit fait précéder d'un grand preſent de vins exquis, de verres de criſtal, & de petits oiſeaux confis au vinaigre qui ſont excellens, & que l'on envoye dans toutes les côtes de la Mediterranée. Ils ſont meilleurs quand au lieu de vinaigre on les met dans la graiſſe d'oye ou le ſaindoux. J'envoyai tout ſon preſent à bord du Vaiſſeau, où je trouvai que M. Sauvan en avoit déja envoyé de même eſpece avec tant d'autres proviſions, qu'il étoit aiſé de voir qu'il vouloit que la bonne chere qu'il nous avoit faite chez-lui nous accompagnât juſqu'à Alep. Viſite du Conſul de Veniſe.

Dès que nous eûmes dîné, nous envoyâmes à bord nos gens & nos hardes, & nous étant mis M. l'Evêque & moi dans la caléche de M. Santonini, accompagné de M. Sauvan à cheval & de toute la Nation, & de tous les Re- Départ de Larneca.

ligieux, nous arrivâmes ainſi à la Marine, où nous trouvâmes les Chaloupes & les Canots des deux Vaiſſeaux, qui nous porterent à bord de notre Vaiſſeau, avec tous ceux qui nous avoient accompagnez : je donnai à ſouper à M. Sauvan & à toute ſa compagnie, & vers la minuit nous nous ſéparâmes avec tous les témoignages d'amitié que deux veritables amis ſe peuvent donner. Je le fis ſaluer du canon de notre Vaiſſeau, & le S. Sepulcre en fit autant, & ſur les deux heures après minuit du 5. Novembre nous mîmes à la voile.

Nous côtoyâmes l'Iſle pour arriver au Cap S. André. Sur le ſoir le vent ſe rafraîchit conſiderablement & nous amena de la pluye, de la grêle & du tonnerre. Cette eſpece de tempête dura toute la nuit ; mais elle nous fit traverſer bien vîte le canal, ſans autre incommodité que de nous avoir empêché de dormir.

Le ſix, nous découvrîmes le Cap Khanzir dès la pointe du jour, & le vent continuant à nous être favorable, nous entrâmes dans le Golphe, & peu après nous découvrîmes Alexandrette.

Le Vaiſſeau Anglois qui étoit parti de Chypres quand nous y allions moüil-

ler, avoit donné avis de mon arrivée; de ſorte que les François ne douterent point que je ne fuſſe dans le Vaiſſeau qui paroiſſoit. Auſſi-tôt les Vice-Conſuls firent arborer ſur leurs terraſſes les pavillons de France, d'Angleterre & de Hollande. Sept Vaiſſeaux Anglois qui étoient moüillez en rade, & la Barque du Capitaine mirent auſſi leurs pavillons, & en peu de momens nous les joignîmes.

Arrivée à Alexandrette.

Le premier Vaiſſeau devant lequel nous paſſâmes, qui étoit un Vaiſſeau de guerre Anglois qui ſervoit de convoi aux Vaiſſeaux Marchands de ſa Nation, mit pavillon à l'avant & à l'arriere, & une flamme au grand mât. Tout ſon Equipage parut ſur le pont, mais il ne tira point, prétendant être ſalué le premier. Il avoit raiſon, il auroit dû l'être; mais deux raiſons m'empêcherent de le permettre au Capitaine. La premiere, parce qu'étant Conſul de France, cet honneur m'étoit dû. La ſeconde, parce que les Vaiſſeaux Anglois que nous avions trouvez à Cephalonie, n'avoient pas ſalué le Vaiſſeau du Roi, ni ſon Ambaſſadeur qui étoit dedans.

Les ſix autres Vaiſſeaux Anglois Marchands ſaluerent chacun de neuf coups de canon. Je leur en fis rendre le mê-

me nombre à chacun en particulier; ils remercierent de cinq. La Barque de Sary tira toute son artillerie.

Nous mouillâmes, & dans le même instant nous eûmes à bord le Sieur Marc Michel Vice-Consul de France & de Hollande, & la plûpart des principaux de la Nation Françoise qui étoient venus d'Alep, & qui m'attendoient depuis long-tems. La joye fut grande & reciproque de tous côtez. Je fis servir la collation. Après quelques momens de conversation, ils voulurent débarquer, tant parce que le gros tems continuoit, que pour aller dépêcher des pigeons & des messons à Alep, pour donner avis de mon arrivée, & porter des ordres à la Caravanne qui devoit me venir prendre.

M. Michel & Raisson revinrent à bord me donner avis, que le Capitaine du Vaisseau de guerre Anglois se formalisoit de n'avoir pas été salué quand j'étois entré, d'autant que les Vaisseaux Marchands ont accoûtumé de tout tems de saluer ceux de guerre. Il leur avoit donné parole, que si mon Vaisseau le saluoit, il lui rendroit le salut avec usure, & que cela l'obligeroit à tirer toute son artillerie quand je débarquerois, selon les ordres qu'il en

Contestation pour le salut.

avoit du Conſul d'Angleterre.

Je renvoyai ces Meſſieurs lui dire, que je lui étois bien obligé de ſa civilité; mais qu'il étoit libre aux deux Nations de ſe ſaluer ou de ne ſe ſaluer pas, ſans que cela donnât atteinte à la bonne correſpondance qui étoit entre elles, & que cela avoit été reglé par le Traité entre nos Rois; que j'étois bien aiſe qu'il ſçût qu'un Vaiſſeau Marchand Anglois, n'avoit pas jugé à propos de ſaluer un Vaiſſeau de guerre François à Cephalonie, ſur lequel il y avoit un Ambaſſadeur de Sa Majeſté. J'ajoûtai que ſi les Vaiſſeaux Anglois de ſon convoi avoient prétendu ne ſaluer que le Vaiſſeau François, ils n'auroient tiré qu'un coup; mais qu'ils avoient ordre de ſaluer ma perſonne, & que c'étoit à cauſe de moi qu'ils en avoient tiré neuf; tout le monde ſçachant qu'un Repreſentant ne doit pas ſaluer les Vaiſſeaux, mais que c'eſt aux Vaiſſeaux à le ſaluer.

Meſſieurs Michel & Raiſſon porterent ma réponſe au Capitaine du Vaiſſeau de guerre. Il s'en contenta, & nous nous envoyâmes faire des complimens & des offres de ſervice reciproquement.

Mais M. Beſte Vice-Conſul des An-

glois à Alexandrette, dont le nom répondoit fort bien à l'esprit, ne se contenta pas de mes raisons. Il s'imagina qu'il y alloit de l'honneur du Roi son Maître & de sa Nation, à se ressentir de l'affront que j'avois fait à leur pavillon. Il dépêcha des pigeons à Alep, avec des Lettres qui trouverent des gens aussi bêtes que celui qui les avoit écrites. Ils donnerent à corps perdu dans ses idées, & renvoyerent d'autres couriers porter des défenses à leurs Vaisseaux de me saluer quand je débarquerois.

Pigeons qui servent de couriers.

Il y a long-tems que l'on se sert de pigeons pour envoyer des Lettres d'Alep à Alexandrette, & d'Alexandrette à Alep. Pour cet effet, on porte d'une de ces Villes à l'autre des pigeons que l'on retire de dessus leurs petits, & quand on veut s'en servir pour porter des Lettres, après les avoir fait boire & manger, on leur attache les Lettres sous les aisles, on les tourne du côté de la Ville où sont leurs petits, ils prennent leur vol, & en trois ou quatre heures, ils font les quarante lieuës qu'il y a d'une Ville à l'autre, se rendent dans leur colombier où l'on va les décharger de leurs petits paquets.

Le Vice-Conſul & les Marchands François reſidans à Alep & au Baïlam, vinrent à bord, après avoir dépêché leurs couriers par terre & par air. Ils firent apporter tout ce qui étoit neceſſaire pour faire grande chere, & pour nous récompenſer des jeûnes forcez, que notre avare Capitaine nous avoit fait faire juſqu'alors. Nous raiſonnâmes à loiſir ſur les affaires de l'Echelle d'Alep. Je ſçavois qu'elle étoit en mauvais état; mais malgré tout ce qu'on m'en avoit rapporté, je connus qu'elle étoit infiniment plus en déſordre qu'on ne me l'avoit dit. J'écoûtai tous ces Meſſieurs, tantôt dans une converſation generale & tantôt en particulier. Toute la compagnie ſoupa & coucha à bord. On ne couche pas impunément à Alexandrette. Il faut être accoûtumé à ſon mauvais air; mais avant de s'y faire, combien y en a-t'il qui y périſſent par les maladies qu'ils y contractent quelquefois ſi promptement, qu'un jour ou une nuit ſuffiſent pour gagner des maux qui ſont ſouvent mortels, & toûjours très-longs & ſi opiniâtres qu'il y a peu de gens qui puiſſent ſe vanter d'en être guéris parfaitement? C'eſt pour cela que les Négocians qui ont des affaires à Alexandret-

Mauvais air d'Alexandrette fort à craindre.

te demeurent au Baïlam, gros Village qui en eſt à trois lieuës ſur le chemin d'Alep, & que les Capitaines des Vaiſſeaux, les Ecrivains, Commis, & autres qui ſont un peu ſages ne couchent jamais à terre, n'y demeurent que le moins qu'il leur eſt poſſible, & reviennent à bord où il n'y a pas le moindre danger, pendant qu'on en eſt environné dans la Ville.

Viſites des Agas.

Le ſeptiéme, je reçûs les viſites de l'Aga d'Alexandrette, de celui du Baïlam, & des plus conſiderables Turcs du Païs, qui m'avoient tous envoyé des preſens. Je les retins tous à dîner, & je tâchai de les regaler & leur donner tous les plaiſirs qu'on peut s'imaginer dans ces Païs.

M. l'Evêque ſe fit mettre à terre avec les Peres de l'Oratoire qu'il avoit avec lui & ſes domeſtiques. Les trois Peres Jeſuites débarquerent auſſi, & allerent tous occuper la maiſon que l'on m'avoit préparée au Baïlam, en attendant de me rejoindre, quand j'y paſſerois avec la Caravanne.

Députez de l'ancien Conſul & de la Nation.

Le onziéme, les Députez de M. Dupont, & ceux de la Nation arriverent à Alexandrette avec le Chancelier, le Trucheman, les Janiſſaires & les Officiers qu'on avoit deſtinez pour me trai-

ter ſur la route ſelon la coûtume. Car tous les Marchands que j'avois trouvez à Alexandrette, étoient des amis particuliers qui avoient pris les devans, pour me témoigner le plaiſir qu'ils avoient de mon arrivée.

Les Envoyez me rendirent les Lettres de M. Dupont & du Corps du Commerce, & me firent les complimens dont ils étoient chargez. Je n'eus pas de peine à démêler qui étoient les plus ſinceres, & aſſurément ceux de M. Dupont étoient forcez, & il auroit bien ſouhaité de me ſçavoir encore à Alger ou en France. Ces Meſſieurs me demanderent mes ordres pour mon entrée à Alep & pour mon voyage. Je remis le premier à la coûtume, & le reſte à leur amitié & à leur prudence. Tous ces Députez ſouperent & coucherent à bord, & me dirent toutes les extravagances que M. Dupont avoit faites, quand il avoit appris que je venois le relever. Le jour ſuivant ne fut employé qu'au divertiſſement, & à donner les ordres pour le départ. Je fis débarquer mes bagages, que M. Michel eut ſoin de faire accommoder, pour être chargez ſur les mulets de la Caravanne.

Le 13. Novembre, la Caravanne é-

tant prête à partir, M. Michel mon Vice-Consul à Alexandrette, vint à bord à la tête de toute la Nation me convier de descendre à terre. Je trouvai les Chaloupes parées. Le Vaisseau me salua de toute son artillerie, aussi bien que la Barque du Capitaine Sary. Les Vaisseaux Anglois mirent leurs pavillons; mais ils ne tirerent point, selon les ordres qu'ils avoient reçûs de leur Consul d'Alep.

On me conduisit à la maison Consulaire où je fus encore complimenté. J'allai entendre la Messe, après laquelle nous nous mîmes à table, M. Michel nous donna un splendide dîner à deux tables de vingt couverts chacune, servies en même-tems avec tout l'ordre, la délicatesse & toute l'abondance possible.

Départ d'Alexandrette pour Alep.

Dès que nous eûmes dîné, je pris congé de ceux qui devoient demeurer à Alexandrette, tandis qu'on fit défiler cent mulets chargez de mon bagage, & des marchandises que notre Vaisseau avoit apportées. Chaque mulet a son Muletier, & environ cent hommes armez à pied & à cheval qui escortoient la Caravanne.

Je montai sur le cheval du Douannier qui est en même-tems Gouverneur

d'Alexandrette, précedé de mes Janissaires, de mes Truchemans, & d'un bon nombre de chevaux de main que les Grands du Païs m'avoient envoyez par civilité. J'étois accompagné de mon Vice-Consul, du Chancelier, des Députez de la Nation & du reste de la Nation mêlez avec ma suite, & tous très-bien montez.

A peine fûmes-nous sortis d'Alexandrette, que nous trouvâmes un très-beau Païs uni, mais mal cultivé, qui *se termine à des collines, & enfin à* des montagnes mediocres & très-agréables, & nous arrivâmes au Baïlam Village tout bâti de terre sur les penchans de deux collines, qui forment un vallon au fond duquel coule un ruisseau, qui est comme l'écoulement d'un grand nombre de ruisseaux & de fontaines qui sortent des montagnes. Ces ruisseaux rendent les terres fertiles, & donnent une fraîcheur qui rend le Païs fort sain & fort agréable.

Arrivée au Baïlam.

L'Aga ou Gouverneur de ce lieu, qui m'étoit venu saluer à bord, m'attendoit debout avec ses gens au milieu de la ruë. Il vint quelques pas au-devant de moi, & sans me permettre de descendre, il me fit un compliment fort poli, & faisant marcher une partie de

Politesse de l'Aga du Baïlam.

ſes gens devant moi, il me fit conduire dans un appartement fort commode & meublé très-proprement à la maniere du Païs. Il vint m'y rendre viſite une heure après avec toute la civilité imaginable. Le Sieur Bonifay Député de la Nation, qui vint pour me conduire & me défrayer, nous y fit faire grand chere, & l'Aga y joignit pluſieurs mets accommodez à la mode du Païs, que nous trouvâmes très-bons. Je fus le voir après ſoupé, & nous nous entretînmes fort long-tems.

Le 14. La Caravanne ſe mit en route dès le point du jour. Nous la ſuivîmes, après que l'Aga nous eût donné un grand déjeûné. Il eut l'honnêteté de venir me conduire pendant un quart de lieuë avec tous ſes gens, & nous nous ſéparâmes après nous être donné de grands témoignages d'eſtime & d'amitié.

Plaine d'Antioche. Lac des Anguilles.

Nous traverſâmes des vallons & des montagnes fort agreables, & ſur les huit heures du matin, nous découvrîmes la grande plaine d'Antioche, & le lac ſi fameux par les groſſes & grandes anguilles que l'on y pêche, & que l'on envoye toutes ſallées dans tout l'Empire Ottoman, comme un régal de conſequence.

La plaine d'Antioche eſt célébre par les grandes actions que nos Croiſez y ont faites, quand ils allerent au recouvrement de la Terre-Sainte. On y voit encore des reſtes de leurs retranchemens, & des mottes de terre en forme de cavaliers. Il n'y a preſque point d'arbres dans toute cette vaſte plaine; mais l'Oronte la rend agreable par ſon cours tortueux & les differens détours qu'il y fait. Nous le paſſâmes à une lieuë & demie de cette fameuſe Ville, qui a été le premier Siege de S. Pierre; nous dînâmes ſur le bord de la riviere, tandis qu'on la faiſoit guayer à nos mulets, & que l'on relevoit ceux qui étoient tombez. Cela arrive aſſez ſouvent, parce que le lit de la riviere eſt d'une terre glaize, ſur laquelle on gliſſe aiſément.

Paſſage de l'Oronte.

La Caravanne n'arrêta point, elle ſe mit en marche dès qu'elle fut paſſée. Nous arrivâmes à Mirmiran. C'eſt un Village ſur l'Oronte. Nous y couchâmes dans la maiſon du Soubachi qu'on nous avoit préparée.

Seconde couchée à Mirmiran.

Nous en partîmes le quinze à la pointe du jour, & laiſſant la plaine d'Antioche à gauche, nous entrâmes dans un Païs rempli de collines.

Nous rencontrâmes pluſieurs Cara-

vannes de Turcomans, que l'approche de l'hyver obligeoit de changer de quartier. Ils tiroient au Sud pour y passer l'hyver, & revenir au Nord quand l'été approcheroit. Les hommes étoient à cheval très-bien montez & armez de lances, & d'autres armes à leur maniere. Leur bagage, les jeunes femmes & filles, & les enfans étoient sur des chameaux, les autres femmes marchoient à pied en chantant & filant de la laine, ou travaillant à d'autres ouvrages que la marche n'interrompoient point. Les bœufs, les vaches, les chameaux, les chevaux, les poulains, les moutons, les chévres marchoient par pelottons. C'étoient les femmes qui les conduisoient toûjours en chantant & en filant. Ainsi marchoient autrefois Jacob & Loth, lorsque la necessité des pâturages les obligeoit de changer de quartier. Nous nous saluâmes fort courtoisement. Ce sont de bonnes gens, qui aiment la liberté & la bonne chere. Les hommes vivent noblement. Ce sont des Gentilshommes toûjours à cheval, qui laissent à leurs femmes le soin tout entier du ménage. Elles pansent les chevaux & travaillent sans cesse, ce qui les rend fortes, vigoureuses & infatigables.

Caravannes de Turcomans.

bles. Je ne remarquai point que les Turcomans fuſſent jaloux de leurs femmes, comme les autres Orientaux. Nous leur parlâmes ſans cérémonie & ſans qu'elles ſe couvriſſent le viſage. Excepté qu'elles étoient extrêmement hâlées, elles avoient les traits réguliers, des yeux pleins de feu, de belles dents, & marquoient beaucoup d'eſprit dans leurs réponſes.

Troiſiéme couchée à Tezin.

Nous dînâmes à un moulin, qu'une groſſe ſource d'eau faiſoit tourner avant qu'il fût détruit, & après nous être repoſez, nous rejoignîmes notre Caravanne qui avoit toûjours marché ſuivant la coûtume, & nous allâmes coucher à Tezin. C'eſt un aſſez gros Village, qui a été autrefois conſiderable, comme il eſt aiſé de le remarquer par les ruines magnifiques des Egliſes, & autres bâtimens que l'on y voit. Le terroir des environs de ce Village eſt tout planté d'oliviers, & on y fait un grand commerce d'huile qui eſt très-bonne & très-eſtimée.

Nous allâmes deſcendre chez l'Aga, qui nous reçût avec beaucoup de politeſſe, & me ceda le plus grand appartement de ſa maiſon, qui eſt dans l'endroit du Village le mieux ſitué & le plus agréable.

Je le retins à souper. Nous avions des vins excellens & en quantité. Notre Aga étoit un galant homme, que sa qualité de Hagy ne rendoit point scrupuleux sur cet article, il s'en donna à cœur joye avec tous ses gens, & de telle sorte que nous les laissâmes encore bien endormis quand nous partîmes le lendemain matin.

M. l'Evêque & tous les Ecclesiastiques que nous avions dans la Caravanne, furent logez séparément de nous pendant toute la route, à cause de leurs exercices spirituels dont ils ne se dispenserent jamais, malgré les incommoditez de la route. Les tambours, les hautbois, & autres instrumens des Villages où nous passions, venoient au-devant de nous, & nous accompagnoient. Ils étoient assurez de ne pas perdre leurs peines.

Village de Dana.

Nous continuâmes notre marche. Le 16, nous dînâmes à Dana, mauvais Village presque entierement détruit; mais qui a de beaux restes, qui font juger de ce qu'il étoit autrefois. Ce que j'y remarquai de plus entier étoit un dôme fort ancien ouvert de quatre côtez, & porté sur quatre puissantes colonnes élevées sur des bases, formées par des pierres d'une prodigieuse gran-

deur. Je vis auſſi des citernes très grandes & encore entieres, des grottes taillées dans le roc, où on a creuſé bien des ſepultures; des reſtes d'Egliſes & de Monaſteres; en un mot, tout ce qui peut marquer que cet endroit a été autrefois des plus conſiderables. Mais je ne pus être éclairci de ce que je ſouhaitois ſçavoir là-deſſus, parce que je ne trouvai que des gens nouveaux dans le Païs, ou ſi ignorans qu'ils ne pouvoient répondre à la moindre queſtion que je leur faiſois. Nous nous étions arrêtez auprès d'un vieux Château bien bâti, où il y eut un grand concours de femmes & de filles qui venoient nous voir, & qui recevoient de bonne grace ce que je leur faiſois donner de nos vivres. Les hommes vinrent après les femmes, ils me firent civilité, & furent ravis de m'entendre parler leur Langue. Je fis donner du vin & de l'eau de vie, à ceux qui n'étoient pas aſſez ſcrupuleux pour refuſer ces liqueurs.

M. l'Evêque, tous les Eccleſiaſtiques & la plûpart de nos François me quitterent en cet endroit, afin d'arriver à Alep de bonne heure. Nous les ſuivîmes, & après quelques heures de marche, nous découvrîme le Village

de Ain-Jarra, dont le Maître de notre Caravanne étoit comme le Seigneur. C'étoit-là où je devois coucher, pour entrer le lendemain à Alep avec les cérémonies accoûtumées.

Les Marchands François qui n'étoient pas venus au-devant de moi jusqu'à Alexandrette s'étoient rendus à ce Village, & dès qu'ils nous eurent apperçûs de dessus la hauteur où le Village est situé, ils me saluerent par plusieurs décharges des armes à feu qu'ils avoient avec eux. Nous y répondîmes tout en marchant, & j'arrivai ainsi à Ain-Jarra où je fus reçû, complimenté & embrassé de tous ces Messieurs, qui m'attendoient depuis si longtems, & même des plus considerables de la Nation Hollandoise.

Quatriéme couchée à Ain-Jarra.

Nous arrivâmes d'assez bonne heure à Ain-Jarra. J'y fus reçû & complimenté de nouveau par de nouveaux Députez de la Nation, qui me conduisirent à la maison de Mallem Rustam, Chef de notre Caravanne où l'on m'avoit préparé mon logement. On me presenta une Lettre de M. Dupont, & une de M. Gamaliel Nigtingale Consul des Anglois à Alep. Ce dernier me marquoit qu'il auroit bien souhaité venir au-devant de moi, ou y envoyer

toute ſa Nation pour m'accompagner ſelon la coûtume ; mais qu'il n'y avoit pû faire condeſcendre ſes Marchands indignez de ce que je n'avois pas voulu faire ſaluer le Vaiſſeau de guerre du Roi d'Angleterre à Alexandrette. Mais que ſi je le trouvois bon, il m'envoyeroit ſes Officiers qui marcheroient devant moi à mon entrée.

Je fus averti que M. Dupont fomentoit cette broüillerie au lieu de l'appaiſer. Je crus pourtant être obligé de lui marquer les raiſons que j'avois euës d'en uſer ainſi avec le Vaiſſeau de guerre Anglois dont le Capitaine s'étoit contenté. J'écrivis la même choſe au Conſul d'Angleterre. Je le remerciai de l'honneur qu'il me vouloit faire, ajoûtant que cela ne procedant point d'un vrai principe d'amitié, il valoit mieux ne rien faire. Qu'il ne me convenoit point de marchander des ſortes d'honneurs, ſur tout étant ſûr que l'amitié n'y avoit aucune part ; que mon entrée ſeroit aſſez honorée quand elle n'auroit que ma Nation ; mais qu'il étoit à craindre que ce qui arrivoit à mon égard ne tirât à conſéquence pour les autres Conſuls, & ne fût le prélude d'une rupture entre les deux Nations.

Comme la plus grande partie de la Nation étoit assemblée, je leur communiquai ma lettre ; elle fut approuvée, & je priai le Sieur Rigaud de la rendre au Consul Anglois.

On avoit apporté d'Alep des provisions pour notre soupé, nous les joignîmes à celles qui nous restoient, & nous fîmes grande chere.

La caravanne fut en état de partir dès la pointe du jour le 17. Novembre 1679. Je pris un habit d'écarlate de Hollande doublé de moire d'argent, chamaré de point d'Espagne d'argent, avec une garniture de point de France, & des rubans ponceau d'Angleterre, un castor gris-blanc, des jarretieres en broderie & aux souliers ; ma grande Croix de Chevalier étoit passée en écharpe dans un large ruban de tabis blanc. J'avois un sabre à poignée d'argent & une canne à la main. Je montai un cheval blanc richement enharnaché ; la bride & les étriers étoient d'argent, & la housse pendante étoit de velours rouge brodée d'or & d'argent.

Entrée à Alep.

J'étois précedé de mes Janissaires, de mes Truchemans, des chevaux de main que les Seigneurs du Gouvernement m'avoient envoyez. Ce fut ainsi

que nous nous mîmes en marche, aux acclamations des hommes & des femmes du Village qui étoient sortis de leurs maisons pour me voir partir.

Nous arrivâmes bien-tôt auprès d'une mazure que l'on appelle Can-Rout. Nous y trouvâmes M. Joseph Dupont que je venois relever, avec le reste de la Nation Françoise & Hollandoise. Il étoit précedé de douze chevaux de main d'une grande beauté, dont le moindre valoit plus de deux cens pistolles : ces chevaux avoient des brides & des étriers d'argent, des housses traînantes en broderie, des selles très-riches accompagnées de sabres, de masses & de haches d'armes d'un grand prix.

Equipage de M. Dupont ancien Consul d'Alep.

Ces chevaux qui étoient menez en main par des Palfreniers très-bien vêtus & très-bien montez, appartenoient au Pacha de la Mesopotamie, au Mutsellem, au Cadi, au Mufti, au Chef des Cherifs, au Muhhassil, au grand Doüannier, à l'Aga des Spahis, à l'Aga des Janissaires & autres Puissances du Païs.

Dès que M. Dupont & moi nous nous trouvâmes à une certaine distance l'un de l'autre, nous mîmes pied à terre presqu'en même tems, nous

nous avançâmes, nous nous embraſſâmes, & nous nous complimentâmes en peu de paroles de peur de trop mentir. Les Hollandois & les François qui ne m'avoient point vûs, vinrent me faire la révérence : je les embraſſai tous, après quoi nous montâmes à cheval, & nous nous remîmes en marche en cet ordre.

Entrée du Conſul d'Arvieux à Alep.

La Caravanne des Marchands étoit à la tête : les mulets qui portoient mon bagage venoient enſuite : ils étoient accompagnez des ſoldats à pied qui les avoient eſcortez pendant le voyage. Les Cavaliers de l'eſcorte mêlez avec les domeſtiques des Marchands fort leſtes, bien montez & bien armez venoient enſuite deux à deux.

Ils étoient ſuivis de douze Palfreniers à cheval qui menoient les chevaux de main qu'on envoyoit pour faire honneur à mon entrée.

Six Janiſſaires à cheval venoient après eux : ils avoient leurs bonnets de ceremonie, & marchoient deux à deux.

L'Huiſſier du Conſulat vêtu de rouge, bien monté, venoit après eux.

Il étoit ſuivi de deux Truchemans à cheval, après leſquels venoient

quatre grands Chatets ou Valets de pied vêtus de drap rouge, avec des bonnets à la Polonoise fourrez de martres, ils étoient à pied, marchoient deux à deux, avec les coins de leurs vestes retrouſſez & paſſez dans leurs ceintures, pour marcher plus aiſément, & faire voir leurs caleçons d'étoffe bleuë & leurs brodequins de maroquin rouge; ils avoient chacun une longue baguette à la main élevée en l'air.

M. Dupont & moi marchant ſur une même ligne venions enſuite. Il étoit monté ſur un cheval alezan caparaçonné de drap couleur de pourpre en broderie, avec une bride & des étriers dorez: ſon juſte au-corps à la Françoiſe étoit de drap couleur de feu avec une nompareille d'or ſur les coutures; & par deſſus il avoit une grande veſte de moire rouge fourrée de martre zibeline.

Pour moi j'avois mon habit d'écarlatte. J'avois quitté mon premier cheval pour monter celui du Mutſellem, qui en l'abſence du Pacha repréſente ſa perſonne, & reçoit tous les honneurs. Ce cheval étoit un iſabelle à queuë & crains noirs, d'une taille avantageuſe, & qui avoit toute la

beauté que l'on peut souhaiter dans un cheval, mais qui étoit extrêmement fougueux. Le Mutsellem me l'avoit envoyé exprès pour voir si j'en pourrois venir à bout; car on croit en Turquie que les François ne sont pas bons Ecuyers, & qu'ils n'approchent pas des Turcs pour manier un cheval. En effet cet animal n'alloit au commencement que par sauts & par courbettes; mais à la fin je l'amenai au point de me donner tout ce que je lui demandois.

Nous avions à nos côtez quatre Palfreniers habillez de rouge, qui portoient pour marque de leur profession des couvertures de cheval, des licols, des entraves.

Les deux principaux Marchands Hollandois nous suivoient, & étoient suivis des deux Députez de la Nation, qui leur avoient cedé le pas par honnêteté comme à des Etrangers sous la protection de la France.

Tous les autres Marchands des deux Nations mêlez ensemble venoient ensuite deux à deux. Ils avoient tous de très-beaux chevaux & des habits magnifiques. Les serviteurs à cheval tant des *François & Hollandois* que des personnes de considération du

Païs fermoient la marche.

Nous trouvâmes une infinité de gens de tout état, de tout ſexe & de tout âge qui bordoient le chemin, & qui nous combloient de benedictions.

Nous entrâmes par la porte des Raiſins, que les gens du Païs appellent *Babel Farragé*. Nous traverſâmes à petits pas une bonne partie de la Ville, & les bazards couverts, où le peuple s'étoit aſſemblé en grand nombre pour voir le nouveau Conſul & ſon entrée. Nous arrivâmes enfin au grand Khan où eſt le logement ordinaire des Conſuls de France. Après être deſcendus de cheval nous nous arrêtâmes ſur une des marches de l'eſcalier pour recevoir les ſaluts de ceux qui nous avoient accompagnez, qui paſſoient & alloient deſcendre dans le fond de la Cour, & qui vinrent nous rejoindre.

Etant montez à la Maiſon Conſulaire, je fus reçû à la porte de la ſalle par le Pere Damien de Rivoli Gardien de l'Hoſpice de Terre Sainte à Alep, & Curé des Catholiques de la Ville. Il étoit revêtu ſur ſes habits Sacerdotaux d'une chappe de damas blanc : il me préſenta la croix & l'eau benîte, & s'étant mis en marche avec

ſon Clergé, nous le ſuivîmes à la Chapelle, où nous nous plaçâmes ſur des Prie-Dieu couverts de velours rouge avec des couſſins de même étoffe garnis de galons d'or. Les Cordeliers, les Jeſuites, les Capucins, les Carmes Déchauſſez & les Prêtres Maronites chanterent le *Te Deum* en plein chant; à la fin duquel le P. Gardien me vint haranguer en Italien. On loüa beaucoup ſon diſcours: j'en aurois porté le même jugement, s'il m'eût donné moins de loüanges. Je ne laiſſai pas d'y répondre d'une maniere convenable, & de l'en remercier.

Réception du nouveau Conſul par les Eccléſiaſtiques d'Alep.

On chanta la Meſſe avec une très-longue ſolemnité, de ſorte qu'il étoit plus d'une heure après midi quand elle fut achevée.

Je reçûs encore les complimens des deux Nations en ſortant de la Chapelle, après leſquels ceux que M. Dupont n'avoit pas priés à dîner s'en allerent chez eux, & nous nous mîmes à table où M. Dupont me donna la droite.

Feſtin que donne l'ancien Conſul au nouveau.

Je crois pouvoir me diſpenſer de dire que le feſtin qu'il me donna étoit des plus magnifiques. On me conduiſit dans mon appartement quand on

eût dîné, & on me laissa dans la liberté de me reposer & de penser à mes affaires, aux habits Consulaires, & aux visites que j'étois obligé de rendre.

Après y avoir bien pensé, je jugeai à propos de les réduire à la seule visite du Cadi, parce que le Pacha étant absent, il n'étoit pas de la dignité d'un Consul de France de rendre visite à son Lieutenant qui est le Mutsellem, & par une suite necessaire, aux autres qui sont au-dessous de lui; mais comme je voulois faire des amis dont on ne peut avoir un trop grand nombre, sur tout dans le poste où j'étois, je me déterminai à les aller voir la nuit sans ceremonie, & seulement comme des amis particuliers.

Je laissai passer quelques jours sans faire de visite en personne; mais aussi sans oublier d'envoyer faire des complimens à tous les Seigneurs du Gouvernement, & j'employai ce tems à me reposer & à m'instruire de l'état des affaires, & à prendre les avis des personnes sages, pour remédier aux abus qui s'étoient glissez dans le commerce.

Le 18. Novembre, j'envoyai avertir le Doüannier de venir visiter mes Visite du Doüannier.

bagages, & ceux des Prêtres & des Religieux qui étoient venus avec moi. Il vint auſſi-tôt. Il trouva toutes les caiſſes dans la ſalle Conſulaire. Il en fit ouvrir une pour la forme, & n'alla pas plus loin. Je lui donnai une grande collation, & je lui fis toutes les politeſſes imaginables. Il en fut ſi content, qu'il me proteſta qu'il ſeroit toûjours mon ami, & que dans les occaſions il me donneroit des marques de ſon amitié.

Broüil'eries excitées par le Sr. Dupont.

On étoit ſurpris que les Anglois & les Vénitiens ne m'avoient fait aucune civilité depuis que j'étois arrivé, quoique toutes les autres Nations euſſent ſuivi en cela les coûtumes établies, & m'euſſent rendu viſite en corps, & enſuite en particulier.

J'appris que le Sr. Dupont en étoit cauſe. Cet homme qui étoit tout de glace s'étoit échauffé à un point depuis mon arrivée en Chypre, qu'il n'étoit plus connoiſſable. Il étoit devenu agiſſant, remuant, intriguant. Il avoit voulu engager les Hollandois & les autres Francs à ne me point reconnoître, & s'étoit donné pour cela des mouvemens dont on ne l'auroit jamais crû capable, & enfin il avoit réüſſi auprès des Anglois déja fâchez, à cauſe

que je n'avois pas fait saluer leur Vaisseau de guerre ; & auprès des Venitiens, qui prirent son parti, sans qu'ils eussent aucune raison. Cela auroit pû faire de la peine à tout autre qu'à moi. Je les laissai faire sans m'embarasser de leur froideur, toûjours prêt de les recevoir quand ils jugeroient à propos de revenir.

Le Chevalier d'Arvieux est reconnu Consul.

Le vingt, je fis convoquer la Nation, pour assister à la publication de mes Provisions, des ordres du Roi, & des Ordonnances de M. de Guilleragues Ambassadeur à Constantinople. Tout le monde étant assemblé, le Chancelier en fit la lecture à haute voix, & l'Assemblée répondit qu'elle se soûmettoit avec joye aux ordres du Roi, qu'elle me reconnoissoit pour son Consul, & qu'en cette qualité on m'obéiroit en toutes occasions. Cette délibération fut écrite sur le Registre & signée de toute l'Assemblée. Après cela tout le monde vint me faire la révérence. Je les embrassai tous en particulier, je fis servir une collation qui servit de prélude à un grand soupé, que je donnai à tous ceux qui voulurent bien y rester.

M. Dupont que j'avois fait inviter à se trouver à l'Assemblée, n'y vou-

lui point assister. Je lui en fis intimer le résultat par le Chancelier & l'Huissier, & je lui fis donner copie de mes Provisions, & des Ordonnances de M. l'Ambassadeur. Il ne répondit rien, mais il s'en alla chez le Consul d'Angleterre rapporter ce qui s'étoit passé à notre Assemblée, & recevoir ses bons avis.

Je fus averti qu'il pratiquoit le Trucheman du Cady, pour inspirer à ce Chef de la Justice de ne point recevoir ma visite, ni me reconnoître comme Consul, attendu que je n'avois pas mon Barat de la Porte, il ne pût rien faire, les Turcs se mocquerent de lui.

Nouvelles intrigues du Sr. Dupont.

Je connus encore davantage sa mauvaise volonté, & je pris des mesures pour en éviter les suites. J'en donnai avis à M. l'Ambassadeur, & je protestai au Sieur Dupont qu'il seroit responsable, & qu'il répondroit en son propre nom de tout ce qui pourroit m'arriver de fâcheux & à la Nation, par ses intrigues & par les mauvaises manœuvres qu'il faisoit contre l'honneur du Consulat & le bien public.

Presens que l'on fait au nouveau Consul.

Le même jour vers le soir je reçûs des presens de gâteaux feüilletez & autres pâtisseries, que le Cady, le Mutsellem, le Muhhassil & les autres

Grands du Païs m'envoyerent. Ces preſens étoient accompagnez des hautbois, trompettes, tambours & timballes du Château & du Pacha. Ils joüerent une heure à ma porte, & s'en retournerent contens de ma liberalité.

Preſens du Conſul aux Officiers du Païs.

Le vingt-un Novembre j'envoyai mes preſens aux Puiſſances du Pais. Ils conſiſtoient en draps des plus fins, en ſatins, en confitures, & en argent comptant, ſelon la coûtume. Ils furent reçûs agréablement, & on m'en fit faire des remercîmens par mes Drogmans qui les avoient preſentez.

Ils demanderent en même tems au Cady le jour & l'heure qu'il voudroit me donner pour recevoir ma viſite. Il répondit poliment qu'il laiſſoit cela à ma commodité, & qu'il la recevroit toûjours avec joye quand je voudrois lui faire cet honneur.

Viſite du Conſul au Cady.

Le vingt-deux Novembre j'envoyai l'avertir que j'aurois l'honneur de l'aller voir ſur les trois heures après midy. J'envoyai mon Huiſſier convoquer toute la Nation Françoiſe & Hollandoiſe pour m'accompagner dans cette cérémonie. Tout le monde s'étant aſſemblé dans la ſalle Conſulaire, nous en partîmes en cet ordre.

Mes quatre Janiſſaires ayant leurs

Ordre de la marche.

bonnets de cérémonie, & leurs cannes de cinq pieds de long garnies d'yvoire à la main, marchant deux à deux, ouvrirent la marche.

L'Huiſſier du Conſulat vêtu d'une robbe d'écarlatte à boutons d'or, avec des manches pendantes juſqu'à terre les ſuivoit; il avoit à la main une longue baguette d'ébéne garnie d'argent, terminée en double fleur de Lis; c'étoit une nouvelle marque de dignité, que mes Prédeceſſeurs n'avoient jamais fait porter à leurs Huiſſiers. Il marchoit ſeul à quelques pas des Janiſſaires.

Mes deux Truchemans marchans ſur une même ligne venoient enſuite. Ils étoient habillez magnifiquement, & avoient des calpats fourez de martre zibeline. Ces bonnets ſont les marques de leur Office & faiſoient le quatriéme rang.

Après eux venoient mes quatre Chatets ou Valets de pied habillés de rouge, avec leurs bonnets à la Polonoiſe. Ils alloient deux à deux avec beaucoup de gravité.

Je les ſuivois à quelque diſtance accompagné de M. Dupont à ma gauche. J'étois habillé à la Turque, à l'exception du chapeau que nous portons

sous, pour nous distinguer des gens du Païs. J'avois sur ma robbe de dessous une grande veste d'écarlatte d'Angleterre fourrée de martre Zibeline, qui m'avoit coûté trois cens pistolles. Elle étoit toute ouverte par devant, de façon que ma grande Croix de Chevalier que je portois au col, attachée à un grand ruban de tabis blanc avec un petit ruban couleur de feu, paroissoit toute entiere, comme les Commandeurs de robbe longue la portent.

Notre Nation ayant cedé les honneurs aux Hollandois, ils me suivirent deux à deux. Après eux marchoient mon Vice-Consul d'Alexandrette, mon Chancelier, les Députez de la Nation, & tous nos Marchands, fort magnifiquement habillez. Ma suite étoit si nombreuse, & nous marchions si lentement, que j'étois arrivé à la maison du Cady, qui étoit au dessous du Château, que la queuë étoit encore à la porte de la Maison Consulaire.

Toute la Ville qui attendoit un nouveau Consul depuis long-tems, bordoit les ruës, de maniere que nous avions peine à passer.

Les Officiers du Cadi me vinrent recevoir à la premiere porte, & me con-

duiſirent à ſa chambre d'Audience, où je m'aſſis avec les principaux de ma ſuite dans les fauteüils que j'y avois fait porter ſelon la coûtume.

Le Cady qui m'attendoit dans une chambre voiſine, vint à moi, me ſalua en paſſant, & s'aſſit entre ſes carreaux ſur le bord de l'eſtrade, & ſans attendre mon compliment, il me fit le ſien ſur mon arrivée, qu'il accompagna de témoignages d'amitié, & d'une correſpondance parfaite pour les interêts communs dans des termes ſi honnêtes & ſi polis, que les aſſiſtans en étoient étonnez.

Iſaac mon premier Drogman ou Trucheman y répondit par mon ordre en bons termes. Car dans cette premiere viſite je me ſervois toûjours de cette cérémonie; ce que je ne fis pas dans les autres, n'ayant pas beſoin de ce ſecours.

Je lui fis connoître par ma réponſe que le Sieur Dupont ayant fini ſon tems l'Empereur mon Maître l'avoit rappellé, & m'avoit envoyé en ſa place. Que j'eſperois recevoir des marques de ſa juſtice dans les occaſions qui ſe preſenteroient, en execution des nouveaux Traitez avec le Grand Seigneur, & que je ne manquerois

pas d'en rendre témoignage à Sa Majesté, & à son Ambassadeur à la Porte. Que je contribuërois en tout ce qui dépendroit de moi au bon succès des affaires, & que j'esperois aussi qu'il marqueroit son respect pour l'Empereur son Maître, en protegeant la Nation Françoise, & celles que nous protegions ; & comme c'étoit le commerce qui avoit, pour ainsi dire, fondé la Ville d'Alep, & celle de Tripoli, & les entretenoit dans la prospérité & dans l'abondance, j'avois lieu d'attendre qu'il donneroit ses soins pour l'augmenter & le rendre toûjours plus florissant.

M. Dupont ne jugea pas à propos d'entrer dans la conversation. Il ne dit jamais mot. Il sembloit que les politesses du Cadi l'avoient rendu muet, & plus timide qu'il ne l'étoit pour l'ordinaire. On nous servit du sorbet excellent, des pipes & du tabac, du caffé, & quand la conversation eût durée environ une heure, on apporta l'eau de fleur d'orange qu'on nous mit sur les mains, & que nous mîmes nous-mêmes sur le visage, & on nous étendit des toilettes de soye sur la tête, & on passa sous les toilettes des cassolettes avec le par-

Cérémonies des visites Turques.

ſum, qui s'attachant à l'humidité, y reſte aſſez long-tems. Ce parfum n'eſt que du bois d'aloës coupé en petits éclats, qui étant mis ſur de la braiſe allumée, fait une fumée des plus agréables, & que l'on croit très-ſaine.

Bois d'Aloës. Ce bois précieux vient des Indes Orientales. Ce n'eſt pas le tronc de l'aloës dont le ſuc épaiſſi entre dans la compoſition de quelques remedes. C'eſt un grand arbre très rare, & par conſequent très-cher. Les Mogols qui viennent à la Mecque l'apportent en buches; plus elles ſont groſſes & plus on les eſtime; les Turcs & les Perſans en conſomment beaucoup. C'eſt un preſent de conſequence qu'une groſſe buche de cet arbre.

Le parfum chez les Turcs eſt la marque du congé. J'achevai donc mes complimens. Nous nous levâmes, le Cady ſe leva auſſi, m'embraſſa, me promit ſon amitié & me ſouhaita toute la proſperité imaginable dans l'exercice de ma charge, après quoi nous nous en retournâmes dans le même ordre que nous étions venus, excepté que je pris la droite ſur M. Dupont, & que les gens du Cady qui vinrent nous conduire, marcherent devant à la tête de mes Janiſſaires.

Nous trouvâmes dans la ſalle Conſulaire une grande collation, qu'on y avoit preparée par mon ordre. Comme cette viſite mettoit le Sceau à ma reception, chacun m'en felicita le verre à la main, & renouvella les aſſurances qu'on m'avoit donné de reſpect, d'obéïſſance & d'attachement. Il n'y eut que M. Dupont qui ne voulut point prendre part à la cérémonie, il s'enferma dans ſa chambre & ne parut point. 1679. Novembre.

Le vingt-deux Novembre, les Sieurs Jean Rigaud & Gratiani ayant été nommez pour faire l'eſtime des meubles & des réparations de la Chapelle & de la maiſon Conſulaire, en firent un état, qui monta à 2774. piaſtres. Il ne fut pas plûtôt ſigné & remis à la Chancellerie que M. de Ceſarople en fit ſaiſir le montant entre mes mains, en vertu d'une Ordonnance de l'Amirauté de Marſeille, & d'une autre de M. de Guilleragues pour des prétentions particulieres qu'il avoit ſur M. Dupont. Tous les autres creanciers en firent autant, après avoir obtenu condamnation contre lui ſur les Requêtes qu'ils avoient preſentées; car il ne vouloit payer perſonne, & ceux à qui il devoit attendoient mon arrivée pour ſe faire payer. Procès contre le Sr Dupont.

1679. Novemb. Ayant appris que le Mutſellem avoit témoigné une grande envie de faire connoiſſance avec moi, & ne pouvant lui rendre viſite en cérémonie, parce que cela ne convient pas à un Conſul de France, qui ne doit cela qu'aux Pachas ou Vicerois, je lui envoyai dire que j'irois le voir le vingt-ſix Novembre à deux heures de nuit. J'envoyai avertir les Députez de la Nation de m'y accompagner, laiſſant aux autres la liberté de venir s'ils le jugeoient à propos. Il y en eut un aſſez grand nombre qui ſe rendirent chez moi à l'heure marquée. Nous ſoupâmes de bonne heure, après quoi je fis allumer quatre flambeaux de cire blanche de dix livres piece, qui furent portez devant moi par mes quatre Chaters, qui ſuivoient mes quatre Janiſſaires, l'Huiſſier & mes deux Truchemans, & accompagnez des deux Députez, & d'un bon nombre de nos Marchands, & de toute ma Maiſon. Nous paſſâmes à travers des bazards & des contrées dont les portes nous furent ouvertes, & nous arrivâmes ainſi au Serail du Pacha où le Mutſellem étoit logé.

Viſite au Mutſellem.

Ma ſuite étoit trop grande pour avoir l'air d'une viſite *incognito*, il n'y avoit que la nuit qui la pouvoit

voit faire paſſer pour telle.

Aly Aga Mutſellem étoit un homme d'eſprit, grand, bien fait, extrêmement poli. Dès qu'il fut averti que j'entrois chez lui, il vint m'attendre au haut de l'eſcalier; il m'embraſſa, me baiſa pluſieurs fois, me donna pluſieurs témoignages de ſon amitié, & de la joye qu'il avoit de me voir. Il me prit par la main, & me conduiſit dans une chambre très-propre, meublée de carreaux magnifiques à la mode du Païs, & m'ayant fait aſſeoir à la place d'honneur, qui eſt l'angle de la chambre, je lui fis mon compliment ſans le ſecours de mes Drogmans, ce qui lui plût beaucoup, auſſi bien qu'aux Seigneurs qui étoient avec lui. Il y répondit avec toute la politeſſe imaginable, & on commença une converſation qui fut très-gaye, & qui roula ſur differentes matieres. On fit placer les principaux de ma ſuite ſur le ſoffa, & on nous ſervit du caffé, pour accomplir les loix de la politeſſe Turque. Il m'embraſſa encore, & me pria de vivre avec lui familierement, & de le conſiderer comme un bon ami qui m'aimoit ſans m'avoir connu que par les rapports que des amis communs lui avoient fait de moi. Il me demanda 1679. Novemb.

1679. Novemb. mon amitié, m'assura de la sienne, dont il vouloit me donner des marques dans toutes les occasions.

Soupé que le Mutsellem donne au Chevalier d'Arvieux.

Cependant on étendit la nappe ordinaire sur le sofa, & on y apporta un très-grand & très-vaste bassin de cuivre étamé, qui avoit près de quatre pieds de diametre, chargé de cinquante petits plats de porcelaine remplis de viandes rôties, de ragoûts, de fruits, de confitures, de compotes, de pâtisseries à la Turque. Quoique j'eusse soupé, il fallut recommencer. Nous nous assîmes sur des carreaux, les François de mon côté, & les Turcs auprès du Mutsellem. La délicatesse des mets nous donna de l'appetit. On servit du vin & des liqueurs, & le Mutsellem n'oublia rien pour nous exciter à manger & à boire.

Danse de Turcs.

Le Mutsellem ordonna à six de ses jeunes domestiques de divertir la compagnie par une danse à la mode du Païs. Ces jeunes gens étoient très-bien habillez. Ils avoient aux doigts des castagnettes d'argent pour marquer la cadence, & danserent avec beaucoup de legereté & de methode. Ils accompagnerent leurs danses de chansons tendres, & comme leurs voix étoient très-belles, cela faisoit une es-

pece de concert en danſant fort agréable. 1679.

Cependant on ſervoit du vin & des liqueurs à la ronde & ſans diſcontinuation, ce qui auroit à la fin incommodé les plus braves bûveurs; ſi l'on n'avoit pas en Turquie le privilege de cauſer autant qu'on le veut le verre à la main. Je profitai de ces momens pour entretenir le Mutſellem des interêts de ma Nation. J'allai au-devant de toutes les choſes ſur leſquelles les Gouverneurs ſont depuis long-tems en poſſeſſion de la broüiller, & de lui faire des avanies. Je le priai de me faire avertir de ce qu'il pourroit ſçavoir avant moi, je lui promis que nous accommoderions toutes choſes ſans l'entremiſe de certaines perſonnes qui gâtent pour l'ordinaire les affaires au lieu de les accommoder. Il me donna là-deſſus tout le contentement que je pouvois ſouhaiter, & il m'a tenu parole: car pendant tout le tems qu'il a été en place, il m'a accordé de bonne grace tout ce que je lui ai demandé, & je lui dois cette juſtice qu'il a été au-devant de tout ce qui pouvoit me faire plaiſir, & que nous avons accommodé bien des affaires fâcheuſes, qui auroient coûté bien de l'argent à la Na- Novemb.

tion, & bien des chagrins & des peines au Conſul.

Le ſorbet & le caffé vinrent enſuite & à la fin le parfum, & il étoit tems ; car il étoit plus de minuit. Nous nous levâmes, & comme je lui faiſois mes remercîmens en prenant congé de lui, il me preſenta une toilette de ſatin en broderie, dans laquelle il y avoit une chemiſe de mouſſeline brodée de ſoye ſur les coûtures, un caleçon, un mouchoir, un peigne pour la barbe de dents de poiſſon, avec un étui en broderie d'or. Il fit preſenter des mouchoirs à tous nos Marchands, & fit diſtribuer des étrennes à tous mes gens.

Preſens du Muſtellem.

Il vint me conduire avec ſes amis juſqu'au haut de l'eſcalier, où après m'avoir embraſſé avec beaucoup de tendreſſe, je pris congé de lui. Il demeura toûjours au même endroit, en me comblant de ſouhaits & de benedictions, juſqu'à ce qu'étant tout-à-fait au bas, je lui fis une derniere révérence, & il s'en retourna boire avec ſes amis.

Il nous fit accompagner par ſes Officiers, qui marcherent à la tête des miens. Un des Grands du Païs nommé Abdarahan Cheleby Receveur General des revenus de la Mecque, avec

le Soubachi, qui eſt comme notre Chevalier du Guet, vinrent à mes côtez jusqu'à la porte de ma maiſon avec beaucoup de fallots. 1679. Novemb.

Ce Soubachi qui étoit un très-galant homme, auroit bien ſouhaité me venir rendre viſite; mais cela ne lui étant pas permis, à cauſe des conſéquences, il m'en fit des excuſes. Je le priai d'avoir des égards pour notre jeuneſſe, en l'aſſurant que les plaiſirs qu'il me feroit en ces occaſions ne lui ſeroient pas inutiles.

Preuve de l'amitié du Mutſel em dans une affaire délicate.

J'eus occaſion dès le lendemain d'éprouver la bonne volonté du Mutſellem. On m'apprit qu'il y avoit dans les priſons un Chrétien Maronite Valet du Sieur Jean Fouquier Marchand Hollandois, réſidant en cette Ville depuis très-long-tems, & on me pria de le reclamer.

Il avoit battu un Turc, & le Cady l'avoit condamné à avoir le poing coupé. Il avoit eu l'eſprit de nier le fait, qui eſt très-grave en Turquie, & demandé du tems pour produire des témoins qui étoient alors abſens. On lui avoit accordé un délai de quelques jours. J'envoyai mes Truchemans à mon nouvel ami le Mutſellem, avec une Lettre par laquelle je le priois de relâ-

cher le prisonnier, & que je lui en aurois une obligation infinie. Dès qu'il eût lû ma Lettre, & sans marchander sur cette reconnoissance, comme on fait ordinairement en Turquie, il fit remettre le prisonnier entre les mains de mes Truchemans, & m'écrivit qu'il prenoit avec joye cette occasion de me marquer son amitié, & que je fisse selon ma prudence ce que je voudrois du prisonnier. C'étoit me dire de le faire disparoître pour quelque tems, & je n'y manquai pas.

1679. Novemb.

Il envoya en presence de mes Truchemans un present de trente piastres au Cady pour ses épices, & pour l'obliger à déchirer les informations.

Le prisonnier m'ayant été remis, je le renvoyai à son Maître, à qui je fis dire de l'envoyer hors de la Ville pour quelque tems. J'écrivis aussi au Mutsellem une Lettre de remercîmens, que j'accompagnai d'une très-belle veste de drap d'Hollande, avec les trente piastres qu'il avoit envoyez au Cady, & je terminai ainsi une affaire très-délicate.

Visites des Chefs des Teinturiers.

Le 28. Les Chefs des Teinturiers en bleu de la Ville, dont nos François font un commerce considerable, me vinrent rendre visite. Après plusieurs

civilitez, ils m'assurerent que je n'aurois jamais lieu de me plaindre de la maniere dont ils en useroient avec nos Marchands. Je les exhortai à se souvenir de leur parole, & je les assurai que leurs interêts me seroient très-chers. Je les fis fumer & boire du sorbet & du caffé, & je les renvoyai très-contents. 1679. Novemb.

Le lendemain le Corps des Censals ou Courtiers, des Sarrafs ou Changeurs, des Emballeurs, & autres dont nos Marchands ont accoûtumé de se servir, me vinrent rendre visite. Ils me firent à peu près les mêmes complimens & les mêmes promesses que les Teinturiers, & je les traitai à peu près de même maniere. Visites d'autres corps de Métiers.

Mustapha Effendi Chef des Cherifs ou descendans de Mahomet, m'avoit fait faire bien des politesses depuis mon arrivée, cela meritoit un retour de ma part; mais quoiqu'il fût en grande consideration dans tout le Païs, ce n'étoit pas la coûtume qu'un Consul de France lui rendît une visite de cérémonie. Je crus en devoir user avec lui comme avec le Mutsellem, & le voir la nuit de la même maniere que j'avois vû le Mutsellem. Visite du Consul au Chef des Cherifs.

Mustapha Effendi étoit un homme

1679. Novemb. veritablement ſçavant, & ſur-tout en Medecine, en Aſtrologie, en Poëſie, dans les Loix & dans la Politique. Il avoit été Cady-Lefquer, Cady d'Alep, & étoit encore alors en poſſeſſion des plus belles Charges du Païs, & conſulté comme un oracle. Il étoit très-riche. Son application continuelle à l'étude lui avoit cauſé des vapeurs que l'on avoit priſes pour des attaques d'épilepſie. On l'avoit traité ſur ce pied-là, & le hazard avoit voulu que les remedes avoient eu leur effet. J'allai lui rendre viſite le 30. Novembre à deux heures de nuit ſans le faire avertir. La clarté de mes flambeaux me découvrit dès que j'entrai dans ſa premiere cour. Il deſcendit avec précipitation ſuivi de tous ſes domeſtiques, m'embraſſa pluſieurs fois, me remercia de l'honneur que je lui faiſois, me demanda mon amitié, m'aſſura de la ſienne, & me prenant par la main me conduiſit à ſes appartemens. Il me fit remarquer en paſſant un fort beau jardin, qui malgré la ſaiſon qui étoit rude pour ce Païs, avoit conſervé toute la beauté & les agrémens du Printems. Il y avoit un grand nombre de gros orangers en pleine terre chargez de fleurs & de fruits, & des fleurs de

presque toutes sortes d'especes.

Un grand escalier nous conduisit dans une galerie ouverte d'un côté, toute dorée & peinte à la Turque, dont les murailles & le plancher étoient incrustez de marbres de differentes couleurs, en compartimens très-ingenieux, dont il avoit donné les dessins. Il y avoit à côté un Kiochq en balcon fort bien meublé, avec des coussins de brocart & de velours, où l'on pouvoit se reposer & prendre le frais en été, & joüir de la vûë du jardin. Nous entrâmes ensuite dans une autre galerie, fermée de vîtres peintes, qui sert de salle, où il reçoit le monde & donne ses audiences. Cette salle étoit toute lambrissée, peinte en azur & en or avec des fleurs, & toute environnée d'une tablette à six pieds au-dessus du plancher. Il me fit asseoir à la place d'honneur, qui est l'angle qui regarde la porte. On nous servit du caffé, & on entra dans une conversation, où Mustapha fit paroître la profonde connoissance qu'il avoit de l'Histoire de son Païs & des Païs Etrangers. On y parla de guerre, de commerce, de politique. Il s'expliquoit sur toutes ces choses d'une maniere sçavante; mais qui n'étoit point pe-

1679. Novemb.

Description de la maison de Mustapha Effendi.

1679. Novemb. dante, comme le ſont d'ordinaire les converſations de nos Sçavans d'Europe. Elle étoit polie, libre, galante, aſſaiſonnée d'un ſel qui la rendoit toute brillante. On nous preſentoit de tems en tems des eaux de canelle, de citron, du thé & du chocolat.

On apporta enfin la collation à peu près comme le Mutſellem me l'avoit donnée, excepté qu'il n'y avoit ni viandes ni ragoûts; mais ſeulement des fruits, des compotes, des confitures ſéches & liquides en infuſion & de la pâtiſſerie. On bûvoit à la ronde de l'eau de canelle, & de pluſieurs autres boiſſons extraordinaires & inuſitées parmi nous, très-bonnes à la verité, & dont on pourroit ſe ſervir quelquefois; mais dont l'uſage immoderé pourroit à la fin incommoder. On ne nous ſervit point de vin, & je n'en fus pas ſurpris, parce que nous étions chez un Cherif, qui eſt cenſé plus obligé qu'un autre à l'étroite obſervance de la Loi & des conſeils de Mahomet. Je crois bien que notre hôte qui étoit un Sçavant, en bûvoit en particulier: car il ſçavoit que les conſeils n'obligent qu'autant qu'on s'y oblige volontairement; mais il ne ſe croyoit pas diſpenſé de donner l'exemple, & de ne pas ſcandaliſer les foibles.

Ce régal & la converſation durerent juſqu'à minuit le plus agréablement du monde. L'horloge nous avertit qu'il étoit tems de ſe lever de table. J'en demandai la permiſſion à Muſtapha ; mais il voulut achever les cérémonies ordinaires. Il fit apporter le caffé, le ſorbet, l'eau de fleur d'orange & le parfum, & me fit preſent d'un magnifique mouchoir brodé de fleurs. 1679. Novsmb.

En me reconduiſant, il voulut me faire voir de nouveaux appartemens, qu'il avoit fait bâtir au-deſſus de celui où nous étions. Nous entrâmes dans une grande piece qui ſert d'anti-chambre où ſe tiennent les domeſtiques, vis-à-vis la ſalle d'audience qui y eſt jointe, & dont la porte à deux battans eſt toute de glaces de Veniſe. Delà nous paſſâmes à deux autres grandes chambres toutes lambriſſées & peintes en or & azur, les planchers couverts de tapis magnifiques, & les ſofas garnis de couſſins de brocart & de velours en broderie. Une tablette avec de petits baluſtres dorez regnoit autour, & étoit chargée de vaſes & de taſſes de criſtal & de porcelaine, de pendules, de petits cabinets de la Chine, & d'une infinité de bijoux de prix, diſpoſez d'une maniere bien entem-

duë, qui auroient pû parer les cabi-
1679. nets de nos plus grands Seigneurs &
Novemb. des plus curieux. Il y avoit quelques fenêtres avec des grilles dorées, pour y faire venir les femmes, & leur donner le plaisir de voir sans être vûës. Tous ces appartemens étoient bien éclairez, & on y avoit brûlé du bois d'aloës.

Je remis à une autre visite à voir sa Bibliotheque, qui étoit nombreuse & bien choisie, & je pris congé. Il vint me conduire avec tous ses gens jusqu'à l'endroit où il m'avoit reçû, me priant de le venir voir souvent & en ami. Nous nous séparâmes enfin après plusieurs embrassades, & des protestations reciproques d'amitié & de services.

Le 6. Decembre, le Sieur Dupont m'ayant témoigné qu'il vouloit quitter la maison Consulaire & aller loger chez un particulier, je le priai de n'en pas sortir. Je lui offris *gratis* deux chambres, la table, les Truchemans & les Janissaires quand il en auroit besoin, attendu qu'il ne convenoit pas qu'ayant été Consul, il quittât la maison Consulaire que quand il s'embarqueroit pour retourner en France. Que cela pourroit faire croire aux Turcs & aux autres Nations, que ses compatriotes

avoient peu d'eſtime & d'affection pour lui, ce qui lui attireroit leur mépris. Je ſçavois qu'il avoit demandé un appartement aux Peres Carmes qui le lui avoient refuſé, pour ne pas s'expoſer de nouveau aux incommoditez qu'ils en avoient reçûs ci-devant. Mais je ne pus rien gagner ſur ſon eſprit. Il ſortit de chez-moi, & ſe retira chez le Sieur Jean Fouquier Marchand Hollandois où il fit tranſporter ſes hardes, & entre autres choſes un ſac de ſequins & autres monnoyes d'or d'environ vingt-quatre mille livres.

1679. Decembre. Mauvaiſes manieres du Sieur Dupont.

Le ſept du même mois, l'Aga de la Doüanne me vint rendre ſa premiere viſite. Je le reçûs dans une chambre que j'avois fait meubler à la Turque. Après les complimens ordinaires, nous nous entretînmes long-tems ſur l'interêt des Marchands que je lui recommandai fortement, & ayant tiré de lui toutes les aſſurances poſſibles d'une bonne volonté pour la Nation, je lui fis ſervir une grande collation en confitures, & après le vin, les liqueurs, le ſorbet, le caffé, l'eau de ſenteur & le parfum, il prit congé de moi avec de grandes marques d'amitié.

Le huit, il arriva de Conſtantinople un Aga, qui avoit ordre de ramaſſer

des lévriers & autres chiens de chaſſe, pour les plaiſirs du Grand Seigneur chez les François & les Anglois. Il demanda l'avis de mon ami le Mutſellem, qui ne manqua pas de nous délivrer de cette importunité, en lui diſant qu'il ne devoit pas s'adreſſer au Conſul de France, parce qu'il ſçavoit qu'aucun de notre Nation n'avoit des chiens ; mais qu'il en trouveroit chez les Anglois autant qu'il en auroit beſoin.

1679. Decembre.

Different des Anglois avec un Aga du Grand Seigneur.

L'Aga s'en alla chez le Conſul d'Angleterre, & lui expoſa ſa commiſſion. Mais comme les Anglois ſont fiers & rogues, & qu'ils n'aiment pas à ſe priver de ce qui leur fait plaiſir, d'autant qu'ils avoient deux chaſſes reglées chaque ſemaine, il fut très-mal reçû, le Conſul le refuſa ſéchement, & lui fit dire par ſon Trucheman qu'il ne vendoit point de chiens, & qu'il en donnoit encore moins. Le Trucheman qui auroit dû envelopper un peu cette réponſe, ménagea ſi peu ſes termes, que l'Aga s'en trouva extrêmement offenſé, & en preſence du Sieur Gamaliel Nigtingale Conſul, il donna des coups de bâtons au Trucheman, & ſon bonnet étant tombé, l'Aga le foula aux pieds. Il tira ſon ſabre, le Trucheman

en évita les coups par la fuite, & le Consul s'étant sauvé dans sa chambre qu'il barricada sur lui, n'osa en sortir qu'après la retraite de l'Aga, qui lui dit beaucoup d'injures, & le menaça de l'indignation du Grand Visir & du Grand Seigneur. 1679. Decembre.

Les Anglois firent d'abord grand bruit de cette affaire. Toute la Nation s'assembla, elle envoya les principaux demander justice au Mutsellem & au Cady, & ils n'obtinrent aucune satisfaction. On leur répondit qu'ils ne devoient pas pour quelques chiens risquer de ressentir les effets de la colere du Grand Visir. Les amis qu'ils consulterent là-dessus, les blâmerent, & leur dirent que le plus court & le meilleur conseil qu'ils pouvoient leur donner, étoit d'avaler cet affront doucement, & de cesser d'aller à la chasse pendant que cet Aga feroit dans la Ville, de crainte qu'il ne fît enlever ou tuer leurs chiens, ce qu'il ne manqueroit pas de faire, & que ce seroit un double affront pour eux.

Les autres Nations Chrétiennes ne furent point fâchées de voir ainsi mortifié l'orgüeil des Anglois, à qui il arrive souvent de pareilles avantures, qu'ils ne soûtiennent pas mieux que celle-ci.

1679. Decembre.

Le 14. Il arriva un nouveau Mutſellem, qui vint relever Ali Aga mon bon ami. J'en eus un chagrin d'autant plus grand, que ce nouveau paſſoit pour un très-méchant homme, & l'étoit en effet. Il fallut ſe conformer au tems. Dès le lendemain, je lui envoyai le preſent ordinaire. Il le refuſa bruſquement, prétendant qu'il ne convenoit pas à un homme comme lui; mais voyant au bout de quatre jours, que je ne ſongeois pas à lui en envoyer un autre plus conſiderable, il pria mon Trucheman de le lui rapporter. Il le reçût, m'en fit remercier; mais je ne jugeai pas à propos de faire aucune démarche pour gagner les bonnes graces de cet homme, je ne l'allai point voir, me doutant bien qu'il ne ſeroit pas longtems en place, parce que j'étois averti que l'on prenoit des meſures pour le faire révoquer.

Nouveau Mutſellem & ſon mauvais caractere.

Le 22. Tout le Clergé des Maroniтes me vint ſaluer en corps. Je les reçûs à la maniere du Païs, & je leur donnai la collation. Ils me prierent de leur continuer la protection dont le Roi les a toûjours honorez, auſſi-bien que tous les Catholiques du Païs. Je le promis au nom de Sa Majeſté, conformément aux ordres que j'en avois.

Viſite du Clergé Maronite.

Le 24. Je fis dresser dans ma Chapelle un trône Pontifical, où M. l'Evêque de Cesarople Officia Pontificalement aux premieres Vêpres de Noël & les trois jours suivans. Cette solemnité qui se fit avec toute la décence imaginable attira un grand concours de Chrétiens. 1679. Decembre. M. l'Evêque de Cesarople officie Pontificalement dans la Chapelle Consulaire.

J'avois fait faire des ornemens neufs de satin blanc, avec des croix rouges & vertes des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare. Le trône Episcopal étoit paré de satin incarnat.

Le 28. Le nouveau Mutsellem m'envoya demander le Chrétien Maronite Valet du Sieur Fouquier Hollandois qui avoit battu le Turc, prétendant le faire châtier selon les Loix pour cette affaire. Mais comme il avoit été châtié par son prédécesseur, je refusai de le lui remettre; mais je lui fis donner sous main quelque chose & j'étouffai cette affaire. Avanie du nouveau Mutsellem.

Le 29. Le Patriarche des Suriens accompagné de quatre Evêques ses Suffragans me vint rendre visite. Après les cérémonies ordinaires, je lui donnai à dîner en maigre, parce que les Prélats de cette Eglise ne mangent jamais gras. Le repas fut proportionné à

la dignité des perſonnes. Les Députez de la Nation, les Hollandois, & les principaux Marchands furent de la partie. Nous fûmes près de trois heures à table. Il ne manqua rien de tout ce qu'on pût trouver de meilleur dans Alep, en poiſſon, en pâtiſſerie, en fruits, en confitures, en vins & en liqueurs. Les Suriens chanterent les graces à leur maniere, après quoi le Patriarche prenant à la main un petit Crucifix d'argent doré, qui avoit toûjours été proche de ſon aſſiette pendant le repas, il en donna la bénédiction à toute l'aſſemblée. Les verres qui étoient demeurez pleins de vin pendant cette cérémonie furent vuidez à ma ſanté, après quoi je les conduiſis dans une autre chambre où je leur fis ſervir du ſorbet, du caffé, & à la fin les eaux de ſenteur & le parfum. Le Patriarche & ſes Evêques ſe leverent, il me remercia, m'embraſſa, & me donna toutes les marques poſſibles d'amitié que je pouvois eſperer en échange des miennes.

1679. Decembre. Viſite du Patriarche des Suriens.

Cérémonie d'un feſtin.

1680. Janvier.

Le troiſiéme Janvier 1680. je fis ma premiere ſortie à cheval. J'étois accompagné des Nations Françoiſe & Hollandoiſe, & de tous mes gens. Nous fîmes une partie du tour des murail-

les de la Ville, & nous allâmes nous reposer à Cheq Abulbequer, qui eſt un Couvent de Derviches fort beau & fort bien bâti. J'en ferai la deſcription dans un autre endroit. 1680. Janvier.

Le Dedé ou Superieur me reçût dans une grande ſalle couverte d'un dôme avec beaucoup de civilité. Après quelques momens de converſation & le caffé, il nous fit voir les belles ſepultures, & toutes les autres choſes de ce lieu. Après quoi il nous fit ſervir une grande collation dans un appartement très-propre où nous bûmes du vin que j'avois fait apporter, ſans que ces Religieux s'en ſcandaliſaſſent. Je les trouvai tous fort polis & fort accommodans. Après le parfum, nous prîmes congé, nous achevâmes le tour de la Ville, & nous revînmes au logis, où je donnai à ſouper à la plûpart de ceux qui m'avoient accompagné. Couvent de Derviches.

Le 25. Les Arabes attaquerent la Caravanne, qui apportoit les effets du Vaiſſeau le Moine d'or Hollandois, & de la Polacre du Patron Gaſquy de Caſſis, qui étoient arrivez depuis quinze jours à Alexandrette. On ſe battit vigoureuſement de part & d'autre, & il y eut des bleſſez; mais on ne perdit qu'une balle de draps appartenante au Caravanne attaquée par les Arabes.

Sieur Prescot Anglois, une caisse d'aiguilles du Sieur Philbert, & une cassette de corail du Sieur Conrad Calexberner Hollandois. Les François & les autres Nations étoient montez à cheval, bien armez, aussi-tôt qu'on fut averti que la Caravanne étoit assiegée au Cam-rout; ils y arriverent assez à tems pour obliger les Arabes à se retirer, sans autre butin que ce qu'ils avoient enlevé d'abord.

1680. Janvier.

Politesse du Grand Emir du Mont-Carmel.

J'avois eu soin de donner avis de mon retour au grand Emir Furabeye, Prince des Arabes du Mont-Carmel. J'avois accompagné ma Lettre de quelques présens. Il me répondit le 26. & sa Lettre toute remplie des témoignages d'une sincere amitié, étoit accompagnée d'une belle cavalle qu'il m'envoyoit pour l'aller voir, & d'un nouveau passeport des plus amples & des plus avantageux.

Le 30. J'allai visiter *incognito* Mustapha Effendi Chef des Cherifs. Il me reçût de la même maniere que la premiere fois, & nous donna une superbe collation.

Compliment & present du Muhhassil.

Le deuxiéme Février, le nouveau Muhhassil ou Receveur General des droits Royaux de la Ville, y arriva, & vint prendre possession de la Doüanne

Quelques jours après, il m'envoya complimenter par son Tresorier, qui me présenta de sa part un assortiment de linge consistant en une chemise, un caleçon, une estringue ou grande serviette longue, un mouchoir & un tapis de toilette. Je le regalai d'une collation de confitures, de caffé, de sorbet & du parfum. Et deux jours après, je lui envoyai le présent ordinaire d'une belle veste de drap. Ces sortes de présens sont reglez en Turquie. Il seroit dangereux de les augmenter ou de les diminuer. Dans ce dernier cas, on seroit obligé de les reprendre & d'en renvoyer d'autres; & dans le premier il faudroit continuer sur le même pied dans la suite, & on feroit une loi pour soi & pour ses successeurs. 1680. Mars.

Le 28. Mustapha Effendi Chef des Cherifs vint me rendre visite à sept heures du soir, & demeura jusqu'à onze. M. l'Evêque de Cesarople & les principaux de la Nation s'y trouverent, & m'aiderent à faire les honneurs & à soûtenir la conversation. Comme c'étoit un Sçavant, elle roula sur les Sciences, sur la Religion & sur la Medecine. Je lui donnai une grande collation de fruits, de confitures, de caffé, de sorbet, accompagnée de toutes les cé- Visite du Chef des Cherifs.

1680. Mars. rémonies du Païs. Je lui fis préſent d'un étui avec le coûteau & la fourchette à manche de corail, qui lui avoit été ſervi exprès pendant le repas. J'allai le conduire en cérémonie juſqu'à la porte du Khan ; parce qu'il en avoit uſé de la même maniere toutes les fois que j'avois été chez-lui. Mes Janiſſaires, mes Truchemans, & tous les Marchands François qui avoient aſſiſté au repas, le conduiſirent chez-lui précédez de mes quatre Valets de pied vêtus de rouge avec de grands flambeaux de cire blanche. A leur retour, je les envoyai conduire M. l'Evêque chez-lui avec la même cérémonie.

Le 5. Mars, l'Aga des Spahis & celui des Janiſſaires vinrent me viſiter avec beaucoup de politeſſe & d'amitié, je leur fis le même régal, excepté que le vin & les liqueurs y furent ſervis avec profuſion. La converſation ne fut pas ſi ſérieuſe : car les gens d'épée ne ſe picquent pas d'être Sçavans.

Le 6. Mars Huſſein Chiaoux, qui étoit comme l'Intendant General de la maiſon du Pacha, vint me trouver pour accommoder une affaire, qui me donnoit beaucoup d'inquiétude depuis quelques jours. Je le regalai de mon mieux, & nous parlâmes de l'affaire dont

étoit question. La voici.

1680. Mars. Affaire de conſequence accommodée par le Chevalier d'Arvieux.

Le Sieur Conrad Calexberner Marchand Hollandois étoit venu à Alep tant encore fort jeune, & y demeuroit depuis très-long-tems. C'étoit un petit homme & un peu contrefait ; mais il avoit de l'eſprit infiniment. Il parloit, liſoit & écrivoit le françois, l'Anglois, l'Italien & l'Arabe comme ſa Langue naturelle. Il étoit devenu amoureux d'une Chrétienne en qui l'eſprit ſuppléoit à ce qui lui manquoit pour ſe faire aimer ; & étant convenu avec elle de certaines conditions, il acheta du Cady la permiſſion de l'entretenir. On voit que toutes choſes ſe font dans les regles en ce Païs ; mais cette coquette ne s'en tint pas au Sieur Conrad. Il apprit quelque choſe de ſes amourettes, il ſe fâcha, il devint jaloux. D'ailleurs il s'apperçût que cette femme lui cauſoit de grandes dépenſes, non-ſeulement pour ſon entretien, mais encore par les préſens conſiderables qu'il étoit obligé de faire aux puiſſances du Païs qui étoient toûjours en droit de le ruiner par quelque avanie. Il fit tant qu'il la maria au Facteur d'un Négociant Anglois, à qui il donna une ſomme aſſez conſiderable, & par ce moyen il fit ceſſer les préten-

Hiſtoire d'un Marchand Hollandois.

tions de cette femme, qui disoit qu'il lui
1680. avoit promis de l'épouser.

Mars. L'arrivée du nouveau Mutsellem qui recherchoit toutes les vieilles affaires, afin d'en tirer de l'argent, le fit craindre pour sa bourse. Il consulta là-dessus Mustapha Effendi Chef des Cherifs son ami, qui ne se trouvant pas alors en état de le garantir des poursuites de cet Officier avare, lui conseilla de se retirer secretement. Il suivit ce conseil sans en rien communiquer à personne. Il mit ordre à ses affaires, & faisant semblant d'aller un soir à la promenade, il joignit hors de la Ville les gens qui devoient l'escorter. Il alla à Tripoli de Syrie, s'embarqua pour Chypres & passa à Venise.

Quelques jours après son départ, le Mutsellem en ayant avis, m'envoya dire de lui envoyer le Sieur Conrad. Je répondis à son Envoyé, que s'il me l'avoit demandé huit jours plûtôt, j'aurois pû lui donner ce contentement. Il envoya chercher mon premier Trucheman, & me fit dire qu'il vouloit absolument que je le lui trouvasse, quand même il seroit caché dans la corne d'une chévre. C'est une expression dans la Langue Turque, qui marque la necessité

ceſſité de trouver une choſe ou une perſonne que l'on veut avoir. Je lui envoyai dire que je ne reconnoiſſois plus un Marchand, dès qu'il étoit hors des bornes de ma Juriſdiction. Que je le priois de me dire ce qu'il feroit, ſi un priſonnier s'étoit ſauvé de ſes priſons & qu'il eût paſſé la mer, & que j'agirois en cela ſuivant ſes bons conſeils; mais qu'étant comme il étoit le maître du Païs & ayant des troupes, il lui ſeroit bien plus facile qu'à moi de le faire chercher & de le prendre, & qu'en ce cas je ne trouverois pas mauvais qu'il en fît l'exemple dont il le menaçoit. 1680. Mars.

Cette réponſe le mit ſi furieuſement en colere contre le Trucheman, que peu s'en fallut qu'il ne lui fît donner des coups de bâton. Il en fit même apporter un faiſceau pour cet effet; mais craignant mon reſſentiment, il ſe contenta de lui dire des injures & de lui faire des menaces.

Cela fut cauſe que le jour ſuivant ayant envoyé un Chiaoux pour le ramener au Serail, je dis à cet Officier que les Truchemans de France étoient accoûtumez de repreſenter au Grand Viſir, & même au Grand Seigneur, les intentions de leur Maître, & qu'ils

1680. Mars.

n'étoient pas des gens à coups de bâton, & que je n'en envoyerois jamais au Serail tant qu'il demeureroit à Alep. Qu'il portât cette réponse au Mutsellem, & qu'il lui dît que je parlois les Langues du Païs, & que s'il avoit quelque chose à me dire, il pouvoit m'envoyer une personne raisonnable, & que je m'expliquerois avec elle sans avoir besoin de Truchemans.

Je fis mettre mes Truchemans en lieu sûr, & leur défendis de paroître dans la Ville ni au Serail jusqu'à nouvel ordre.

Je fus averti que le Mutsellem ne pouvant avoir le Sieur Conrad, vouloit s'en prendre à son Associé. C'étoit un jeune Hollandois nommé Vanbobart, qui avoit dans sa maison pour plus de vingt mille piastres d'effets. Je l'envoyai chercher. Je le fis demeurer chez-moi, après lui avoir fait mettre à couvert ses effets les plus précieux & ses Livres, & lui avoir fait fermer ses magasins, de crainte que le Mutsellem ne lui fît insulte, & n'enlevât des effets pour les dix-mille piastres qu'il prétendoit tirer de cette affaire.

Deux jours s'étant passez sans que le Mutsellem vît de mes Truchemans, & que je parusse vouloir entrer en quel-

que accommodement avec lui, il m'envoya cet Huſſein Chiaoux. Je lui donnai la collation, à la fin de laquelle il me dit à l'oreille, qu'il me prioit d'accommoder cette affaire pour l'amour de lui, pour l'honneur du Sieur Conrad, & pour délivrer un Chrétien, frere de celui qui avoit conduit le Sieur Conrad à Tripoli, qu'il avoit fait mettre aux fers. Il m'aſſura que le Mutſellem étoit réſolu d'en écrire au Kiahia du Grand Viſir, qui pouſſeroit cette affaire juſqu'à la ruine de ces Marchands. 1680. Maïs.

Je l'écoutai tranquillement, & je lui dis que ſi le Mutſellem étoit ami du Kiahia du Grand Viſir, j'étois moi-même intime ami du Grand Viſir, ayant lié amitié avec lui dans le tems qu'il étoit Caïmacam d'Andrinople, & ayant toûjours entretenu une étroite correſpondance avec lui; qu'étant Conſul des Hollandois, je prendrois leur parti contre tous, & que je ne ſouffrirois jamais que ceux qui étoient preſens ſouffriſſent pour les abſens, parce que les fautes étoient perſonnelles; qu'il devoit ſe preſenter en Juſtice; que je m'y preſenterois, & que je n'avois pas beſoin de Trucheman pour faire valoir mes raiſons; que j'en écrirois

1680. Mars.

en ſa preſence à l'Ambaſſadeur de l'Empereur mon Maître & au Grand Viſir, & que je prouverois à ce dernier que le Murſellem s'accordoit avec les Arabes, & qu'il leur laiſſoit piller les Caravannes juſqu'aux portes d'Alep, au lieu de les défendre & de les eſcorter comme il y étoit obligé. Que par ce moyen il ruïnoit le commerce des amis du Grand Seigneur; qu'il ruinoit la Ville par les tyrannies qu'il exerçoit tous les jours ſur les Chrétiens, les Juifs, & autres habitans d'Alep. Que recemment il avoit donné la liberté & la vie moyennant deux mille piaſtres à dix-huit voleurs de grand chemin, qui avoient volé & aſſaſſiné, & qui ſe promenoient tous les jours dans la Ville. Que j'allois défendre aux Vaiſſeaux François & Hollandois qui arriveroient à Alexandrette de rien débarquer, & aux Marchands de rien vendre & acheter dans Alep, juſqu'à ce que le Grand Viſir eût remedié aux déſordres qu'il cauſoit par ſon avarice. Que ſi le Grand Doüannier ſe plaignoit, je rejetterois toute la faute ſur ſa mauvaiſe conduite, & que je porterois ma tête aux pieds du Grand Seigneur pour prouver ce que j'avançois.

Le Chiaoux fut extrêmement surpris de ma résolution. Il me dit qu'il n'avoit jamais rien vû de semblable, mais qu'il persistoit à me prier de penser à un accommodement & à ne pas pousser les choses à l'extrêmité. Nous bûmes encore ensemble, je lui fis donner le parfum, & après bien des embrassades & des offres de service reciproques nous nous séparâmes. 1680. Mars.

Mais comme je sçavois par une longue experience que les Turcs ne demandent jamais un oyseau sans en attraper pied ou aîle, je fis reflexion que le Mutsellem méchant & avare comme il étoit pourroit fuscíter une querelle aux Hollandois qui pourroit porter un grand préjudice à cette Nation, j'envoyai M. Jean Philibert député de la Nation avec mon premier Trucheman chez le Chiaoux Hussein. Je les instruisis de mes intentions, & ils firent si bien leur personnage qu'ils mirent le Chiaoux dans les interêts du Sieur Conrad. Il les mena au Mutsellem, & l'affaire fut si bien conduite, que moyennant cinquante sequins Venitiens, que le Sieur Philibert offrit, comme ami particulier du Sieur Conrad, l'affaire fut terminée, & le Chrétien délivré sur le champ. Le Mutsel-

1680. Mars.

lem lui ordonna de venir baiſer ma veſte pour me remercier de la liberté qu'il lui accordoit à ma conſideration, & de me dire qu'il vouloit être mon ami.

C'eſt ainſi que je ſortis glorieuſement d'une affaire qui avoit fait grand bruit dans le Païs. Les Anglois toûjours nos ennemis, & même des Hollandois, croyoient qu'il nous en coûteroit au moins cinq ou ſix mille piaſtres : ils furent extrêmement ſurpris de nous en voir ſortis pour ſi peu de choſe, & apprirent ce que peut un Conſul, quand il joint la prudence avec la fermeté, & qu'il ſçait employer avec ſageſſe l'autorité de ſa charge pour repouſſer les injures & la tyrannie des Gouverneurs.

Viſite du Doüannier au Chevalier d'Arvieux.

Le ſept du même mois le Doüannier avec toute ſa ſuite me vint rendre viſite. Je le regalai le plus magnifiquement qu'il me fut poſſible. Le vin & les liqueurs l'ayant mis de bonne humeur, il me fit toutes les careſſes imaginables, & des offres de ſervice avantageuſes pour les deux Nations. Il me preſſa même ſi honnêtement de les accepter, que je crûs être obligé de le prendre au mot. Je lui demandai une diminution de dix pour

cent ſur les droits de la Doüanne en faveur des Hollandois ; & que leurs Vaiſſeaux qui avoient payé cent ſoixante & cinq piaſtres d'ancrage juſqu'alors, ne payaſſent plus que quatre piaſtres comme les Vaiſſeaux François à qui le Grand Seigneur avoit accordé ce Privilege par les nouvelles Capitulations. Il m'accorda ces deux choſes ſans heſiter, & de fort bonne grace ; mais comme il n'étoit pas juſte qu'il ſe privât d'un avantage ſi conſiderable, j'engageai la Nation Hollandoiſe à lui faire un preſent qui le pût dédommager en partie. Il fit expedier dès le lendemain ſes ordres aux Officiers qui étoient à Alexandrette, & deux Vaiſſeaux qui y arriverent daus le même tems, joüirent de la diminution que je leur avois obtenuë.

1680. Mars.

Diminution des droits obtenuë en faveur des Hollandois.

Le dix-huit, une Eſclave Chrétienne du Repreſentant du Conſul de Veniſe en cette Ville, alla ſe faire Mahometane, à cauſe de quelques mauvais traitemens qu'elle avoit reçûs de ſon maître, & parce qu'étant plus âgée qu'une autre Eſclave plus jeune & plus belle qu'elle, ſon maître n'avoit plus pour elle les mêmes égards qu'il avoit auparavant. Le commerce ſcandaleux que cet homme entretenoit avec ſes

Mauvaiſe affaire arrivée au Conſul de Veniſe.

1680. Mars. Eſclaves, avoit obligé M. l'Evêque de Ceſarople de le menacer de l'excommunication, & cela ſeroit arrivé ſi ce Prélat n'avoit pas été obligé de partir pour la Perſe. Cependant comme cette Eſclave avoit été achetée de l'argent de ce Vice-Conſul, il obtint permiſſion de la vendre au marché public, & il en tira trente-cinq piaſtres. Tout le monde fut également ſurpris de la facilité du Cady à lui accorder une telle permiſſion, & de ſa lâcheté à prendre une ſomme ſi modique.

Le Mutſellem ne dit mot pendant quelques jours, après quoi il fit prendre l'eſclave, & tira d'elle une déclaration qu'elle avoit toûjours été Mahometane; & comme c'eſt un crime capital d'avoir abuſé d'une femme Turque, il fit tant de peur au Venitien, qu'il en tira cinq cens ſequins Veniriens, & l'obligea de racheter la femme & de lui donner ſa liberté.

Le 20. Deux Spahis ayant fait la débauche dans un jardin, s'en retournerent à la Ville ſi pleins de vin, qu'ils tomboient à tous momens de deſſus leurs chevaux, & encore plus ſouvent quand ils vouloient s'aider reciproquement à remonter à cheval. Ils s'apperçûrent

malheureuſement qu'une troupe de François, qui ſe promenoient hors de la Ville, s'arrêtoient pour les regarder & ſe mocquoient d'eux. Ils en eurent un ſi grand dépit qu'ils picquerent vers eux. Ceux de nos François qui avoient meilleures jambes gagnerent la porte de la Ville, les autres ſe refugierent dans le cimetiere des Turcs, où le grand nombre des ſepultures & leur hauteur les mirent en ſûreté, parce que les chevaux n'y pouvoient aller ſans ſe rompre le col. Un ſeul nommé Dubois voulut faire ferme & les attendre, & fut auſſi le ſeul qui paya pour les autres; car les Cavaliers l'ayant joint, lui enleverent ſon chapeau, & lui porterent pluſieurs coups du plat de leurs ſabres ſur la tête, il en para beaucoup, il en reçût quelques-uns qui le mirent tout en ſang. Les deux Spahis étant encore tombez, il prit ce moment pour ſe ſauver dans la Ville, & ſe refugia dans la maiſon d'un Chrétien. On m'apporta cette nouvelle d'une maniere à me faire croire qu'il ne falloit plus que l'enterrer. J'y envoyai mes Janiſſaires, qui l'amenerent après avoir livré une eſpece de combat contre ces Spahis qui aſſiegeoient la maiſon. J'appris les noms de ces Spahis, & ceux de leurs

1680. Mars.

1680. Mars. protecteurs qui ſe trouverent chez Muſtapha Effendi, où ils devoient ſouper avec le Mutſellem & l'Aga des Spahis. J'y envoyai mes Janiſſaires & mes Truchemans, avec les Députez de la Nation porter mes plaintes & demander juſtice. Ces Officiers les envoyerent chercher, & ne les ayant pû trouver, ils m'envoyerent dire de ne me mettre en peine de rien, & qu'ils me rendroient une ſi bonne juſtice que je ſerois content.

Cette affaire fit grand bruit dans la Ville. Toutes les Nations y prirent interêt, parce qu'il s'agiſſoit de la ſûreté publique. Il y alloit auſſi de mon honneur; j'en vins à bout. Les deux Cavaliers furent trouvez & mis en priſon, on leur donna des coups de bâton, & on leur fit payer quatre cens piaſtres d'amende, & Ghench Haſſein Aga leur Capitaine ne voulut point les mettre en liberté ſans mon agrément. Il obligea les peres de ces Cavaliers de me venir demander leur grace.

Je fus ſi touché des larmes de ces vénérables vieillards, qui ſe jetterent pluſieurs fois à mes pieds, que j'envoyai prier le Mutſellem & l'Aga des Spahis de les délivrer, & les remercier de la juſtice qu'ils m'avoient ren-

duë. Ces Officiers les délivrerent, & après les avoir menacez d'un châtiment plus rude s'ils retomboient dans la même faute, ils les mirent entre les mains de mes Truchemans qui me les presenterent. Ils me demanderent pardon & mon amitié, protestant que c'étoit le vin qui leur avoit fait faire cette mauvaise action. Je leur fis une petite remontrance, & je les renvoyai après leur avoir fait donner à chacun une tasse de caffé. Cette correction les a rendus sages, & la maniere dont j'en ai agi avec eux les a tellement affectionnez à notre Nation, qu'ils nous ont rendus beaucoup de services. La maniere dont j'avois conduit ces deux affaires me fit beaucoup d'honneur, & m'acquit le respect & l'amitié des gens du Païs, qui ne se gouvernent pour l'ordinaire que par la crainte du mal qu'on leur peut faire, ou par le bien qu'ils peuvent esperer. 1680. Mars.

Le 22. & le 23. de Mars, nous sentîmes quelques legeres secousses d'un tremblement de terre, & je perdis le même jour mon bon ami Mustapha Effendi Chef des Cherifs, ou des descendans de Mahomet. Il mourut subitement dans sa cinquante cinquiéme année. Il avoit été attaqué d'épilepsie, Tremblement de terre.

1680. Mars. & en avoit été assez bien guéri ; mais on s'apperçût que les remedes n'avoient fait que suspendre les attaques de ce mal dangereux, & que la cause n'en ayant point été ôtée, un redoublement furieux de ce mal l'avoit emporté tout d'un coup. Sur quoi il faut observer que le commerce des femmes est toûjours funeste à ceux qui sont ou qui ont été attaquez de ce mal, & c'est ce qu'on ne peut persuader aux Turcs.

Comme Mustapha Effendi étoit ici le Chef des Cherifs, grand homme de Loi, qui avoit exercé les premieres Charges du Païs avec beaucoup de dignité, & qu'il étoit très-riche & très-consideré, son enterrement fut fait aussi d'une maniere très-distinguée. Les Crieurs monterent d'abord sur les Minarêts ou Tours de toutes les Mosquées, & annoncerent sa mort au Peuple, & chanterent pendant long-tems les prieres accoûtumées pour le repos de son ame. Vers le midi les Compagnies des Dévots qui sont comme nos Confrairies, précédées de leurs Bannieres allerent le prendre chez-lui, & le porterent au milieu de la cour de la grande Mosquée, où tous les principaux de la Ville se rendirent avec une

infinité de peuple. On fit la priere du midi en presence du corps, & des prieres particulieres pour le repos de son ame. On le porta ensuite à un quart de lieuë hors de la Ville au cimetiere des Grands du Païs, où il fut enterré dans le sepulcre de ses ancêtres. Le convoi fut fort grand, les enfans suivirent le corps à pied & pauvrement vêtus, mais non pas de noir. Le Mutsellem & les autres Ministres y allerent à cheval, & après que l'inhumation eût été faite, on se retira les larmes aux yeux. Car quoique pour l'ordinaire les gens qui ont été en Charge ayent plus d'ennemis que d'amis, on remarqua que tout le monde en disoit du bien & étoit fâché de sa mort. Je perdis un ami genereux & très-puissant que j'ai toûjours regretté. 1680. Mars.

Le 30. Mars, le Messager que M. l'Evêque de Cesarople avoit envoyé à Constantinople, avec les procedures contre le Sieur Dupont, arriva, & apporta une Ordonnance de M. de Guilleragues Ambassadeur à la Porte, renduë le 27. Février précedent, portant que M. l'Evêque seroit payé de 3913. piastres un tiers pour la rente de trois années de Consulat qu'il avoit exercé contre la volonté de ses Colle-

gues, & cela préférablement à tous les
1680. autres Creanciers dudit Sieur Dupont;
Mars. & que les 2864. piaſtres trois quarts que je devois pour le prix entier des meubles de la maiſon Conſulaire, reſteroient entre mes mains juſqu'à la fin du procès. M. l'Evêque les avoit fait ſaiſir, & ſe donna bien des mouvemens pour m'engager à lui remettre cette ſomme. Mais le Sieur Dupont avoit appellé de cette Ordonnance, & m'avoit fait ſignifier ſon appel. M. l'Evêque m'en témoigna d'abord de la froideur. Ce qui me fit connoître que quelque vertu que l'on ait, il eſt rare que l'on ſoit à l'épreuve de l'interêt particulier.

Procedures contre le Sieur Dupont.

Je fus obligé de rendre une Ordonnance le premier Avril contre le Sieur Dupont, ſur les plaintes réïterées que la Nation faiſoit contre lui, parce qu'il continuoit de porter l'habit Conſulaire, & d'aller dans cet équipage ſeul par la Ville, d'entrer dans les cabarets & autres lieux publics contre l'uſage & la bienſéance qu'on eſt obligé de garder dans le Païs.

Le deux, le Muhhaſſil étant venu à la Doüanne pour voir conſigner les marchandiſes qui étoient venuës d'Alexandrette par la derniere Caravanne,

les Marchands me preſſerent de m'y trouver. J'y conſentis, parce que je n'avois que la cour du Khan à traverſer, & que ce n'étoit pas une viſite de cérémonie. J'y arrivai dans le tems qu'il en ſortoit. Nous nous embraſſâmes, & nous nous fîmes mille careſſes & mille proteſtations d'amitié, en attendant de nous en donner des marques plus ſenſibles, lorſque la belle ſaiſon nous permettroit de nous aller divertir dans quelque jardin. Nous rentrâmes dans la Doüanne, il me donna la place d'honneur entre lui & le Chah-Bender, ou Prévôt des Marchands qui étoient accompagnez de beaucoup de gens de conſideration. Il me fit ſervir du caffé & du tabac. Je lui fis un preſent de confitures dont toute la compagnie mangea, & où je ne touchai pas, parce que nous étions en Carême, & qu'un Chrétien qui eſt homme public doit donner bon exemple. 1680. Avril.

Nous eûmes le plaiſir de voir déballer & viſiter une prodigieuſe quantité de draps & d'autres marchandiſes. Je pris congé de lui, ayant été averti que le Conſul d'Angleterre n'attendoit que ma ſortie pour faire ſa viſite; mais quand il apprit que nous nous étions fort careſſez en preſence & à l'étonne-

ment de plus de deux cens perſonnes; qui étoient à la Doüanne, & de ſes Truchemans, qui lui rapporterent que nous nous étions parlé long-tems à l'oreille, ſans qu'ils puſſent rien entendre de ce que nous nous diſions, il en fut ſi déconcerté qu'il ne voulut point venir, & envoya faire ſes complimens au Muhhaſſil par ſes Truchemans.

1680. Avril.

Je fus averti le 3. Avril qu'on demandoit ſix & demi pour cent aux Armeniens, pour le droit de la Doüanne, ſur l'argent monnoyé qui leur étoit venu ſur le Vaiſſeau du Capitaine Bremond. Cela me parut ſi exhorbitant, que je réſolus de faire tous mes efforts pour faire moderer cette taxe. La juſtice m'y obligeoit, & notre Nation y avoit interêt, d'autant que les Armeniens donnent un profit conſiderable à nos Vaiſſeaux, par les chargemens conſiderables qu'ils y font. Avadis Chelebi Armenien, avec qui j'étois lié d'une étroite amitié depuis plus de vingt ans, m'en étoit venu prier. J'envoyai querir un très-honnête Marchand appellé Mehmed Chelebi-Ben-Chouſa notre ami commun, & après avoir raiſonné ſur cette affaire, je fis prier les Doüanniers de venir chez-moi; ils y vinrent. Nous diſputâmes aſſez long-tems, & à

Droits ſur les Armeniens moderez.

la fin j'obtins d'eux une diminution de deux & demi pour cent. En ma preſence ils paſſerent un contrat en Chancellerie, dont ils me prierent d'être le garand & le juge en cas de quelque difficulté à l'avenir. 1680. Avril.

Le grand Doüannier m'envoya demander s'il n'y avoit point d'abourquets dans les caiſſes de monnoye venuës ſur le Vaiſſeau du Capitaine Bremond. Ces caiſſes étoient dans ma chambre depuis ſept ou huit jours, & j'attendois le retour de l'Aga qui étoit allé au-devant d'une Caravanne de Perſe. Avant de les délivrer aux Proprietaires, j'envoyai chercher les principaux interreſſez dans ces caiſſes, qui m'aſſurerent qu'il n'y avoit que des réales d'Eſpagne. Sur cette declaration je fis prier le Doüannier de monter à ma chambre. Les caiſſes furent ouvertes en ſa preſence, & viſitées par deux Serrafs ou Changeurs publics, & les réales s'étant trouvées de bon aloi, elles furent conſignées à ceux à qui elles appartenoient.

Le même jour 3. Avril, les Sieurs Guyen & Laugier qui étoient extrêmement jaloux du commerce que faiſoit le Sieur Philibert Commis de la Compagnie du Levant, vinrent me

1680. Avril.

Contestation entre les Marchands François.

trouver accompagnez de ceux de nos François qui faisoient le moins d'affaires, & qui sont toûjours ceux qui font le plus de bruit dans les Assemblées. Ils me dirent que le Sieur Philibert avoit reçû six mille piastres abouquets par le Vaisseau du Capitaine Bremond, qu'on avoit cachez dans des barils de rocailles, c'est ainsi qu'on appelle des filieres de verre de toutes sortes de couleurs. Ils ajoûterent, que si cela étoit sçû des Turcs ou des Anglois & Hollandois, qui faisoient leur négoce avec cette sorte de monnoye, on pourroit susciter des avanies si grandes que toute la Nation en seroit ruinée, & que je devois pourvoir à sa sûreté. Je les renvoyai en leur promettant de faire une Assemblée generale au premier jour, & qu'on y prendroit les mesures propres pour remedier aux malheurs dont ils se croyoient menacez.

Le 5. Avril, ayant fait assembler tous les Marchands François, je leur proposai ce que l'on m'avoit representé; l'affaire fut mise en déliberation, & il fut résolu que l'Arrêt du Conseil du premier Juillet 1677. & l'Ordonnance de M. Roüillé Intendant de Proyence du 23. Octobre, seroient exe-

entées selon leur forme & teneur, & que je donnerois une Ordonnance pour obliger les Facteurs de m'écrire d'Alexandrette, de jurer qu'ils ne recevroient point de ces abouquets, ni autres monnoyes portées par ledit Arrêt & Ordonnance, que les Capitaines des Bâtimens en donneroient leur déclaration, & qu'enſuite on déballeroit les marchandiſes dans le bord, pour découvrir s'il y auroit des monnoyes & de quel titre elles étoient, & que s'il arrivoit quelque avanie pour les monnoyes, elle ſeroit ſupportée par le particulier qui l'auroit expoſée, & non par le corps de la Nation. 1680. Avril.

Le Sieur Philibert ne manqua pas de ſe pourvoir dès le lendemain contre le reſultat de cette Aſſemblée. Il me repreſenta par ſa Requête que ſes abouquets étoient bons, fabriquez en Hollande, & des mêmes que l'on expoſoit tous les jours, & qui faiſoient tout le commerce du Païs. Qu'ils lui avoient été envoyez par la Compagnie du Levant, & que n'étant point alterez, il pouvoit ſelon la teneur de l'Arrêt les expoſer librement, comme une monnoye courante dans tout l'Empire du Grand Seigneur. Il ajoûtoit qu'il n'y avoit que l'envie de quelques particu-

liers, & l'animosité generale contre la
1680. Compagnie qui avoit inspiré de publier
Avril. que ses abouquets étoient alterez.
Qu'on n'avoit rien dit quand le Sieur
Laugier en avoit reçû & exposé; &
qu'enfin il se soumettoit à la visite &
tout ce que M. Roüillé avoit statué par
son Ordonnance.

Le 8. Après que je me fus fait repre-
senter l'homologation du Roi sur cette
Compagnie, l'Arrêt du Conseil, l'Or-
donnance de M. Roüillé & autres pie-
ces, j'ordonnai que le Sieur Philibert
remettroit tous les abouquets qu'il
avoit reçûs, qu'ils seroient visitez par
deux Serrafs, qu'on en fondroit une
partie, & qu'étant trouvez du titre or-
dinaire, il lui seroit libre de les expo-
ser dans le commerce, jusqu'à ce qu'il
en eût été autrement ordonné par le
Roi, & que le Sieur Philibert jureroit
que c'étoient les mêmes abouquets qu'il
avoit reçûs. Tout cela fut executé, les
abouquets furent apportez, visitez par
deux Serrafs en presence des Dépu-
tez de la Nation & des parties. Ils fu-
rent trouvez meilleurs que les anciens,
& après que le Sieur Philibert eût prê-
té le serment que c'étoient les mêmes
qu'il avoit reçûs, ils lui furent rendus
par une nouvelle Ordonnance que je

endis, par laquelle j'ordonnois encore
que les monnoyes cachées qui pourroient 1680.
venir au Sieur Philibert, lui seroient Avril.
remises comme les autres marchan-
dises, renvoyant au Commerce de Mar-
seille le soin de défendre ses interêts à
la Cour contre la Compagnie du Le-
vant, & que la monnoye venant de
Livourne & autres lieux suspects, se-
roit visitée à Alexandrette de la ma-
nière qu'il avoit été déliberé par l'As-
semblée, & que les abouquets qui ne
seroient pas du titre de ceux que j'en-
voyai au Sieur Michel mon Vice-Con-
sul, demeureroient entre ses mains jus-
qu'à ce qu'il en fût ordonné.

Je fis ensuite mon Procès Verbal que je fis publier à toute la Nation en corps d'assemblée, laissant la liberté aux as-sistans d'écrire leurs raisons pour le bien du commerce aux Echevins & aux Députez de Marseille pour y pourvoir comme ils le jugeroient à propos.

Le 18. Avril, qui étoit notre Jeudi Saint, les Hollandois firent une partie de promenade à cheval dont le Sieur Dupont étoit. Ils trouverent des vo-leurs dans un lieu assez desert proche le jardin du Sultan Murad.

Ces voleurs les ayant reconnus par plusieurs passades qu'ils firent autour

1680. Avril.

d'eux, & ne leur voyant point d'armes à feu, vinrent ſur eux la lance baiſſée. Les Sieurs Fouquier & Vanbobart ayant évité les coups que ces voleurs leur portoient, furent environnez & dépoüillez juſqu'à la chemiſe. Mais le Sieur Dehaut Gentilhomme Hollandois, qui étoit venu en ce Païs par curioſité, fut jetté par terre d'un coup de lance à travers le corps, & reçût encore un coup de ſabre ſur la tête, qui le laiſſa preſque mort. Il fut dépoüillé comme les autres, & les voleurs ſe retirerent. Le Sieur Dupont s'échappa, & vint à toutes jambes à la Ville nous donner cette nouvelle. Mais la peur l'avoit ſaiſi à un point qu'il ne pût nous dire aucune circonſtance, ni où il avoit laiſſé les bleſſez. J'envoyai avec lui mes Janiſſaires, un Trucheman & quelques gens de la maiſon avec un Chirurgien. Les gens du Pacha de Mara ſe joignirent à eux avec quelques Hollandois. Ils partirent ſous la conduite du Sieur Dupont, qui n'étant pas encore revenu de ſa peur s'égara, & ne pût jamais leur montrer le lieu de l'action ; de ſorte que la nuit étant ſurvenuë, ils revinrent à la Ville ſans avoir pû trouver le bleſſé ni les dépoüillez.

Hollandois attaquez par des voleurs.

J'envoyai des gens à Gideida Villa-

ge de Chrétiens pour en apprendre des nouvelles. Ils me rapporterent qu'il y en avoit un extrêmement bleſſé, & que les autres étoient dans un jardin auprès de celui du Roi. Je fis promptement préparer du pain, du vin & des rafraîchiſſemens avec des Chirurgiens; mais pendant ces allées & ces venuës les portes de la Ville ſe fermerent, & le Serdar ne voulut jamais en ouvrir une, quelque gratification qu'on lui promît. De ſorte qu'on ne pût leur donner aucun ſecours, & ils furent obligez de paſſer la nuit hors de la Ville. 1680. Mars.

Le lendemain avant le jour, je mis mes gens en campagne avec des Chirurgiens. Ils trouverent le Sieur Dehaut étendu à terre, où il avoit paſſé la nuit nud en chemiſe. Il avoit perdu beaucoup de ſang, & avoit beaucoup ſouffert du froid. Le coup de lance l'avoit percé de part en part, le fer étoit entré ſous l'épaule, & étoit ſorti ſous la mammelle entre le cœur & le poulmon. Le coup fut ſi violent que la lance rompit, & le fer reſta dans le corps. Un Jardinier paſſant par là le retira. Le coup ſur la tête étoit conſiderable; mais heureuſement n'ayant pas porté à plomb, il avoit gliſſé & n'avoit pas offenſé le cerveau. Les Sieurs Fou-

1680. Avril. quier, Vanbobart & Dupont coucherent chez des Chrétiens de leurs amis, & laiſſerent le Sieur Dehaut entre les mains de quelques Chrétiens du Païs, qui le garderent pendant la nuit, qui le couvrirent avec leurs habits, mais qui n'oſerent le porter dans leurs maiſons, ni lui donner un verre d'eau, de crainte que s'il fût mort entre leurs mains, le Mutſellem ne les eût rendus reſponſables de ſa mort, & ne les eût ruinez ſelon la tyrannique coûtume du Païs.

Enfin le Sieur Victor Neviare très-habile Chirurgien étant arrivé avec mes gens, mit le premier appareil à ſes bleſſures, & ne déſeſpera pas tout à fait de ſa guériſon.

Le Trucheman revint ſur ſes pas, & m'apporta cette nouvelle. Je l'envoyai ſur le champ aux Officiers du Grand Seigneur, & à ceux de la Juſtice pour en faire les informations, & avoir la permiſſion de tranſporter le bleſſé dans la Ville. On l'obtint, & on le tranſporta ſur un brancard avec des matelas & des couvertures. Il étoit précedé de mes Janiſſaires, & ſuivi de preſque toutes les deux Nations. On le porta à la maiſon du Sieur Vanbobart où il étoit logé.

Le

Le 20. Je fis repreſenter au Conſul d'Angleterre & au Vice-Conſul de Veniſe, que ces ſortes d'accidens pouvant arriver à toutes les Nations, il étoit à propos de nous joindre, & faire en commun toute la dépenſe neceſſaire pour avoir juſtice, & faire faire un exemple: ils agréerent ma propoſition, & me prierent de pourſuivre l'affaire en mon nom ſeul de la maniere que je le trouverois à propos, & qu'ils contribuëroient à la dépenſe que je ferois. 1680. Avril.

Le 21. J'envoyai les Députez de la Nation avec mes Truchemans, informer le Murſellem des circonſtances de cet aſſaſſinat, & lui ſignifier que je voulois abſolument en avoir raiſon à quelque prix que ce fût. Qu'on ſoupçonnoit fort ſes Soldats, & que les conjectures que l'on avoit étoient très-fortes. Le Murſellem promit de faire venir tous les Jardiniers, d'informer & de punir de mort ceux que l'on pourroit attraper.

Le 22. J'appris très-certainement que ces aſſaſſins étoient des gens du Murſellem. J'envoyai lui dire ce que j'avois découvert, & que s'il n'en faiſoit pendre un devant la porte de ch que Conſul, que j'aurois recours à la juſti-

ce du Cady, que je demanderois un
1686. Ars, c'eſt-à-dire, un témoignage des
Avril. Grands du Païs ſur cette affaire & ſur pluſieurs autres, & que je l'enverrois à Conſtantinople où elle ſeroit pourſuivie avec vigueur.

Le 23. Huſſein Chiaoux du Serail vint m'aſſurer de la part du Mutſellem, qu'aucun de ſes gens n'avoit part dans cette affaire; mais que je me donnaſſe patience, & qu'il me donneroit une ſatisfaction entiere.

Cavaliers qui attaquent un Chirurgien François.

Le 24. Le nommé Piſtre Chirurgien de Marſeille marié à Alep, étant à la chaſſe fut attaqué par deux Cavaliers, qui n'étant armez que de leurs ſabres n'oſerent lui faire violence. Mais ils tâcherent de l'engager à tirer ſur des oiſeaux qu'ils lui montroient, afin de tomber ſur lui & de le voler ſans riſquer. Il s'en exempta en marchant toûjours vers la Ville, & ayant trouvé la porte d'un jardin ouverte, il y entra, fit du bruit, auquel les Jardiniers accoururent, & en leur preſence il ſauta ſur ce Cavalier qui le preſſoit, le déſarma & le traîna plus de deux cens pas, ſoûtenu par les Jardiniers, eſperant de le pouvoir conduire au Mutſellem. Il le relâcha cependant à la priere de quelques Turcs de conſideration, qui

se trouverent dans le chemin. Il vint me faire ses plaintes. Je l'envoyai au Mutsellem lui conter son avanture, & quelques momens après, j'envoyai les Députez de la Nation lui dire de ma part, que s'il ne mettoit pas ordre à ces brigandages, je l'y mettrois moi-même d'une maniere dont il se repentiroit. 1680. Avril.

J'envoyai le jour suivant les Députez au Muhhassil, lui representer les deux affaires qui venoient d'arriver hors la Ville, & lui dire que si le Mutsellem ne me donnoit pas satisfaction, en faisant une punition exemplaire de ces voleurs, je serois contraint de faire cesser le commerce jusqu'à ce que les Marchands le pussent faire avec plus de sureté.

Plaintes à la Porte contre le Mutsellem.

Le Muhhassil se transporta d'abord chez le Mutsellem, & lui protesta que si j'executois les menaces que je lui avois faites, il le rendroit responsable à Constantinople de tout le préjudice qu'il en recevroit.

Le 27. Le Muhhassil ayant jugé à propos d'écrire à la Porte contre le Mutsellem, m'envoya une Lettre pour la Kiahia du Grand Visir, me priant de la mettre dans mon paquet, & de faire agir Monsieur notre Ambassadeur, afin

qu'elle pût produire l'effet qu'il en attendoit.

1680. May. Entrée d'un nouveau Cady à Alep.

Le 13. Mai, il arriva un nouveau Cadi à Alep. Il y fit son entrée sur les sept heures du matin. Tous les Grands du Païs tant d'épée que de Loi, allerent environ une lieuë au-devant de lui, & l'ayant conduit à une portée de mousquet de la Ville, le Mutsellem & le Muhhassil le quitterent & rentrerent par une autre porte, ne laissant de gens d'épée auprès de lui, que le Sardar ou Aga des Janissaires & le Sonbachi. Les gens de Loi l'accompagnerent jusques chez-lui.

Voici l'ordre de cette entrée.

Six littieres faites à peu près comme les nôtres étoient à la tête. Elles étoient portées par deux mulets. Six autres en forme de paniers portées par un seul mulet venoient ensuite. Dans les dernieres étoient des gens de la suite, & dans les premieres douze femmes qu'il amenoit de Constantinople. Comme elles ne pouvoient être vûës qu'au travers des jalousies de leurs littieres, il fut impossible de découvrir si elles étoient belles ou laides.

Après ces femmes venoit le bagage

porté par quarante-trois mulets, avec quelques marmitons & autres bas Officiers montez sur des chevaux tant bons que mauvais. 1580. Mar.

Ils étoient suivis d'une centaine de Janissaires morte-payes du Château, marchant deux à deux avec de vieilles épées au côté, & chacun leur mousquet sur l'épaule pour la forme seulement : car ils n'étoient point chargez faute de poudre.

Cette Soldatesque à pied étoit suivie de vingt Esclaves ou Serviteurs à cheval du nouveau Cady, tous jeunes & bienfaits, habillez de neuf de pied & cap. Leurs sadez ou soutannes étoient de toile blanche bien fine, & leur kerekefs ou manteaux de drap de diverses couleurs. Ils marchoient deux à deux à la suite du Kihia de leur Maître qui les conduisoit.

Après eux venoit un grand nombre de Cherifs avec leurs turbans verds marchant à cheval deux à deux, & derriere eux parut pour la premiere fois Mehemet Effendi, le Nakib ou leur Chef, qui avoit succedé depuis peu à son pere Mustapha Effendi. Il avoit à son côté le Sardar ou Aga des Janissaires.

Immediatement après paroissoit le

1580. May. nouveau Cadi. Il avoit un turban blanc plus gros qu'un boisseau ; mais un fort méchant ferragé, qui est une veste de drap à manches pendantes.

A sa gauche marchoit le Mufti, dont la grande barbe blanche avoit quelque chose de fort vénérable. Sa tesse ou turban étoit de mousseline blanche, & aussi grosse que celle du Cadi. Son caftan étoit d'étoffe de soye isabelle, & son ferragé de drap violet doublé de martre zibeline. C'étoit un vieillard de très-bonne mine. A la droite du Cadi étoit son Naïb ou Greffier, qui est aussi son Lieutenant, avec un turban à peu près comme celui de son Maître.

Ces trois personnes étoient suivies & comme environnées de quantité de gens qui marchoient sans ordre. Ce fut ainsi que le nouveau Cadi entra dans Alep. Il fut accompagné de tous ces gens jusqu'à sa maison, où après les complimens & les cérémonies ordinaires, on le laissa en repos le reste du jour.

Je lui fis demander Audience le 15. Je l'eus sur les deux heures après midi. J'y allai comme à celle de son prédecesseur, dont j'ai donné le détail ci-devant.

Le 21. M. l'Evêque de Cesaropleme vendit son tiers dans la proprieté du Consulat d'Alep. Les deux autres tiers appartenoient aux Sieurs Hector Vignier & Joseph Dupont. J'envoyai sa démission en Cour, afin d'avoir l'agrément du Roi & l'expedition des Lettres Parentes. 1680. May. *Vente du tiers du Consulat au Chevalier d'Arvieux.*

Le 22. Je reçûs une seconde Ordonnance de M. de Guilleragues du 26. Avril, en confirmation de la premiere, portant de payer à M. l'Evêque de Césarople les sommes ausquelles le Sieur Dupont avoit été condamné envers ce Prélat, & une autre Ordonnance du même jour pour arrêter le Sieur Dupont, & l'envoyer à Alexandrette pour y être embarqué, ses dettes préalablement payées, & cependant lui faire quitter les habits rouges.

Le 27. Nous vîmes l'heureux succès des Lettres que le Mulhassil & moi avions écrites à la Porte contre le Mutsellem. Il en arriva un autre qui le dépossedа. Il avoit commis tant de malversations dans sa Charge, qu'il sortit de la Ville, & alla camper dehors, de crainte d'être assigné & obligé de comparoître devant le Cadi, qui ne lui auroit rien pardonné. Nous fûmes ainsi délivrez d'un très-méchant homme.

1680. May. Le 30. Il arriva de Conſtantinople un Chiaoux de la part du Janiſſaire Aga, pour affermer certains droits qu'il a dans Alep. Cet Officier mit cette Ferme à un prix ſi haut, que mes trois Janiſſaires ne la purent prendre. Pour les punir, il leur ôta la garde de ma maiſon, & en envoya d'autres que je ne connoiſſois point, & auſquels je ne pouvois pas me fier. Je les renvoyai, & je fis dire au Chiaoux, que le Grand Seigneur nous ayant permis de prendre tels Janiſſaires qu'il nous plairoit, je ne voulois point abſolument recevoir ceux qu'il m'avoit envoyez, & que s'il ne me renvoyoit pas les miens, je n'en prendrois point du tout, & que je garderois la paye.

Conteſtation pour les Janiſſaires du Conſul.

Cependant je montai à cheval le même jour avec toute la Nation bien armée & ſans Janiſſaires, les Grands s'en formaliſerent, & le Chiaoux fut contraint de donner la Ferme à un prix raiſonnable à mes Janiſſaires & à me les renvayer. Ils monterent auſſi-tôt à cheval, & vinrent à toutes jambes me joindre au Village de Bab-allak où nous étions allez nous divertir.

J'appris le 30. par une Lettre du Sieur Michel mon Vice-Conſul à Alexandrette, qu'un Matelot François ſer-

vant d'Eſtivadour ſur un Vaiſſeau Anglois, étoit diſparu depuis quelques jours, & qu'on n'en avoit pû ſçavoir des nouvelles. Il avoit eu querelle avec les Officiers du Vaiſſeau qui l'avoient menacé; on avoit même voulu le tuer dans le Vaiſſeau, & il y avoit de grandes apparences qu'on l'avoit aſſaſſiné, & enſuite enterré ou jetté dans les marais. Ce qui fortifioit cette penſée, étoit un corps qu'on avoit trouvé dans le marais à demi mangé des bêtes, & que l'on croyoit être celui du Matelot en queſtion. J'en fis donner avis ſur le champ au Chevalier Gamaliel Nittingale Conſul des Anglois, & je lui envoyai la Lettre du Sieur Michel, afin de l'inſtruire plus particulierement. Je lui demandai raiſon de cet aſſaſſinat, & un ordre à tous les Capitaines de ſa Nation de mettre à terre tous les François qui étoient dans leurs bords, ce qui l'intrigua beaucoup. Je lui fis encore ſignifier les ordres que j'allois envoyer à Alexandrette, d'informer de cette affaire, & d'envoyer les procedures à la Cour en cas qu'il ne me rendît pas juſtice.

1680. May.

Affaire avec les Anglois.

Le Conſul d'Angleterre répondit qu'il feroit toute la diligence poſſible pour informer de ſon côté, & que s'il

1680. Juin. pouvoit découvrir les coupables il les envoyeroit à Londres enchaînez, pour être remis à M. l'Ambaſſadeur de France, qui les feroit punir comme il le jugeroit à propos. Sur quoi nous écrivîmes à Alexandrette à nos Vice-Conſuls.

Mais une ſeconde Lettre du Sieur Michel, qui me fut renduë le 3. de Juin nous tira d'affaire. Il me manda que le Matelot étoit retrouvé; qu'il avoit été pris par les Curdes, qui après l'avoir dépoüillé, l'avoient gardé enfermé chez eux, dans le deſſein de l'obliger à ſe faire Mahometan, & que n'ayant pû en venir à bout, ils l'avoient laiſſé aller; & que le corps qu'on avoit trouvé dans le marais, étoit celui d'un Grec que les Curdes avoient tué.

J'envoyai promptement cette nouvelle au Conſul d'Angleterre, & la paix fut rétablie.

Priſe de ſept voleurs & leur ſupplice.

Le 13. Notre nouveau Muſſelfem voulut donner des preuves de ſon exactitude à nettoyer les environs de la Ville, des voleurs qui étoient accoûtumez à y commettre de grands déſordres. Il ſe mettoit toutes les nuits en embuſcade; & il eut le bonheur de prendre ſept Curdes qu'il fit empaler.

dès le lendemain, quoique les Puiſſances du Païs lui offriſſent 2000. piaſtres pour leur ſauver la vie. Mais outre qu'il avoit juré de ne pardonner jamais à aucun voleur, il craignoit que ce ne fût un piege qu'on lui tendoit pour le perdre.

Négociation dont le Chevalier d'Arvieux fut chargé auprès du Grand Duc de Toſcane par le Commerce de Marſeille.

UN Armateur Anglois nommé Plumen, qui armoit ordinairement dans le Port de Livourne avoit fait pluſieurs priſes ſur les François, malgré les défenſes expreſſes du Grand Duc, & la promeſſe ſolemnelle qu'il avoit faite au Prince d'executer ſes ordres à la Lettre. Ce déſordre alla ſi loin, que le commerce de Marſeille fut obligé d'en porter ſes plaintes à la Cour. Le Roi donna ſes ordres à ſon Envoyé à la Cour de Toſcane; mais ce Miniſtre qui n'étoit pas aſſez au fait de ces ſortes d'affaires agiſſoit ſans ſuccès; & Plumen continuoit ſes brigandages, tantôt ſous ſon nom, tantôt ſous des noms empruntez, & conduiſ-

ſoit ſes priſes tantôt à Gennes & tantôt à Livourne.

A la fin la Chambre du Commerce réſolut d'envoyer un Agent à la Cour de Toſcane ; & comme tout le monde étoit perſuadé de l'habileté du Chevalier d'Arvieux, de ſon zele pour la juſtice & pour l'avantage de ſes compatriotes, & de l'eſtime toute particuliere que le Grand Duc faiſoit de ſa perſonne, on crût qu'on ne pouvoit faire choix d'une perſonne qui s'en acquittât mieux que lui. Il accepta cette Commiſſion. Ses Inſtructions ſont datées du 13. Juin 1697. Les voici.

INSTRUCTIONS

A M. le Chevalier d'Arvieux Député par la Chambre du Commerce de Marſeille, pour aller à Florence pourſuivre la liquidation des priſes des Bâtimens François, faites par les Vaiſſeaux armez en courſe par le nommé Plumen Anglois réſidant à Livourne, preſentement détenu priſonnier à Florence.

MOnſieur de Pont-Chartrain Miniſtre & Secretaire d'Etat, ayant

informé la Chambre du Commerce par la Lettre qu'il lui a fait l'honneur de lui écrire le 27. Février 1697. que M. le Grand Duc ayant bien voulu sur les instances qui lui ont été faites par M. Dupré Envoyé Extraordinaire du Roi, engager Sa Sainteté de faire arrêter le nommé Plumen Anglois qui se trouvoit à Rome, qui a contrevenu à la neutralité du Port de Livourne, en y armant un Vaisseau le Philippe & Marie, lequel de concert avec un autre nommé le Roi Charles, a causé un dommage considerable au commerce des François, Sa Majesté a chargé ledit Sieur Dupré de demander que Plumen soit tenu de le réparer & de restituer les Bâtimens qu'il a pris ou leur valeur; & que comme il est necessaire pour cet effet qu'il en soit précisément informé, le Roi vouloit que la Chambre examinât incessamment tout ce qu'elle aura d'avis des prises faites par ces deux Vaisseaux ensemble, ou par le Philippe & Marie seul, telles que la Barque du Patron Fougasse & le Vaisseau du Capitaine Boisson, pris sous le Château de Limasso, & qu'elle en fît un memoire exact qui contînt les circonstances & la valeur des prises, pour

être envoyées audit Sieur Dupré avec les preuves qu'on en pourra avoir.

En execution de cet ordre, la Chambre a dreſſé un état circonſtantié de la qualité & valeur des priſes faites par ces deux Vaiſſeaux le Philippe & Marie, & le Roi Charles ; mais encore par ceux nommez la Marie & le Panthere, duquel état copie a été envoyée à M. de Pontchartrain & à M. Dupré.

M. Dupré par la Lettre qu'il a fait l'honneur d'écrire à la Chambre le 16. Avril dernier, contenant qu'il a reçû copie de l'état, ajoûte qu'il auroit été à ſouhaiter qu'on y eût pû ajoûter quelque preuve de ce qui y eſt contenu, & qu'il y faut retrancher tout d'un article les deux Vaiſſeaux pris par le Panthere, parce que cela ne regarde point Plumen & même Son Alteſſe. Le Grand Duc a fait déja donner main-levée des marchandiſes qui étoient ſur ces Bâtimens, leſquelles il avoit demandé d'être ſequeſtrées.

Par ſon autre Lettre du 20. dudit mois d'Avril, il écrit que M. le Grand Duc lui a fait dire, que Plumen ne convient pas de tous les faits ni de la valeur des chargemens. Qu'il ſeroit neceſſaire que la Chambre, ou les interreſſez aux priſes, envoyât quelque

perſonne à Florence, avec un pouvoir pour régler cette affaire, ſoit par accommodement, ou par toute autre voye dont pourroient convenir ceux qui agiſſent pour Plumen avec ce Député, en preſence des Commiſſaires nommez par Son Alteſſe; mais qu'il n'y a pas à ſe flatter qu'on puiſſe avoir la reſtitution d'autres Vaiſſeaux, que de ceux qui ont été pris par le Philippe & Marie, ſur lequel Plumen étoit actuellement. M. le Grand Duc declarant encore au Roi, comme il l'a toûjours fait, qu'il ne s'y eſt engagé, que parce que Plumen lui avoit donné parole, que le Vaiſſeau ſeul ſur lequel il étoit monté n'en attaqueroit point de François, & qu'il n'avoit pas promis pour le Roi Charles, auquel il n'avoit rien à commander, ayant Patente du Prince d'Orange, & qu'après cela il paroît qu'il ſeroit encore plus inutile de vouloir parler des deux Vaiſſeaux pris par le Panthere.

M. Dupré écrit encore par ſon autre Lettre du même jour, qu'il lui étoit neceſſaire d'avoir une copie du contrat de vente faite à Livourne du Vaiſſeau appellé, de ce tems-là le S. Auguſtin, & à preſent le Roi Charles par la veuve Carbonnel de la Ciotat à laquelle

il appartenoit ; cette vente, dit-il, à ce qu'on assûre, ayant été faite à Rigly, Cheper & Plumen, Moïse Attias & Brunety, moyennant le prix de trois mille cinq cens piastres, cette piece étant d'autant plus necessaire que Plumen soûtient, comme il a toûjours fait, que le Roi Charles ne lui appartenoit pas, il ne peut pas être responsable des prises qu'il a faites ; & qu'au contraire le Capitaine Pickerin qui le commande à Patente du Prince d'Orange, ledit Sieur Dupré ajoûtant qu'on ne traite point cette affaire à la Cour de Florence, comme l'on pourroit faire une contravention ordinaire à la neutralité, pour laquelle il ne faudroit pas même attendre que M. le Grand Duc eût voulu demander au Pape la permission de le faire arrêter dans Rome ; mais Son Alteſſe ne s'eſt resoluë à faire cette démarche de hauteur, que sur les vives instances qu'il lui en a faites, en lui representant qu'il étoit de sa gloire de ne pas souffrir que l'insolence de cet Anglois demeurât impunie, lequel lui avoit si indignement manqué de parole : car Son Alteſſe n'avoit consenti que Plumen n'armât son Vaisseau le Philippe & Marie, que sur l'assurance qu'il donna

de ne point faire la courſe, & c'eſt ce qui l'a veritablement piquée, & qui eſt cauſe qu'elle s'eſt déterminée à le faire arrêter, même dans un Païs Etranger, M. Dupré ajoûtant encore qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'on pût donner des preuves de ſes Aſſociez, juſqu'à preſent n'ayant pû en découvrir aucune.

En conſequence des ordres du Roi, dont la Chambre a été informée par la Lettre que M. le Bret Premier Preſident & Intendant en Provence, a fait l'honneur d'écrire à la Chambre le 21. Mai dernier, pour députer une perſonne habile & intelligente, & qui ſoit bien inſtruite du détail du commerçe, pour entrer dans la diſcution de la liquidation deſdites priſes; & ſuivre uniquement les ordres qui lui ſeront donnez par M. Dupré; & tenir la conduite qu'il lui preſcrira, ſans qu'il ſoit beſoin qu'il ſe charge du pouvoir des Marchands interreſſez dans ces Bâtimens, ladite Chambre ayant fait choix avec l'agrément dudit Seigneur Intendant, de M. Laurens d'Arvieux Chevalier de l'Ordre de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeruſalem, comme étant parfaitement habile & intelligent en fait de commerce, pour aller à

Florence au ſujet de la reſtitution en queſtion.

M. d'Arvieux en execution de ſa Commiſſion étant arrivé à Florence, après avoir communiqué ſes ordres à M. Dupré, & avoir pris connoiſſance de l'état auquel ſe trouvera l'affaire en queſtion, il ſuivra uniquement les ordres qui lui ſeront donnez par M. Dupré, & tiendra la conduite qu'il lui preſcrira.

Mais comme dans l'état que la Chambre a fait dreſſer, dont elle fait expedier copie audit Sieur d'Arvieux, il y a des Bâtimens, ſuivant ce que M. Dupré a écrit & qu'on a rapporté ci-deſſus, qui ne doivent point y être compris, & deſquels on ne peut prétendre aucune reſtitution. Ledit Sieur d'Arvieux ſera informé.

Que le Vaiſſeau la Marie, qui eſt celui que Plumen a armé en premier lieu à Livourne, a pris ſur les François le Vaiſſeau l'Hercule commandé par le Capitaine Jean Michel de Marſeille ſur la hauteur de Tunis le 9. Février 1696. & le Vaiſſeau Sainte Marie commandé par Capitaine Jean Brune de Marſeille pris de ſortie de Cap Negre dans le même mois, & quoiqu'il paroiſſe par ce que M. Dupré a écrit,

que ces priſes ne ſont point dans le cas pour lequel M. le Grand-Duc a fait arrêter Plumen ; néanmoins on peut repreſenter que Plumen étant marié, naturaliſé & établi à Livourne, & étant par conſéquent devenu Sujet de Son Alteſſe, il n'a pû faire un armement pour courir ſur les Sujets de Sa Majeſté, ni par conſequent prendre leurs Bâtimens & effets ; l'union qu'il y a entre Elle & Son Alteſſe ne permettant pas que leurs Sujets entreprennent de courir les uns contre les autres, eſtimant que ces raiſons doivent porter M. le Grand Duc à faire reſtituer ces deux Vaiſſeaux & leurs chargemens.

Il obſervera qu'il y a eu une mépriſe dans l'état des priſes, quand on y a énoncé que le même Vaiſſeau la Marie avoit pris celui nommé Sainte Barbe, commandé par Capitaine Joſeph Fougaſſe de la Ciouſat le 27. Avril 1696. à la hauteur du Cap de la Caſſe en Sardaigne, & enſuite conduit à Tunis ; au contraire c'eſt le Vaiſſeau le Philippe-Marie, qui eſt celui nommé ci devant l'Hercule, pris ſur le Capitaine Jean-Michel par la Marie, lequel a enſuite pris la Barque Notre-Dame de Bon Rencontre commandée par Patron

Jean Turcon de Marſeille, de ſortie de ladite Ville pour Chypres & Alexandrette à cinquante milles des Gozes de Candie ; & encore le Vaiſſeau la Vierge d'Eſperance commandé par Capitaine François Lioncy de Caſſis, ſur la hauteur de Baſſe en l'Iſle de Chypres le 17. Juillet 1696. Ce dernier Bâtiment ayant été obmis dans l'état, & compris dans le nouveau dont copie a été donnée audit Sieur d Arvieux, étant à remarquer que Plumen étant embarqué ſur ce Vaiſſeau le Philippe & Marie, avec lequel il a fait leſdites trois priſes, c'eſt là le cas, ou le ſujet pour lequel M. le Grand Duc l'a fait arrêter, pour lui avoir manqué de parole, de ne faire point la courſe avec ledit Vaiſſeau.

Il y a encore dans le premier état les priſes faites par le Vaiſſeau le Roi Charles Capitaine Pickerin Anglois ; elles conſiſtent en la Barque Notre-Dame de Grace commandée par Blaiſe Viany de Caſſis deſtinée pour l'armée Venitienne, en la Barque S. Claude commandée par Patron Tropheme Brillan de Martiguez, au ſortir de la Goulette le 26. Juin 1696. deſtinée pour Marſeille, & au Vaiſſeau le Ceſar commandé par Capitaine Henri Boiſſon de Mar-

ſeille, pris de ſortie de Seïde le 9. Août audit an, ſous le Château de Limaſſo où il étoit ancré.

Ce Vaiſſeau le Roi Charles, eſt celui appellé ci-devant le S. Auguſtin, pour lors commandé par feu Antoine Carbonnel de la Ciotat, duquel Vaiſſeau Gabrielle & Magdelene Carbonnel ſes filles & heritieres en paſſerent la vente en faveur de Moïſe Attias Juif reſidant à Livourne, pour le prix de trois mille ſix cens piaſtres de reaux par contrat du premier Octobre 1694. reçû par le Sieur Joſeph Barſoty Notaire public audit Livourne.

Plumen prétend ne devoir point être tenu à reſtituer ces dernieres priſes faites par le Roi Charles, ſur ce fondement qu'il n'y avoit rien à commander, que Charles Pickerin qui le commandoit avoit Patente du Prince d'Orange, & que par conſequent il n'avoit rien promis à M. le Grand Duc à l'égard de ce Vaiſſeau le Roi Charles. Mais outre qu'il eſt de notorieté publique, que cet armement a été fait auſſi par Plumen, Pickerin n'y ayant qu'un fort petit interêt; il eſt prouvé par l'information faite à Tunis par forme de Conſulat par le Patron Trophime Brillan, que lorſque ſa Barque a

été prise par ledit Vaisseau le Roi Charles, ledit Plumen y étoit embarqué; la Chambre du Commerce ne croyant pas qu'après une semblable preuve, il soit besoin d'en rapporter d'autres pour prouver que c'étoit Plumen qui avoit fait cet armement, & que ce qu'il avance que Pickerin avoit sa Patente du Prince d'Orange, ne soit une supposition; & quand même ce dernier fait seroit veritable, ce seroit inutilement qu'il voudroit s'y fonder, puisqu'ayant armé l'un & l'autre de ces Vaisseaux dans le même-tems, dans le dessein de les faire aller conjointement faire la course; il est vrai de dire, que d'avoir promis à M. le Grand Duc de ne la point faire, cela doit être sous-entendu par tous les deux, puisque c'étoit lui qui les avoit également armez; qu'il les avoit fait partir en même-tems, & qu'il étoit sur le Roi Charles lorsqu'il a pris la Barque de Brillan, comme on a dit ci-dessus.

Quant aux Associez de Plumen en ces armemens, il est encore de notorieté publique que ce sont les nommez Rigly & Cheper, auxquels la Chambre fit signifier un acte protestatif pour les rendre responsables de la representation du Vaisseau & chargement du Ca-

pitaine Boiſſon, pris ſous la Forteresſe de Limaſſo, où il étoit ancré, quoiqu'ils ayent répondu par cet acte n'y avoir aucun interêt.

Le contrat de vente du Vaiſſeau S. Auguſtin à preſent le Roi Charles en faveur de Moïſe Attias, eſt une preuve de la Societé qu'il avoit avec Plumen en cet armement, qui eſt préſumée l'être auſſi à l'égard de Philippe & Marie armez en même tems par Plumen, qui paſſoit indifferemment tantôt ſur l'un tantôt ſur l'autre pendant la courſe, ſuivant les occaſions & à meſure des priſes qu'il faiſoit, pour donner les ordres & les deſtinations des lieux où élles devoient être conduites pour y être venduës. Cette affaire ſuivie de près & pied à pied ſur les lieux, peut être éclaircie, & on peut découvrir les interreſſez en s'informant ou en faiſant une procedure dans les formes, par qui ces mêmes priſes peuvent avoir été venduës, & qui en a retiré le prix, qui ſont les cas par où on peut découvrir une Societé ſecrete.

Et à l'égard des priſes des Vaiſſeaux des Capitaines Vicard & Roudene faites par le Panthere Corſaire Anglois armé à Livourne, & où il les a conduites, comme M. Dupré informe la Cham-

bre, que M. le Grand Duc a déja fait donner main-levée des marchandiſes qui étoient ſur ces deux Bâtimens, deſquels il avoit demandé la ſequeſtration, on n'eſtime pas qu'il y ait rien à eſperer ſur ce ſujet, ſur le fondement que Plumen pouvoit avoir part à cet armement particulier. Mais comme il eſt de l'interêt & de la gloire de Son Alteſſe, que cet Armateur ſoit reprimé pour avoir été attendre à l'entrée de Livourne, les Bâtimens qui y avoient leurs chargemens deſtinez, il ſemble qu'il eſt à propos que M. Dupré en faſſe inſtance auprès de M. le Grand Duc, pour non-ſeulement reprimer ce Corſaire; mais encore l'obliger à reſtituer ces deux injuſtes priſes.

Il ſera neceſſaire que M. d'Arvieux étant arrivé à Livourne, ait une conference avec M. de Gibercourt Conſul, pour s'informer non ſeulement des veritables Aſſociez de Plumen en ſes armemens; mais encore des moyens qu'il y auroit à prendre pour découvrir où ſont les effets de ce Plumen, pour en informer enſuite M. Dupré, & ſuivre les mouvemens qu'il jugera à propos, tout de même que pour la pourſuite de cette affaire.

On a remarqué ci-deſſus que l'acte

de vente du Vaiſſeau S. Auguſtin paſſé en faveur de Moyſe Attias du premier Octobre 1694. a été reçû par le Sieur Joſeph Barſoty Notaire public à Livourne, & ainſi ſi cette piece eſt neceſſaire, il en faudra prendre une copie, de même que du Conſulat fait par les Officiers de ladite Ville, à la requête du Patron Trophéme Brilland, ſur la priſe de ſa Barque faite par le Roi Charles au mois de Juin 1696. Ce Conſulat eſt fort neceſſaire pour prouver que Plumen étant embarqué ſur ce Bâtiment, il y étoit par conſequent intereſſé, & par ce moyen reſponſable des trois priſes qu'il a faites.

Outre le premier état du prix & valeur deſdites priſes, on remet audit Sieur d'Arvieux les pieces ſuivantes qu'on a recouvrées des Capitaines, Patrons ou Intereſſez de partie deſdits Bâtimens; ſçavoir:

La copie d'une police du chargement de la Barque de Trophéme Brilland, & du compte de l'achat & dépenſes des marchandiſes; le tout ſigné pour copie par le Sieur Jean Boyer auquel elles appartenoient, étant à obſerver que dans le premier état les piaſtres n'ayant été évaluées qu'à

trois livres piece, elles doivent l'être ſur le pied de trois livres dix ſols, comme elles valoient pour lors ſur la place.

L'état du chargement du Vaiſſeau le Céſar, commandé par Capitaine Henry Boiſſon, certifié par les Sieurs Intereſſez en ſon chargement.

L'état du chargement de la Barque Notre-Dame de bon Rencontre, commandée par Patron Jean Turcon, auſſi certifié par les Sieurs Intereſſez.

L'état du chargement du Vaiſſeau la Vierge d'Eſperance, commandé par Capitaine François Leoncy de Caſſis, affirmé & ſigné par le Capitaine. Ce chargement avoit été fait à Alexandrette & étoit deſtiné pour Livourne.

L'état du chargement du Vaiſſeau Sainte Barbe, commandé par Capitaine Charles Fougaſſe de la Cioutat, affirmé & ſigné par leſdits Capitaines & ſes Intereſſez.

En cas qu'il ſoit beſoin d'avoir d'autres pieces que celles ci-deſſus, non ſeulement à l'occaſion de ces Bâtimens, mais encore des autres compris en l'état, ledit Sieur d'Arvieux en informera la Chambre pour y parvenir, comme encore de tout ce qui ſera neceſſaire au ſujet de la liquida-

tion & reſtitution en queſtion.

Ledit Sieur d'Arvieux informera M. Dupré du préjudice que le commerce des François reçoit par la permiſſion que M. le GrandDuc donne aux ennemis de l'Etat d'armer de concert dans Livourne avec des Italiens ſes Sujets, & notamment les Vaiſſeaux le Roi Charles, & la Navé Galere commandée par le Capitaine Regio Genois, armé par Arcy Marchand Anglois, & que ce dernier a pris à la vûë du Port de Livourne le Vaiſſeau du Capitaine Jaubert venant d'Alexandrie, riche d'environ quinze mille piaſtres, & d'ailleurs que la Chambre eſt informée que dans le même Port de Livourne on prépare des Brigantins & Galiotes pour courir ſur les Bâtimens deſtinez pour la Foire de Beaucaire, la Chambre s'étant donnée l'honneur d'informer de ces faits M. de Pontchartrain Miniſtre & Secretaire d'Etat, afin de faire faire des inſtances à M. le Grand Duc pour empêcher ces Armemens, & faire reſtituer les Vaiſſeaux & chargemens du Capitaine Jaubert. Fait à Marſeille le 13. Juin 1697. ſigné David Magy, Colombe, Charpuis, J. Fabre, J. Jouvene, Bruny, Rolland, Loüis Gautier.

Le Chevalier d'Arvieux ſe rendit à Florence ; il y fut reçû du Grand Duc comme une perſonne qu'il connoiſſoit depuis long-tems & dont il honoroit le merite. Il trouva Plumen dans les priſons, il pourſuivit vivement la condamnation de ce Pirate, & obtint contre lui une Sentence dont voici la teneur en François.

Traduction de la Sentence du Grand Duc de Toſcane.

NOus Coſme troiſiéme du nom par la grace de Dieu Grand Duc de Toſcane.

Faiſons ſçavoir que Guillaume Plumen Négociant Anglois dans notre Ville & Port de Livourne, & à preſent priſonnier par notre ordre dans les priſons du Jardin de notre Ville de Florence, pour nous avoir donné ſa parole, que le Vaiſſeau appellé Philippe & Marie Anglois, armé dans notre Ville & Port de Livourne, & commandé par le Capitaine Jean Brumy Anglois, ſur lequel ledit Plumen s'eſt embarqué, ne coureroit point & ne cauſeroit aucun dommage aux Bâtimens François, n'a pas laiſſé d'at-

taquer & de prendre trois Bâtimens François, ſçavoir le Vaiſſeau la Sainte Barbe, commandé par le Capitaine Jean Fougaſſe, qui venoit de Conſtantinople & alloit à Marſeille; le Vaiſſeau la Vierge d'Eſperance, commandé par le Capitaine Jean Leoncy qui alloit de Chypres à Veniſe; la Barque la Notre-Dame de bon Rencontre, commandée par le Patron Jean Turcon, qui alloit de Marſeille à Chypres & Alexandrette avec tous leurs chargemens; & comme ces priſes ont été faites contre la parole qu'il nous avoit donnée, & que les Intereſſez François dans leſdits Bâtimens & chargemens, nous ont porté leurs plaintes & preſenté une requête, demandant qu'il fût par nous pourvû à la reſtitution deſdits Bâtimens & chargemens qui leur ont été enlevez contre la foi publique, & la parole que ledit Plumen & ſes aſſociez nous avoient donnée: Nous étant dûëment informez de ces brigandages & dépradations, Nous avons commis notre Auditeur Pierre Angoly un de nos Auditeurs dans notre Conſulte de Grace & de Juſtice, qui par notre ordre a fait toutes les informations neceſſaires, & a entendu les parties dans

leurs demandes&défenſes réciproques; qui a examiné les procès verbaux & autres pieces que les Intereſſez dans leſd. priſes ont fait faire pardevant les Conſuls & autres Juges, & nous-mêmes nous étant fait repreſenter toutes les Ecritures, informations & autres preuves, & les eſtimations des effets qui ont été enlevez par ledit Corſaire. Nous de notre ſcience parfaite & pleine connoiſſance, avons déclaré & déclarons ſurtout à cauſe de la promeſſe & parole à Nous donnée par ledit Plumen, que icelui Plumans priſonnier dans nos priſons à Florence, eſt tenu & obligé à la reſtitution deſdits Bâtimens & leurs chargemens, ſçavoir du Vaiſſeau la Sainte Barbe, commandé par le Capitaine Guillaume Fougaſſe, le Vaiſſeau la Vierge d'Eſperance par le Capitaine François Leoncy, & la Barque la Notre-Dame de bon Rencontre, par le Patron Jean Turcon, & leurs chargemens que nous avons eſtimez & liquidez à la ſomme de quarante-ſept mille piaſtres de huit, dont nous déclarons que ledit Guillaume Plumen eſt redevable envers leſdits Intereſſez auſdits Bâtimens, & obligé de payer inceſſamment ladite ſomme auſd. Interreſſez, le déchargeant après cette reſ-

titution de toute autre demande, prétentions & autres requiſitions.

Nous déclarons encore qu'au moyen deſdites quarante-ſept mille piaſtres de huit payées aux Intereſſez, nous le mettons en droit de repeter ſes prétentions, ſi aucunes il a, contre le Capitaine Leoncy & autres Marchands François, pour les Vaiſſeaux, marchandiſes & Lettres de change ſequeſtrées à Veniſe, & encore contre le Patron Jean Turcon, à qui il a vendu ladite Barque, & partie de ſon chargement, & que pour l'execution de la preſente Sentence, les parties de caffé envoyées à Marſeille par le Sieur Plumen pour ſon compte ſeront ſaiſies & venduës à compte de ladite ſomme, & que ledit Plumen ſera tenu & obligé de ceder auſdits Intereſſez en bonne & dûë forme, avec les clauſes & conditions neceſſaires, juſqu'à l'entier payement des quarante-ſept mille pieces de huit, qu'il ſera obligé de payer ſans delai, ou en deniers comptans. Et pour l'execution du preſent Decret, nous ordonnons que notre Auditeur Pierre Angoli donne tous les ordres neceſſaires pour l'execution des Preſentes dans les Tribunaux qui ſeront jugez convenables pour l'execu-

tion des Presentes, & jusqu'à leur entiere execution, sur tous les biens, effets & credits dudit Plumen, afin que les Interessez dans lesdites prises soient entierement satisfaits, & jusqu'à la concurrence desdites quarante-sept mille piastres de huit. Fait en notre Conseil d'Etat le vingt-huit Septembre 1697. signé à l'original, le Grand Duc de Toscane.

Et plus bas est écrit :

Nous Benoît Quaratesi Secretaire d'Etat du Sereniſſime Grand Duc de Toscane, j'ai reçû des mains de Son Alteſſe Sereniſſime le present Decret que j'ai lû par ordre de Son Alteſſe Sereniſſime, à la presence de l'illuſtriſſime Seigneur le Marquis François Ricardi Grand Maître de la Maison de Son Alteſſe Sereniſſime, & du Marquis Philippe Corsini Grand Ecuyer de Son Alteſſe Sereniſſime le vingt-huit Septembre 1697. & qui a été sur champ dépoſé dans la Secretairerie d'Etat par l'ordre exprès de son Alteſſe Sereniſſime.

Et plus bas est écrit :

Nous soussigné Secretaire d'Etat du

Sereniſſime Grand Duc de Toſcane, j'atteſte à tous ceux qu'il appartiendra que la preſente copie a été extraite de mot à mot, de ſon Original, qui a été dépoſé dans la Secretairerie d'Etat de Son Alteſſe Sereniſſime par ſon exprès commandement, & qui y eſt gardé, & pour aſſurance j'ai ſigné ces Preſentes de ma propre main les jour & an ci-deſſus. Signé à l'Original, Carlo Antonio Gondy.

Le Chevalier d'Arvieux vint à bout de cette affaire épineuſe en ſi peu de tems, & d'une maniere qui ſatisfit extrêmement le commerce de Marſeille. Si quelqu'un doutoit de la parfaite eſtime que le Grand Duc avoit pour lui, il en ſera convaincu par les copies des trois Lettres ſuivantes, dont les deux premieres ſont adreſſées par ce Prince au Chevalier d'Arvieux, & la troiſiéme à M. de Montmort Intendant des Galeres à Marſeille.

Lettre de Monſeigneur le Grand Duc de Toſcane au Chevalier d'Arvieux.

De Piſe le 14. Mars 1678.

MOnſieur, je m'intereſſe tant à la longue conſervation de Madame la Maréchalle de la Mothe, que j'ai crû m'appartenir de ne me point diſpenſer de lui faire tenir quelque proviſion de remedes de mon Laboratoire renfermés dans un petit coffre que je vous envoye pour lui faire tenir. Je ſuis ſûr que ces remedes lui parvenant par votre entremiſe augmenteront de prix; c'eſt pourquoi je me promets de votre bonté que vous voudrez bien vous charger de cette commiſſion, & de lui être au même tems caution de mes ſentimens. Soyez cependant toûjours perſuadé que je n'oublie jamais votre perſonne auſſi bien que ce que vous valez, & vous pouvez compter ſur mon affection & ſur mon eſtime, qui dureront tout autant que mes jours. C'eſt de quoi je vous

assure, étant au reste en toute verité,

Monsieur,

A vous faire plaisir, Le Grand Duc de Toscane.

Autre Lettre de Son Alteſſe Sereniſſime le Grand Duc de Toſcane, au Chevalier d'Arvieux.

De Florence le 23 May 1698.

MOnsieur, vous ferez tort à vous-même si après la connoissance que vous avez de l'estime que je fais de votre personne, & de ce que vous valez, vous pouviez douter qu'aue occasions qui se peuvent presenter ax lieu où vous êtes, je n'eusse recoursuà vos bons soins, & à l'affection que vous me témoignez. Je veux croire que vous en voulez être bien persuadé, après ce que je viens de vous en dire, & je suis sûr que vous vous confirmez dans ce sentiment veritable auquel je ne laisserai de contribuer de mon côté. M. de Montmort s'en retournant à Paris, conformement à ce que vous me demandez, ne doit apparemment y être déterminé que pour y recevoir de la bonté du Roi quelque marque éclatante de la satisfaction que

S. M. a euë de ſes longs ſervices, & ſon merite diſtingué. Cependant je vous aſſûre que vous pouvez toûjours compter ſur la continuation de mon amitié, par laquelle je ſuis, ...

A vous faire plaiſir;

Le Grand Duc de Toſcane.

Autre Lettre de Son Alteſſe Sereniſſime le Grand Duc de Toſcane, à M. de Montmort Intendant des Galeres à Marſeille.

PArmi les grandes obligations que j'ay au Roy, ce n'a été qu'avec bien de la joye que j'ai jointe celle d'avoir Sa Majeſté agréé la députation faite par le Commerce de Marſeille, de M. le Chevalier d'Arvieux, & de lui avoir permis de ſe rendre auprès de moy, pour faire valoir les raiſons que les Négocians de ladite Place avoient ſur les priſes faites par le nommé Plumen Anglois, contre la parole qu'il m'avoit donnée. Car je ne ſçaurois vous exprimer aſſez ma conſolation, d'avoir pû à pluſieurs repriſes m'entretenir avec lui, dont le rare merite & les belles prérogatives qui le diſtinguent de tout autre, font l'objet

de mon affection la plus tendre, que j'ai & que j'aurai toûjours pour ſa perſonne. Comme il eſt mon ancien ami, & que je me ſuis fait une loy inviolable de lui garder toute ma vie des ſentimens les plus vifs qu'une ſolide amitié peut inſpirer ; ainſi je ne dois point vous cacher la peine que je reſſens de le voir partir, & qui n'eſt pas moindre que celle que l'on eſſuye dans la privation de ce qu'on a de plus cher. Vous jugez bien par là que tout ce que vous vous aviſâtes de me dire à ſon avantage dans votre Lettre du douze Juin, qu'il me rendit à ſon arrivée, ne m'en a pû augmenter l'idée que j'en avois déja au plus haut degré. Mais je fus ravi d'y avoir reconnu à fond la veritable eſtime que vous avez pour lui. Il emporte avec ſoi toute la mienne, & toute celle de ma Cour & de ma Nobleſſe. Vous m'obligerez infiniment de l'aimer pour l'amour de moi, encore au-delà de ce que vous faites, &c.

Votre affectionné le Grand Duc de Toſcane.

Fin du cinquiéme Volume.

TABLE

DES MATIERES du cinquiéme Volume.

A

Abdelkader Marabou Mahometan, 237
Affaire de conſéquence accommodée par le Conſul, 551
Affaire mauvaiſe arrivée au Conſul de Veniſe, 559. *& ſuiv.*
Affaire avec les Anglois à Alep, 585
Aga du Baïlam; ſa politeſſe pour l'Auteur, 501 *& ſuiv.*
Aga de la Doüanne rend viſite au Conſul, 541
Ain-Farra Village, derniere couchée près d'Alep, 508
Air mauvais d'Alexandrette fort à craindre, 497
Alcaſſaba, Château d'Alger, 231
Alger Ville; ſa deſcription en particulier, ſa ſituation & ſa figure, 219
Aly Day d'Alger, ſa mort & la cruauté que l'on exerce ſur ſa femme, 246
Aloës bois, ce que c'eſt, & d'où il vient, 526
Anglois, leur politeſſe pour l'Auteur, 13 *& ſuiv.*
Antioche, ſa plaine & ſon lac des anguilles, 501
Armées d'Alger pour lever les contributions, 57 *& ſuiv.*

Armemen des Vaiſſeaux d'Alger, 264
Arnaud rétablit le commerce du Baſtion, & fait une nouvelle Compagnie, 62 *& ſuiv.*
Arrivée de l'Auteur à Alger, & ſa viſite à Baba Haſſan gendre du Day, ſon caractere, 80 *& ſuiv.*
Arrivée à Malthe, M. l'Ambaſſadeur reçû par le Grand-Maître, 467 *& ſuiv.*
Atteſtations des Egliſes d'Orient ſur la préſence réelle, 9
Audience premiere que l'Auteur a du Day & du Divan d'Alger, 86. Seconde Audience que l'Auteur a du Divan d Alger, 201 *& ſuiv.*
Audience que le Grand-Maître donne à un Ambaſſadeur, 468
Avanie pour une incendie arrivée à Smyrne, 318
Avis de l'Auteur ſur les droits des Conſuls, 337 *& ſuiv.*
L'*Auteur* part de Conſtantinople, & revient en France. 1. Arrive à Toulon. 4. Arrive à Paris, 7 *& ſuiv.* Eſt reçû Chevalier de S. Lazare; bonté du Roi pour lui, 30 *& ſuiv.*
L'*Auteur* part de Paris pour ſe rendre à Alger. Journal de ſon Voyage de Paris à Marſeille, 70 *& ſuiv.* Part de Marſeille pour Alger, 79 *& ſuiv.* S'embarque dans un Vaiſſeau Anglois, 205 *& ſuiv.*
L'*Auteur* arrive d'Alger à Marſeille, 289. Arrive à la Cour, & eſt bien reçû du Roi, 299 *& ſuiv.*
L'*Auteur* eſt établi Gouverneur des Meſſieurs de Sully, 420 *& ſuiv.*
L'*Auteur* prend congé du Roi pour aller à Alep, 441 *& ſuiv.* Part de Paris par la diligence de Lyon, 454. Prête ſerment entre les mains de M. de Guilleragues pour le Conſulat d'Alep, 461. Part de Marſeille

dans le Vaiſſeau le S. Auguſtin commandé par le Capitaine Carbonneau de la Cioutat, 462. *& ſuiv.* Part de Toulon, 464
L'*Auteur* a audience du Grand-Maître de Malthe, 469 Part de Larneca, 491 Arrive à Alexandrette. Difficulté pour le ſalut avec un Vaiſſeau de guerre Anglois, 493 *& ſuiv.* Eſt reçû Conſul, 519

B

Aba Haſſan ; ſon Hiſtoire, 110
Baigne. ou priſons des Eſclaves, 228 *& ſuiv.*
Bairam ou Pâques des Turcs. Comment elle ſe célébre à Alger, 154
Barque d'Alger brûlée à Colioure par les Eſpagnols, 77 *& ſuiv.*
Baſtion de France ; Place à la côte d'Afrique, 57 *& ſuiv.* Son état à l'arrivée du Sieur de la Font, 143 *& ſuiv.*
Belinzani (Madame de) ſa charité pour le Juif Raphaël Levy, nommé à ſon Baptême Loüis de Bizance, 50 *& ſuiv.*
Belinzani (M. de) Intendant General du Commerce, 436
Beſte (M.) Vice-Conſul Anglois à Alexandrette, 495
Bougie, Ville, ſa deſcription, ſon marché, 236
Bourdier Conſul de France à Alger eſt renvoyé par les Turcs, 71
Bournous eſpece d'habillement ; ſa deſcription, 285
Broüilleries entre les Aſſociez dans la Compagnie du Baſtion de France, 64 *& ſuiv.*
Broüilleries excitées par M. Dupont ancien Conſul. Son portrait, 518 *& ſuiv.*

C

C Ady nouveau d'Alep. Son entrée, 580 *& ſuivantes*
Cagliari Capitale de la Sardaigne. La flotte y moüille. Difficulté pour le ſalut, 465
Caiſſeries ou Caſernes des Soldats, 229
Capitulations accordées entre le Roi & le Grand-Seigneur, 372 *& ſuiv.*
Capitulation renouvellées apportées à Paris par le Sieur de la Croix Secretaire de M. de Nointel, 53 *& ſuiv.*
Caravanne attaquée par les Arabes, 547 *& ſuiv.*
Caravanne d'Alep à Alexandrette. L'Auteur part & arrive au Baïlam, 501 *& ſuiv.*
Carbonneau Capitaine; la brutalité & ſon avarice, 475 *& ſuiv.*
Cavaliers Turcs attaquent des François, & en bleſſent un, 178
Cérémonies obſervées en la reception des Chevaliers du Mont-Carmel & de S. Lazare, 33 *& ſuiv.*
Cérémonies des viſites Turques, 125
Cerigo Iſle appartenante aux Venitiens, fait ſalüer M. l'Ambaſſadeur, 478 *& ſuiv.*
Certificat des Interpretes Catholiques ſur les affaires de la Terre-Sainte, 309 *& ſuiv.*
Ceſaro le (M. l'Evêque de) officie Pontificalement dans la Chapelle Conſulaire, 546
Chapelle Conſulaire d'Alep; ſa ſituation & ſes incommoditez, 431
Châteaux de Bougie, 238
Colbert principal Miniſtre change la qualité d'Envoyé donnée à l'Auteur en celle de Conſul; ſes difficultez ſur cela avec le Miniſtre, 73 *& ſuiv.* Ecrit très-obligeamment à l'Au-

teur, 295. Propoſe à l'Auteur le Conſulat d'Alep, 300 *& ſuiv.* Traite l'Auteur avec beaucoup de diſtinction, 450 *& ſuiv.*
Commiſſion de Conſul d'Alep pour l'Auteur, 438 *& ſuiv.*
Compagnie du Levant veut s'approprier les Conſulats, 432
Compliment & preſent que le Muhhaſſil fait au Conſul, 548 *& ſuiv.*
Conferences ſur les affaires du Baſtion, 75 *& ſuiv.*
L'Auteur comme *Conſul* fait diminuer les droits impoſez ſur les Armeniens, 568 *& ſuiv.*
Conteſtation entre des Marchands François, 570 *& ſuiv.*
Conteſtation pour les Janiſſaires du Conſul d'Alep, 584
Corſeires Algeriens eſcortent des Vaiſſeaux François, 159
Courſes des Algeriens; de la maniere qu'ils les font, 262 *& ſuiv.*
Couvent de Derviches près d'Alep; leur politeſſe, 547
Croix des Chevaliers & des Freres Servans de l'Ordre de S. Lazare; leur difference, 33

D

Dana, Village détruit ſur la route d'Alep; ce que l'Auteur y remarqua, 506 *& ſuiv.*
Day, ſignification de ce nom; & ſon élection, 259 *& ſuiv.*
Dardanelles, leurs Châteaux ſaluënt le Vaiſſeau du Roi, 2
Détroit de Malthe. Tempête & naufrage d'une Barque, 471

Description de la Ville & Royaume d'Alger ; 27 *& suiv.*
Desmartin enfant Renegat 48
Dévotion particuliere des Espagnols ; 466
Dictionnaire Turc & Latin, & autres ouvrages composez par l'Auteur, 39 *& suiv.*
Different des Anglois avec un Aga du Grand-Seigneur, 542 *& suiv.*
Difficultez du Vaisseau du Roi avec les Consuls de Toulon, 5 *& suiv.*
Difficultez sur les Esclaves François retenus à Alger, 91 *& suiv.*
Difficultez avec le Divan pour les Lettres qu'on écrivoit au Roi, 103 *& suiv.*
Distribution du prix des prises ; fidelité parmi les voleurs, 270
Divan d'Alger appellé la Maison du Roi, 218
Divan d'Alger, de quelles gens il est composé, 249 *& suiv.* Maniere de le tenir, 260 *& suiv.*
Doge de Génes ne sort point de son Palais que par Arrêt du Sénat, 244
Dupont Consul d'Alep envoye complimenter l'Auteur qui venoit le relever, 498 *& suiv.*
Dureté des Anglois pour des Esclaves de leur Nation, 161 *& suiv.*

E

Entrée de l'Auteur dans Alep, 512 *& suiv.*
Entreprise malheureuse des François sur le Fort de Tabarque, 60
Equipage de l'Auteur, pour entrer à Alep, 570 *& suiv.*
Escadre Angloise saluée par la Ville d'Alger, avec la poudre du Consul Anglois, 163
Escadre Angloise arrive à Alger, & ce qui se passa à cette occasion, 151 *& suiv.*

Eſclaves Turcs ſauvez des Galeres d'Eſpagne pris par un Vaiſſeau François, 90
Eſclaves François & Anglois rachetez par les Conſuls, 121
Eſclaves Chrétiens à Alger; leur nombre & leurs vols, 224 *& ſuiv.*
Etat de la Milice & Renegats d'Alger, 250
Eſtelle, François établi à Alger; mauvais eſprit, broüille l'Auteur avec le Divan, 84 *& ſuiv.* Sa mauvaiſe foi, 111. Autre mauvaiſe action de ce méchant homme, 117

F

Fermeté du Conſul dans une affaire contre le Mutſellem, 555 *& ſuiv.*
Foire de Beaucaire, Taraſcon, & autres Villes où l'Auteur paſſe avec ſa compagnie, 456 *& ſuiv.*
Fonduks où logent les Etrangers, 230
Forteresſes ou Châteaux qui défendent la Ville d'Alger, 231 *& ſuiv.*
Fort de l'Etoile, ou Châteaux de l'Empereur, & les autres Châteaux, 232 *& ſuiv.*
François bleſſez par des Cavaliers Turcs yvres, & la juſtice qu'en eut le Conſul, 560 *& ſuiv.*
Fuite de dix-ſept Eſclaves Majorquins, 159 *& ſuiv.*

G

Genois, ils veulent avoir le Baſtion de France, 122
Gouvernement Politique & Militaire d'Alger, 242 *& ſuiv.*
Guilleragues (M. de) nommé Ambaſſadeur à la Porte à la place de M. de Nointel, 425. Arrive à Aix, eſt complimenté & reçoit le preſent de Ville; en quoi conſiſte ce preſent,

458. Arrive à Marſeille, eſt reçû & complimenté par les Echevins, 459

H

Habillemens differens des Turcs & des Maures à Alger, 280 *& ſuiv.* Des femmes Algeriennes, 285
Hauts & Turbans de diſtinction, 255 *& ſuiv.*
Haſſan (Baba) Lieutenant du Day d'Alger, 247
Hollandois envoyent une Eſcadre pour traiter de paix avec les Algeriens, 406. Attaquez & bleſſez par des Soldats de la Garniſon d'Alep, 573 *& ſuiv.*

J

Janiſſaires au ſervice des Ambaſſadeurs; leur fidelité, 49
Inſtructions données au Chevalier d'Arvieux, 588 *& ſuiv.*
Intereſſez au Conſulat d'Alep, de leurs prétentions, 429 *& ſuiv.*
Iſmaël Pacha d'Alger demande à la Porte d'être relevé, 103
Juif d'Avignon prennent l'Auteur pour un des leurs, 455
Juſſon Renegat Majorquin prend treize François; ſa mauvaiſe action, 134 *& ſuiv.*

K

Khat-Cherif, ordre ou commandement du Grand Seigneur, 302
Khat-Cherif du Grand Seigneur en faveur des Grecs contre les Religieux Latins, 303 *& ſuiv.*

TABLE

L

LA Fleur Gouverneur de Cephalonie, 474
La Font, ſa mauvaiſe action, 473 *& ſuiv.*
Arrive à Bougie. Fourberie d'Eſtelle, 137
Langues dont on ſe ſert à Alger, 235
Larnaca dans l'Iſle de Chypres, l'Auteur y moüille; ſa reception par le Conſul François, 484 *& ſuiv.*
Lettre du Roi au Day d'Alger. Grande conteſtation à l'audience ſur les articles, 165 *& ſuiv.*
Lettre du Day d'Alger au Sieur de la Font, 176 *& ſuiv.* Au Roi, 184 *& ſuiv.*
Lettre de l'Auteur au Day d'Alger, 352 *& ſuiv.*
Lettre du Grand Seigneur au Roi pour accompagner les Capitulations renouvellées, 391 *& ſuiv.*
Lettre du Grand Viſir au Roi, 402 *& ſuiv.*
Lettre d'Alep à l'Auteur pour l'exciter à accepter le Conſulat de cette Ville, 425 *& ſuiv.*
Lettres du Grand Duc de Toſcane, 610 *& ſuiv.*
Lizmes & Garames, ce que c'eſt, 257
Livre de prieres preſenté au Roi par l'Auteur, 421

M

MAiſons, leur nombre à Alger, 225
Maiſon du Chef des Cherifs; ſa deſcription, 537
M. Marin François & Conſul de Génes; ſon portrait, 485
Maronite (le Clergé) rend viſite au Conſul, 544
Marſeillois grands faiſeurs de complimens, 457
Mathurins (Les Religieux) ont ordre de faire la Redemption à Alger, 297

Mehmed Hagi Day d'Alger, 85
Mehmed Rais Eſclave à Malthe revient à Alger, 152
Memoire preſenté au Roi par l'Auteur, 10 & *ſuiv.*
Memoire de l'Auteur ſur les Conſulats des François au Levant, 319 & *ſuiv.*
Memoire de M. Colbert avec les réponſes de l'Auteur, 341 & *ſuiv.*
Memoire Turc ſur le ſiege de Candie, 358 & *ſuiv.*
Memoire de l'Auteur au Prince Regent de Portugal au ſujet des Corſaires d'Alger, 363 & *ſuiv.*
Memoire preſenté au Roi par l'Auteur ſur les Corſaires Tripolins, 413 & *ſuiv.*
Mezamorto Capitaine d'Alger prend pluſieurs François; ſa politeſſe pour eux, & embarras du Conſul pour eux, 126 & *ſuiv.*
M. Michel Vice-Conſul de France à Alexandrette, 494
Mirmiran Village ſur l'Oronte, 503
Mort de M. le Duc d'Anjou attribuée à l'ignorance des Medecins, 26 & *ſuiv.*
Mort du Sieur Arnaud Gouverneur du Baſtion, 96 & *ſuiv.*
Mort de Muſtafa Effendi Chef des Cherifs; ſa pompe funebre, 563 & *ſuiv.*
Moſquées d'Alger, 231
Mutſellem d'Alep revoqué, 583

N

Nau (Le P. Michel) Superieur des Miſſions des Jeſuites à Alep, & autres lieux de l'Orient, 430
Négociation de l'Auteur pour le Baſtion de France, 97 & *ſuiv.*

Négociation du Chevalier d'Arvieux auprès du Grand Duc de Toscane, 587 *& suiv.*
Nointel (M. de) va à Jerusalem; est insulté à son retour par les Tripolins, 315 *& suiv.*

O

Oiseaux excellens confis au vinaigre, 489
Ordonnance de M. de Guilleragues Ambassadeur à la Porte contre le Sieur Dupont, 565 *& suiv.*
Oronte, Fleuve fameux; son pont, 503

P

Pain de Chypres; sa délicatesse & la façon de le faire, 489
Pantelerie, Isle fameuse par ses vins, 467
Paphos à present Baffo, l'Auteur y moüille, 482
Parures des nouvelles mariées à Alger, 287 *& suiv.*
Passagers François mis en dépôt dans le Baigne de la Doüanne, 132 Leur mauvais procedé, 179 *& suiv.*
Passeport & droit des portes que l'on fait payer aux Esclaves rachetez, 271 *& suiv.*
Patentes des Chevaliers des Ordres réünis de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare, 35 *& suiv.*
Patriarche des Suriens rend visite au Consul qui lui donne à dîner, 545 *& suiv.*
Le Patron Prudent pris par un Corsaire Renegat de Marseille, 124
Pendre (la maniere de) 273
Peuple d'Alger; leur nombre & leurs noms, 223
Picque de la Calle Gouverneur du Bastion enleve sa Garnison & se sauve, 61
Picquet ancien Consul d'Alep prend les Ordres Sacrez,

Sacrez, & eſt fait Evêque de Ceſarople, 424
Pigeons qui ſervent de Couriers d'Alexandrette à Alep, & d'Alep à Alexandrette, 496
Plaintes à la Porte contre le Mutſellem, 579
Plumen Armateur Anglois, 597 *& ſuiv.*
Politeſſe du Doüannier dans la viſite des bagages de l'Auteur nouveau Conſul d'Alep, 517 *& ſuiv.*
Portes principales d'Alger, & leurs noms, 219 *& ſuiv.*
Preſens que l'on fait au Conſul, & ceux qu'il envoye aux Puiſſances du Païs, 510 *& ſuiv.*
Preſent que le Mutſellem fait au Conſul, 532
Preuves de l'amitié du Mutſellem dans une affaire délicate, 533 *& ſuiv.*
Procès contre le Sieur Dupont, 527 *& ſuiv.*

Q

Queſtion; differentes manieres de la donner à Alger, 277 *& ſuiv.*

R

Rade qui ſert de Port à Bougie, 240
Raphaël Levy Juif. Son Hiſtoire. 41 *& ſuiv.*
Regab Gouverneur de Conſtantine. Son Hiſtoire, 121 *& ſuiv.*
Relâche de la flotte à Cephalonie. Les Anglois refuſent de ſalüer le Vaiſſeau du Roi 473
Repas que le Mutſellem donne au Conſul. Danſes à la Turque, 530
Rétabliſſement de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare, 28 *& ſuiv.*
Rodomontade d'un Eſclave Eſpagnol, 268
Rouſſeaux; ce qu'en diſent les Turcs, 489

TABLE

S

Sainſon premier Gouverneur du Baſtion de France, 59
Sauvan Conſul de France logé l'Auteur & le traite magnifiquement, 488
Sentenc. du Grand Duc contre Plumen Armateur Anglois, 604 *& ſuiv.*
Solde des Soldats d'Alger, 252 *& ſuiv.*
Superſtition des Maures pour acheter ce qui vient des priſes Chrétiennes, 269
Supplices en uſage à Alger ; ſupplice du feu, 272. De l'empalement, 274. Du mur, 275 *& ſuiv.* Des crocs de fer, 275. De l'écorchement, 276. Des Janiſſaires, 277. Du mortier, *ibid.* Des femmes infâmes, 278. Autre ſupplice affreux à Alger, 279.

T

Texin Village ſur la route d'Alep, 505
Traduction des Lettres d'Alger au Roi faite par l'Auteur, 104 *& ſuiv.*
Traité de paix entre la France & Alger en 1666. 209
Trinitaires Portugais rachetent trois cens Eſclaves de leur Nation. Avis de l'Auteur ſur cela, 109
Turabeye Emir fait réponſe à l'Auteur, & lui envoye une cavalle, 548
Turcomans, leurs Caravannes. Les femmes de ces Peuples ſont laborieuſes, & leurs maris ne ſont point jaloux, 504 *& ſuiv.*

V

Vacher (M. le) complotte pour faire renvoyer l'Auteur en France, 196 & *suiv.*
Vaillant Antiquaire du Roi prisonnier à Alger. Ses mauvaises manieres pour l'Auteur, 188 & *suiv.*
Vaisseaux de guerre Venitiens forcez à salüer le pavillon de France, 3 & *suiv.*
Vaisseau Corsaire qui saute en l'air, 481
Vaisseau Anglois pris par les Algeriens malgré la paix, 148
Vaisseaux Hollandois qu'on disoit attendre le Vaisseau du Roi, 2
Vaisseaux Portugais pris par les Algeriens, 120 & *suiv.*
Vaisseaux du Roi vont à Alger avec ordre de voir l'Auteur & de suivre ses avis, 297 & *suiv.*
Vaisseaux François enlevez par les Tripolins dans le Port de Chypres sous les Forteresses du Grand Seigneur, 409 & *suiv.*
Vente des Esclaves Chrétiens à Alger, 266 & *suiv.*
Vente d'une partie du Consulat d'Alep à l'Auteur, 583
Visite de l'Auteur au Pacha d'Alger, 87. Du Grand-Maître de Malthe à Madame l'Ambassadrice, 468
Visite du Consul au Cady; marche du Consul, 521 & *suiv.*
Visite du Consul au Mutsellem, 528. & *suiv.* Des Corps de Métiers au Consul, 534. Du Consul au Chef des Cherifs, 535 & *suiv.* Du Chef des Cherifs au Consul, 549
Visite de cérémonie que le Doüannier rend au Consul, 558 & *suiv.*

TABLE DES MATIERES.

Voleurs pris & punis à Alep, 586
Vordun (Le Pere Loüis) Cordelier Curé des Catholiques d'Alep, 432 *& suiv.*

Fin de la Table du cinquiéme Volume.